



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 190
Le mercredi 3 mai 2023

Présidence de l'honorable Anthony Rota



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 mai 2023

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1405)

[Traduction]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PROJET D'HOMMAGE À LA MARINE CANADIENNE

M. Kevin Vuong (Spadina—Fort York, Ind.): Monsieur le Président, le 29 avril, j'ai assisté avec fierté au dévoilement du projet d'hommage à la marine canadienne. Le monument est dédié à 14 héros canadiens qui ont fait passer le service avant leur propre personne, certains d'entre eux ayant fait le sacrifice ultime pour défendre le Canada.

Grâce au leadership du capitaine de vaisseau honoraire Mark McQueen, des lieutenants de vaisseau Sean Livingston et Mark Phillips et de mon ancien commandant, le capitaine de frégate Walter Moniz, Spadina—Fort York abrite maintenant le plus grand mât de notre pays, sur lequel flotte le plus grand étendard naval du Canada. À sa base, sur 14 panneaux, un groupe diversifié de personnes qui n'avaient jamais été célébrées auparavant sont mises à l'honneur, pour leur contribution et leur influence sur la Marine royale du Canada. Il s'agit de héros comme la capitaine de corvette Margaret Brooke, qui a courageusement tenté de sauver une infirmière militaire alors que sa propre vie était en danger; le quartier-maître William Hall, premier Néo-Écossais et premier Noir à recevoir la Croix de Victoria; et des pionniers comme le capitaine de corvette William King Lowd «Lo» Lore, dont la candidature a été rejetée à trois reprises jusqu'à ce que le chef d'état-major de la marine intervienne. Lore, un de mes héros, a été le premier officier canadien d'origine chinoise et le premier officier de marine d'origine chinoise à servir dans une marine du Commonwealth.

Je suis fier d'être membre de l'équipage et de servir à bord du *York*, navire canadien de Sa Majesté. J'invite tous les Canadiens à s'informer sur cet incroyable projet naval.

LES JEUNES DE BRAMPTON

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, pour lancer la Semaine nationale de la jeunesse, j'ai célébré avec fierté l'ouverture officielle du Centre jeunesse Susan Fennell Sportsplex à Brampton-Sud. Soutenu par un financement fédéral de plus d'un demi-million de dollars, le Centre offrira aux jeunes de Brampton un espace sûr et accessible pour tisser des liens, apprendre et grandir. Le financement de ce projet vient s'ajouter à un financement fédéral de plus de 15 millions de dollars pour des améliorations écoénergétiques.

Je tiens à remercier les jeunes de Brampton de nous avoir inspirés par leur énergie et leur créativité. Ils sont la force motrice du projet, et nous sommes résolus à les soutenir dans la poursuite de leurs rêves et dans l'édification d'un brillant avenir pour eux-mêmes et pour notre collectivité.

En cette Semaine nationale de la jeunesse, poursuivons la réflexion sur l'importance de l'autonomisation et du soutien de la prochaine génération, parce que ce sont eux qui sont les véritables leaders d'aujourd'hui.

* * *

LES ARMES À FEU

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je représente des milliers de propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, dont chacun a été autorisé par la GRC à acheter, à posséder et à utiliser légalement une arme d'épaule au Canada. Ils respectent la loi, paient leurs impôts et aiment passer du temps au champ de tir et à chasser dans les bois. Plus tôt cette semaine, le gouvernement libéral a imposé, par des moyens détournés, une autre interdiction des fusils de chasse, qui cible une fois de plus les Canadiens respectueux de la loi. Cette interdiction n'améliorera pas la sécurité publique dans la mesure où les criminels ne se procurent pas leurs armes à feu de manière légale.

Durant ces huit dernières années sous le régime des libéraux, pourquoi les crimes violents ont-ils augmenté de 32 % et pourquoi les meurtres liés aux gangs ont-ils doublé? C'est parce que les libéraux aident souvent les délinquants à éviter les peines de prison obligatoires pour des crimes commis avec des armes à feu. Pourquoi les criminels qui vendent du fentanyl et de la méthamphétamine en cristaux restent-ils en activité? C'est parce que les libéraux assignent les revendeurs à résidence, ces gens qui font le commerce de la mort. Pourquoi les 13 premiers ministres du Canada demandent-ils tous une réforme du régime de mise en liberté sous caution? C'est parce que les libéraux sont indulgents à l'égard de la criminalité.

Déclarations de députés

Ottawa doit avoir comme priorité de s'attaquer aux trafiquants d'armes et aux criminels qui utilisent des armes à feu illégales. C'est un travail difficile, mais qui rendra les villes canadiennes plus sûres.

* * *

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, environ un Canadien sur 400 est atteint de sclérose en plaques. Cette maladie peut frapper n'importe qui sans avertissement. Le Canada compte de nombreux chercheurs de renommée mondiale sur la sclérose en plaques. De nouvelles découvertes scientifiques, comme les recherches qui ont permis de déterminer que le virus d'Epstein-Barr est le principal facteur de risque associé à l'apparition de la sclérose en plaques, sont à notre portée. Elles pourraient changer l'issue de la maladie. Le Canada a l'un des taux de sclérose en plaques les plus élevés au monde. Établissons des priorités et finançons les recherches qui semblent très prometteuses. Les familles aux prises avec la sclérose en plaques attendent impatiemment l'adoption et la mise en œuvre de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, ainsi que des prestations de maladie de l'assurance-emploi qui tiennent compte des maladies épisodiques.

Aujourd'hui, en l'honneur du Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, je porte un œillet afin de démontrer ma solidarité avec les personnes atteintes de sclérose en plaques. Je demande à mes collègues parlementaires de se joindre à moi pour appuyer les efforts de la Société canadienne de la sclérose en plaques en vue d'accélérer la recherche sur cette maladie et d'adopter des mesures qui amélioreront grandement la vie des personnes atteintes de la sclérose en plaques.

* * *

[Français]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Monsieur le Président, la sclérose en plaques, ou SP, est une maladie qui touche des milliers de Canadiennes et de Canadiens.

En moyenne, chaque jour, 12 personnes reçoivent un diagnostic de SP. Cette maladie se manifeste généralement chez des gens âgés de 20 à 49 ans, soit dans les meilleures années de leur vie active.

Lutter pour conserver son emploi lorsqu'on vit avec une maladie épisodique, telle la SP, peut constituer une épreuve terrifiante et exténuante pour un bon nombre de personnes. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures de soutien à l'emploi au profit de toutes celles et de tous ceux qui sont aux prises avec la SP.

Aujourd'hui, afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la SP, je porte un œillet et j'invite instamment chacun de nous à continuer de manifester son engagement envers toutes celles et tous ceux qui sont touchés par la sclérose en plaques durant le mois de la sensibilisation et tout au long de l'année.

* * *

● (1410)

LA FONDATION SASHBEAR

Mme Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, je rends hommage à la Fondation Sashbear. Elle a été créée en 2012, peu

après le décès par suicide de Sasha Menu Courey, la fille de ses fondateurs, qui a perdu sa lutte contre le trouble de la personnalité limite, ou TPL.

Depuis 2012, la Fondation Sashbear offre gratuitement des programmes de santé mentale et de prévention du suicide en français et en anglais à plus de 14 000 personnes. Elle a pour mission de mener une réforme des services de santé mentale en sensibilisant les gens à la nécessité d'une prévention précoce, d'une reconnaissance et d'un accès à des traitements abordables.

Je tiens à remercier les cofondateurs de la Fondation Sashbear, Lynn Courey et Mike Menu, ainsi que leur équipe de plus de 150 bénévoles pour leur dévouement et leur engagement à réfuter les mythes liés aux maladies mentales, à créer une communauté et à tisser des liens ainsi qu'à redonner espoir aux familles affectées par le TPL et la dysrégulation émotionnelle.

Dans la famille Sashbear, personne n'est laissé pour compte.

* * *

[Traduction]

LES OILERS D'EDMONTON

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, c'est un moment exaltant au pays du pétrole parce que nos Oilers locaux se sont qualifiés pour la deuxième ronde.

La deuxième ronde commence ce soir à Las Vegas, mais je sais que l'ICE District Plaza et le Joey Moss pit seront remplis de partisans à Edmonton. L'enjeu est de taille. Les Oilers, durant la semaine du couronnement de Sa Majesté, ont, comme il se doit, d'abord éliminé les Kings et ils s'attaquent à présent aux Knights. Nous avons 97, 29 ou 93 raisons — au choix — de nous réjouir de cette ronde, et je peux vous assurer que toute la ville d'Edmonton est derrière ce que beaucoup dans notre pays appellent maintenant « l'équipe du Canada ».

Il est temps de faire mordre la poussière aux autres équipes alors que nous nous dirigeons vers la coupe. Le premier match commence ce soir, et je sais que je m'exprime au nom de la quasi-totalité des députés en disant: « Allez, les, Oilers, allez! »

* * *

LA JOURNÉE DE LA CONSTITUTION DE LA POLOGNE

M. Irek Kusmierczyk (Windsor—Tecumseh, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un jour spécial pour plus d'un million de Canadiens d'origine polonaise qui célèbrent le Jour de la Constitution de la Pologne.

Connue sous le nom de Constitution du 3 mai, la constitution de la Pologne est la première constitution écrite de l'Europe moderne et la deuxième constitution au monde après celle des États-Unis. Elle a instauré des réformes démocratiques graduelles, notamment une monarchie constitutionnelle et la séparation des pouvoirs.

Ici, au Canada, les Canadiens d'origine polonaise célèbrent le Jour de la Constitution en se rassemblant dans des salles et des sous-sols d'églises polonaises pour chanter des hymnes, jouer des pièces de théâtre, réciter des poèmes et penser à l'héritage de la Pologne qui s'est battue pour la liberté et la démocratie.

À tous les Canadiens d'origine polonaise du Canada, je souhaite un joyeux Jour de la Constitution et un joyeux Mois du patrimoine polonais en Ontario. Je me joins à tous les Canadiens d'origine polonaise en répétant les mots magnifiques *witaj maj, trzeci maj, dla Polaków blogi raj*.

* * *

LA SANTÉ MENTALE

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la santé mentale doit faire partie intégrante de tous les examens médicaux périnataux. Je me joins aujourd'hui au Canadian Perinatal Mental Health Collaborative, ainsi qu'à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances, à d'autres députés et à des membres de la collectivité, pour la deuxième marche annuelle de Flora, qui vise à sensibiliser les gens à la nécessité de repérer rapidement et de traiter sérieusement la psychose post-partum et la santé mentale périnatale.

Je suis fière que la ministre ait annoncé aujourd'hui l'octroi de près de 857 000 dollars à l'appui de la santé mentale périnatale.

Un certain nombre de Canadiennes souffrent d'une maladie mentale périnatale, mais on n'en parle malheureusement pas souvent. Et même lorsque c'est le cas, beaucoup de services de soutien et de santé mentale ne sont pas toujours disponibles, et il y a des lacunes.

Je remercie Jaime, Patricia et tous ceux et celles qui ont contribué à combler le fossé et à faire en sorte que les soins de santé périnatale englobent la santé mentale. Continuons à soutenir les femmes canadiennes et leurs bébés.

* * *

LE COÛT DE LA VIE

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, ma famille a choisi de venir s'établir au Canada parce que c'était le pays où tous les espoirs et les rêves étaient permis. Ce rêve canadien était une promesse pour les gens ordinaires. Si on travaillait dur, on pouvait accomplir n'importe quoi. C'est ce que mes parents ont fait, comme beaucoup de nouveaux arrivants au Canada.

Aujourd'hui, après huit ans de ce premier ministre, ce rêve canadien est brisé. Une personne sur cinq saute des repas, et un nouvel arrivant sur cinq veut plier bagage à cause du coût élevé de la vie.

Cependant, il y a de l'espoir à l'horizon. Les conservateurs sont prêts à intervenir et à rétablir la promesse d'un avenir meilleur. Nous sommes prêts à mettre en place des politiques de gros bon sens pour les gens ordinaires. Nous permettrons aux Canadiens de conserver une plus grande partie de leur chèque de paie afin que ce soit de nouveau payant de travailler au Canada. Nous ferons baisser les prix en éliminant l'arnaque qu'est la taxe inefficace sur le carbone. Nous rendrons les logements plus abordables en licenciant les empêchements de tourner en rond du gouvernement. Il y a un gros gâchis à nettoyer, mais les conservateurs, sous la direction du prochain premier ministre du Canada, sont prêts à transformer la souffrance en espoir et à rétablir le rêve canadien pour les gens ordinaires une fois de plus.

Maintenant, ramenons le gros bon sens chez nous.

Déclarations de députés

• (1415)

LES OPIOÏDES

M. Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux semaines, quatre Yukonnais de plus, dans trois collectivités différentes, sont morts d'une surdose de drogues toxiques. Old Crow est la dernière collectivité éloignée du Yukon à déclarer une situation d'urgence liée à la consommation de substances. Les familles et les collectivités de partout au Canada sont en deuil, et il est probable que tout le monde fasse partie d'au moins une de ces familles ou collectivités.

Au cours des dernières années, nous avons fait des progrès et sauvé des vies, mais nous ne sommes pas là où nous devrions être. Notre approche est progressive, alors que l'épidémie est un véritable raz-de-marée.

Au cours de la pandémie, nous avons pris des décisions audacieuses fondées sur les meilleures données disponibles. Nous avons pris des risques parce que nous devions le faire. Tous les partis et tous les ordres de gouvernement ont travaillé ensemble. Cette crise des drogues toxiques n'exige rien de moins de notre part.

Nous devons mettre fin à la criminalisation de la consommation de drogues. Nous avons besoin d'investissements dans la prévention, le traitement, le soutien social, et oui, d'un approvisionnement sûr accessible pour ceux qui en ont besoin. Chaque décès lié aux drogues est un autre sombre rappel que nous pouvons en faire plus. Je sais que mes collègues se joindront à moi pour que nous envisagions toutes les options afin de surmonter cette terrible crise.

Comme nous l'avons montré pendant la pandémie, en travaillant ensemble, nous pouvons y arriver. Nous pouvons faire mieux et nous le ferons.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, après huit ans, les libéraux ont perdu le contact avec la réalité, les Canadiens n'ont plus d'argent et plus rien ne semble fonctionner. À cause des taxes et des dépenses incontrôlées des libéraux, les Canadiens paient plus cher l'essence, l'épicerie et le chauffage. Les prélèvements sur leur chèque de paie sont plus importants, ce qui les empêche d'aller de l'avant.

Des criminels et des gangsters terrorisent des quartiers parce que les libéraux les mettent en liberté sous caution au lieu de les emprisonner pour les crimes graves. Des États hostiles menacent les Canadiens et leurs familles, s'approprient des ressources et influencent les élections. Pendant ce temps, le premier ministre ferme les yeux sur la dictature de base qu'il admire. Il s'envole vers de somptueux manoirs où ses vacances de luxe sont payées par les contribuables. Dans le même temps, le coût du logement a doublé pour les Canadiens ordinaires, qui n'ont plus les moyens de se procurer les biens de première nécessité.

Déclarations de députés

Toutefois, les conservateurs ont un plan pour transformer la souffrance en espoir. Nous réduirons les impôts et nous supprimerons la taxe sur le carbone pour permettre aux gens de conserver une plus grande partie de leurs chèques de paie et nous veillerons à ce que les efforts au travail soient à nouveau bien rémunérés. Nous garderons les criminels violents derrière les barreaux et nous combattons les menaces étrangères. Nous mettrons fin aux dépenses inflationnistes de la coûteuse coalition pour rendre la vie plus abordable et nous congédierons les empêchements de tourner en rond pour que les entreprises puissent construire plus d'habitations et que les Canadiens puissent de nouveau avoir un logement qu'ils ont les moyens de payer.

Les conservateurs sont prêts. Ramenons le gros bon sens, chez nous.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays continuent d'être déçus par le premier ministre, qui n'a fait que rendre leur vie plus difficile et plus coûteuse. Il est temps de changer.

En tant que conservateurs, nous défendons le bon sens des gens ordinaires, unis pour notre patrie commune: le Canada. Notre chef est déterminé à faire du Canada un pays pour ceux qui ont fait le dur travail. Il fera baisser les prix en mettant fin aux déficits inflationnistes et en supprimant la taxe sur le carbone pour le chauffage, le gaz et les produits alimentaires. Il permettra aux travailleurs de conserver une plus grande partie de leurs chèques de paie en réduisant le fardeau fiscal et les mesures de récupération pour récompenser l'ardeur au travail. Il veillera à ce qu'il y ait des habitations que les travailleurs ont les moyens de payer en nous débarrassant des obstacles et en libérant des terrains pour la construction. Il rétablira la sécurité en mettant fin à la remise en liberté répétée des criminels violents récidivistes. Il libérera le pays de l'ingérence étrangère et de la censure imposée par un gouvernement soi-disant conscientisé.

Il est temps de faire en sorte que le Canada soit à nouveau honoré et respecté. Il est temps d'avoir un nouveau gouvernement conservateur qui nous redonnera un pays dont nous pouvons tous être fiers.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

L'hon. Steven MacKinnon (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, en cette journée du 3 mai, divers pays de partout au monde soulignent le 30^e anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse. C'est une occasion privilégiée pour célébrer les principes de la liberté de la presse et rendre hommage aux journalistes qui ont été tués ou emprisonnés pour avoir effectué leur travail.

[Traduction]

La Charte canadienne des droits et libertés garantit la liberté de la presse. Malheureusement, même au Canada, cette garantie est de plus en plus menacée. De nombreux membres de la presse font régulièrement l'objet de messages haineux, racistes, sexistes et autres formes de propos injurieux. C'est inadmissible.

Selon Reporters sans frontières, en 2022, 533 journalistes ont été détenus dans le monde, un nouveau record. Nos pensées vont bien

sûr au reporter américain Evan Gershkovich, emprisonné en Russie depuis la fin du mois de mars pour avoir exercé son métier. C'est inacceptable: le journalisme n'est pas un crime.

Je remercie les journalistes canadiens pour tout le travail qu'ils font et pour leur transparence, leur sens des responsabilités et leur attachement à la vérité.

* * *

• (1420)

L'ORGANISME MY VOICE, MY CHOICE

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le travail phénoménal de l'organisme My Voice, My Choice. Les femmes de My Voice, My Choice ont courageusement cherché à obtenir justice dans un système qui, nous le savons, traumatise les victimes une deuxième fois. Elles ont continué à plaider courageusement pour s'assurer que d'autres survivantes aient le choix lorsqu'il s'agit d'ordonnances de non-publication.

Actuellement, les autorités n'ont pas l'obligation d'informer une victime devenue plaignante ou d'obtenir son consentement avant qu'un juge ordonne que son nom ne soit pas publié. Si la victime décide de parler de l'expérience qu'elle a vécue, elle peut faire l'objet d'accusations criminelles. C'est scandaleux.

Je me porte aujourd'hui à la défense de ces femmes, moi qui suis une survivante d'une agression sexuelle ayant choisi de ne pas passer par le système judiciaire vu qu'il est dur envers les victimes. Comme députés, nous avons la responsabilité d'écouter les survivants et de réformer ce système. Les militantes de My Voice, My Choice se sont battues sans relâche, et leur travail a conduit à la présentation du projet de loi S-12.

Elles sont venues à Ottawa pour faire entendre un message clair: nous devons amender et renforcer ce projet de loi afin que les survivantes ne fassent jamais l'objet d'accusations criminelles pour avoir raconté ce qu'elles ont vécu et afin qu'elles aient toujours le choix de le faire.

* * *

[Français]

MICHEL ROCHEFORT

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de rendre hommage à Michel Rochefort, un homme exceptionnel de Salaberry—Suroît. Il est tellement exceptionnel que sa ville a récemment décidé de nommer un aréna en son honneur.

Bien connu comme enseignant d'éducation physique, M. Rochefort a consacré sa vie au développement sportif. Qui aurait dit que toutes ces heures aux abords d'une glace de hockey, dans un parc de baseball et aux Jeux du Québec mèneraient M. Rochefort à obtenir un aréna à son nom?

Il ne devait surtout pas se douter, en 1982, lorsqu'il était un joueur de premier plan dans la construction du centre civique, que l'édifice allait un jour porter son nom. Qu'il prenne cela comme une marque de reconnaissance amplement méritée, à la hauteur de sa contribution des 50 dernières années. Tous les jours, des familles campivallensiennes iront bouger à l'aréna Michel-Rochefort.

Nous remercions Michel pour tout.

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Larry Brock (Brantford—Brant, PCC): Monsieur le Président, hier, Morris Rosenberg, ancien sous-ministre des Affaires étrangères et ancien PDG de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, a déclaré qu'Alexandre Trudeau, le frère du premier ministre, n'a participé qu'à l'approbation d'un seul don. Personne n'a été surpris d'apprendre qu'il s'agissait du fameux don de 200 000 dollars de deux riches ressortissants chinois ayant des liens directs avec le régime communiste de Pékin. Il a ensuite signé les reçus pour fins d'impôt sur lesquels n'apparaissait pas le nom des véritables donateurs, mais une adresse en Chine. Dans ses anciennes fonctions, il était informé quotidiennement des ingérences étrangères, mais il n'a pas vu de signaux d'alarme et a jugé acceptable, selon ses propres critères, d'envoyer les reçus pour fins d'impôt à l'étranger.

C'est ce même professionnel soi-disant éthique et indépendant que le premier ministre a nommé pour produire un rapport sur l'ingérence étrangère lors des dernières élections. La question se pose: qu'est-ce que cette personne a encore balayé sous le tapis?

* * *

LA MARCHE SASHBEAR

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Monsieur le Président, cette année marque le 11^e anniversaire de la marche de Sashbear de la Fondation Sashbear pour la santé mentale et la prévention du suicide. À partir du 13 mai et jusqu'au mois de juin, la marche de Sashbear se déroulera virtuellement et en personne à cinq emplacements en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve.

La Fondation et l'activité de collecte de fonds communautaire annuelle ont été inspirées par Sasha Menu Courey. Cette championne de natation et espoir olympique a perdu son combat contre le trouble de la personnalité limite parce qu'elle et sa famille n'ont pas pu obtenir les services et le soutien nécessaires.

Les fonds recueillis lors de la marche de Sashbear sont destinés au programme Connexions familiales de la Fondation, qui offre aux membres de la famille un soutien à l'acquisition de compétences qui doivent leur permettre de retrouver un équilibre dans leur vie et de s'engager plus efficacement auprès de leurs proches qui souffrent de dérèglement émotionnel. La marche appuie également les webinaires éducatifs gratuits de Sashbear que présentent des experts scientifiques et cliniques pour fournir des renseignements et des compétences aux familles confrontées à l'automotilication, à la suicidalité, aux traumatismes et à d'autres problèmes.

J'invite tous les députés de la Chambre à consulter le site sashbear.org, à participer à une marche de Sashbear dans leur collectivité et à collaborer dans le but de mettre davantage de ressources en santé mentale à la disposition des personnes qui sont en difficulté. Faisons tous des vagues pour le soutien à la prévention du suicide et aux personnes qui vivent avec un dérèglement émotionnel.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a deux ans, nos services de renseignement ont in-

Questions orales

diqué dans un rapport qu'un député et la famille d'un député ont été menacés par un agent de Pékin à cause d'un vote à la Chambre des communes.

Le premier ministre dit qu'il ne savait pas, malgré le fait que l'ancien chef du SCRS indique que les conseillers du premier ministre auraient été informés. Même la cheffe de cabinet du premier ministre a dit: rien n'est jamais caché au premier ministre.

Comment se peut-il que le premier ministre n'ait pas su qu'un tel risque existait ici au Canada?

• (1425)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, comme le chef du Parti conservateur le sait, ce gouvernement prend très au sérieux toutes les menaces posées par l'ingérence étrangère.

Au moment où nous avons été informés de l'enjeu concernant le député de Wellington—Halton Hills, nous l'avons contacté et lui avons offert un breffage. Hier, ce breffage a eu lieu. Ce n'était pas le premier breffage que le député de l'autre côté de la Chambre recevait.

Nous allons continuer de faire du bon travail pour protéger toutes les personnes qui travaillent à la Chambre et pour protéger nos institutions démocratiques.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est difficile d'imaginer quelle information aurait été assez importante pour être donnée au premier ministre si l'information sur les menaces dirigées vers un député et sa famille n'était pas si importante pour être donnée au premier ministre.

C'est impossible de croire que le premier ministre n'a pas reçu une telle information. Ou bien il ne savait pas et il est incompetent, ou bien il savait et il est malhonnête. Lequel est vrai?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, le député de Wellington—Halton Hills a reçu un breffage du SCRS hier. Ce n'était pas la première fois qu'il en recevait un.

C'est un des exemples de la manière dont le gouvernement agit concrètement pour se battre contre l'ingérence étrangère. De ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire du côté du gouvernement, nous allons continuer d'agir pour protéger tous les députés qui travaillent dans nos institutions démocratiques.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question s'adressait au premier ministre et non à son ministre incompetent.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent essayer de faire preuve de respect les uns envers les autres lorsqu'ils posent des questions ou y répondent.

Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, la question s'adressait au premier ministre, et il devrait avoir le courage de se lever et d'y répondre.

Questions orales

Selon l'ancien directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, une note d'information contenant des révélations explosives sur une menace qui pesait sur la famille d'un député aurait été transmise aux principaux conseillers du premier ministre. La conseillère principale du premier ministre affirme que tout est porté à la connaissance de ce dernier. Il est impossible de croire qu'il n'a pas été informé de ces menaces il y a deux ans, lorsque ses propres services de renseignement en ont établi l'existence.

Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que nous croyions une affirmation si ridicule?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face pense-t-il vraiment qu'en tenant des propos outranciers et en lançant des attaques contre le gouvernement, il rend service au député de Wellington-Halton Hills?

Bien sûr, les députés ministériels se soucient de la sécurité du député de Wellington-Halton Hills et de sa famille. C'est pourquoi nous avons tenu pour lui hier une séance d'information, et ce n'est pas la première fois que nous organisons une telle séance pour lui. Nous poursuivons nos efforts pour assurer la protection des élus à la Chambre et des institutions démocratiques.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si les services de renseignement n'informent pas le premier ministre dans une telle situation, dans quelle situation l'informent-ils?

Il est difficile d'imaginer une menace à la démocratie qui soit plus grave que le fait que des députés voient leur famille faire l'objet d'intimidation en raison de la manière dont ils votent à la Chambre des communes. Si un service de renseignement n'informe pas le premier ministre dans de tels cas, c'est parce que celui-ci n'est pas assez compétent pour l'exiger.

De deux choses l'une: soit il l'ignorait et il est incompetent, soit il savait et il est malhonnête. Qu'en est-il au juste?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous nous fions aux services de renseignement pour prendre les mesures nécessaires lorsqu'une menace pèse sur un député.

Comme nous l'avons entendu, le député de Wellington—Halton Hills a pu assister à une séance d'information hier. Il a été informé à plusieurs reprises. Le gouvernement libéral continuera à veiller à ce que les députés reçoivent des informations concrètes en temps opportun. Nous avons donné de nouvelles instructions au Service canadien du renseignement de sécurité à cet égard, afin que nous puissions protéger les personnes qui travaillent dans cette enceinte et leur famille, ainsi que les institutions démocratiques.

• (1430)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ne protègent qu'eux-mêmes. L'agent de Pékin qui a proféré des menaces contre la famille d'un député a été en mesure d'agir ainsi parce qu'il est à l'abri des lois canadiennes grâce à son immunité diplomatique. Si n'importe quel autre Canadien avait agi de cette manière, il aurait été inculpé et incarcéré. Cependant, étant donné que le premier ministre a accrédité cet agent et lui a accordé l'immunité diplomatique, ce dernier peut agir en toute impunité ici même, en sol canadien. Même si les libéraux croient la déclaration invraisemblable du premier ministre selon laquelle il n'avait pas été informé de ces menaces avant lundi, comment expliquent-ils le fait qu'il n'a pas expulsé l'agent depuis?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je crains que le chef conservateur soit en train d'inventer des histoires à propos des lois sur l'immunité diplomatique.

Il est important de se rappeler que c'est le gouvernement actuel qui a présenté de nouvelles lois afin de conférer au Service canadien du renseignement de sécurité les pouvoirs nécessaires pour protéger les parlementaires et les Canadiens contre l'ingérence étrangère. C'est lui qui a relevé la barre en matière de transparence en créant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement. Nous continuerons de travailler avec tous les députés afin qu'ils puissent représenter leur circonscription en toute sécurité et sans risque d'ingérence étrangère.

[Français]

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, je trouve que c'est au mieux irresponsable, et peut-être imprudent de la part du premier ministre d'invoquer sa propre ignorance et de s'en prendre systématiquement à la qualité, à l'intégrité et au service des agents de renseignements du Canada. Dieu sait que, venant d'un souverainiste, ce n'est pas un petit énoncé.

Je voudrais savoir, de la part de quiconque voudra répondre, si on est sur et certain que M. Trudeau frère, M. Johnston, et M. Rosenberg sont sans reproches.

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a nommé M. Johnston, un Canadien distingué, pour le conseiller en matière de sécurité nationale.

M. Johnston va offrir des recommandations, avec la possibilité d'une commission publique si c'est nécessaire. C'est un autre exemple concret de la manière dont le gouvernement a mis en place des politiques et des ressources pour lutter contre l'ingérence étrangère.

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, je veux bien, mais je vais essayer de préciser quelque chose.

Hier, le premier ministre a dit qu'il n'avait pas eu de contact avec la fondation depuis 10 ans. Admettons que nous sommes un groupe de naïfs et que nous disons que c'est vrai.

Ma question d'hier, ce n'était pas cela. Il s'agit d'une question complémentaire. S'il advenait que le frère du premier ministre soit mis en cause par l'Agence de revenu du Canada, par une autre autorité ou même par le comité, est-ce que le premier ministre reconnaîtrait qu'il n'est pas qualifié pour intervenir dans la nomination de la présidence d'une commission d'enquête publique?

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a confirmé à plusieurs reprises, il n'y a aucune relation entre lui et la fondation Trudeau, qu'elle soit directe ou indirecte. C'est très clair.

La fondation est responsable d'octroyer des bourses d'études. Je pense qu'il est tout à fait irresponsable d'attaquer une fondation dépendante.

Si le chef du Bloc québécois a des questions, qu'il les pose à la fondation.

Questions orales

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, la révélation des menaces contre un député et sa famille sont choquantes.

Il est aussi choquant que le ministre de la Sécurité publique ne puisse pas dire quand il a été informé de ces menaces.

Le ministre a eu 24 heures pour retrouver la mémoire. Maintenant, peut-il nous dire quand il a été informé de ces menaces?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, il faut souligner qu'il y a des lois pour protéger les informations qui sont classées « très secrètes ».

Nous nous appuyons sur les conseils de nos fonctionnaires qui sont indépendants et non partisans pour nous guider dans les décisions sur la divulgation d'informations. Hier, le député de Wellington—Halton Hills a reçu un breffage du SCRS.

Nous allons continuer de travailler avec tous les députés pour protéger les personnes qui travaillent dans nos institutions démocratiques.

• (1435)

[Traduction]

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, je ne pense pas que le gouvernement comprenne à quel point la situation est grave. Un député et sa famille sont menacés par un gouvernement étranger à cause du travail qu'il fait au Parlement. C'est un problème. C'est grave. Le gouvernement ne prend pas la chose au sérieux. J'ai écrit une lettre au premier ministre pour qu'il réunisse tous les chefs de parti afin que nous réglions cette affaire très grave.

Entretemps, le gouvernement et le premier ministre peuvent-ils indiquer à la Chambre si d'autres députés font actuellement l'objet de menaces semblables?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous nous préoccupons évidemment du député de Wellington—Halton Hills. C'est pourquoi nous lui avons fourni du soutien au moyen de nombreuses séances d'information du Service canadien du renseignement de sécurité. Nous nous soucions d'ailleurs de la sécurité de chaque député, des personnes qui les assistent et de leur famille. C'est pourquoi le gouvernement a accordé dès le départ des pouvoirs additionnels au SCRS pour répondre aux préoccupations liées à l'ingérence étrangère.

Je voudrais prendre le temps de souligner que nous vivons une époque différente. Les menaces sont devenues bien plus complexes que par le passé. Pour protéger nos institutions démocratiques et les personnes qui y travaillent, le gouvernement va rester vigilant.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, ce matin, en parlant de l'évaluation du renseignement de juillet 2021, le premier ministre a déclaré que « le Service canadien du renseignement de sécurité a déterminé que ce n'était pas quelque chose qui devait être acheminé à un échelon supérieur », mais Dick Fadden, l'ancien directeur du SCRS, a indiqué que l'évaluation aurait certainement été envoyée au ministère de la Sécurité publique, au ministère des Affaires étrangères et au conseiller à la sécurité nationale du premier ministre, qui était apparemment David Morrison, l'actuel sous-ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement confirmera-t-il l'affirmation du premier ministre de ce matin selon laquelle l'évaluation du renseignement n'est jamais sortie du SCRS?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je peux certainement confirmer que nous sommes guidés par les conseils que nous recevons des organismes de renseignement, qui sont strictement régis par la Loi sur la protection de l'information, comme le sait mon collègue d'en face.

Il est important que nous nous occupions de cette affaire avec beaucoup de prudence parce que, quand il est question de sécurité nationale, c'est la vie des gens qui est en jeu: celle des gens qui travaillent pour le SCRS, dans les forces de l'ordre et à la Chambre, notamment le député de Wellington—Halton Hills. C'est pourquoi nous avons tenu plusieurs séances d'information pour lui. Nous continuerons d'assurer sa sécurité afin de protéger les gens qui travaillent au sein de ces institutions.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, Dick Fadden a déclaré aujourd'hui que l'évaluation aurait certainement été envoyée au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Sécurité publique et au conseiller à la sécurité nationale du premier ministre. Cherie Henderson, directrice adjointe au Service canadien du renseignement de sécurité, a récemment déclaré ce qui suit: « Nous avons vu des cas précis d'activités hostiles d'États menées contre des politiciens. Nous informons alors notre gouvernement des défis auxquels nous sommes confrontés. »

Comment pouvons-nous concilier ces déclarations contradictoires?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député d'en face serait en mesure de concilier les faits, compte tenu de son expérience personnelle. En effet, depuis 24 heures, non seulement il a eu droit à une séance d'information, mais il s'est aussi vu offrir à plusieurs reprises du soutien de la part du Service canadien du renseignement de sécurité...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'ai de la difficulté à entendre le ministre. Le député de Wellington—Halton Hills a posé une question et il mérite de pouvoir entendre la réponse. Je demande donc à tous et à toutes de baisser le ton d'un cran et d'écouter la réponse du ministre.

J'invite le ministre de la Sécurité publique à reprendre du début.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu par les conservateurs, le député d'en face a reçu à quelques reprises des séances d'information du Service canadien du renseignement de sécurité. C'est l'un des moyens que nous employons pour répondre aux préoccupations soulevées au sujet de l'ingérence étrangère.

Mais en plus, nous avons mis en place des gens, des ressources, de nouvelles lois et de nouveaux mécanismes de transparence pour mettre en lumière la façon dont nous luttons contre l'ingérence étrangère afin de protéger les députés de la Chambre ainsi que leurs proches. C'est notre objectif prioritaire.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, la seule lumière qui jaillit vient du *Globe and Mail*, qui souligne l'incapacité du gouvernement à informer les parlementaires et à assurer leur sécurité lorsque des acteurs étrangers les menacent.

Questions orales

Les représentants du Service canadien du renseignement de sécurité ont dit très clairement ceci aux membres du comité: « Nous informons alors notre gouvernement des défis auxquels nous sommes confrontés. » Nous avons entendu la cheffe de cabinet du premier ministre dire que le premier ministre lit avec avidité toutes les notes d'information qui atterrissent sur son bureau. Sommes-nous censés croire que le *Globe and Mail* est informé par le Service canadien du renseignement de sécurité avant le premier ministre?

• (1440)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, les allégations absurdes de ce genre ne font pas avancer le débat, pas plus que le fait d'insinuer que nous ne nous soucions ni des députés d'en face ni de leur sécurité.

Comme je l'ai dit hier, des débats houleux ont lieu dans cette Chambre sur la politique étrangère et intérieure, mais les députés peuvent être certains que les membres du présent gouvernement feront tout en leur pouvoir pour lutter contre l'ingérence étrangère afin de protéger les députés qui travaillent dans cette Chambre et leurs familles et, ainsi, défendre nos institutions démocratiques. C'est un objectif auquel nous devrions tous nous rallier.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Pendant deux ans, ils n'ont pas informé le député de Wellington—Halton Hills des menaces qui pesaient sur sa famille. Il s'agit d'une attaque contre tous les parlementaires. Nous savons maintenant, selon ce que rapporte le *Globe and Mail*, que le gouvernement était au courant de la situation il y a deux ans.

La question est très simple, et le ministre devrait répondre directement au lieu d'enchaîner les réponses évasives. Quand le Cabinet du ministre a-t-il pris connaissance des faits en question?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été très clairs: dès que nous avons pris connaissance de ce problème précis concernant le député de Wellington—Halton Hills, nous avons pris des mesures décisives.

Nous avons communiqué et discuté avec le député d'en face. Nous lui avons proposé une séance d'information. Nous nous sommes assurés que cette séance avait bien lieu. Elle s'est tenue hier. Ce n'est pas la seule séance d'information à laquelle le député d'en face a eu droit, car nous veillons à sa protection, à celle de sa famille et, en fait, à celle de tous les députés de cette Chambre, afin qu'ils puissent faire leur travail, représenter leurs circonscriptions et respecter leur serment de défendre notre démocratie.

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, des mots, ce ne sont rien que des mots.

Le 7 mars dernier en comité parlementaire, la ministre des Affaires étrangères a fait cette déclaration: « [...] laissez-moi vous dire que si nous avions la moindre preuve nette d'acte répréhensible, nous renverrions illico les diplomates chez eux. »

Les libéraux sont au courant depuis deux ans qu'un diplomate de Pékin a ciblé un député conservateur et sa famille après un vote à la Chambre. Depuis lundi, tous les Canadiens sont au courant de ce secret que le premier ministre voulait garder juste pour lui.

Est-ce parce qu'il s'agissait d'un député conservateur que le premier ministre n'a pas jugé répréhensibles les actes de ce diplomate et qu'il ne l'a pas renvoyé illico presto?

[Traduction]

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, cette affirmation est carrément fautive et n'est pas digne d'être faite à la Chambre.

Je tiens à être très clair. Le gouvernement a déclaré à maintes reprises que le Canada respecte la Convention de Vienne. Si la moindre preuve qu'un diplomate étranger contrevient à la Convention de Vienne est portée à l'attention du gouvernement, celui-ci agira immédiatement parce qu'il considère la primauté du droit comme un principe fondamental.

Nous continuerons de nous employer vigoureusement à protéger non seulement les députés, mais également l'ensemble de la population canadienne de l'ingérence étrangère.

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, la Convention de Vienne est très claire. Ils n'ont besoin d'aucune raison pour expulser un diplomate. Ils peuvent le faire dès maintenant, tout de suite, s'ils le veulent, mais ils ne le font pas, parce que c'étaient eux qui étaient avantagés par ce qui se passait. C'est cela, la réalité.

Qu'est-ce que le premier ministre a tant à protéger? On veut le savoir. Le gouvernement le sait depuis deux ans. Le public le sait depuis lundi. Quand le premier ministre va-t-il finalement faire ce qui est juste et expulser le diplomate intimidateur de Pékin?

[Traduction]

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tempérons les propos à ce sujet et reprenons notre calme.

J'affirme très clairement qu'un gouvernement conservateur aurait peut-être cherché à protéger ses intérêts, mais l'actuel gouvernement s'emploiera toujours à protéger les intérêts de l'ensemble des Canadiens, quelles que soient leur allégeance et leurs convictions, y compris les députés.

Le gouvernement fera preuve de la diligence voulue et respectera la primauté du droit et les conventions auxquelles il est partie. Il prendra le temps nécessaire avant d'agir et fera ce qui s'impose pour assurer la protection des Canadiens et permettre aux députés qui siègent dans cette enceinte de s'acquitter de leur tâche.

[Français]

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement, le Cabinet du premier ministre et par conséquent le premier ministre lui-même étaient au courant des menaces visant le député de Wellington—Halton Hills.

C'étaient des menaces contre lui et des menaces contre sa famille. Ils n'ont rien dit. Ils n'ont rien fait. Peu importe comment on le lui demande, le premier ministre ne nous donne pas de raison valable. Si les parlementaires peuvent voir leur sécurité ainsi que celle de leur famille menacée à cause de votes ou de prises de position à la Chambre, nous sommes tous à risque.

Le premier ministre va-t-il s'excuser auprès du député de Wellington—Halton Hills à la Chambre, et maintenant?

Questions orales

• (1445)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je partage les préoccupations de mon honorable collègue. C'est la raison pour laquelle nous avons offert un breffage au député de Wellington—Halton Hills.

Nous avons un bilan très fort dans le contexte de la lutte contre l'ingérence étrangère avec de nouveaux pouvoirs pour les services de renseignement et pour le Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Il y a aussi de nouveaux comités pour accroître la transparence. Nous allons bâtir sur ce bilan avec la collaboration du Bloc québécois et de tous les députés à la Chambre.

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, ce n'était pas des excuses.

Un député et sa famille sont menacés. Le gouvernement en est informé et garde cette information pour lui pendant deux ans. Pensons pendant une seconde à la gravité de cette situation. Qui plus est, si on lit le *Globe and Mail*, cela pourrait être des députés, au pluriel.

Trois questions s'imposent. Premièrement, le gouvernement a-t-il été informé si plus d'un député a fait ou fait toujours l'objet de menaces? Deuxièmement, en a-t-il avisé les députés concernés? Troisièmement, s'il ne l'a pas fait, est-ce que c'est parce que les députés concernés ne sont pas issus de sa formation politique?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre.

Je cède la parole à l'honorable ministre de la Sécurité publique.

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, il y a plein de questions. La réponse courte, c'est que le gouvernement va continuer de poser des gestes concrets dans la lutte contre l'ingérence étrangère avec des ressources, avec de nouveaux pouvoirs, avec des consultations et des engagements avec tous les Canadiens, par exemple, par la création de nouveaux registres. Il faut continuer de rester vigilant, en étroite collaboration avec tous les députés, y compris tous les parlementaires, pour protéger nos institutions démocratiques.

[Traduction]

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, le SCRS affirme que Pékin considère le Canada comme une « cible hautement prioritaire » et que ses agents « ne se préoccupent pas des répercussions » de leurs actes. Ce n'est pas étonnant, car sous la direction du premier ministre, des diplomates de Pékin se sont ingérés en toute impunité dans nos élections et ont mis en place des postes de police illégaux.

Nous venons d'apprendre qu'un diplomate du consulat de Pékin à Toronto a tenté de sanctionner la famille d'un député en fonction. À quelle date le cabinet du ministre de la Sécurité publique a-t-il été informé de ce grave incident?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue d'en face a soulevé un certain nombre de préoccupations, dont l'une concerne la manière dont nous protégeons nos institutions démocratiques, notamment nos élections. Comme il le sait, nous avons mis en place des groupes d'experts indépendants et des protocoles afin, non seulement, d'informer les Canadiens des menaces potentielles, mais aussi de rester vigilants face aux menaces actuelles. C'est pourquoi le budget de 2023 prévoit 49 millions de dollars pour les forces de l'ordre afin de protéger les Canadiens contre l'ingérence étrangère.

J'espère sincèrement que les conservateurs jugeront bon d'appuyer ce budget, car il nous permettra de protéger les Canadiens contre l'ingérence étrangère.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, il est carrément honteux que le ministre nous serve une non-réponse. On ne saurait minimiser la gravité de cette affaire. Nous parlons d'un État étranger hostile qui a tenté d'intimider un député en fonction pour l'empêcher de s'acquitter de sa tâche, qui consiste notamment à voter librement dans cette enceinte sans être soumis à des pressions de la part du régime de Pékin. Le Service canadien du renseignement de sécurité a déclaré au comité qu'il signale systématiquement au gouvernement toute tentative d'ingérence étrangère auprès de politiciens canadiens.

Je demande donc encore une fois au ministre de dire à quelle date son bureau a été mis au courant de cette affaire des plus sérieuses.

• (1450)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons indiqué précédemment, il est scandaleux de prétendre que le gouvernement ne se préoccupe pas de la sécurité du député de Wellington—Halton Hills. Compte tenu de la situation, nous avons pris hier la décision concrète de l'inviter à une séance d'information. Afin de soutenir notre démocratie, nous continuerons à être vigilants à cet égard, nous mettrons en place des ressources et le personnel nécessaires, et nous accorderons les pouvoirs voulus pour protéger les gens qui travaillent dans cette enceinte.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, notre pays est un pays de loi et d'ordre qui respecte les ententes internationales. À l'article 9 de la Convention de Vienne, il est dit qu'un pays a le pouvoir, sans avoir à expliquer sa décision, d'expulser une personne déclarée *persona non grata*.

La question est fort simple. Cela fait au moins depuis lundi que tous les Canadiens savent qu'il y a ici un soi-disant diplomate de Chine qui devrait être expulsé. Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas encore fait?

[Traduction]

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, comme vous l'avez entendu, mon collègue, le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, a déclaré à la Chambre que le gouvernement envisagerait toutes les options possibles advenant qu'un agent d'un gouvernement étranger se livre à des activités qui vont au-delà de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, à l'ordre.

Le ministre peut poursuivre.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le Président, comme je le disais, mon collègue, le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, a déclaré à la Chambre que si un agent d'un gouvernement étranger se livre à des activités qui vont au-delà des pouvoirs qui lui sont accordés, le gouvernement prendra toutes les mesures qui s'imposent.

Il est établi sur la scène internationale que le Canada ne tolère pas l'ingérence d'acteurs étrangers hostiles. Nous continuerons de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger nos institutions.

Questions orales

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, si le ministre n'a pas l'honneur et la dignité de donner une réponse claire à une question très précise, il va falloir qu'on se rabatte sur le secrétaire parlementaire. La Convention de Vienne est très claire. L'article 9 donne le plein pouvoir à un pays d'expulser quelque diplomate que ce soit. Depuis lundi, tous les Canadiens savent qu'un diplomate de Pékin a agi de façon inacceptable à l'endroit d'un député. Quand on attaque un député, on attaque tous les députés, on attaque toute la démocratie canadienne. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour le sacrer dehors?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement met l'accent sur un enjeu qui touche toutes les personnes à la Chambre. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu le député de l'opposition qui travaille pour la communauté de Wellington—Halton Hills. C'est la raison pour laquelle nous avons créé de nouveaux pouvoirs pour nos services de renseignement. C'est la raison pour laquelle nous allons travailler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour protéger tous les députés de la Chambre et leur famille afin qu'ils puissent faire leur travail.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, l'empoisonnement au mercure qui dure depuis des décennies dans la Première Nation de Grassy Narrows témoigne de l'échec et de la négligence du Canada. Les gouvernements étaient au courant et ils n'ont rien fait. C'est pourquoi le chef Turtle et sa nation se sont battus pour faire valoir leurs droits. Il y a trois ans, les libéraux ont finalement annoncé la construction d'un centre de traitement pour empoisonnement au mercure. Trois ans plus tard, la construction n'a pas encore débuté. C'est une autre forme de négligence.

La nation de Grassy Narrows fait sa part. Pourquoi les libéraux manquent-ils encore à leur engagement envers le chef Turtle et sa nation?

L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec la députée d'en face: ce qui est arrivé à Grassy Narrows est une tragédie nationale. La réalité c'est que nous devons en faire davantage pour protéger les cours d'eau de notre pays contre tout type d'empoisonnement toxique comme celui qui affecte la nation de Grassy Narrows. C'est pourquoi le gouvernement collabore avec la nation de Grassy Narrows et le chef Turtle pour mettre sur pied un centre de rétablissement. Toutefois, je conviens que nous devons en faire plus pour éviter des tragédies de ce type à l'avenir.

Je rencontrerai le chef Turtle et les membres du conseil cet après-midi.

* * *

LA SANTÉ

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, le Canada se trouve au troisième rang parmi les pays du monde où les gens paient les médicaments d'ordonnance le plus cher. Les libéraux promettent de réduire ces coûts depuis 2015, mais ils n'ont encore concrétisé leur promesse. Voilà maintenant

que des représentants de l'organisme canadien de réglementation du prix des médicaments confirment que le ministre de la Santé les a empêchés de réduire de plusieurs milliards de dollars les prix que les Canadiens paient pour les médicaments. Un ancien membre du conseil, Matthew Herder, a expliqué pendant son témoignage que les grandes pharmaceutiques savent qu'elles peuvent amener le ministre à faire leurs quatre volontés.

Pourquoi les libéraux font-ils passer les profits des grandes pharmaceutiques avant la santé des Canadiens?

• (1455)

M. Adam van Koeverden (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et de la ministre des Sports, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre de la Santé apprécient le rôle de leader que joue le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, un organisme quasi judiciaire indépendant. Le ministre ne donne pas d'instructions au Conseil. Comme l'indique l'article 96(5) de la Loi sur les brevets, le Conseil d'examen du prix des médicaments breveté doit consulter diverses parties, dont le ministre, avant de formuler de nouvelles directives.

C'est dans ce contexte que, le 28 novembre 2022, le ministre de la Santé a envoyé une lettre au Conseil d'examen du prix des médicaments. Cette lettre est en ligne, et toutes les personnes intéressées peuvent la consulter.

* * *

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Hier, les membres conservateurs du Comité permanent des finances l'ont tenu en otage, empêchant l'adoption de mesures d'aide destinées à d'innombrables Canadiens de la classe moyenne. Non seulement est-ce honteux, mais cette obstruction a provoqué l'annulation de la réunion du Comité, alors que nous étions censés entendre le témoignage d'une employée haut placée du Parti conservateur, Jenni Byrne, dans le cadre de notre étude sur l'ingérence étrangère.

La présidente ne trouve-t-elle pas que c'est extrêmement louche? Le Comité se penchera-t-il sur ces tactiques d'évitement de la part des conservateurs?

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, le député de Whitby a raison. Il est très préoccupant que les députés conservateurs fassent de l'obstruction au comité des finances afin d'empêcher Jenni Byrne de témoigner.

Les Canadiens doivent absolument avoir confiance dans leurs institutions démocratiques. Voilà pourquoi tous les partis ont convenu...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il semble régner une certaine confusion. Je rappelle aux députés qu'ils doivent se lever 5 ou 10 secondes avant de prendre la parole afin que la présidence sache à quoi s'en tenir et évite les erreurs.

Je sais que tout le monde essaie de s'entraider, mais ce n'est pas en criant ses conseils de part et d'autre de la salle que l'on y arrivera. Allez vous aider à l'extérieur de la Chambre s'il vous plaît.

La députée de Waterloo peut reprendre depuis le début.

Questions orales

L'hon. Bardish Chagger: Le député de Whitby a raison, monsieur le Président. Il est très préoccupant que les députés conservateurs fassent de l'obstruction au comité des finances afin d'empêcher Jenni Byrne de témoigner.

Les Canadiens doivent absolument avoir confiance dans leurs institutions démocratiques. Voilà pourquoi tous les partis ont convenu de donner la priorité à l'étude sur l'ingérence étrangère dans les élections. Les Canadiens savent aujourd'hui que le gouvernement conservateur précédent était au courant de tentatives d'ingérence étrangère dans le processus électoral canadien. Jenni Byrne était dans le cercle rapproché du premier ministre Harper et dans les hautes sphères du Parti conservateur. Elle devait témoigner hier soir, mais les conservateurs ont choisi de multiplier les coups fourrés pour ne pas rendre de comptes.

Ils répètent qu'il s'agit d'un sujet grave, mais ils ne se sont vraiment pas gênés pour...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je crois comprendre qu'il s'est dit quelque chose d'offensant, mais je n'ai pas la moindre idée de ce que c'était, calvaire, parce que je n'ai rien pu entendre.

Pardon pour le langage non parlementaire.

Le député de Brantford—Brant a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Larry Brock (Brantford—Brant, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, le ministre de la Sécurité publique induit la Chambre en erreur.

Il a affirmé que la GRC avait pris des mesures décisives pour fermer tous les postes de police financés par Pékin. Pourtant, contrairement à cette affirmation, deux groupes communautaires montréalais faisant l'objet d'une enquête pour héberger des postes de police secrets du gouvernement chinois affirment qu'ils poursuivent leurs activités normalement, sans aucune demande de fermeture de la part de la GRC.

Pourquoi le ministre induit-il les Canadiens en erreur? Pourquoi ne ferme-t-il pas ces postes?

• (1500)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, la qualité de cette question trahit sa compréhension de ce que fait un gouvernement élu et de ce que font nos services de police, qui sont indépendants sur le plan opérationnel.

Je suis étonné que le député d'en face ne comprenne pas cela. La GRC a clairement indiqué que, lorsqu'il y a eu des activités associées aux postes de police, elle a pris des mesures concrètes. Si d'autres surviennent, nous nous attendons à ce que la GRC fasse la même chose, grâce aux investissements records que le gouvernement a consentis pour assurer la sécurité des Canadiens.

M. Larry Brock (Brantford—Brant, PCC): Monsieur le Président, notre démocratie est en jeu.

Le ministre de la Sécurité publique a regardé les Canadiens dans les yeux et il leur a dit que des mesures décisives avaient été prises pour fermer tous ces postes de police. Le ministre a un grave déficit

de crédibilité. Il a induit les Canadiens en erreur par le passé et il continue de le faire encore aujourd'hui.

Quand le ministre va-t-il enfin considérer la sécurité des Canadiens comme une priorité et cesser de se moquer des conservateurs en faisant fermer ces postes de police?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons ce problème très au sérieux. C'est pourquoi la GRC s'en occupe et tient le public au courant des mesures qu'elle prend afin de contrer toute ingérence étrangère pouvant être liée à ces soi-disant postes de police.

Évidemment, si d'autres menaces de cette nature sont mises au jour, nous nous attendons à ce que la GRC intervienne tout en respectant son indépendance opérationnelle. Que le député d'en face ne comprenne pas ce principe démocratique important à ce stade-ci de sa carrière me laisse pantois.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, de notre côté, nous parlons simplement des faits.

Voici un fait: il y a deux mois, la GRC a annoncé qu'il y avait deux postes de police opérés par Pékin, un à Brossard et un à Montréal.

Voici un autre fait: le premier ministre a déjà mentionné clairement qu'il prendrait toutes les actions possibles pour arrêter les opérations hostiles au Canada.

Voici un troisième fait: jeudi passé, le ministre de la Sécurité publique a dit en comité que les postes de police opérés par Pékin étaient fermés.

Pourquoi le ministre de la Sécurité publique induit-il les Canadiens en erreur?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, avec respect, il faut que mon collègue lise les mises à jour offertes par la GRC.

La GRC a indiqué qu'elle prend des mesures concrètes au sujet des activités en lien avec les soi-disant postes de police opérés par Pékin. Elle va rester vigilante au sujet de cet enjeu avec l'aide des investissements de notre gouvernement.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, c'est ça le problème.

Le ministre de la Sécurité publique est là pour rendre compte de ce qui se passe en matière de sécurité publique au Canada. La GRC fait une déclaration et le ministre dit autre chose. Le ministre revient et il dit que ce n'est pas lui qui dirige les opérations de la GRC. Or, c'est lui le ministre responsable de la sécurité publique.

Les Canadiens ont besoin de savoir la vérité. Est-ce que les postes de police gérés par Pékin sont vraiment fermés au Canada, oui ou non? Sont-ils encore ouverts comme on l'a appris lundi? Quelle est la vraie réponse?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué plein de fois, la GRC a pris des mesures concrètes au sujet des activités en lien avec les soi-disant postes de police de Pékin.

Questions orales

Nous avons voulu nous attaquer à cet enjeu avec des investissements et des ressources qui non seulement sont déjà là, mais qui se trouvent aussi dans le budget de 2023.

J'espère que les conservateurs vont appuyer ce budget. C'est très important pour protéger les Canadiennes et les Canadiens.

* * *

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, quand le Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS, a informé le premier ministre en 2019 qu'un futur député libéral était soutenu par la Chine, il a gardé le secret et il n'a rien fait.

Quand le SCRS l'a informé en 2021 qu'un député de l'opposition et sa famille étaient menacés par la Chine, il a gardé le secret et il n'a rien fait.

Bref, le premier ministre garde le secret quand cela sert les libéraux et quand cela dessert l'opposition. Après tout cela, le même premier ministre nous dit de faire confiance à son enquête, de faire confiance à son rapporteur qu'il a nommé et qui se rapporte à lui.

À quand une commission d'enquête publique et indépendante?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous avons confiance en M. Johnston c'est qu'il est un individu qui s'est vraiment distingué. De plus, il a servi en tant que gouverneur général, sous la nomination d'un ancien premier ministre conservateur.

Ce n'est pas un enjeu partisan. Nous sommes toujours prêts à travailler avec M. Johnston. Quand il y aura des recommandations, le gouvernement va les respecter.

• (1505)

M. Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, à deux jours des célébrations du couronnement de Charles III et du congrès libéral, des députés libéraux commencent à se faire entendre. Ils nous disent que le serment au roi est dépassé et qu'il est temps de rendre cela optionnel.

Les députés de la Chambre ne devraient être loyaux qu'à la population. Il ne doit pas y avoir deux loyautés: une à la Couronne et une aux citoyens. Il doit y avoir une seule loyauté et c'est au peuple qu'on la doit.

Les gens ne veulent plus de serment au roi, plus de *God save the King*. Le temps est venu et l'occasion est belle.

Pourquoi ne pas enfin rompre, une fois pour toutes, nos liens avec la monarchie britannique?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je sens, de l'autre côté de la Chambre, qu'il y a plein d'enthousiasme pour la réponse.

Alors que les Québécois, les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes se préoccupent d'abordabilité, alors qu'ils se préoccupent de soins de santé, de soins dentaires, de bâtir l'économie de demain et de parler d'investissements, le Bloc québécois nous parle de monarchie.

Il faut le faire, en 2023, de parler de monarchie alors que les Canadiens s'intéressent à l'abordabilité.

[Traduction]

L'hon. Kerry-Lynne Findlay (Surrey-Sud—White Rock, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de la Sécurité publique savaient, il y a deux ans, qu'un agent étranger avait eu recours à des menaces contre la famille d'un député en raison du vote de celui-ci à la Chambre. Outre le député de Wellington—Halton Hills, toute preuve de menace à l'encontre de tout député aurait dû entraîner l'expulsion de l'agent concerné.

Qui a dormi au gaz il y a deux ans, et qui dort encore au gaz cette semaine?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de la nature répétitive des questions que posent les conservateurs, ils savent maintenant que nous avons pris des mesures décisives et concrètes pour soutenir le député de Wellington—Halton Hills.

Ce sont les conservateurs qui ont dormi au gaz, en tout respect. Ils ont dormi au gaz pendant 10 ans lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils auraient pu conférer de nouveaux pouvoirs au SCRS, mais ils ne l'ont pas fait. Ils auraient pu former un Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, mais ils ne l'ont pas fait. Ils auraient pu créer l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, mais ils ne l'ont pas fait. C'est leur incompétence et le fait qu'ils ont dormi au gaz qui nous ont permis de faire ce travail, et nous poursuivrons ce travail afin de protéger les personnes qui composent nos institutions.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement tente maintenant de se cacher derrière la Convention de Vienne pour justifier son inaction au sujet d'un agent de Pékin qui a harcelé la famille d'un député. Je vais en lire un extrait. L'article 9 prévoit ce qui suit: « L'État accréditaire peut, à tout moment et sans avoir à motiver sa décision, informer l'État accréditant que [...] tout [...] membre du personnel diplomatique de la mission est persona non grata [...] L'État accréditant rappellera alors la personne en cause ou mettra fin à ses fonctions [...] »

Pourquoi cet agent de Pékin se trouve-t-il toujours au Canada?

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est de plus en plus clair, et c'est évident depuis plusieurs années, que la Chine est une puissance perturbatrice. La Chine s'ingère dans la société canadienne. Nous en sommes très conscients et nous luttons contre cette ingérence tous les jours. Nous sommes aussi bien au fait de la Convention de Vienne, de nos pouvoirs et de nos responsabilités.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je vais devoir interrompre le secrétaire parlementaire. Mon travail consiste notamment à écouter ce qui se dit, et si je ne peux rien entendre, je ne peux pas faire mon travail. Je demande donc à tous les députés de prendre une grande respiration et de permettre au secrétaire parlementaire de terminer sa réponse, et nous verrons ensuite.

Je prie le secrétaire parlementaire de reprendre son discours depuis le début.

Questions orales

L'hon. Robert Oliphant: Monsieur le Président, je tiens à être très clair. La ministre des Affaires étrangères a clairement indiqué à son homologue chinois, il y a à peine quelques semaines, que toute ingérence au Canada par une agence du gouvernement chinois était inappropriée et que nous prendrions les mesures qui s'imposent.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, depuis près de deux ans, le gouvernement actuel sait qu'un agent du régime communiste de Pékin opère à Toronto. Cet agent a orchestré une campagne de harcèlement à l'encontre d'un député en raison d'un vote effectué à la Chambre. Le gouvernement n'a pas à s'expliquer. Si cela ne suffit pas à expulser un diplomate, qu'est-ce qui pourrait bien le faire? Pourquoi le gouvernement se préoccupe-t-il davantage des sentiments d'un agent communiste de Pékin que des fondements mêmes de notre démocratie?

● (1510)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, les fondements de la démocratie sont bien servis par les autorités, de même que par les investissements dans le milieu du renseignement qu'a faits le gouvernement, contrairement aux conservateurs. Ils se vantent de leur bilan en matière de sécurité nationale. Ils parlent fort, mais ils ne prennent jamais de mesures concrètes. Ce sont les députés de ce côté-ci de la Chambre qui se retroussent les manches, font le gros du travail et protègent les personnes qui travaillent dans cette enceinte afin que nous puissions protéger notre démocratie.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Monsieur le Président, les violences sexuelles continuent de faire trop de victimes.

Nous savons à quel point il est important pour les forces policières d'avoir accès à des outils comme le Registre national des délinquants sexuels pour investiguer et prévenir les violences sexuelles. Nous sommes aussi conscients que le processus de justice criminelle peut être ardu pour les victimes.

Le ministre de la Justice peut-il nous en dire plus sur le projet de loi que nous avons présenté pour protéger les Canadiens et redonner leur pouvoir aux victimes?

L'hon. David Lametti (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Vancouver Granville de sa question ainsi que de son français.

Nous avons récemment présenté le projet de loi S-12 au Sénat afin de renforcer le Registre national des délinquants sexuels. Ils devront s'enregistrer, sauf s'ils peuvent prouver qu'ils ne sont pas un risque pour la sécurité publique.

Le projet de loi S-12 donne aussi plus de choix aux victimes sur les interdits de publication en clarifiant le processus. Des victimes veulent protéger leur identité, d'autres veulent raconter leur histoire. C'est leur voix et ce devrait être leur choix.

* * *

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre veut nous faire croire que la dicta-

ture de Pékin a versé 140 000 \$ à la fondation Trudeau pour l'influencer et qu'il ne le savait pas, même si c'était son frère qui avait organisé cela; que les donateurs de la fondation Trudeau ont financé les vacances du premier ministre, mais qu'il ne le savait pas; et que, pendant deux ans, des agents de renseignements étaient au courant qu'un député et sa famille étaient harcelés, mais qu'il ne le savait pas non plus.

Si le premier ministre ne sait rien, comment peut-il nous protéger?

L'hon. Mark Holland (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a confirmé à plusieurs occasions, il n'a aucune relation avec la fondation Trudeau, qui est responsable de bourses scolaires.

C'est irresponsable d'attaquer un organisme à but non lucratif avec une telle partisanerie. Cela est fait sans aucune information démontrant une relation alors que c'est clair que les relations n'existaient pas.

Si le député a une question, il peut la poser à la fondation.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il peut y avoir des sujets sur lesquels nous ne nous entendons pas, mais voici les faits sur lesquels nous sommes tous d'accord. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'une dictature étrangère a ordonné à un de ses agents de menacer la famille d'un député en raison de la façon dont ce dernier avait voté à la Chambre. Tout le monde s'entend là-dessus. Nous sommes tous d'accord sur le fait que, que cela nous plaise ou non, c'est le premier ministre qui est à la tête du gouvernement. Autrement dit, il est responsable des gestes que son gouvernement pose ou omet de poser. En d'autres termes, il aurait dû être au courant et il aurait dû agir.

Quand le premier ministre se présentera-t-il enfin au travail, quand assumera-t-il ses responsabilités et quand fera-t-il son travail?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que fait le gouvernement depuis qu'il est au pouvoir en 2015. Nous avons mis en place les pouvoirs, le personnel et toute la technologie nécessaires pour protéger les institutions canadiennes contre l'ingérence étrangère.

Nous allons continuer de collaborer avec les députés d'en face, malgré les chicanes, les insultes et les distractions qui viennent de leurs rangs et malgré l'incompétence dont ils ont fait preuve pendant les 10 années où ils auraient eu l'occasion d'agir dans ce dossier. Nous faisons le travail et nous le ferons sans égard à la partisanerie afin que tous les députés puissent faire leur travail.

● (1515)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, cela concerne plus qu'un seul député et plus que l'ensemble des députés. Des millions de Canadiens patriotes d'origine chinoise subissent ces abus et ce harcèlement tous les jours. Certains racontent en pleurs qu'ils se font intimider par des agents exactement comme celui qui s'en est pris à la famille du député. Ces gens sont nos concitoyens. Cela se produit dans notre propre pays.

Le premier ministre va-t-il enfin faire son travail et nous protéger?

Questions orales

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je suis soulagé d'entendre enfin le chef conservateur dire cela, lui qui, depuis des semaines et des mois, tente de politiser un problème qui touche non seulement tous les députés, mais également l'ensemble de la population canadienne. On peut seulement espérer que les conservateurs abandonneront maintenant leurs exagérations et leurs insultes improductives et qu'ils collaboreront plutôt avec le gouvernement pour protéger l'ensemble des députés et des Canadiens de l'ingérence étrangère. C'est un devoir dont nous avons fait le serment de nous acquitter. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens pour défendre notre démocratie.

* * *

LE LOGEMENT

M. Chad Collins (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, tandis que le chef de l'opposition officielle impute la pénurie de logements aux maires et aux conseillers municipaux, notre gouvernement aborde les choses autrement. Le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion peut-il indiquer à la Chambre le niveau de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: S'il est important d'entendre les réponses, j'aimerais également entendre les questions.

Le député de Hamilton-Est—Stoney Creek peut reprendre depuis le début.

M. Chad Collins: Monsieur le Président, tandis que le chef de l'opposition officielle impute la pénurie de logements aux maires et aux conseillers municipaux, notre gouvernement aborde les choses autrement.

Le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pourrait-il indiquer à la Chambre le niveau de soutien que notre Fonds pour accélérer la construction de logements apportera aux municipalités qui accélèrent les processus de planification et d'approbation des nouveaux projets d'habitation, augmentant ainsi l'offre de logements pour l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Ahmed Hussen (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, Lib.): Monsieur le Président, voilà une excellente question, et je remercie le député de l'attention qu'il porte à cet important dossier.

Pour construire davantage de logements, nous devons rassembler tous les intervenants autour de la table. Les conservateurs n'abordent pas ce dossier avec sérieux. Ils cherchent querelle aux maires et veulent réduire le financement des villes. Hier encore, le chef de l'opposition officielle a pris la parole en Chambre pour s'en prendre à ceux qu'il a appelés les « maires wokes »...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il y a du bruit dans l'enceinte qui empêche vraiment les gens de comprendre ou d'entendre la réponse du ministre. Je lui demande de bien vouloir tout reprendre depuis le début.

L'hon. Ahmed Hussen: Monsieur le Président, je remercie le député de l'attention qu'il porte à cette question importante.

Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il faut que tout le monde soit à la table pour augmenter l'offre de logements, mais les conservateurs ne prennent pas le problème au sérieux. Le chef de l'opposition officielle a croisé le fer avec les maires et a réduit le

financement des villes. Hier, il a pris la parole à la Chambre et a attaqué ce qu'il a appelé les « maires wokes » du Canada.

Les compressions des conservateurs et ce type de discours d'extrême droite ne permettront pas de construire un seul logement abordable. Contrairement aux conservateurs, nous savons que nous devons travailler avec les municipalités pour faire construire plus de logements...

Le Président: Le député de Rosemont—La Petite-Patrie a la parole.

* * *

[Français]

L'AIDE AUX SINISTRÉS

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, le Québec est en état d'alerte. Un peu partout, les rivières dépassent les seuils d'inondation majeure. Plusieurs familles ont dû évacuer leur maison.

Dans Charlevoix, deux pompiers ont été emportés par les eaux de la rivière du Gouffre en tentant de secourir une famille dont la maison était menacée. La dépouille d'un de ces pompiers a d'ailleurs été retrouvée. Nos pensées sont avec leur famille, mais aussi avec toutes les Québécoises et tous les Québécois qui subissent ces inondations.

Est-ce que le gouvernement fédéral va déployer toute l'aide disponible pour aider la population devant cette catastrophe?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député de Rosemont—La Petite-Patrie pose une question très importante. Je joins ma voix à la sienne et à celle de tous les députés pour exprimer mon inquiétude et mes pensées à l'endroit de toutes les collectivités du Québec qui sont touchées par ces inondations. Nous offrons notamment nos plus sincères condoléances aux familles de Christopher Lavoie et de Régis Lavoie, les pompiers qui ont vraisemblablement perdu la vie en tentant de sauver des gens en danger.

Nous avons immédiatement déployé un appareil de l'Aviation royale canadienne pour aider aux recherches initiales. J'ai aussi contacté M. Bonnardel, du gouvernement du Québec, pour lui offrir toute l'aide fédérale nécessaire et lui assurer que notre gouvernement sera là pour les Québécois...

● (1520)

Le Président: La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'offre mes condoléances aux proches des personnes et des pompiers disparus dans le cadre de cet épisode climatique.

Ma question s'adresse au premier ministre. Relativement aux affaires dont il sera question plus tard aujourd'hui, soit les modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, c'est-à-dire le projet de loi S-5, il est encore temps d'améliorer cette loi en augmentant les possibilités de participation du public afin de tenir compte des connaissances scientifiques et autochtones dans la Loi.

Les modifications proposées par le député de New Westminster—Burnaby et moi-même doivent être appuyées par le gouvernement. Se prononcera-t-il en faveur de la participation du public et du savoir autochtone?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'a pas été revue depuis plus de 20 ans. Le gouvernement a proposé de solides modifications à la Loi, qui ont été saluées tant par les organismes environnementaux que les scientifiques et l'industrie.

Le processus parlementaire s'est avéré une véritable réussite. Tant le comité du Sénat que celui de la Chambre ont travaillé sur ce projet de loi, et ils ont consacré 50 heures à son étude. Ils ont entendu plus de 80 témoins issus de la société civile, du milieu universitaire, de l'industrie et d'organismes autochtones. Nous avons reçu plus d'une centaine de mémoires. Il est maintenant temps d'adopter ce projet de loi dont le comité de l'environnement a fait rapport, puis de le renvoyer au Sénat.

Le Président: C'est tout le temps dont nous disposons pour la période des questions aujourd'hui.

La députée de Sarnia—Lambton invoque le Règlement.

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, hier, pendant la période des questions, le ministre du Logement a prétendu que j'avais fait l'éloge du Fonds pour accélérer la construction de logements. J'ai donc passé en revue les 479 interventions que j'ai faites à la Chambre et en comité. Je peux confirmer que j'ai toujours affirmé que le gouvernement a adopté une approche inadéquate en matière de logements abordables. Je voulais simplement rectifier les faits.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET LE LOYER ABORDABLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mai, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 22, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin 2022, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Carleton relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

● (1535)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 309)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers

Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Deltell
d'Entremont	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Gallant	Généreux
Genius	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hallan	Hoback
Jeneroux	Kelly
Kitchen	Kmiec
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Lawrence	Lehoux
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd
Lobb	Maguire
Martel	Mazier
McCauley (Edmonton West)	McLean
Melillo	Moore
Morantz	Morrison
Motz	Muys
Nater	O'Toole
Patzner	Paul-Hus
Perkins	Poilievre
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Richards
Roberts	Rood
Ruff	Scheer
Schmale	Seeback
Shields	Shipley
Small	Soroka
Steinley	Stewart
Strahl	Stubbs
Thomas	Tochor
Tolmie	Uppal
Van Popta	Vecchio
Vidal	Vien
Viersen	Vis
Vuong	Wagantall
Warkentin	Waugh
Webber	Williams
Williamson	Zimmer— 116

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Ashton	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Barron	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Bendayan
Bennett	Bérubé
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blanchet	Blanchette-Joncas
Blaney	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Brière
Brunelle-Duceppe	Cannings
Casey	Chabot

Affaires émanant des députés

Chagger
Champagne
Chatel
Chiang
Collins (Victoria)
Coteau
Damoff
DeBellefeuille
Desjarlais
Dhillon
Dong
Dubourg
Duguid
Ehsassi
Erskine-Smith
Fillmore
Fonseca
Fortin
Fraser
Fry
Garon
Gaudreau
Gerretsen
Gould
Guilbeault
Hanley
Hepfner
Housefather
Hussen
Iacono
Ien
Johns
Jowhari
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Kwan
Lambropoulos
Lamoureux
Larouche
Lauzon
Lebouthillier
Lightbound
Longfield
MacAulay (Cardigan)
MacGregor
Maloney
Masse
May (Cambridge)
McDonald (Avalon)
McKay
McLeod
Mendès
Miao
Miller
Morrissey
Naqvi
Noormohamed
O'Connell
O'Regan
Perron
Plamondon
Qualtrough
Robillard
Romanado
Sajjan
Samson
Savard-Tremblay
Schiefke
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sinclair-Desgagné
Sorbara
Ste-Marie
Sudds
Taylor Roy
Therrien

Chahal
Champoux
Chen
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Cormier
Dabrusin
Davies
Desilets
Dhaliwal
Diab
Drouin
Duclos
Dzerowicz
El-Khoury
Fergus
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Freeland
Gaheer
Garrison
Gazan
Gill
Green
Hajdu
Hardie
Holland
Hughes
Hutchings
Idlout
Jaczek
Joly
Julian
Kelloway
Khera
Kusmierczyk
Lalonde
Lametti
Lapointe
Lattanzio
LeBlanc
Lemire
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Martinez Ferrada
Mathysen
May (Saainich—Gulf Islands)
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Mendicino
Michaud
Morrice
Murray
Ng
Normandin
Oliphant
Pauzé
Petipas Taylor
Powlowski
Raves
Rogers
Sahota
Saks
Sarai
Scarpaleggia
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Singh
Sousa
St-Onge
Tassi
Thériault
Thompson

Trudeau
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Vignola
Virani
Wilkinson
Zahid
Zuberi — 211

Trudel
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Villemure
Weiler
Yip
Zarrillo

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.**AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

● (1540)

[Français]

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 avril, de la motion portant que le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin 2022, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-211 sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1550)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 310)

POUR

Députés

Abouttaif	Aitchison
Albas	Aldag
Alghabra	Ali
Allison	Anand
Anandasangaree	Arnold
Arseneault	Arya
Atwin	Badawey
Bains	Baker
Baldinelli	Barlow
Barrett	Battiste
Beech	Bendayan
Bennett	Berthold
Bezan	Bibeau
Bittle	Blair
Block	Blois
Boissonnault	Bradford
Bragdon	Brassard
Brière	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Casey
Chagger	Chahal

Affaires émanant des députés

Chambers	Champagne	Rayes	Redekopp
Chatel	Chen	Reid	Rempel Garner
Chiang	Chong	Richards	Roberts
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Cooper	Robillard	Rogers
Cormier	Coteau	Romanado	Rood
Dabrusin	Dalton	Ruff	Sahota
Damoff	Dancho	Sajjan	Saks
Davidson	Deltell	Samson	Sarai
d'Entremont	Dhaliwal	Scarpaleggia	Scheer
Dhillon	Diab	Schiefke	Schmale
Doherty	Dong	Seeback	Serré
Dowdall	Dreeshen	Sgro	Shanahan
Drouin	Dubourg	Sheehan	Shields
Duclos	Duguid	Shipty	Sidhu (Brampton East)
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Dzerowicz	Sidhu (Brampton South)	Small
Ehsassi	El-Khoury	Sorbara	Soroka
Ellis	Epp	Sousa	Steinley
Erskine-Smith	Falk (Battlefords—Lloydminster)	Stewart	St-Onge
Falk (Provencher)	Fast	Strahl	Stubbs
Fergus	Ferreri	Sudds	Tassi
Fillmore	Findlay	Taylor Roy	Thomas
Fisher	Fonseca	Thompson	Tochor
Fortier	Fragiskatos	Tolmie	Trudeau
Fraser	Freeland	Turnbull	Uppal
Fry	Gaheer	Valdez	Van Bynen
Gallant	Généreux	van Koeverden	Van Popta
Genus	Gerretsen	Vandal	Vandenbeld
Gladu	Godin	Vecchio	Vidal
Goodridge	Gould	Vien	Viersen
Gourde	Gray	Virani	Vis
Guilbeault	Hajdu	Vuong	Wagantall
Hallan	Hanley	Warkentin	Waugh
Hardie	Hepfner	Webber	Weiler
Hoback	Holland	Wilkinson	Williams
Housefather	Hussen	Williamson	Yip
Hutchings	Iacono	Zahid	Zimmer
Ien	Jaczek	Zuberi — 271	
Jeneroux	Joly		
Jowhari	Kayabaga		
Kelloway	Kelly		
Khalid	Khera		
Kitchen	Kmiec		
Koutrakis	Kram		
Kramp-Neuman	Kurek		
Kusie	Kusmierczyk		
Lake	Lalonde		
Lambropoulos	Lametti		
Lamoureux	Lantsman	Angus	Ashton
Lapointe	Lattanzio	Bachrach	Barron
Lauzon	Lawrence	Barsalou-Duval	Beaulieu
LeBlanc	Lebouthillier	Bérubé	Blaikie
Lehoux	Lewis (Essex)	Blanchet	Blanchette-Joncas
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert	Blaney	Boulerice
Lightbound	Lloyd	Brunelle-Duceppe	Cannings
Lobb	Long	Chabot	Champoux
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)	Collins (Victoria)	Davies
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)	DeBellefeuille	Desbiens
MacKinnon (Gatineau)	Maguire	Desilets	Desjarlais
Maloney	Martel	Fortin	Garon
Martinez Ferrada	May (Cambridge)	Garrison	Gaudreau
May (Saanich—Gulf Islands)	Mazier	Gazan	Gill
McCauley (Edmonton West)	McDonald (Avalon)	Green	Hughes
McGuinty	McKay	Idlout	Johns
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLean	Julian	Kwan
McLeod	Melillo	Larouche	Lemire
Mendès	Menicino	MacGregor	Masse
Miao	Miller	Mathysen	McPherson
Moore	Morantz	Michaud	Morrice
Morrison	Morrissey	Normandin	Pauzé
Motz	Murray	Perron	Plamondon
Muys	Naqvi	Savard-Tremblay	Simard
Nater	Ng	Sinclair-Desgagné	Singh
Noormohamed	O'Connell	Ste-Marie	Thériault
Oliphant	O'Regan	Therrien	Trudel
O'Toole	Patzer		
Paul-Hus	Perkins		
Petitpas Taylor	Poilievre		
Powlowski	Qualtrough		

CONTRE

Députés

*Affaires courantes*Vignola
Zarrillo— 57

Villemure

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

(Projet de loi C-45. L'ordre du jour appelle: Ordres émanant du gouvernement)

Le 23 mars 2023 — Le ministre des Relations Couronne-Autochtones—
Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord du projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur la gestion financière des premières nations, modifiant d'autres lois en conséquence et apportant une clarification relativement à une autre loi.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a eu consultations, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante.

Que, nonobstant tout article du règlement, ordre spécial ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur la gestion financière des premières nations, modifiant d'autres lois en conséquence et apportant une clarification relativement à une autre loi, soit réputé lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que le député propose la motion veuillent bien dire non.

D'accord.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 15^e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, intitulé « La situation des droits de la personne en Haïti ».

[Traduction]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

[Français]

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

M. Peter Schiefke (Vaudreuil—Soulanges, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12^e rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, intitulé « Budget principal des dépenses 2023-2024 ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LES ORDONNANCES DE NON-PUBLICATION

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, deux pétitions totalisant plus de 5 000 signatures. Ces pétitions portent sur les ordonnances de non-publication.

Les pétitionnaires soulignent que lorsque l'imposition d'une ordonnance de non-publication se fait contre la volonté d'une victime-plaignante, elle constitue un geste paternaliste qui empêche la victime-plaignante d'exercer son droit à la liberté d'expression, qui alimente son sentiment de honte et qui renforce la notion que l'anonymat est toujours synonyme de protection. L'imposition d'une ordonnance de non-publication sans le consentement de la personne visée peut donner l'impression que c'est l'agresseur qu'on protège et que celui-ci en tire des avantages, puisque la victime ne peut plus parler ouvertement de la situation qu'elle a vécue et des torts qu'elle a subis.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de permettre aux victimes-plaignantes de parler de l'agression qu'elles ont subie sans s'exposer à des sanctions; de donner aux victimes-plaignantes adultes dans une affaire d'agression sexuelle le choix de faire appliquer ou non une ordonnance de non-publication; d'élaborer et de publier sur ses sites Web des documents d'information détaillés, accessibles et multilingues sur les ordonnances de non-publication; de simplifier le processus permettant de lever une ordonnance de non-publication sans l'intervention d'un avocat; et de permettre aux victimes-plaignantes de soustraire leur déclaration de la victime à l'application d'une ordonnance de non-publication.

● (1555)

LES HAZARAS

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, je dépose aujourd'hui une pétition au sujet de la communauté ethnique minoritaire hazara, au nom de résidents de ma circonscription.

Les pétitionnaires portent une fois de plus à l'attention de la Chambre le génocide que mène le régime taliban à l'encontre des Hazaras, et ce, depuis des décennies.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître le génocide dont sont victimes les Hazaras aux mains des talibans et d'inclure les membres de la minorité ethnique hazara d'Afghanistan parmi les 40 000 réfugiés afghans que le gouvernement du Canada souhaite réinstaller au Canada d'ici la fin de l'année.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition au nom de nombreuses personnes au Canada qui demandent au gouvernement de reconnaître la contribution significative des Canadiens d'origine allemande au développement du pays. Les signataires demandent aussi au gouvernement de reconnaître que, pendant les deux guerres mondiales, d'innocents Canadiens d'origines allemande et autrichienne ont été internés au Canada avec des combattants ennemis.

Ils soulignent que le gouvernement du Canada a présenté des excuses aux communautés canadiennes d'origines ukrainienne, japonaise et italienne, et ils aimeraient que le gouvernement s'excuse pour l'internement injustifié de Canadiens d'origine allemande.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, ramenons le gros bon sens chez vous, chez moi, chez nous tous, et soyons solidaires avec les pétitionnaires qui veulent que le gouvernement fédéral intervienne pour combattre le vol et le vandalisme qui touchent l'infrastructure des télécommunications.

Ces crimes ne constituent pas un danger réel pour la vie des gens au sens du Code criminel et ne sont donc pas punissables aussi sévèrement qu'ils le seraient autrement, mais ils peuvent réellement mettre des vies en danger. Lorsque des câbles sont volés ou endommagés, cela peut empêcher des gens d'appeler le 911 en cas d'urgence ou d'être tenus au courant des conditions météorologiques dangereuses dans des circonscriptions comme la mienne.

Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de créer des peines plus sévères pour le vandalisme et le vol d'infrastructures de télécommunications. Lorsque les secondes comptent, les Canadiens doivent être capables de contacter les services d'urgence rapidement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NDP): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par 141 personnes de ma région, Hamilton, qui s'inquiètent de la proposition du gouvernement Ford de construire l'autoroute 413 en asphaltant plus de 2 400 acres de terrain, dont des zones de la ceinture verte protégée, des terres agricoles, des forêts, des milieux humides et des territoires autochtones traditionnels des Mississaugas, des Haudenosaunee, des Hurons-Wendats, des Chippewas et des Six-Nations.

Cette pétition demande au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de réaliser une évaluation environnementale complète et approfondie afin de déterminer, de prévoir et d'évaluer les effets environnementaux du projet d'autoroute 413 ainsi que d'organiser des audiences publiques avant le début des travaux.

LA SYRIE

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NDP): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui une deuxième pétition, qui souligne la nécessité d'en faire davantage pour résoudre la

crise humanitaire en Syrie, en particulier à la lumière des tremblements de terre qui ont dévasté la région au début de l'année.

La pétition souligne les appels à une intervention immédiate lancés par le rapporteur spécial des Nations unies, le Croissant-Rouge arabe syrien et Clare Daly, députée au Parlement européen, afin de garantir qu'une aide plus importante parvienne aux personnes les plus démunies.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de mettre immédiatement fin aux sanctions contre la Syrie, d'exhorter les autres États à faire de même et d'amplifier ses activités d'aide et de sauvetage dans toutes les zones de la région.

● (1600)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Je tiens à ce que les gens qui nous regardent sachent que, si nous portons tous un œillet rouge, c'est pour sensibiliser les gens à la sclérose en plaques.

La pétition que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui émane d'un groupe de pétitionnaires plutôt précis et inhabituel: des médecins qui sont aussi des mères. Les Physician Mothers of Canada demandent au gouvernement du Canada de reconnaître que l'Organisation mondiale de la santé a désigné les changements climatiques comme étant la plus grande menace pour la santé mondiale du XXI^e siècle.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de considérer les conseils du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré Celsius comme un appel à un changement urgent et transformateur.

En somme, les pétitionnaires, soit les Physician Mothers of Canada, demandent au gouvernement du Canada de donner suite à l'appel à l'action de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement visant à décarboner rapidement l'économie et de reconnaître qu'il faut mettre en place des politiques énergétiques vertes à tous les échelons. Tous les ministres du gouvernement du Canada devraient envisager leurs actions sous l'angle du climat.

La pétition contient d'autres éléments. Je résume un travail très important plutôt rapidement.

LE CODE CRIMINEL

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition sur une question d'une extrême importance pour les Canadiens, plus particulièrement le projet de loi C-311, un important projet de loi qui vise à protéger les femmes enceintes et les enfants à naître.

Les pétitionnaires soulignent que le risque de violence à l'endroit des femmes augmente quand elles sont enceintes, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour que la violence à l'endroit des femmes enceintes soit traitée comme il se doit. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'adopter des mesures législatives pour inscrire, parmi les circonstances aggravantes aux fins de la détermination de la peine, la violence envers une femme enceinte et l'infliction de blessures à son enfant à naître.

Affaires courantes

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour présenter un certain nombre de pétitions sur le même sujet, à savoir le projet de loi C-311. Il est bien établi que le risque de violence à l'endroit des femmes augmente quand elles sont enceintes. Tous les députés sont d'accord sur ce point, car ils savent que c'est le cas.

À l'heure actuelle, dans le Code criminel du Canada, le fait de blesser ou de tuer une femme enceinte ou un enfant à naître en commettant un acte criminel n'est pas considéré comme une circonstance aggravante aux fins de la détermination de la peine. Il est vrai que le Canada n'a pas de loi sur l'avortement et que cette question fait toujours l'objet d'un vaste débat dans notre pays. Cependant, la majorité des Canadiens, sans distinction, s'entendent pour dire que ce vide juridique est tel que nous devons protéger les femmes enceintes et les enfants qu'elles choisissent de porter contre toute forme de violence, notamment le meurtre.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de loi C-311, les Canadiens sont très préoccupés par le fait qu'aucune loi ne protège l'enfant à naître en cas de blessure ou de mort, et qu'un tel cas ne soit pas considéré comme une circonstance aggravante dans le Code criminel du Canada. Les pétitionnaires estiment que la justice devrait condamner en conséquence les agresseurs qui s'en prennent à une femme enceinte ou à son enfant à naître. La peine doit être proportionnelle au crime.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition, signée par de nombreux Canadiens, qui est similaire à celles dont nous venons d'entendre parler.

Les pétitionnaires reconnaissent qu'il existe un vide juridique qui a pour conséquence que les enfants à naître ne sont pas reconnus comme victimes d'un acte criminel en cas de violence à l'encontre d'une femme enceinte. Il est reconnu que les femmes enceintes sont plus sujettes aux agressions violentes. Ce que ces pétitionnaires voudraient, c'est que l'on reconnaisse comme circonstance aggravante, pour déterminer la peine de l'auteur d'une agression, le fait que la victime soit une femme enceinte.

• (1605)

LES AÎNÉS

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la pétition que je tiens à déposer aujourd'hui porte sur le groupe démographique en expansion des Canadiens retraités, qui sont de plus en plus la cible de fraudeurs en raison de la richesse qu'ils ont accumulée au cours de toute leur vie pour les aider à financer leur retraite. Or, les mesures de contrôle et de protection quant au transfert d'argent dans le système bancaire canadien sont insuffisantes, ce qui laisse ce groupe vulnérable. Les aînés voient ainsi disparaître, souvent à cause de techniques complexes, de subterfuges ou d'escroqueries, les économies qu'ils ont accumulées des années durant.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'entreprendre un examen en profondeur et exhaustif du système de transfert actuel de l'argent des citoyens canadiens au pays, dans l'objectif de mettre en place des procédures, des protocoles et des garde-fous plus stricts afin de protéger les personnes âgées.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 1319, 1320 et 1325.

[Texte]

Question n^o 1319 — **M. Michael Barrett:**

En ce qui concerne les affaires étrangères, en date du 16 mars 2023: a) combien de diplomates et de membres du personnel diplomatique accrédités au Canada la République populaire de Chine dispose-t-elle actuellement; b) combien de diplomates et de membres du personnel diplomatique accrédités en République populaire de Chine le Canada compte-t-il actuellement?

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce qui suit reflète la réponse consolidée approuvée au nom des ministres d'Affaires mondiales Canada.

La représentation diplomatique varie considérablement d'un pays à l'autre et dépend d'une multitude de facteurs, tels que les objectifs de politique étrangère, la taille de la diaspora nécessitant des services consulaires et le besoin de services techniques et linguistiques spécialisés.

En réponse à la partie a) de la question, compte tenu des facteurs susmentionnés et du roulement permanent des agents en poste, le nombre de diplomates actuellement enregistrés dans le pays a tendance à fluctuer. Selon les chiffres les plus récents, la Chine compte 178 diplomates accrédités auprès de l'ambassade et des consulats au Canada, ainsi que cinq diplomates supplémentaires accrédités auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ou OACI, à Montréal. Ces informations sont mises à jour quotidiennement par le Bureau du protocole. Les renseignements les plus récents à ce sujet, y compris une ventilation du nombre de diplomates par ville, se trouve sur le site web à l'adresse https://w05.international.gc.ca/Protocol-Protocole/Detail.aspx?_ga=2.253317963.333778327.1681259541-16336162.1620220341&lang=fra.

Concernant la partie b) de la question, comme mentionné, le nombre de représentants du Canada en Chine a également tendance à fluctuer selon l'évolution de la situation. Il convient également de préciser que le Canada compte beaucoup, dans l'ensemble de son réseau mondial de missions, sur le personnel recruté sur place pour soutenir les diplomates canadiens accrédités dans le pays. Ce personnel n'est pas officiellement accrédité et ne compte donc pas dans les effectifs canadiens, mais il apporte souvent son aide sur des questions importantes, à l'exception des questions de nature délicate d'un point de vue commercial ou politique, et fournit un soutien administratif et logistique.

La Chine n'emploie pas de personnel recruté sur place et fait venir tout son personnel de Chine. Cette pratique est également adoptée par certains autres pays.

Selon les plus récentes données disponibles, le nombre de représentants canadiens en Chine s'élève à 147 personnes accréditées. Cela comprend 81 postes à l'ambassade de Beijing, dont 10 sont actuellement vacants, et les postes suivants dans les différents consulats du Canada: 5 à Chongqing, 5 à Guangzhou, 15 à Shanghai et 23 à Hong Kong. Celui-ci est également mis à jour quotidiennement.

*Affaires courantes*Question n° 1320 — **M. Michael Kram:**

En ce qui concerne l'accord conclu le 14 juin 2022 entre le Canada, le Royaume du Danemark et le Groenland au sujet des frontières maritimes et terrestres dans la zone entre le Groenland et le Canada: a) quel est le résumé de l'accord; b) quelle est sa date d'entrée en vigueur?

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce qui suit reflète la réponse consolidée approuvée au nom des ministres d'Affaires mondiales Canada.

Le 25 avril 2023, la ministre des Affaires étrangères a déposé au Parlement l'accord entre le gouvernement du Canada d'une part et le gouvernement du Royaume de Danemark avec le gouvernement du Groenland d'autre part sur les frontières maritimes et terrestres dans la zone située entre le Groenland et le Canada, fait à Ottawa le 14 juin 2022, soit le document parlementaire no 8532-441-33.

En réponse à la partie a) de la question, le 14 juin 2022, le Canada et le Royaume du Danemark ont signé l'Accord entre le gouvernement du Canada d'une part et le gouvernement du Royaume de Danemark avec le gouvernement du Groenland d'autre part sur les frontières maritimes et terrestres dans la zone située entre le Groenland et le Canada, ou l'Accord.

L'Accord résout tous les désaccords frontaliers existants avec le Royaume du Danemark, y compris le désaccord de longue date concernant la souveraineté de l'île Hans, ou Tartupaluk, le dernier différend territorial du Canada dans l'Arctique.

En particulier, l'Accord offre des solutions aux quatre questions frontalières suivantes avec le Royaume du Danemark:

Concernant la mer de Lincoln, la frontière maritime convenue résout un désaccord persistant sur la façon de tracer la ligne de démarcation dans la mer de Lincoln, l'étendue d'eau située au nord de l'île d'Ellesmere et du Groenland. La frontière dans la mer de Lincoln s'étend jusqu'à la limite des 200 milles nautiques à partir des côtes du Nunavut et du Groenland. Cette frontière s'appuie sur le traité de 1973 qui a établi une ligne de partage du plateau continental allant du haut du détroit de Nares, au nord, jusqu'au fond du détroit de Davis, au sud. Lorsqu'il a été conclu, le traité de 1973 ne fixait pas la frontière de la mer de Lincoln en raison d'un désaccord technique sur la façon dont la frontière devait être déterminée. L'Accord en question ici a permis de résoudre ces divergences techniques.

Concernant la modernisation de la frontière de 1973, l'Accord établit une frontière maritime unique modernisée dans la limite des 200 milles marins, qui s'étend de la limite des 200 milles marins dans la mer de Lincoln, au nord, jusqu'au fond du détroit de Davis, au sud. La frontière maritime modernisée entre le Canada et le Groenland, d'une longueur de près de 3 000 kilomètres, est la plus longue frontière maritime ininterrompue au monde.

Concernant l'île Hans, ou Tartupaluk, l'Accord divise l'île le long d'un ravin naturel qui s'étend généralement du nord au sud. Cette division équitable fait partie d'un ensemble plus large d'accords. L'utilisation d'un point de repère naturel facilite la gestion de la division de l'île Hans.

Les Inuits du Nunavut et du Groenland continueront d'avoir accès à l'ensemble de l'île et d'y circuler librement, y compris pour la chasse, la pêche et d'autres activités culturelles, traditionnelles, historiques et futures. Le Canada et le Royaume du Danemark mettront en place un régime de mise en œuvre des frontières pratiques et réalisables, accepté par les deux parties, pour tous les visiteurs.

Concernant la mer du Labrador, le Canada a déposé une demande auprès de la Commission des limites du plateau continental, ou CLPC, concernant les limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins dans la mer du Labrador en 2013. Le Royaume du Danemark, ainsi que le Groenland, ont déposé leur propre demande auprès de la CLPC pour la même zone en 2012.

Les demandes ont révélé un chevauchement de la zone de plateau continental, ce qui est un élément normal du processus scientifique prévu par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ou CNUDM, pour délimiter les limites extérieures du plateau continental. L'Accord établit une ligne de démarcation juridiquement contraignante dans la zone de chevauchement, ce qui représente une solution équitable, conformément à l'article 83 de la CNUDM. L'Accord divise la zone de chevauchement approximativement en deux et confirme que le plateau continental canadien est une zone importante pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit de l'une des premières délimitations du plateau continental au-delà de 200 milles marins dans des zones de chevauchement entre pays. En réglant la question de la zone de chevauchement maintenant, et avant les recommandations de la CLPC, le Canada et le Royaume du Danemark se placent en position de chef de file dans ce domaine. Cela est particulièrement important dans la mesure où nous pensons à l'avenir et à la recherche de solutions pour les grandes zones de chevauchement du plateau continental dans l'Arctique.

Au sujet de la partie b) de la question, des modifications réglementaires de la législation nationale sont nécessaires au Canada et au Royaume du Danemark avant que l'un ou l'autre pays ne soit en mesure d'aviser l'autre que les procédures internes nécessaires pour permettre la ratification du traité ont été achevées. L'une des principales modifications réglementaires nécessaires concerne le régime frontalier et douanier, afin de permettre aux Inuits de continuer à se déplacer sur l'île Hans, ou Tartupaluk, et de définir les règles applicables aux autres visiteurs de l'île. Par exemple, afin de permettre la poursuite des déplacements, les deux parties doivent prévoir des exceptions à la présentation, à l'examen, à la déclaration des marchandises et à d'autres exigences réglementaires propres à l'île.

Il est difficile d'établir un calendrier exact pour la mise en œuvre en droit interne des modifications nécessaires, d'autant plus que le Royaume du Danemark est également tenu de procéder à des modifications réglementaires similaires avant de pouvoir ratifier l'Accord. Ce travail pourrait prendre de 12 à 24 mois, avec une entrée en vigueur probable de l'Accord en 2024 ou 2025.

Question n° 1325 — **M. Peter Julian:**

En ce qui concerne les employés actuellement en poste à la Division Dépôt de la GRC à Regina (Saskatchewan), ventilés par personnel de la GRC et personnel civil: a) quel est le nombre d'équivalents temps plein; b) quel est le salaire annuel total des employés?

Mme Pam Damoff (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le nombre total d'employés à la Division Dépôt de la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, à Regina pendant l'exercice 2021-2022 était de 468 équivalents temps plein, ou ETP, dont 228 ETP étaient des membres du personnel de la GRC et 240 ETP étaient des membres du personnel civil.

Affaires courantes

Pour ce qui est de la réponse à la partie b) de la question, les dépenses salariales totales pour les ETP pendant l'exercice 2021-2022 étaient de 53 058 711 \$, dont 36 857 728 \$ pour le personnel de la GRC et 16 200 983 \$ pour le personnel civil. Ces dépenses comprennent un coût unique de 10,4 millions\$ lié aux augmentations salariales rétroactives découlant de la négociation collective.

Notons que les données ci-dessus excluent le Centre de dressage des chiens de police, situé à Innisfail, en Alberta, qui relève de la Division Dépôt, et les cadets inscrits au Programme de formation des cadets.

Notons également que le personnel de la GRC comprend les membres réguliers et les membres civils. Le personnel civil est considéré comme étant employés de la fonction publique.

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les réponses du gouvernement aux questions n^{os} 1316 à 1318, 1321 à 1324, 1326 et 1327 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 1316 — **M. Matthew Green:**

En ce qui concerne les processus d'embauche au sein du gouvernement, ventilés par ministère ou organisme depuis l'exercice 2015-2016: a) quelle est la politique relative au stockage des données provenant des entrevues vidéo préenregistrées, notamment en ce qui concerne (i) l'accès aux vidéos, (ii) la suppression des vidéos des candidats retenus et non retenus; b) quel est le nombre total d'entrevues vidéo préenregistrées reçues; c) quel est le nombre total de postes pour lesquels une entrevue vidéo préenregistrée a été demandée dans le cadre du processus de recherche de candidats; d) quelle est l'indemnité offerte aux candidats pour la réalisation d'une entrevue vidéo préenregistrée, y compris le remboursement (i) de la caméra, (ii) du matériel d'éclairage, (iii) du logiciel de montage vidéo, (iv) de la location d'un espace, (v) du temps; e) des programmes d'intelligence artificielle sont-ils utilisés pour évaluer le contenu des entrevues vidéo préenregistrées et, le cas échéant, quel est le contenu évalué par ces programmes?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1317 — **M. Marty Morantz:**

En ce qui concerne la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement, en date du 16 mars 2023: a) combien d'unités de logement construites dans le cadre de la stratégie a-t-on terminées, au total, ventilées par province ou territoire; b) combien d'argent le gouvernement a-t-il consacré jusqu'à présent à la stratégie?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1318 — **M. Kyle Seeback:**

En ce qui concerne les demandes d'asile reçues par le gouvernement, au total et ventilées par province ou territoire où les demandes ont été déposées: depuis 2012, combien de demandes d'asile ont été traitées chaque année par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1321 — **M. Peter Julian:**

En ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada, ventilé par lieu de travail et par trimestre d'exercice, depuis 2018-2019 jusqu'à présent: a) ventilé par catégorie professionnelle, quel est le nombre total (i) d'employés, (ii) d'employés équivalents temps plein, (iii) de postes disponibles, (iv) d'employés occasionnels; b) quels sont les taux ou les algorithmes utilisés pour planifier les niveaux de dotation de chacun des lieux de travail?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1322 — **M. Peter Julian:**

En ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ventilé par lieu de travail et par trimestre d'exercice, depuis 2018-2019 jusqu'à présent: a) quel est le nombre total d'employés d'agences de placement temporaire ou d'employés contractuels privés dans chaque catégorie professionnelle; b) quel est le nombre total d'employés embauchés par l'ASFC qui sont (i) d'anciens employés de la fonction publique, (ii) des retraités de l'ASFC; c) pour chaque employé en a), quel est le nombre total d'employés embauchés pour des contrats d'une durée (i) de moins de six mois, (ii) de six à 12 mois, (iii) de 12 à 18 mois, (iv) de plus de 18 mois?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1323 — **M. Peter Julian:**

En ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et les étudiants embauchés dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, ventilés par lieu de travail et trimestre d'exercice depuis 2018-2019 jusqu'à présent: a) quel est le nombre total d'étudiants embauchés; b) sur les étudiants embauchés en a), combien ont été embauchés dans chaque catégorie professionnelle ou rôle professionnel; c) combien d'étudiants sont depuis devenus des employés de l'ASFC; d) pour chaque étudiant embauché en c), quelle est la (i) classification de leur poste, (ii) durée de leur mandat?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1324 — **M. Alexandre Boulerice:**

En ce qui concerne l'immigration et le logement: a) quelles mesures le gouvernement a-t-il mises en place pour faire face à l'augmentation probable du nombre de réfugiés cherchant à franchir nos frontières en raison de l'instabilité climatique, et quelles provinces ont été consultées sur ces mesures; b) ventilé par ministère et par année depuis 2013, quel est le titre de tous les rapports commandés par le gouvernement évaluant la migration des réfugiés en raison de l'instabilité climatique; c) comment l'impact des réfugiés des crises actuelles, comme celles de l'Afghanistan et de l'Ukraine, est-il pris en compte dans l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de logement, et quels montants supplémentaires sont alloués à la Stratégie nationale sur le logement pour répondre à de tels événements; d) comment l'impact des réfugiés prévus en raison de l'instabilité climatique est-il pris en compte dans l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de logement, et quels montants supplémentaires sont alloués à la Stratégie nationale sur le logement pour répondre à de tels événements?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1326 — **Mme Lianne Rood:**

En ce qui concerne les demandeurs d'asile entrés au Canada par le chemin Roxham: a) combien de personnes ont franchi la frontière canadienne par le chemin Roxham, au total, ventilées par année depuis 2015; b) en date du 16 mars 2023, combien de personnes sont hébergées par le gouvernement; c) quels sont les noms et les adresses de chaque hôtel ou motel avec lequel le gouvernement a signé un contrat pour loger ces personnes; d) depuis le 4 novembre 2015, quel montant total, ou montant total approximatif, le gouvernement a-t-il dépensé pour loger les personnes entrées au Canada par le chemin Roxham dans des hôtels ou motels?

(Le document est déposé.)

Question n^o 1327 — **Mme Lianne Rood:**

En ce qui concerne le Collège militaire royal du Canada, ventilé par année pour les années académiques 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023: a) quelle est la proportion obligatoire d'étudiantes; b) combien d'étudiants ont été acceptés en première année; c) quelle est la ventilation de b) par sexe; d) combien d'étudiants se disant de sexe masculin ont été refusés en raison de la proportion obligatoire d'étudiantes; e) quelle est la limite des admissions en première année?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN CANADA EN SANTÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-5, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), apportant des modifications connexes à la Loi sur les aliments et drogues et abrogeant la Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Trois motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-5.

Les motions n^{os} 1 à 3 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1 à 3 à la Chambre.

• (1610)

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD) propose:

Que l'amendement à l'article 9 du projet de loi S-5 soit supprimé.

[Français]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui de la députée de Victoria, propose:

Motion n^o 2

Que l'amendement à l'article 39.1 du projet de loi S-5 soit modifié par substitution, aux paragraphes 108.1(1) et (2), de ce qui suit:

« 108.1 (1) Si les renseignements que les ministres évaluent au titre des paragraphes 108(1) ou (2) concernent un animal vertébré, ou un organisme vivant — ou groupe d'organismes vivants — visé par règlement, les ministres s'assurent que le public a l'occasion de présenter des connaissances autochtones et des renseignements scientifiques utiles avant l'expiration du délai d'évaluation de ces renseignements.

(2) S'il reçoit, au titre du paragraphe 106(1), des renseignements concernant un animal vertébré ou un organisme vivant — ou groupe d'organismes vivants —, le ministre publie ces renseignements dans le Registre dans les cinq jours suivant leur réception. »

Motion n^o 3

Que l'amendement à l'article 44.1 du projet de loi S-5 soit modifié par adjonction, après l'alinéa 114(1)g.1, de ce qui suit:

« g.2) prévoir les processus d'évaluation des connaissances autochtones et des renseignements scientifiques fournis aux ministres au titre du paragraphe 108.1(1); »

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole au Parlement pour représenter les habitants de Victoria.

Les citoyens de ma circonscription sont très attachés à l'environnement. Les gens de Victoria, et de tout le pays, tiennent beaucoup à la protection des écosystèmes côtiers. Ils veulent pouvoir profiter de lacs et de rivières propres et respirer de l'air pur. Or, ce sont des choses que nous ne pouvons pas tenir pour acquises. C'est pourquoi il est si important d'inscrire le droit à un environnement sain dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi est le plus grand texte législatif régissant la protection de l'environnement au Canada, et sa dernière mise à jour remonte à plus de 20 ans. Le monde a changé et les substances toxiques sont différentes de ce qu'elles étaient il y a deux décennies.

Le projet de loi donnait l'occasion de s'attaquer à la question de la justice environnementale et de mieux protéger les personnes les plus marginalisées qui subissent les effets de la pollution. C'était une occasion très importante de renforcer les mesures de protection de l'environnement. Le projet de loi S-5 comporte des éléments très positifs, mais il trahit également beaucoup d'occasions manquées. Il ne permet pas la mise à jour nécessaire d'un certain nombre d'aspects essentiels de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais je vais tout d'abord souligner ce que nous avons accompli au comité, ce qui a été fait au Sénat et pourquoi il est important de l'adopter.

Le droit à un environnement sain serait reconnu pour la première fois en vertu d'une loi fédérale. Nous avons pu renforcer le projet de loi en comité pour y inclure l'obligation pour le gouvernement de respecter les principes de justice environnementale, d'équité intergénérationnelle et de non-régression. Le projet de loi exigerait également du gouvernement fédéral qu'il tienne compte des effets cumulatifs des toxines et de leurs conséquences sur les populations vulnérables. Je tiens à remercier la sénatrice McCallum d'avoir proposé des amendements en faveur des populations vulnérables. Le projet de loi actualiserait également le mode de contrôle des substances toxiques et des produits chimiques dangereux. Il donnerait la priorité à l'interdiction des substances les plus dangereuses; les néo-démocrates ont travaillé à l'amélioration de la transparence et de la reddition de comptes à ce sujet.

Le projet de loi ne serait pas aussi solide sans les amendements que nous avons défendus et fait adopter au comité de l'environnement, ou sans le travail de sénateurs comme Mary Jane McCallum et d'autres.

Malheureusement, le gouvernement et les conservateurs ont voté contre un grand nombre d'amendements importants. Ils sont allés jusqu'à supprimer des dispositions du projet de loi afin d'affaiblir les mesures de protection environnementale, d'amoindrir les dispositions relatives à la consultation de la population et à la protection des droits des Autochtones, et de priver le Parlement de la possibilité de s'attaquer aux graves préoccupations liées à l'application de la loi. Ils ont voté contre les amendements relatifs au droit à un environnement sain pour les générations futures; ils se sont notamment opposés à la mise en œuvre de normes de qualité de l'air obligatoires, d'exigences d'étiquetage plus strictes pour les produits de consommation et de consultations obligatoires de la population et des Autochtones pour les organismes génétiquement modifiés, entre autres.

Ordres émanant du gouvernement

Il a été décevant de voir les libéraux et les conservateurs faire équipe pour affaiblir les protections environnementales, mais il n'est pas surprenant de les voir encore écouter l'avis des lobbyistes plutôt que celui des scientifiques, des médecins et des environnementalistes. Par exemple, les libéraux et les conservateurs ont fait équipe pour éliminer la mention des bassins de résidus dans le projet de loi. Cet amendement aberrant a été proposé par les membres conservateurs, qui ont fait valoir que les bassins de résidus sont très bien gérés. Cette position ne tient pas du tout compte des données scientifiques, des rapports et des témoignages des communautés autochtones au sujet des effets de la pollution provenant des bassins de résidus. Ce qui est choquant, c'est que les libéraux, qui disent se soucier de l'environnement, ont voté comme les conservateurs afin de retirer cette disposition essentielle. La pollution provenant des bassins de résidus a des effets dévastateurs sur les collectivités, mais les membres libéraux du comité ont quand même décidé de retirer l'unique disposition du projet de loi qui mentionne les bassins de résidus.

À peine un mois après l'adoption de cet amendement, bon nombre de reportages ont révélé qu'une fuite provenant d'un énorme bassin de résidus situé sur un site exploité par la grande société pétrolière et gazière Imperial Oil a affecté un grand nombre de communautés autochtones à proximité du site, y compris la Première Nation des Chipewyans de l'Athabasca. Ce qui rend cette situation particulièrement horrible, c'est qu'elle dure depuis mai 2022, et que les nations autochtones touchées n'en ont été informées que près d'un an plus tard, en février 2023, après que 5,3 millions de litres de déchets toxiques, soit assez pour remplir deux piscines olympiques, se sont infiltrés dans le sol et le bassin hydrographique dont ces communautés sont tributaires. Des membres de ces communautés sont venus nous parler de l'incapacité du gouvernement, c'est-à-dire de son incapacité à protéger l'environnement et à protéger les communautés autochtones affectées.

• (1615)

Nous devons en faire davantage. Nous devons remédier à cette incapacité en adoptant une réglementation appropriée pour les bassins de résidus. C'est pourquoi, à l'étape du rapport, j'ai proposé un amendement pour réintroduire les termes « bassins de résidus » dans le projet de loi. J'exhorte mes collègues de la Chambre à voter pour cet amendement.

Le projet de loi laisse également à désirer en ce qui a trait à la qualité de l'air. En fait, le projet de loi S-5 ne la mentionne pas du tout. Pourtant, la pollution atmosphérique représente le plus grand risque environnemental pour la santé humaine. Santé Canada estime que la pollution atmosphérique tue plus de 15 000 personnes chaque année au Canada, et qu'elle coûte plus de 120 milliards de dollars à l'économie canadienne sur le plan socioéconomique. L'exposition à la pollution atmosphérique augmente le risque d'accident vasculaire cérébral, de crise cardiaque et de cancer du poumon, ainsi que de maladies respiratoires chroniques et aiguës, comme l'asthme. Une telle exposition est aussi liée à des affections neurologiques et peut avoir des effets néfastes sur le fœtus.

Les États-Unis disposent de normes de qualité de l'air exécutoires depuis plus de 50 ans. Cependant, le Canada a décidé de continuer à se contenter de normes volontaires. David Boyd, le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement, a dit que des normes de qualité de l'air ambiant qui sont juridiquement contraignantes et exécutoires ne servent pas seule-

ment à protéger l'environnement et la santé publique, mais elles sont aussi importantes pour créer un Canada plus égalitaire.

La pollution atmosphérique touche tout le monde étant donné qu'elle viole de façon généralisée le droit de respirer de l'air pur. Toutefois, certaines populations vulnérables sont touchées de façon disproportionnée par les maladies qui y sont associées. Parmi les groupes les plus touchés, citons les femmes, les enfants, les aînés, les minorités, les Autochtones, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes atteintes de problèmes de santé préexistants, comme les maladies respiratoires ou cardiaques, et les personnes qui appartiennent à plusieurs de ces catégories. Les sources principales de pollution de l'air ambiant, y compris les centrales thermiques, les raffineries, les usines, les incinérateurs et les axes de transport routier, se trouvent souvent dans des collectivités défavorisées et racialisées. Par conséquent, inscrire des normes de qualité de l'air ambiant dans la loi et l'application de ces normes partout au Canada est une question de justice environnementale.

Le Parlement devrait renforcer le projet de loi S-5 pour que la première loi du Canada à reconnaître le droit à un environnement sain ne néglige pas la pollution atmosphérique. La vie des gens en dépend. Lorsque les libéraux et les conservateurs ont eu l'occasion de faire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement la mesure de protection environnementale la plus forte possible, ils ont écouté les intérêts des grandes sociétés au lieu des avis des scientifiques et des experts en environnement.

Je veux aussi parler des amendements proposés par la députée de Saanich—Gulf Islands. Lorsqu'il est question de la protection de la nature et des mesures à prendre à l'égard des organismes génétiquement modifiés, nous devons être à l'écoute des scientifiques, mais aussi des collectivités autochtones qui sont touchées lorsque le gouvernement canadien précipite l'approbation de saumons et d'autres organismes génétiquement modifiés qui jouent un rôle essentiel dans leur culture et leur subsistance.

Je pourrais parler encore longtemps, mais je vais conclure en disant que mes collègues du NPD et moi allons continuer à nous battre pour protéger l'environnement, la santé humaine et tout ce que nous avons de plus cher, pour nous, nos enfants et les générations futures. Je suis fière du travail accompli et je voterai en faveur de ce projet de loi, mais j'espère que nous n'attendrons pas vingt ans de plus pour apporter ces changements.

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Victoria pour son travail sur ce projet de loi très important et pour la collaboration que nous avons eue. Nous avons en effet travaillé en étroite collaboration sur ce projet de loi pendant plusieurs mois.

Je ne suis pas d'accord au sujet de sa description du résultat final. D'après ce que j'ai entendu de la part de groupes environnementaux, de représentants de l'industrie et de professionnels de la santé, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un bon projet de loi qui fait avancer les choses. Ce n'est pas la dernière fois que nous entendons parler de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous envisageons d'autres améliorations au moment de l'étude d'autres articles de la Loi.

La députée reconnaît-elle que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit déjà la collecte de renseignements sur les bassins de résidus? Nous avons eu une discussion très animée au comité, où il a été décidé que cette disposition était redondante et qu'elle visait une industrie en particulier, alors que nous aurions pu en ajouter 10 autres.

Par ailleurs, nous traitons du problème concernant Kearn, qui relève d'un tout autre sujet. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce qui s'est passé en Alberta est absolument inacceptable et nous mettons en place des mesures visant à améliorer le système de contrôle et de déclaration pour les gens du Nord de l'Alberta.

● (1620)

Mme Laurel Collins: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son travail au comité, mais je dois dire que je suis extrêmement déçue par la question.

J'ai été extrêmement déçue de voir les députés libéraux voter aux côtés des députés conservateurs pour supprimer la seule référence aux bassins de résidus que contenait le projet de loi. Il s'agit d'un problème qui touche les communautés autochtones en ce moment même, et le fait que le gouvernement a décidé qu'il ne veut pas voir les mots « bassins de résidus » dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est scandaleux, à mon avis.

Honnêtement, j'espère que les députés écoutent. J'espère qu'ils prendront le temps d'écouter les communautés autochtones qui sont touchées par la pollution toxique des bassins de résidus, et qu'ils annuleront cette décision en votant pour l'amendement à l'étape du rapport qui vise à remettre les mots « bassins de résidus » dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Victoria d'avoir voté, en comité, en faveur de certains des quelque 24 amendements que le Parti vert a proposés. Nous avons travaillé sur le projet de loi S-5 de la mi-décembre jusqu'au mois de mars. Tous ces amendements judiciaires ont été rejetés, tout comme les nombreux bons amendements proposés par le Sénat.

En fait, je ne peux pas voter en faveur de ce projet de loi. On nous demande de croire que cette mesure législative est primordiale, mais le gouvernement sait qu'elle est boiteuse; si nous attendons un instant, d'une minute à l'autre, le gouvernement libéral nous présentera une nouvelle version des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Personne n'a touché à cette loi depuis 20 ans. On veut nous faire avaler des couleuvres.

Ma collègue de Victoria aurait-elle eu vent d'une nouvelle mesure législative du gouvernement qui porterait sur les articles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'ayant pas été modifiés lors de cet examen des modifications?

Mme Laurel Collins: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir travaillé avec diligence au sein du comité pour essayer de renforcer cette mesure législative. La réponse est non.

Si le gouvernement avait vraiment l'intention de modifier certaines dispositions de la loi, en particulier l'article 22 sur les recours pour faire respecter le droit à un environnement sain, il l'aurait fait cette fois-ci. Il s'agit d'un article important, un article qu'il ne nous a pas permis de modifier.

Je ne pense pas que le gouvernement puisse invoquer son programme législatif actuel pour nous convaincre de patienter et de ne pas nous inquiéter parce qu'il aurait supposément l'intention de pré-

Ordres émanant du gouvernement

senter un autre projet de loi d'ici quelques mois ou quelques années. Nous savons qu'il a fallu attendre 24 ans pour que cette mise à jour de la loi ait lieu. Des années et des années d'efforts ont été nécessaires pour arriver au point où nous pouvons moderniser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Il est difficile d'imaginer que le gouvernement va présenter au Parlement un projet de loi complet de refonte de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je n'y crois pas, mais je pense qu'il est essentiel que nous commencions à presser le gouvernement de faire ce travail.

● (1625)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je veux passer à la question dont nous sommes saisis à l'heure actuelle. J'espère que les députés appuieront les amendements qui ont été proposés aujourd'hui lors du débat à l'étape du rapport. Ma collègue de Victoria vient de nous parler de quelques-uns d'entre eux. Je tiens à souligner l'importance de voter pour l'amendement tout à fait sensé que nous propose ma collègue néo-démocrate de Victoria en vue de rétablir un changement qui avait été apporté par le Sénat.

Les gens qui nous écoutent risquent d'être perplexes. Le Sénat fait-il des changements? Est-ce que c'est renvoyé au Sénat? Que se passe-t-il ici? Je suis profondément préoccupée par ce projet de loi. Le ministre de l'Environnement a présenté un projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au cours de la législature précédente, en juin 2021. À cette époque, le gouvernement libéral savait qu'il allait probablement provoquer lui-même la dissolution du Parlement pour déclencher au milieu de l'été des élections précipitées. Il a donc ajouté le projet de loi au Feuilleton, sans toutefois avoir vraiment l'intention d'y donner suite. Or, cela a permis aux particuliers, aux groupes de spécialistes du droit environnemental et à d'autres intervenants de le consulter et de constater que les mesures prévues dans le projet de loi ne suffisaient pas. Beaucoup de travail a été fait en ce sens; j'y reviendrai tantôt.

Au retour des élections, rien n'a été inscrit au Feuilleton pour modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comme on le promet depuis longtemps. Par conséquent, le ministre et les responsables du mécanisme libéral de présentation des projets de loi ont décidé que le projet de loi devait d'abord être présenté au Sénat. Pourquoi? Parce qu'il n'était pas assez important aux yeux du Parti libéral pour qu'il le présente d'abord à la Chambre. Pour éviter que le projet de loi accapare la Chambre, le gouvernement l'a d'abord présenté au Sénat.

Puis, la démarche est devenue compliquée. Le Sénat a travaillé dur. D'ailleurs, après avoir travaillé sur le projet de loi, le Sénat a envoyé une lettre à la Chambre pour lui dire qu'il n'était pas en mesure d'apporter certaines modifications importantes qu'il devait absolument apporter, en particulier pour que l'on puisse contraindre les gens de respecter le droit à un environnement sain. Cela dépasse la portée du projet de loi. Qu'est-ce que cela signifie pour les gens qui nous regardent et qui se demandent pourquoi je voterais contre des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Pour que toute violation du droit à un environnement sain puisse donner lieu à une action en justice, il aurait fallu modifier l'article 22, qui est l'article de la Loi qui concerne son application.

Ordres émanant du gouvernement

Cet amendement ne pouvait ni être apporté par le Sénat ni par le comité de l'environnement de la Chambre des communes. La raison est fort simple: l'article 22 n'a jamais été invoqué dans toute l'histoire de cette loi parce qu'il est inutilisable. Il est absolument nécessaire d'y remédier.

De nombreux amendements ont été apportés par le Sénat. Par contre, le Sénat a déclaré qu'il était nécessaire de modifier certaines dispositions, mais qu'il ne pouvait pas le faire. Il a réussi à amender le projet de loi de manière à ce qu'une attention particulière soit portée aux bassins de résidus, mais le comité de l'environnement de la Chambre des communes a supprimé cet amendement. Voilà pourquoi la députée de Victoria a proposé l'amendement que l'on retrouve dans la motion n° 1 dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'amendement de l'article 9 qui a été proposé par le comité rétablit ce que le Sénat avait proposé. J'admets qu'il est difficile de s'y retrouver avec toutes ces manœuvres.

J'ai présenté des amendements et je tiens à remercier les groupes qui ont travaillé sur ces amendements. Nature Canada, l'Association canadienne du droit de l'environnement et un certain nombre d'autres groupes souhaitaient une participation significative du public à ce projet de loi. Dans ce but, les amendements proposés à l'étape du rapport ont modifié le projet de loi de manière substantielle. En ce qui a trait au libellé, on s'éloigne de ce que le projet de loi dit actuellement, à savoir que les parties intéressées seront consultées. Le terme « parties intéressées » a une signification particulière en droit. Il ne s'agirait pas nécessairement du public ou des scientifiques. Il ne s'agirait pas non plus des Autochtones. L'amendement est un compromis.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un compromis par rapport à ce que nous voulions ou à ce que nous espérions obtenir à l'étape du rapport, à savoir la reconnaissance savoir autochtone en tant que facteur important dans la décision de modifier génétiquement un organisme vivant. C'est le premier amendement. Par exemple, le saumon a été modifié génétiquement au pays. Nous sommes d'ailleurs le seul pays au monde à autoriser la modification génétique d'un poisson destiné à la consommation humaine. Le saumon du Pacifique est sacré pour les peuples autochtones des territoires que je représente. Le deuxième amendement porte sur les processus pour tenir compte des connaissances autochtones et des renseignements scientifiques.

• (1630)

Il est vraiment important de déterminer quels sont les obstacles à cette pratique. Malheureusement, certains se trouvent dans les conseils que les fonctionnaires d'Environnement Canada donnent au ministre. Le processus devrait comprendre une importante participation du public, mais John Moffet, principal expert d'Environnement Canada dans ce domaine, pense tout le contraire. Voici ce qu'il a déclaré au Comité permanent de l'environnement et du développement durable le 16 février dernier: « Ce n'est pas un processus de participation du public, mais un processus fondé sur la science. »

Ce serait très bien si les scientifiques pouvaient eux aussi intervenir à cette étape, mais on ne sait pas trop s'ils le peuvent. Soutenir qu'il ne s'agit pas d'un processus public va à l'encontre des engagements des libéraux, qui ont affirmé que le public pourra y participer, que l'on tiendra compte des connaissances autochtones et que l'on écouterait les scientifiques.

Avant que mon temps de parole soit écoulé, j'exhorte les députés des deux côtés de la Chambre à accueillir favorablement ces trois

amendements à l'étape du rapport. Ils permettront d'augmenter considérablement la chance que le projet de loi prévoie une véritable participation du public et l'apport des connaissances autochtones.

Je vais exposer la grande déception que j'éprouve par rapport au projet de loi S-5. C'est vraiment une tragédie. Les députés ne sont pas obligés de me croire, mais j'ai travaillé sur ce projet de loi avant sa première lecture, en 1988. Je sais que c'est difficile à croire, puisque je ne fais pas mon âge — c'est du moins ce que j'aime croire.

J'ai travaillé sur ce projet de loi en 1988, quand il a été proposé, à l'époque du gouvernement Mulroney. Un gouvernement progressiste-conservateur majoritaire proposé la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Elle a réuni un grand nombre de textes législatifs disparates, dont la Loi sur l'immersion des déchets en mer et celle sur la qualité de l'air, en plus de créer la partie 5, celle dont il est essentiellement question aujourd'hui.

Nous traitons de la partie 5, sur les substances toxiques, de la mouture initiale de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Même si ce devrait être le cas, il n'est pas question de la partie 6, où il faudrait moderniser le libellé sur les organismes génétiquement modifiés et leur réglementation. Nous ne traitons pas des parties relatives à l'immersion des déchets en mer, où il y a un besoin criant de modifications. Bien des choses se passent en ce moment dans nos ports avec les bateaux de croisière.

De toute évidence, on fera grand cas de l'inscription dans le projet de loi du droit à un environnement sain, mais en quoi est-ce un droit si on ne peut pas le faire respecter? Un droit qui n'est pas exécutoire, ce n'est pas mieux qu'un autocollant de pare-chocs. C'est bien de l'avoir inscrit dans le projet de loi, et les gens peuvent le montrer du doigt en disant qu'il s'agit d'une amélioration. Cependant, si on ne peut pas le faire respecter, ce n'est pas un droit.

Ma profonde déception devient encore plus grande à la lecture des changements apportés à la liste des produits chimiques toxiques. L'Association canadienne du droit de l'environnement en a parlé dans ses mémoires. Je suis d'accord avec elle, car je ne compte plus les heures que j'ai consacrées au projet de loi. La loi a survécu à une contestation constitutionnelle devant la Cour suprême dans l'affaire Hydro-Québec, dans les années 1990, parce qu'elle cible les produits chimiques toxiques sous l'angle de la santé et parce que le ministre de la Santé et le ministre de l'Environnement l'appliquent conjointement. Par conséquent, la loi a été reconnue comme un exercice légitime de la compétence fédérale.

Pourquoi la modifie-t-on maintenant? C'est à cause du lobbying de l'industrie du plastique, qui n'aime pas l'idée que ses produits puissent être qualifiés de toxiques. Nous savons que, depuis des dizaines d'années, les tribunaux considèrent que le concept de substance toxique aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement signifie qu'en quantité adéquate et suffisante dans l'environnement, cette substance constitue une menace pour l'environnement et pour la santé humaine. Il ne signifie pas que quelqu'un qui prend un morceau de plastique va s'empoisonner. Il signifie que les énormes quantités de plastique qui sont déversées dans l'environnement constituent une menace pour notre environnement à l'échelle planétaire.

Pour aider l'industrie du plastique à résoudre un éventuel problème d'image et de relations publiques, ce projet de loi affaiblit les fondements constitutionnels de la loi. Je ne peux pas soutenir un projet de loi qui prend des risques avec les fondements constitutionnels de la loi dans le but d'aider une industrie à résoudre un problème de relations publiques.

Il y a également l'élimination d'articles cruciaux de la loi originale. En fait, la partie concernant la quasi-élimination a été ajoutée plus tard, après l'adoption initiale de la loi en 1990. De nombreuses améliorations ont été apportées à cette loi au fil des ans, mais le projet de loi S-5 n'en fait pas partie.

● (1635)

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son intervention. Je la remercie aussi d'avoir participé à certaines discussions du comité de l'environnement.

D'ailleurs, certaines de ces discussions portaient sur les amendements proposés par le Sénat. La députée a mentionné l'article 9 et, si je ne me trompe, il est question des bassins de résidus à l'alinéa 46(1)k.3 du projet de loi. Nous avons aussi inclus de nombreux produits chimiques provenant de diverses sources, car ils peuvent avoir des effets cumulatifs sur les populations vulnérables. Là encore, cela s'applique à des situations comme celle que nous avons connue avec les bassins de résidus de Kearl.

Le libellé actuel du projet de loi, avec les amendements proposés par le comité, englobe maintenant les situations qui touchent les bassins de résidus, qui peuvent être néfastes pour la santé humaine. La députée peut-elle nous dire ce qu'elle pense de la liste de surveillance que nous avons créée et de sa gestion subséquente?

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner que le député de Guelph m'a remercié d'avoir témoigné devant le comité de l'environnement. J'ai été obligée de me présenter devant le comité. Je n'ai pas le droit d'en être membre. La motion adoptée par tous les comités de la Chambre prévoit un préavis de 48 heures pour que je soumette tous mes amendements au comité en vue de l'étude article par article, mais je n'ai pas le droit d'y participer. Je ne peux pas non plus présenter mes propres amendements, alors ils sont réputés avoir été présentés.

Ce n'est pas une occasion dont j'ai cherché à me prévaloir, car si ce n'était de la motion adoptée par chaque comité, j'aurais le droit, aujourd'hui, de soumettre tous mes amendements au comité, de les faire valoir et d'en débattre à l'étape du rapport. Nous les mettrions ensuite aux voix. Voilà pourquoi le cabinet de Stephen Harper a concocté cette motion, que chaque comité a adoptée sans penser au fait que le parti le plus désavantagé sur le plan de l'équité procédurale, dont l'un des seuls droits est de pouvoir présenter des amendements de fond à l'étape du rapport, verrait ce droit réduit parce qu'il savait comment l'utiliser.

La liste de surveillance est une petite amélioration apportée à un projet de loi qui, globalement, réduit l'efficacité de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement d'une façon que je qualifierais de tragique.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, je dois dire que je partage beaucoup la frustration de la députée de Saanich—Gulf Islands. Quand notre parti n'était pas reconnu, effectivement, nous ne pouvions pas proposer nos amendements en comité.

Ordres émanant du gouvernement

Plutôt que de poser une question, j'aimerais faire une déclaration. Je dois féliciter la députée de Saanich—Gulf Islands pour l'excellent travail qu'elle a fait et qu'elle a pu remettre au Comité permanent de l'environnement. Je veux aussi souligner le travail de Nature Canada, une association de défense de l'environnement qui est quasiment toujours un pas en avant de nous. C'est Nature Canada qui a proposé ces amendements dont nous discutons aujourd'hui et dont les députées de Victoria et de Saanich—Gulf Islands se font les porte-parole. Je veux les remercier.

Nous, les députés, sommes comme des généralistes et nous avons besoin de ces gens qui sont des experts pour alimenter notre réflexion et nous faire mieux comprendre les enjeux.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je remercie ma chère collègue de Repentigny. Je suis absolument d'accord sur ce que dit ma collègue au sujet des organisations non gouvernementales comme Nature Canada, qui a travaillé sur la question des organismes génétiquement modifiés, ou OGM.

Il est incroyable de penser que nous avons maintenant la chance et l'occasion d'apporter des changements à la partie 6 du projet de loi afin de moderniser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais que le gouvernement choisit de ne rien faire. On pourrait protéger la population contre les risques liés aux OGM dans l'alimentation. C'est affreux.

Nous devons vraiment essayer de modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en ce qui a trait à la gestion des produits toxiques afin de protéger la population contre les grandes entreprises qui représentent un danger pour notre environnement et la santé humaine.

[Traduction]

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les amendements proposés par la députée, à l'étape du rapport, en particulier, sur le travail de Nature Canada, sur les critiques du terme « parties intéressées » en ce qui a trait à la consultation publique, sur l'importance de la tenue d'une consultation publique, et sur les problèmes que pose ce terme en particulier.

● (1640)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, en me fondant sur mon ancien travail d'avocate, je dirai que le terme « parties intéressées » veut certainement dire que l'industrie des produits chimiques serait une partie intéressée. Nature Canada ne serait pas automatiquement une partie intéressée.

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé. Ce projet de loi propose des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999, appelée également la LCPE.

Comme les députés le savent, notre gouvernement a présenté le projet de loi S-5 au Sénat le 9 février 2022. Depuis lors, le projet de loi a progressé régulièrement dans le processus parlementaire. J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner l'énorme contribution des parlementaires de tous les partis, ainsi que leurs réflexions et leurs efforts pour faire avancer et renforcer le projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

Le processus parlementaire a clairement été une réussite. Les comités qui ont travaillé à ce projet de loi ont mis près de 50 heures à l'étudier. Ils ont entendu plus de 80 témoins représentant la société civile, le monde universitaire, l'industrie et les organisations autochtones, et ont reçu plus de 100 mémoires. En tout, plus de 40 amendements ont été adoptés, dont plus de la moitié ont été appuyés par le gouvernement. Le projet de loi s'en trouve renforcé et le gouvernement l'appuie.

Il est maintenant temps d'adopter le projet de loi sur lequel le comité de l'environnement s'est prononcé, de le renvoyer à l'autre endroit et, plus important encore, de veiller à ce qu'il reçoive la sanction royale sans attendre pour que nous puissions mettre la nouvelle loi en œuvre.

Le projet de loi S-5 constituerait la première révision majeure de la LCPE depuis plus d'une génération, comme l'ont souligné de nombreux députés. Il moderniserait la LCPE dans deux domaines clés. Premièrement, le droit à un environnement sain y serait reconnu, comme le prévoit la LCPE. Deuxièmement, le projet de loi renforcerait la gestion des produits chimiques au Canada et permettrait une protection solide des Canadiens et de leur environnement contre les risques posés par les substances nocives.

La reconnaissance du droit à un environnement sain, prévu par cette mesure législative, serait une avancée importante. En effet, ce serait la première fois qu'un tel droit serait reconnu dans la législation fédérale. Aux termes du projet de loi, le gouvernement aurait l'obligation de protéger ce droit et de faire respecter les principes connexes, comme la justice environnementale. Dans un délai de deux ans, si la loi entre en vigueur, le ministre de la Santé et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique seraient tenus d'élaborer un cadre de mise en œuvre pour définir la manière dont ce droit serait pris en compte dans l'application de la loi.

On peut se demander quelle différence ferait la reconnaissance de ce droit. Il convient de rappeler que la LCPE sert de base à de nombreux programmes visant à prévenir la pollution, comme les programmes relatifs à la qualité de l'air, aux urgences environnementales et aux gaz à effet de serre et, bien entendu, le programme de gestion des produits chimiques. Le droit s'appliquerait à l'administration de l'ensemble de la loi.

Je parlerai d'un principe: la justice environnementale. J'ai entendu ces mots à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit notamment d'éviter les effets néfastes disproportionnés de la pollution sur les populations vulnérables. Les décisions à prendre à cet égard nécessiteraient une meilleure compréhension des populations les plus touchées, auxquelles il faudrait accorder une certaine priorité. Puisqu'il serait primordial de bien comprendre la situation, le projet de loi obligerait les ministres à mener des recherches, des études ou des activités de surveillance pour appuyer la protection du droit à un environnement sain.

En complément du droit à la justice environnementale, le projet de loi confirmerait l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement préalable, libre et éclairé. Dans les amendements apportés, la prise en compte des connaissances autochtones dans les décisions relatives à la protection de l'environnement et de la santé est confirmée et un examen de la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement d'une manière qui favorise la réconciliation est encouragée.

Le projet de loi S-5 moderniserait également l'approche du Canada en matière de gestion des produits chimiques, du fait notamment qu'il met l'accent sur la protection des Canadiens les plus vulnérables contre les effets nocifs des produits chimiques, encourage l'adoption de solutions de remplacement plus sûres et tient compte de l'exposition des Canadiens à des produits chimiques provenant de sources multiples, ce que l'on appelle souvent les effets cumulatifs.

La proposition d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de priorités en matière de gestion des produits chimiques constitue un élément central des amendements apportés. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre de la Santé élaboreraient ce plan en consultation avec les parties prenantes dans les deux ans suivant la sanction royale. Un plan intégré pluriannuel serait ainsi établi pour les évaluations chimiques. Il prévoirait également des activités de recherche et de collecte de renseignements à l'appui. Le plan prendrait également en compte des facteurs comme les populations vulnérables, les effets cumulatifs et les solutions de rechange plus sûres, comme je l'ai déjà dit.

● (1645)

Cette proposition a été renforcée par des amendements, appuyés par le gouvernement, qui exigeraient d'assortir d'un calendrier le plan qui devrait être revu tous les huit ans après sa publication. Reconnaissant que les Canadiens sont exposés à de multiples produits chimiques provenant de nombreuses sources différentes, le projet de loi élargirait la base scientifique des évaluations des risques à mener au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour prendre en compte les effets cumulatifs et les populations vulnérables. Les amendements adoptés au comité ont introduit le concept connexe d'environnement vulnérable. Ainsi, les évaluateurs devraient tenir compte des scénarios d'exposition du monde réel.

Afin d'appuyer l'adoption de solutions de rechange plus sûres, le projet de loi prévoit l'établissement d'une nouvelle liste des produits chimiques potentiellement préoccupants à surveiller. Les amendements adoptés au comité clarifient la procédure de retrait de substances chimiques de cette liste et fournissent des orientations utiles à l'industrie et aux autres utilisateurs de substances chimiques. Le projet de loi modifierait également le paradigme de la gestion des risques dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en élargissant le champ d'application de la réglementation à un sous-ensemble plus large de substances toxiques, à savoir les substances toxiques qui présentent le risque le plus élevé, et en exigeant de donner la priorité à l'interdiction des activités liées à ces substances et à leurs rejets.

Toutefois, les amendements adoptés au comité et appuyés par le gouvernement précisent que la liste doit inclure les substances toxiques qui sont cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, en plus des substances persistantes et bioaccumulables, que les ministères ont toujours eu pour objectif d'éliminer. Ces changements importants permettraient à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement d'être en phase avec les nouvelles connaissances scientifiques et la compréhension la plus à jour des risques pour l'environnement et la santé.

Après avoir résumé les principaux éléments du projet de loi relatifs à la gestion des produits chimiques, je vais maintenant parler de certains thèmes connexes introduits par le truchement d'amendements.

L'ouverture, la transparence et la reddition de comptes dans les mesures de protection de l'environnement et de la santé sont des thèmes majeurs qui sous-tendent de nombreux amendements apportés au projet de loi au comité. Ceux-ci comprenaient une déclaration dans le préambule à cet effet, ainsi que diverses échéances et exigences en matière de rapports pour l'évaluation et la gestion des risques relatifs aux produits chimiques. Ces changements renforceraient la reddition de comptes au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et garantiraient l'évaluation et la gestion à temps des risques que présentent les produits chimiques pour les Canadiens et leur environnement.

De même, les amendements apportés au projet de loi créeraient un régime plus ouvert et plus transparent pour les informations commerciales confidentielles du fait que les personnes qui présentent une demande de confidentialité devraient se justifier en regard des critères de la Loi sur l'accès à l'information, et que le ministre de l'Environnement devrait examiner et valider un échantillon statistiquement représentatif de demandes de confidentialité et faire un rapport annuel sur les résultats.

Les essais sur les animaux constituent un autre thème majeur des amendements au projet de loi, le comité ayant ajouté un certain nombre de nouvelles dispositions visant à remplacer, à réduire ou à améliorer l'utilisation d'animaux vertébrés. En outre, le plan des priorités en matière de gestion des produits chimiques dont il a été question précédemment comprendrait une stratégie pour promouvoir la mise au point et l'utilisation de méthodes ne recourant pas à l'utilisation d'animaux vertébrés.

Ces amendements sont conformes aux travaux en cours dans d'autres pays du monde, comme les États-Unis et les pays de l'Union européenne, et contribuent à faire progresser l'engagement du présent gouvernement à abandonner les essais sur les vertébrés. Cela suppose de continuer à collaborer avec l'industrie, le milieu universitaire et nos partenaires étrangers au développement d'autres méthodes n'utilisant pas d'animaux et d'en faire l'évaluation afin d'en arriver à mettre fin aux essais sur les animaux. En fait, le gouvernement a récemment réaffirmé son engagement de mettre fin aux essais de produits cosmétiques sur les animaux dans le budget fédéral de 2023 et au moyen d'amendements à la Loi sur les aliments et drogues déposés dans le projet de loi C-47. Ces amendements à la LCPE constitueraient un complément important à ce travail.

Enfin, en ce qui concerne les amendements, tous les amendements qui ont été apportés au projet de loi à l'autre endroit n'ont pas été maintenus, mais je dirais que la majorité l'a été. Certains n'étaient pas conformes aux principes de la Loi, seraient difficiles à mettre en œuvre ou étaient prématurés, compte tenu des consultations en cours menées par Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada. Comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est pas la dernière fois que nous parlons de la LCPE.

• (1650)

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Monsieur le Président, nous parlons de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et je suis heureuse que l'on ait travaillé au projet de loi pour le renforcer, et je suis très reconnaissante à ma collègue de Victoria pour le travail qu'elle a fait à cet égard. Cependant, j'en entendu, au comité, les témoignages horribles des chefs autochtones sur les conséquences que le déversement de la mine de Kearsal dans le nord de l'Alberta a eues sur leurs communautés.

Ordres émanant du gouvernement

Je me demande si le député pourrait me dire comment diable il peut regarder ces gens dans les yeux et leur expliquer que les bassins de décantation ne seraient pas protégés par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et que l'eau et la terre de leurs communautés, où ils pêchent, chassent et vivent avec leurs familles, ne sont pas dignes d'être protégées. Comment les députés libéraux peuvent-ils affirmer que les bassins de décantation ne méritent aucune protection au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

C'est à n'y rien comprendre, et je ne me sens certainement pas à l'aise de retourner voir ces gens et de leur dire que le gouvernement ne se soucie pas de l'environnement dans lequel ils vivent et respirent.

M. Terry Duguid: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations et de sa question.

Les sentiments qu'elle a exprimés au comité étaient le dégoût et la déception. J'ai bien regardé le chef Adam droit dans les yeux. Tous ceux qui étaient présents n'en revenaient pas qu'une chose pareille ait pu se produire et qu'aucun avertissement n'ait été donné.

C'est pour cette raison que le ministre a mis sur pied un groupe de travail. Il a tendu la main aux peuples autochtones de la région et au gouvernement de l'Alberta. Nous chercherons des solutions ensemble, non seulement des solutions à court terme, mais aussi des solutions à long terme.

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, il existe une substance appelée penta. Son nom scientifique est beaucoup plus long. Elle est essentiellement utilisée pour traiter les poteaux électriques. Toutefois, cette substance est en train d'être progressivement éliminée, mais le gouvernement n'a pas encore approuvé de substitut. Si je comprends bien, s'il doit éliminer quelque chose, il est censé mettre en œuvre un autre produit pour le remplacer, mais le gouvernement ne l'a pas fait. Le problème, c'est que cela devient une question de santé et de sécurité pour les personnes qui travaillent sur les poteaux électriques.

Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas pris la peine d'approuver une nouvelle substance qui pourrait être utilisée à la place du penta, même s'il a forcé ces entreprises à ne plus l'utiliser.

M. Terry Duguid: Madame la Présidente, je ne suis pas au courant du problème dont le député parle. Je vais assurément m'informer pour savoir où en est la recherche d'une solution de rechange plus sûre.

Un des grands objectifs de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est de trouver des solutions de rechange plus sûres. Nous nous fions à l'innovation et à l'ingéniosité des scientifiques, des chercheurs et des universités au Canada pour trouver des solutions de rechange afin de remplacer les substances nocives pour l'environnement ou pour la santé humaine.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, c'est difficile d'être brève dans un tel dossier.

On avait une belle occasion pour exiger des mesures sur la pollution de l'air et l'étiquetage des substances dangereuses dans les produits de consommation.

Ordres émanant du gouvernement

Dans son discours, mon collègue a cité l'Union européenne. Prenons seulement l'exemple de l'étiquetage des OGM. L'Union européenne est à des années-lumière devant le Canada. Même les États-Unis commencent à resserrer et à obliger une certaine réglementation.

Pourquoi n'a-t-on pas profité du projet de loi S-5 pour que le Canada prenne un peu le pas sur les autres pays qui sont vraiment très en avance sur nous?

[Traduction]

M. Terry Duguid: Madame la Présidente, je pense que, lorsque j'ai fait mention de l'Union européenne, je parlais des essais de cosmétiques.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement repose sur l'analyse des risques plutôt que sur un système de gestion fondé sur les dangers comme celui de l'Union européenne. Je crois que notre système est bien meilleur pour protéger la santé des humains et l'environnement. Il a bien servi le Canada et nous avons apporté des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui rendront ce système encore meilleur.

• (1655)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Saanich—Gulf Islands, Les affaires étrangères; l'honorable député de North Okanagan—Shuswap, Les nominations gouvernementales.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat sur le projet de loi S-5, qui concerne un important dossier sur l'environnement et les changements climatiques. Comme on le sait, j'ai le bonheur et le privilège d'être porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de changement climatique. J'ai été ainsi nommé par le chef de l'opposition officielle et député de Carleton. Je m'occupe donc de ces dossiers.

Nous reconnaissons tous que les changements climatiques sont réels, que l'humain a eu un rôle à jouer dans ces changements climatiques et, donc, que l'humain a un rôle à jouer pour attaquer ces changements climatiques et les réduire le plus possible. Je tiens aussi à rappeler que ce projet de loi en est à sa dernière étape. Nous allons soutenir l'esprit de ce projet de loi. Nous estimons qu'il s'agit d'une avancée intéressante en ce qui concerne les défis environnementaux.

Ce projet de loi était attendu à juste titre, puisque la première mouture de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement remonte à 1999. Cela fait donc depuis près d'un quart de siècle, soit exactement 24 ans, qu'il n'y avait pas eu de mise à jour de cette loi sur la protection de l'environnement. Il fallait le faire, cela a été fait, et nous en sommes heureux.

Je me permets quand même de porter à l'attention de mes collègues que ce projet de loi n'est pas nouveau. Il avait été présenté il y a deux ans sous la forme d'un projet de loi émanant de la Chambre des communes, le projet de loi C-28. Les travaux avaient cours, on faisait des avancées intéressantes et, tout à coup, il a fallu qu'on l'abandonne. Pourquoi? Parce que le gouvernement libéral, ou plutôt le premier ministre — je me suis laissé dire que bien des gens dans ce gouvernement et dans ce parti n'étaient pas tout à fait

d'accord —, a décidé de déclencher en plein été et en pleine pandémie, au début de la quatrième vague de la COVID-19, une élection qui a coûté plus de 600 millions de dollars aux contribuables canadiens, et ce, pour un résultat à peu près similaire.

Cela a eu pour conséquence de nous faire perdre plus d'un an pour ce projet de loi, qui est donc revenu sur le menu par la porte de côté, appelons-le ainsi. Je ne dis pas qu'il y a une porte principale et une porte de côté. Disons que les deux portes sont aussi importantes: la porte de la Chambre des communes et la porte du Sénat. Curieusement, ce gouvernement a décidé de présenter à nouveau le projet de loi en frappant à la porte du Sénat. C'est son droit, mais c'est quand même surprenant.

Nous sommes maintenant rendus à la toute dernière étape après avoir entendu 80 témoins et étudié une centaine de mémoires. Le projet de loi d'une soixantaine de pages, qui contient des dizaines et des dizaines d'articles, a pu être étudié en comité parlementaire, à la fois au Sénat et ici. Comme je le disais tout à l'heure, ce sont des pas en avant qui sont d'ailleurs salués par les groupes environnementaux et par l'industrie.

Avant d'aller plus loin, je tiens juste à faire une petite observation. J'entendais tout à l'heure la cheffe du Parti vert signaler à juste titre qu'elle trouve bien dommage que, dans notre système parlementaire, les députés indépendants ne puissent pas déposer des amendements ou participer quotidiennement aux comités parlementaires pour améliorer les règles. C'est peut-être effectivement un peu troublant de constater cela, parce que nous sommes tous élus, mais les règles sont les règles et il faut les respecter. Nous connaissons les règles.

Mentionnons une autre situation qui peut sembler un peu malheureuse pour la démocratie canadienne, mais ce sont les règles. En 2019, le Parti libéral a obtenu moins de votes que le Parti conservateur. Qui a formé le gouvernement? C'est le Parti libéral, parce qu'il avait plus de députés. En 2021, le Parti libéral a obtenu moins de votes que le Parti conservateur, mais c'est le Parti libéral qui a formé le gouvernement. Pourquoi? C'est parce qu'il avait plus de députés.

Les gens qui observent la démocratie au sens pur du terme se demanderont comment il se fait que ceux qui ont obtenu le plus de votes ne forment pas le gouvernement. C'est parce que nos règles sont établies de telle façon. Nous, les conservateurs, sommes un parti de loi et d'ordre, et nous respectons les règles. Sommes-nous heureux de la situation? Bien sûr que non. Respectons-nous les règles? Oui. Nous faisons notre travail comme il se doit. C'est la même chose pour tous les députés indépendants.

• (1700)

[Traduction]

Parlons maintenant du sujet de fond de ce projet de loi.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce projet de loi n'est pas nouveau. Il a été présenté il y a deux ans, mais nous avons eu des élections. Ce projet de loi mettrait à jour une vieille loi de 1999 qui a été débattue et adoptée par la Chambre des communes. C'est pourquoi nous devons la mettre à jour.

[Français]

Mentionnons trois éléments fondamentaux. Je pourrais en parler pendant des heures parce qu'il s'agit d'un projet de loi très épais.

Essentiellement, ce projet de loi prévoit que tout citoyen a droit à un environnement sain. C'est une avancée majeure. Du même souffle, qu'est-ce qu'un environnement sain? Cela prête à débat et à interprétation. Le projet de loi prévoit justement une période de deux ans pour définir le cadre juridique de ce qu'est un environnement sain.

La première étape est un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi nous saluons cette avancée.

C'est un projet de loi qui reconnaît l'importance des populations vulnérables. Il faut prendre en compte ces populations vulnérables, quand vient le temps de développer ou d'accepter de nouveaux projets qui ont un impact sur l'environnement, et faire une évaluation de la toxicité potentielle que peuvent représenter certains projets.

Ce projet de loi prévoit également la création d'un régime sur les substances chimiques. D'aucuns vont parler de produits toxiques, parlons plutôt de substances chimiques qui peuvent être évaluées d'une façon comme d'une autre, mais qui doivent être bien encadrées par ce projet de loi.

[Traduction]

C'est pourquoi je pense que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction. Il reste du chemin à parcourir, mais on sera sur la bonne voie.

Il convient de souligner que certains écologistes voient ce projet de loi d'un œil très favorable, mais aussi d'admettre que nous pouvons en faire plus, que ce n'est pas suffisant. Nous devons aussi reconnaître que les gens de l'industrie peuvent trouver que c'est sévère tout en estimant que c'est une excellente façon de traiter le problème.

[Français]

C'est pourquoi c'est un pas dans la bonne direction. Cela était attendu par les groupes environnementaux et les gens de l'industrie qui ont travaillé parfois main dans la main et parfois l'un contre l'autre. Cela fait partie de la démocratie. Nous avons abouti à ce projet de loi.

Ce projet de loi nous donne aussi l'occasion de rappeler que ce gouvernement est très fort en rhétorique. Or, quand vient le temps d'avoir des résultats concrets, c'est assez mince.

Rappelons-nous que, il n'y a pas très longtemps, le 20 avril dernier, le commissaire à l'environnement a déposé à la Chambre cinq rapports qui n'étaient pas très agréables. Ceux-ci portaient directement sur les réalisations concrètes du gouvernement. De façon très cinglante, le commissaire Jerry V. DeMarco a mentionné l'objectif très ambitieux du premier ministre de planter 2 milliards d'arbres d'ici à 2031. Quelle belle ambition. Que c'était beau et enthousiasmant, pour ne pas dire larmoyant, puisque cela avait été fait avec la personnalité qui attirait le plus l'attention, partout sur la planète, concernant l'environnement. De fait, le premier ministre s'est servi de cette personne pour faire une annonce qu'il jugeait historique, qu'il jugeait importante, qu'il jugeait sensible pour l'avenir de toute la planète: planter 2 milliards d'arbres.

Encore une fois, c'est plein de rhétorique et plein d'images, mais c'est peu de résultats. Ce n'est pas nous, les conservateurs, qui disons cela, c'est le commissaire à l'environnement qui dit que la plantation des arbres ne sera pas réalisée comme prévu par le gouvernement.

Ordres émanant du gouvernement

Ce même commissaire estimait également que bien des règlements adoptés et mis de l'avant par le gouvernement sont incapables de mesurer la réelle efficacité. C'est bien beau d'annoncer des règlements qui se veulent ambitieux, sévères et exigeants, mais on n'est pas capable de les mesurer après coup. C'est beaucoup de paroles et peu de résultats concrets.

Le commissaire à l'environnement a aussi affirmé que le gouvernement n'en faisait pas assez pour les espèces en péril. Une rencontre de la COP15 a eu lieu à Montréal. Je tiens d'ailleurs à saluer le ministre de l'Environnement qui, comme on le sait, a un passé très actif d'activiste proenvironnement et qui a été l'hôte de la planète entière, dans sa cour arrière, puisque sa circonscription est tout près de l'endroit où la réunion s'est tenue. Lors de cette rencontre, on a entre autres parlé de la protection de certains milieux. C'était une bonne chose et je dis bravo. Cela dit, le commissaire à l'environnement dit que ce gouvernement n'en fait pas assez pour les espèces en péril.

J'aurais aussi pu parler du rapport publié à l'ONU lors de la COP27 qui conclut que, sous ce gouvernement, le Canada se situe au 58^e rang sur 63 pays. Le Canada, depuis huit ans de gouvernance libérale, se classe 58^e sur 63 pays quand vient le temps de parler de protection de l'environnement.

Le temps qui m'a été imparti étant maintenant épuisé, je vais accueillir avec bonheur et résolution les questions qui me seront posées.

● (1705)

[Traduction]

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député d'en face pour son travail au comité de l'environnement. Il ramène toujours la notion de responsabilité dans les discussions et cherche des moyens d'aller de l'avant afin que nous puissions travailler ensemble pour le mieux-être de nos circonscriptions et, en fait, de tous les Canadiens.

Une des choses dont nous avons discuté au comité était le plan de gestion des produits chimiques. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit élaborer ce plan dans les deux ans suivant la sanction royale et avoir un plan pluriannuel intégré pour des évaluations de produits chimiques menées dans le cadre des activités de recherche et de collecte d'information.

Le député d'en face a parlé de responsabilité, et je pense qu'il a mentionné au comité que nous devrions avoir des échéanciers. Nous avons modifié notre proposition afin que le plan soit examiné tous les huit ans après sa publication.

Le député pourrait-il parler de la nécessité de tenir responsable non seulement le gouvernement, mais également l'industrie afin de s'assurer que les choses se fassent?

M. Gérard Deltell: Madame la Présidente, je suis très heureux de travailler avec le député et tous les autres membres du comité de l'environnement. C'était mon premier travail exigeant, je dirais, sur cette question depuis que j'ai été nommé responsable de la question du changement climatique. Je suis très fier d'être le ministre du cabinet fantôme responsable de ce dossier.

Ordres émanant du gouvernement

Oui, je suis d'accord. Les choses évoluent si vite dans notre monde en ce moment. Nous voyons les changements climatiques et nous devons y remédier le plus tôt possible, mais la technologie et les répercussions évoluent très rapidement. C'est pourquoi nous devons revoir la loi. Nous avons attendu, je dirais, un quart de siècle, pour examiner la loi adoptée en 1999.

Il est certain que nous n'avons pas à attendre 24 ans de plus pour nous pencher sur la question. C'est pourquoi je pense que nous devrions disposer d'un échéancier qui permettra aux gens d'analyser ce qui est juste, ce qui fonctionne et ce que nous devons corriger, pour que nous soyons sûrs d'appliquer toutes les bonnes règles afin de corriger la situation.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, je remercie de son discours le député de Louis-Saint-Laurent, avec qui je siège au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

À la fin de son discours, il a parlé du classement mondial du Canada en matière d'environnement.

Cependant, je voudrais lui poser une question. Lorsque nous avons voté sur les amendements dans le cadre de l'étude du projet de loi S-5, le Parti conservateur a toujours voté avec les libéraux. Le député ne pense-t-il pas qu'il aurait pu voter en faveur des amendements que les experts et les scientifiques nous ont aidés à élaborer et qui visent justement à améliorer la performance du Canada?

M. Gérard Deltell: Madame la Présidente, je tiens à saluer la contribution de ma collègue. D'ailleurs, nous avons été élus en même temps en 2015. On dira ce qu'on voudra, mais nous avons toujours une relation particulière avec les députés qui ont été élus la même année que nous. Je tiens à saluer son concours et les énergies qu'elle déploie quand il est question d'environnement. Je le reconnais et je la salue.

Une fois n'est pas coutume. Il nous est arrivé parfois de voter avec le gouvernement. C'est peut-être arrivé plus souvent qu'elle le pense ou moins souvent qu'elle le pense. Nous l'avons fait parce que nous cherchions le consensus. Il fallait trouver un équilibre entre les besoins des environnementalistes et la réalité des entreprises qui devront travailler avec ces lois.

Si on met des mesures qui sont tellement sévères, rudes et brutales et qui font que les entreprises ne sont pas capables d'atteindre les objectifs fixés de façon immédiate, alors c'est un coup d'épée dans l'eau.

Je reconnais que nous avons parfois travaillé avec le gouvernement, mais nous estimons que c'était un projet de loi qui devait cheminer. Nous avons offert notre concours et notre collaboration, non sans parfois critiquer de façon sévère, comme je l'ai fait tantôt, le bilan environnemental des huit dernières années de ce gouvernement libéral.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, dans notre région, la grande rivière Montréal a presque été dévastée par un bassin de résidus qui a cédé faute d'entretien. Nous sommes donc conscients des ravages possibles, mais nous avons maintenant affaire à des digues à rejets industriels qui sont beaucoup plus imposantes que celle qui a cédé à Matachewan, en Ontario.

Je suis préoccupé par le fait que le gouvernement libéral ait supprimé la mention des bassins de résidus, car il s'agit d'énormes étendues d'eau qui posent de nombreux problèmes de contamination. Le public doit être assuré que les projets qui vont de l'avant feront l'objet d'une surveillance adéquate. J'aimerais que mon collègue nous dise pourquoi les libéraux ont décidé de retirer du texte la question de la surveillance des bassins de résidus.

• (1710)

M. Gérard Deltell: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de choses à dire en réponse à la question de mon collègue du NPD.

Pour dire les choses clairement et convenablement, je pense que le travail n'est pas terminé. Oui, ce projet de loi règle certaines questions, certaines questions précises, mais il ne va peut-être pas assez loin pour certaines personnes. C'est normal. Nous travaillons à l'adapter, à le modifier et à l'améliorer au besoin.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, j'ai le goût de dire enfin: on est capable de voir la révision et la modernisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce serait un euphémisme de dire qu'il était grand temps.

Pendant plus de 20 ans — c'est presque 25 ans, finalement —, les gouvernements fédéraux successifs n'ont pas accordé l'attention nécessaire à cette loi. Pendant que le Canada ne faisait rien, de la réglementation environnementale s'est concrétisée partout dans le monde. Nous en sommes à l'étape du rapport du projet de loi S-5. La porte du changement vient de s'ouvrir un peu. Il va falloir mettre le pied avant qu'elle ne se referme, j'en ai peur.

Le projet de loi a d'abord cheminé au Sénat. Il est arrivé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes un peu avant Noël. Pour ma part, tout au long de 2022, j'ai eu un nombre impressionnant de rencontres afin de mieux cerner les attentes et les besoins exprimés par les associations des experts de différents domaines techniques, scientifiques et juridiques et des organisations vouées à la protection de l'environnement.

Le ministre de l'Environnement reconnaissait au lendemain des élections de 2021 que le projet de loi visant à moderniser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement serait le premier de plusieurs. En effet, l'ampleur de cette pièce législative est telle qu'une révision en bonne et due forme ne pouvait se concevoir qu'en plusieurs étapes. De plus, l'étude du projet de loi S-5 a certainement justifié la nécessité de ne pas tarder à déposer la suite de la modernisation. Je l'attends avec impatience.

Avec le temps qui m'est donné à cette étape du rapport, je ne pourrai pas mettre de l'avant tout ce qui aurait mérité d'être dit. Quand tout semble important, les choix sont un peu difficiles. La troisième lecture me donnera sûrement l'occasion d'aborder d'autres éléments. Je l'espère.

Allons-y sans détour: le droit à un environnement sain. Le champ d'application des articles relatifs au droit à un environnement sain est celui du périmètre d'action de la loi elle-même. Cela n'a pas d'effet sur les autres lois du Canada. Si la protection de ce droit est ajoutée à la mission du gouvernement fédéral, les modifications apportées ne créent pas pour autant un véritable droit fondamental de vivre dans un environnement sain, ce qui aurait été souhaitable. Cela a été confirmé sans ambiguïté par les hauts fonctionnaires, tant au comité du Sénat qu'au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre.

Il s'agit d'un droit dont la portée devra être pondérée par ce qui est défini dans la loi comme des limites raisonnables et comme des facteurs socioéconomiques. Nous devons donc attendre le cadre de mise en œuvre. Quand je disais que la porte est seulement entrouverte, c'est un exemple.

Personne n'est contre la vertu, mais il faut nommer les choses telles qu'elles sont. Nous avons ici une avancée, certes prudente et très encadrée, qui ne donnera pas forcément plus de droits aux citoyens pour aller devant les tribunaux et demander à ce que des projets ou des situations qui portent atteinte à l'environnement soient sanctionnés. Je salue au passage ma collègue de Saanich—Gulf Islands pour les amendements rigoureux qu'elle a présentés en comité, mais qui n'ont malheureusement pas été retenus.

Un autre point: les plans de prévention de la pollution, ou les PPP, n'ont aucun progrès, zéro. Les PPP devraient être considérés comme une pièce maîtresse du cadre juridique environnemental, un pilier même. Quelques années avant que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 reçoive la sanction royale, le comité de l'environnement de ce temps disait, et je cite: le Comité estime que la prévention de la pollution devrait être l'approche prioritaire en matière de protection de l'environnement. De plus, la LCPE devrait fournir un fondement législatif clé pour promouvoir la prévention de la pollution au Canada. Un changement majeur d'orientation est nécessaire dans la législation: passer de la gestion de la pollution après sa création à la prévention de la pollution en premier lieu. Nous croyons que la prévention de la pollution évitera, éliminera et réduira plus de pollution que les stratégies de réaction et de guérison.

Cet extrait date de 1995. Exiger la planification de la prévention de la pollution s'avérait important il y a 25 ans, imaginons aujourd'hui. Je dis bien aujourd'hui, parce que l'occasion de rectifier l'inertie des deux dernières décennies au sujet des normes de contrôle de la pollution fondées sur la prévention, engendrant une gestion serrée des risques et des dangers, était à portée de main.

On connaît mon intérêt pour la santé humaine et ses liens avec l'environnement. En médecine, on dit souvent, avec raison, qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est la même chose avec la pollution environnementale. La prévention, que ce soit de la maladie ou de la pollution, ça se planifie.

• (1715)

L'Association canadienne du droit à l'environnement en a fait une recommandation clé, qui a été appuyée par plusieurs organisations et experts du droit à l'environnement. Ces experts ont été invités à témoigner tant au Sénat qu'en comité.

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a pu formuler un amendement qui a rallié tous ses membres. Lorsque le projet de loi S-5 a été renvoyé à la Chambre basse, la majorité des membres du Comité permanent de

Ordres émanant du gouvernement

l'environnement et du développement durable préféreraient le mettre de côté, s'en départir. Ils ont donc voté contre.

Focaliser le contenu du projet de loi S-5 sur des principes tenant de la gestion de la pollution et non de sa prévention, c'est acquiescer aux souhaits de l'industrie d'aller toujours dans une direction moins contraignante.

Je disais, il y a une minute, que rectifier l'inertie était à notre portée. C'est vrai, car il y a toute une science et des savoirs qui ont progressé autour de l'environnement et des effets des substances toxiques sur l'environnement et sur notre santé dans les 25 dernières années.

Il y a des experts qui ont étudié et analysé le régime réglementaire, tant d'un point de vue technique que juridique, qui ont soumis des recommandations, qui ont témoigné au Sénat et en comité. Nous n'étions pas dépourvus de ressources. Nous avons des ressources pour nous instruire sur ce qui se passe ailleurs, pour prendre la pleine mesure de ce qui pourrait réellement structurer le progrès, pour cultiver l'espoir que cette révision serait fructueuse.

C'est l'avis de l'industrie qui prévaut lorsque vient le temps de parler du cadre réglementaire relatif aux substances toxiques. Plus largement, la volonté de l'industrie était de voir une mesure législative pas trop contraignante. On va me dire que c'est une vérité de La Palice.

Cela dit, je ne nie pas que l'écoute de l'industrie soit essentielle pour une foule de bonnes raisons. Par contre, lorsque le discours dominant de l'industrie s'apparente à une certaine intransigeance et que l'industrie semble s'essuyer les pieds sur des considérations environnementales et de santé humaine pour maintenir le statu quo, je commence à être agacée. Je pense que le mot est faible.

Nous savons qu'entre 2006 et 2020, il y a eu une réduction impressionnante des quantités de substances toxiques qui s'échappent dans l'air, une baisse de 60 %.

Après les fleurs, le pot. On sait aussi que, durant la même période, les rejets terrestres toxiques, volontaires ou accidentels, ont bondi de plus de 50 %. Ici, on a tourné le dos aux analyses et aux faits.

Habilement ou pas, le gouvernement a gravement porté atteinte aux excellents amendements du Sénat, du Parti vert, du NPD et du Bloc québécois en lien avec les processus de consultations et de participation du public. Ici, on tourne le dos à la transparence.

Lorsque les ressources expertes de grande qualité nous ont orientés vers des mises à jour réglementaires incontournables et que la coalition libérale-conservatrice a choisi de soutenir l'industrie, ici, on a tourné le dos à l'équilibre.

Le Bloc québécois comprend bien entendu que la politique environnementale requiert nécessairement des arbitrages entre, d'une part, les objectifs de protection de la santé et de l'environnement, et d'autre part, les intérêts commerciaux et industriels. Nous comprenons cela.

La porte est au moins entrouverte. Pour faire progresser la réglementation, il faut être capable de reconnaître les faiblesses et les écueils qui caractérisent ce régime au Canada. Il y a un bout qui a été fait à cet égard.

Ordres émanant du gouvernement

Le législateur doit se rappeler ses responsabilités à l'égard des citoyens et de l'environnement. Il ne faut pas laisser de la place à la complaisance qui favoriserait non pas la protection de la santé de millions de personnes et la santé de l'environnement, mais la santé financière du commerce et de l'industrie.

J'aimerais bien dire qu'on a fait un petit pas pour l'homme et un grand pas pour l'humanité. Je dirais plutôt qu'on a fait un petit pas pour la santé et la protection de l'environnement, mais qu'on a bien hâte de faire de vraies enjambées.

• (1720)

[Traduction]

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Madame la Présidente, je remercie la députée de son travail au comité. Elle a proposé de nombreux amendements qui étaient semblables à ceux des néo-démocrates. Qu'il s'agisse de la planification en matière de prévention de la pollution, d'échéanciers ou d'organismes génétiquement modifiés, je lui sais gré des efforts qu'elle déploie pour défendre des causes en comité.

Nous avons été en mesure de renforcer certaines dispositions du projet de loi, mais celui-ci comporte encore beaucoup de lacunes. Je veux poser une question au sujet d'une de ces lacunes, à savoir les normes de qualité de l'air. On sait que les États-Unis disposent de normes exécutoires en matière de qualité de l'air depuis plus de 50 ans et que la pollution de l'air cause plus de 15 000 décès par an au Canada. Le député peut-il expliquer en quoi il s'agit d'une question de vie ou de mort? Ces dispositions sont importantes et le gouvernement doit faire mieux.

[Français]

Mme Monique Pauzé: Madame la Présidente, je remercie la députée de Victoria, avec qui je travaille au comité, de sa question.

Effectivement, je pense que le Parti vert, le NPD et le Bloc québécois étaient tous ensemble pour tenter d'avoir une législation beaucoup plus contraignante et qui soit meilleure. On vise la santé de millions de personnes, des humains, et la santé de l'environnement. C'est intimement lié.

Il y a des milliers de décès chaque année. On dirait que personne ne pense à cela, mais, de mémoire, c'est 6 % du PIB, des milliards de dollars, qui sont investis pour venir en aide aux gens qui tombent malades à cause de la pollution de l'air.

Avec le projet de loi S-5, on avait une belle occasion de pouvoir améliorer cela. J'ai le goût de dire qu'on a raté cette occasion.

[Traduction]

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée, qui siège au comité de l'environnement, pour le très important travail qu'elle a accompli sur le projet de loi.

J'ai une question au sujet des normes de qualité de l'air, que la députée néo-démocrate a soulevé. Je sais que le Bloc est très sensible aux questions relatives aux champs de compétence. Nous avons rejeté l'amendement en partie parce qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagée. Le comité estimait qu'il fallait travailler ensemble dans ce dossier.

J'aimerais entendre les réflexions de la députée là-dessus, en particulier sur la question délicate de la compétence et sur l'importance de travailler ensemble pour améliorer l'environnement.

[Français]

Mme Monique Pauzé: Madame la Présidente, on le sait, au Bloc québécois, on a la peau très sensible quand il est question des compétences et du respect des compétences.

L'environnement est une compétence qui est un peu partagée. En 1867, quand on a rédigé la Constitution, il n'était pas question de parler d'environnement. Quand on parle d'environnement, on doit un peu jouer d'équilibre entre ce que le fédéral peut faire comme règlement et ce que le Québec et les provinces peuvent faire. C'est délicat.

J'ai tenté d'amener des amendements qui disaient justement « dans le respect des compétences du Québec et des provinces », mais je n'ai pas eu de succès. Alors, j'ai fini par arrêter de tenter de faire adopter des amendements dans ce sens.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai une question.

Cet après-midi, dans le débat, nous avons parlé des amendements du Sénat, de très bons amendements, pour recueillir de l'information sur les sables bitumineux et les bassins de résidus. Les libéraux sont contre cet amendement.

[Traduction]

C'est un peu compliqué, mais ce qu'on veut, c'est inclure les bassins de résidus dans le projet de loi S-5. C'est une mesure très élémentaire et évidente, alors c'est profondément choquant que les libéraux ne veuillent pas le faire, car ce qu'ils proposent de modifier est...

• (1725)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Pourrions-nous en venir à la question, s'il vous plaît?

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, ma question est la suivante: la députée est-elle d'accord avec moi pour dire que le simple fait de demander la collecte de renseignements sur les bassins de résidus n'aurait pas dû entraîner la suppression de ce terme?

[Français]

Mme Monique Pauzé: Madame la Présidente, oui, cela manque de transparence. La coalition libérale-conservatrice a voté contre chaque amendement qui amenait plus de transparence.

La députée de Saanich—Gulf Islands a tout à fait raison.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre la parole pour ajouter quelques réflexions au sujet du projet de loi. Je sais que le NPD accorde beaucoup d'attention à la question des basques de résidus, que je vais aborder à l'instant, tout comme les députés du Parti vert et, dans une certaine mesure, les députés du Bloc.

Je trouve intéressant qu'on joue peut-être un peu avec les mots sur cette question. Cela n'enlève rien à la gravité de la question. Nous l'avons reconnu. Je pense que la députée sait très bien que ce qu'elle dit, en grande partie, figure déjà dans la loi, et que l'amendement est quelque peu redondant. On pourrait peut-être en faire une belle publication dans les médias sociaux ou quelque chose du genre. En accordant le bénéfice du doute à la députée et à ceux qui se sont exprimés sur le sujet, je dirai qu'ils ne comprennent peut-être pas tout à fait tout ce qui a été expliqué dans le cadre du projet de loi.

Il est important de reconnaître que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit déjà la collecte de renseignements sur les bassins de résidus. Il est important pour nous de...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je dois interrompre le secrétaire parlementaire. Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

M. Charlie Angus: Madame la Présidente, il existe une tradition de longue date selon laquelle le débat doit porter sur le sujet dont il est question, et je ne pense pas que la mesure législative fasse mention de bassins. Je demanderais donc au député de ne pas s'écarter du sujet.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, il est tout à fait possible que j'aie mal prononcé le mot « bassins »; cela m'arrive parfois. Je vous prie de m'en excuser. Je ne voulais pas froisser le député.

Cependant, les députés constateront que la loi actuelle s'applique aux bassins de résidus. En fin de compte, j'invite le député à consulter les amendements adoptés au comité concernant les concepts de populations vulnérables et d'effets cumulatifs. Il existe d'autres types de situations dans lesquelles le ministre est habilité à surveiller les bassins de résidus et, au bout du compte, à faire appliquer la loi. J'imagine que le député en est conscient.

Comme je l'ai indiqué, des données sur les bassins de résidus sont déjà recueillies en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les députés ont tendance à accorder beaucoup d'attention à cet aspect en particulier. Bien que le député semble impatient de poser une question, nous allons malheureusement manquer de temps, car il ne me reste plus qu'une minute.

Je crois que l'une de choses qui manquaient est la reconnaissance des substances toxiques et potentiellement toxiques. Le gouvernement prend cette question très au sérieux. Le droit à un environnement sain sera garanti et défendu de façon concrète et tangible. Les Canadiens se préoccupent de l'environnement. Grâce à cette mesure législative, il y aura un moyen direct pour les Canadiens de faire part de leurs inquiétudes afin que celles-ci soient prises en compte. C'est un élément dont il a été très peu question dans le court laps de temps accordé au débat sur ce projet de loi, mais il vaut la peine d'en parler.

Les gens de nos régions respectives s'inquiètent de plus en plus de l'environnement. Reconnaître très clairement que les Canadiens ont le droit à un environnement sain est une chose très positive. J'espère que nous pourrions en discuter plus longuement la prochaine fois que la Chambre sera saisie du projet et peut-être que je ne me tromperai plus sur la façon d'appeler les bassins de résidus...

Affaires émanant des députés

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1730)

[Traduction]

LOI SUR LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.) propose que le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien (Programme de contestation judiciaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, il est souvent trop facile de tenir pour acquis les nombreux droits et nombreuses libertés dont nous jouissons en tant que Canadiens. Le Canada est un pays libre et prospère grâce aux décisions prises par ceux qui nous ont précédés. Nous formons une démocratie ouverte et inclusive en grande partie parce que les droits de chacun sont respectés. Le Canada est un pays où la primauté du droit fonctionne indépendamment des politiciens et où la Constitution protège les droits des Canadiens. C'est une caractéristique que nous devons défendre, que nous devons célébrer et que nous devons protéger de toutes nos forces.

J'ai présenté le projet de loi C-316 pour poursuivre le bon travail réalisé durant les législatures précédentes. Au cours de la 42^e législature, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, auquel je siégeais, a recommandé, dans le cadre de son étude sur l'accès à la justice, que le Programme de contestation judiciaire, qui avait été annulé, soit rétabli. Or, je suis heureux de dire que cela a été fait.

Dans notre rapport, nous avons également demandé que le Programme de contestation judiciaire soit consacré par la loi afin d'en améliorer la pérennité et de faire en sorte que tout gouvernement souhaitant l'annuler soit tenu d'obtenir l'approbation du Parlement. C'est exactement ce que ferait le projet de loi C-316. Il viendrait consacrer par la loi le Programme de contestation judiciaire au Canada, assurant sa pérennité tout en veillant à ce qu'il soit appliqué de façon prévisible, ce qui se traduirait par une plus grande protection des droits des Canadiens, puisqu'ils continueraient de bénéficier d'un mécanisme permettant aux personnes et aux organisations de contester les lois et les règlements qui, à leur avis, violent leurs droits.

[Français]

Le Programme de contestation judiciaire protège et renforce les droits constitutionnels. Il finance les personnes et les organisations qui souhaitent porter devant les tribunaux des affaires d'importance nationale.

Plus précisément, le Programme fournit des fonds pour protéger nos droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne.

Créé à l'origine dans les années 1970, le Programme de contestation judiciaire a joué un rôle déterminant en aidant les Canadiens à clarifier et à faire valoir leurs droits, en particulier les langues officielles et les droits à l'égalité.

Affaires émanant des députés

Le Programme a été supprimé en 2006 et, en 2017, notre gouvernement l'a rétabli. Nous l'avons élargi pour y inclure des droits qui ne l'étaient pas à l'origine. Il s'agit notamment d'articles spécifiques de la Charte canadienne des droits et libertés qui concernent les libertés fondamentales, y compris les droits démocratiques, la liberté d'expression et le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

• (1735)

[Traduction]

Au fil des ans, le programme a été utilisé à maintes reprises pour protéger les droits et les libertés des Canadiens. Il a fourni des fonds aux Canadiens handicapés pour qu'ils puissent recevoir un traitement équitable. Il a contribué à préciser le droit des personnes LGBTQ+ à épouser la personne qu'elles aiment. Il a renforcé les droits des minorités de langue officielle pour protéger leurs droits et leur culture.

Le Programme de contestation judiciaire a également soutenu des affaires importantes, comme *Andrews c. Law Society of British Columbia*, où la Cour suprême du Canada a déterminé qu'un barreau ne pouvait pas empêcher un résident permanent qualifié de pratiquer le droit au Canada simplement parce qu'il n'avait pas la citoyenneté canadienne.

[Français]

Le Programme de contestation judiciaire a renforcé les droits des minorités de langue française en Colombie-Britannique. Il a notamment contribué à protéger les droits des enfants francophones à recevoir un enseignement en français de qualité égale à l'enseignement en anglais.

Dans sa décision rendue en juin 2020, la Cour suprême du Canada a réaffirmé l'importance de l'éducation dans la langue officielle de son choix. La Cour a également reconnu le rôle central de l'article 23 de la Charte dans la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[Traduction]

Certains députés se demandent peut-être pourquoi nous fournissons des fonds pour qu'on puisse nous poursuivre en justice. Je ne pense pas que ce soit la bonne question. La question est de savoir pourquoi nous financerions des cas qui défendent la Charte, et la réponse est que, comme nous le savons, le coût de la justice peut être prohibitif. La justice ne devrait pas dépendre de l'épaisseur du portefeuille. La protection des droits constitutionnels des Canadiens, qu'ils aient de l'argent ou non, sert le bien public.

La valeur du Programme de contestation judiciaire réside dans le fait qu'il donne vie à la Charte et à la Loi sur les langues officielles. Il donne un sens aux droits constitutionnels, notamment en permettant à ceux qui ont moins de moyens de protéger leurs droits. Le programme permet de porter devant les tribunaux des affaires méritoires ayant un impact important sur le public, quels que soient les moyens de ceux qui portent l'affaire devant les tribunaux.

[Français]

D'autres peuvent demander si le programme permet au gouvernement fédéral de décider quels cas reçoivent un financement. Permet-il au gouvernement fédéral de poursuivre les gouvernements provinciaux qui ne sont pas d'accord?

À cette question, je peux répondre non. Le programme est indépendant du gouvernement. Il est administré par l'Université d'Ottawa.

wa. Les décisions de financement sont prises par deux groupes d'experts indépendants, l'un pour les droits relatifs à la langue officielle et l'autre pour les droits de la personne.

Ces comités sont composés d'experts sélectionnés en fonction de leur expertise en droit. Le gouvernement ne décide pas des affaires à financer, et les fonds sont souvent utilisés pour contester des décisions ou des politiques fédérales.

[Traduction]

C'est d'ailleurs une bonne chose. Je pense pouvoir affirmer sans trop de controverse que le gouvernement n'a pas toujours raison, et qu'il est important que, lorsque des politiques et des lois sont mises en place, nous disposions d'un processus permettant d'examiner les décisions et éventuellement de les corriger. Dans une démocratie constitutionnelle où la primauté du droit est primordiale, le fait de permettre aux Canadiens de porter plainte lorsque leurs droits ont été violés est un élément important de la démocratie constitutionnelle.

En tant que Canadiens, nous sommes confrontés à de nombreux défis. Le monde est incertain, mais le Canada a la chance de disposer de ressources et d'un potentiel considérables. Notre pays se compose de certaines des personnes les plus brillantes de la planète, et nous avons hérité des formidables institutions qui ont assuré notre succès: le pluralisme, la liberté d'expression et de débat, et la possibilité d'offrir une vie meilleure à nos familles. Ce sont ces choses qui nous rassemblent en tant que Canadiens.

Les droits et les libertés qui nous sont chers revêtent une importance cruciale pour la réussite du Canada. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour consolider notre démocratie et protéger notre système constitutionnel. En adoptant le projet de loi C-316 et en intégrant le Programme de contestation judiciaire dans le droit canadien, nous enverrions un message fort sur l'importance de protéger les droits des Canadiens. Ce message démontrerait notre engagement commun à veiller à ce que les droits et libertés garantis par la Charte, la Loi sur les langues officielles et la Constitution canadienne soient respectés et maintenus.

J'espère que les députés se joindront à moi pour appuyer le projet de loi C-316, afin que nous puissions mieux protéger nos institutions démocratiques.

• (1740)

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, j'appuierai le projet de loi et je remercie mon collègue de l'avoir présenté. Il a parlé un peu de certains des groupes qui seraient protégés si le programme était inscrit dans la loi.

Pourrait-il nous parler de certaines des autres mesures du gouvernement que nous devrions également protéger dans l'éventualité d'un changement de gouvernement?

M. Ron McKinnon: Madame la Présidente, je pense certainement qu'il existe de nombreux domaines dans lesquels nous pourrions continuer à agir pour protéger les droits et les libertés des Canadiens. Bien que je me concentre actuellement sur le Programme de contestation judiciaire, je pense qu'il est très important que les lois soient mises à l'épreuve d'une manière ou d'une autre pour confirmer qu'elles sont conformes aux dispositions de la Charte.

Affaires émanant des députés

M. Dan Mazier (Dauphin—Swan River—Neepawa, PCC): Madame la Présidente, le député a parlé de l'indépendance du programme et de l'importance que les membres du comité soient indépendants.

Selon le député, quelle est la définition d'un membre indépendant dans le cadre du projet de loi? Est-ce qu'elle inclut un membre de la fondation Trudeau? Est-ce qu'elle inclut une quelconque belle-sœur? Selon le député, quelle est la définition exacte d'un membre indépendant?

M. Ron McKinnon: Madame la Présidente, l'important, c'est que les membres des différents comités ne soient pas choisis par le gouvernement ni par un organisme gouvernemental. Le programme est administré par l'Université d'Ottawa, qui est responsable de choisir des personnes compétentes qui connaissent bien le droit. Ces personnes décideront si les causes qui leur sont soumises sont suffisamment importantes pour le public pour être soutenues dans le cadre du programme.

[Français]

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, je voudrais savoir ce que mon collègue pense.

Le Programme de contestation judiciaire a été établi en 1978 pour contrer la Charte de la langue française, qui a été adoptée démocratiquement au Québec. Par la suite, la Constitution de 1982 est venue renforcer cela. Elle a aussi été établie pour contrer la Charte de la langue française alors que cela devait être une compétence du Québec.

Ce qui est le plus frustrant, c'est qu'on ne peut pas savoir à qui cet argent public est donné. Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a déjà proposé que l'organisme responsable puisse dévoiler à qui ont été attribuées les subventions une fois les poursuites terminées.

Je veux savoir ce que le député pense de l'idée de rendre le processus plus transparent et d'exclure cela du Québec ou de faire en sorte que ce ne soit pas systématiquement utilisé pour défaire la loi 101 et son renforcement, la loi 96.

[Traduction]

M. Ron McKinnon: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question, car c'est précisément ce que prévoit le projet de loi. Il ajouterait au processus actuel une disposition obligeant les administrateurs du programme à faire rapport au ministre chaque année, je crois, et le ministre à déposer ce rapport à la Chambre dans les 15 jours. Le rapport demandé doit préciser les causes, ou du moins la nature des causes, qui ont été soutenues.

Il ne faut pas oublier non plus, comme le député l'a souligné, que ce programme a été créé à l'origine pour protéger les droits linguistiques des francophones dans tout le pays, et nous souhaitons poursuivre sur cette lancée. Je signale que, plus nous défendons le français ailleurs au Canada, plus nous soutenons le Québec. Mes deux enfants, qui sont nés et ont grandi en Colombie-Britannique, parlent couramment le français.

• (1745)

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Madame la Présidente, nous débattons maintenant du Programme de contestation judiciaire à l'initiative du député, dont j'apprécie l'intervention.

À l'heure actuelle, le Programme de contestation judiciaire existe, mais il dépend d'un accord de contribution avec le ministère

du Patrimoine canadien. Le projet de loi veut inscrire dans la loi l'existence de ce programme au Canada.

De quoi s'agit-il au juste? Je cite le projet de loi. Il est inscrit qu'il s'agit d'un « programme administré de façon indépendante dont l'objectif est de fournir un soutien financier aux Canadiens pour qu'ils puissent présenter devant les tribunaux des causes types d'importance nationale qui visent à clarifier et à faire valoir certains droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne ».

Il y aurait deux volets: les langues officielles et les droits de la personne. Des particuliers ou des groupes pourraient demander du financement à ce prétendu organisme indépendant, puis essentiellement poursuivre en justice le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial.

Soit dit en passant, il est important de souligner que le programme de contestation judiciaire est actuellement financé à hauteur de 5 millions de dollars par année. Nous savons qu'environ 3,3 millions de dollars sont consacrés à des dossiers devant les tribunaux, ce qui signifie que 1,7 million de dollars sont consacrés à l'administration du programme. C'est beaucoup d'argent pour du travail administratif. Tout comme mes compatriotes canadiens, j'ai beaucoup de questions importantes à poser au sujet de cet argent que l'on gaspille. Si ce programme vise à outiller les Canadiens et Canadiennes ou à leur donner les moyens de s'adresser à la justice, alors l'argent devrait servir à cela, et non à faire de généreuses dépenses d'administration du programme.

Néanmoins, je ferai également remarquer à la Chambre que le gouvernement prétend vouloir doubler ce montant. C'est ce que dit le budget de 2023. Quel est le montant qu'il affecte à ce programme dans le budget de 2023? C'est 4,9 millions de dollars. L'enveloppe actuelle est de 5 millions de dollars, et le gouvernement affecte 4,9 millions de dollars, ce qui ne l'empêche pas d'affirmer qu'il double le financement du programme. Je le souligne parce que le gouvernement semble croire qu'il peut facilement berner les Canadiens et Canadiennes. De 5 millions de dollars par année à 4,9 millions de dollars par année, ce n'est pas doubler le financement du programme. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le premier ministre et le gouvernement disent une chose, mais font le contraire. C'est incroyablement malhonnête de leur part. Je tiens à le souligner. Néanmoins, le projet de loi en soi mérite notre attention aujourd'hui.

Pour bien comprendre le projet de loi, il faut examiner l'histoire du programme. Le programme a vu le jour sous Trudeau père, Pierre Elliott Trudeau. À l'époque, M. Trudeau était aux prises avec la loi 101, qui menaçait l'unité du pays, puisqu'elle visait à faire du français la seule langue officielle au Québec.

Trudeau père, qui était alors premier ministre, ne voulait pas contester lui-même cette loi, alors il a décidé d'instaurer ce mécanisme astucieux appelé Programme de contestation judiciaire et de s'en servir pour verser des fonds à des groupes tiers afin de contester la loi 101. Autrement dit, le premier ministre appuyait le Québec et son indépendance de la main gauche, puis versait des millions de dollars à des tiers pour s'opposer au gouvernement du Québec de la main droite. Voilà l'origine du programme dont il est question dans ce projet de loi. Encore une fois, c'est incroyablement malhonnête.

Affaires émanant des députés

C'est ainsi que le programme a commencé. Au fil des ans, il a évolué. Des gouvernements l'ont favorisé, tandis que d'autres l'ont relégué aux oubliettes ou ont réduit son financement. Quoi qu'il en soit, le programme existe sous une forme ou une autre depuis la fin des années 1970.

L'un des problèmes que soulève ce projet de loi, c'est qu'il mine le Parlement. C'est ici que les lois sont créées au pays. C'est le Parlement à qui les électeurs canadiens confient le mandat de légiférer. Lorsqu'on remet cette responsabilité ou ce pouvoir entre les mains des tribunaux, nous ne rendons pas service à la population canadienne et nous commettons même une injustice envers elle.

Voilà donc l'une de mes principales préoccupations. J'en ai bien d'autres, notamment en ce qui a trait à la transparence, à la reddition de comptes et à l'indépendance. Je m'explique.

• (1750)

Tout d'abord, je tiens à signaler qu'on se sert souvent de ce projet de loi pour s'en prendre directement au Québec et s'attaquer à sa culture et à ses droits linguistiques. Par exemple, en ce moment-même, des militants utilisent le Programme de contestation judiciaire pour lutter contre la loi 21, une mesure législative québécoise. On se sert actuellement du programme pour lutter contre cette loi.

Je dirais aussi que ce programme est souvent utilisé par des groupes wokes tentant de promouvoir leur idéologie woke. Bien sûr, c'est quelque chose qu'appuient les groupes d'experts chargés de prendre les décisions. Pourquoi? À mon avis, c'est parce que ces groupes d'experts ne sont pas réellement indépendants ni transparents d'ailleurs. Encore une fois, le plus grand secret entoure le Programme de contestation judiciaire et son fonctionnement.

Je m'explique davantage. Parlons d'abord du problème de transparence. Il existe un groupe d'experts s'occupant des dossiers relatifs aux droits linguistiques et un autre groupe d'experts s'occupant des droits de la personne. Comment sélectionne-t-on les membres de ces groupes? Je l'ignore parce que cette information n'est pas disponible.

Le gouvernement prétend que cette information est censée être disponible, mais mes collaborateurs et moi-même avons vérifié le site Web du gouvernement à de nombreuses reprises au cours des derniers mois, et il est toujours resté inaccessible. Pensant que le site n'était peut-être que momentanément indisponible, nous avons décidé de consulter le site Wayback Machine, mais nous n'avons rien trouvé sur ce dernier. Je m'interroge à ce sujet. Le gouvernement essaie-t-il délibérément de garder le secret sur la sélection des membres de ce groupe d'experts ou le site est-il tout simplement hors service? C'est curieux. Je suis sûre qu'un spécialiste en informatique serait en mesure de remédier à ce problème si le gouvernement le souhaitait.

En outre, il est vrai que ces groupes d'experts sont entourés d'un certain secret, mais en ce qui concerne l'organisation soi-disant indépendante, qui est actuellement l'Université d'Ottawa, comment a-t-elle été sélectionnée? Là encore, mystère. Je n'en suis pas sûre. Je ne pourrais pas le dire à la Chambre parce que l'information n'est pas facilement accessible au public.

Je dois aussi souligner qu'il existe un problème de transparence en ce qui concerne les dossiers financés. Cela n'a jamais été rendu public. Cela n'a jamais été porté à la connaissance du Parlement. Le niveau de financement est également entouré d'un voile opaque,

c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de savoir ce qui est financé, mais aussi dans quelle mesure. Combien d'argent est consacré à chaque dossier devant les tribunaux? Là encore, c'est tenu secret.

Il existe un programme financé par les contribuables qui s'occupe de ces affaires, mais dont le processus de prise de décision n'est pas transparent. Les Canadiens méritent mieux.

Si la transparence de ce programme est un problème, son indépendance en est un autre. On pourrait s'attendre à ce que l'organisme qui l'administre, l'Université d'Ottawa, fonctionne de manière totalement indépendante du gouvernement. Or, quelques recherches nous ont appris que ce n'est probablement pas le cas.

C'est l'Université d'Ottawa qui administre ce programme. Il s'agit de l'université qui a eu pour président un homme du nom d'Allan Rock. Ministre sous Chrétien, il a été condamné pour manquement à l'éthique en raison d'un voyage qu'il a effectué gratuitement avec la famille Irving, qui a pris en charge ses frais de transport et d'hôtel. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? C'est une tendance omniprésente.

Allan Rock est connu pour avoir proposé la mesure législative qui a permis la création de la fondation Trudeau. Bien entendu, il est également connu pour ses relations avec les Chinois. C'est très intéressant, n'est-ce pas? Cet organe entièrement indépendant sélectionne des groupes d'experts selon des critères opaques et, par ailleurs, deux groupes d'experts sont chargés de prendre des décisions.

Lorsque j'ai consulté les biographies des membres de ces groupes d'experts, j'ai eu l'impression que celles-ci étaient directement tirées du programme électoral du Parti libéral du Canada. Il n'y a aucun doute à ce sujet: ces groupes d'experts ne sont pas sélectionnés de manière indépendante. Le processus de sélection des membres de ces groupes est autant fondé sur le mérite que celui qui est employé pour sélectionner les sénateurs soi-disant indépendants, dont on connaît tous très bien le degré d'indépendance.

Que la présidence veuille bien excuser les députés de notre parti pour la conclusion qu'ils sont obligés de tirer, mais ce programme est tout à fait ridicule. Il n'a aucune transparence ni indépendance, et on doit y mettre un terme.

• (1755)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-316, cette loi qui a pour but de modifier la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien, au sujet plus précisément du Programme de contestation judiciaire.

Le Bloc québécois est favorable au principe de ce projet de loi. Nous souhaitons examiner le projet de loi C-316 en comité et y suggérer des modifications. La position actuelle du Bloc québécois étant déjà favorable à l'existence du Programme de contestation judiciaire, notamment en raison de l'importance qu'il revêt pour les droits des francophones hors Québec. Nous sommes donc favorables à l'idée de pérenniser le Programme en l'incluant dans la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien.

Affaires émanant des députés

Cependant, j'aborderai dans mon discours le fait que le Bloc québécois est critique des modalités de ce programme, notamment sur l'opacité de sa gestion, du processus décisionnel dans la détermination des causes et des organismes qui sont financés. Ensuite, le projet de loi C-316 proposant des mesures qui doivent garantir une meilleure transparence dans l'administration de ce programme, il apparaît, au premier coup d'œil, répondre à une demande du Bloc québécois. En effet, une de nos principales critiques concernait la prétention d'indépendance du Programme par rapport au pouvoir exécutif.

Finalement, j'aborderai le fait qu'actuellement ce programme est mis en œuvre et administré par l'Université d'Ottawa, mais l'absence de transparence et des mesures de reddition de comptes ne permet pas de démontrer que les choix des causes retenues ne procèdent pas de la commande politique.

Premièrement, au sujet de la transparence, le projet de loi C-316 établit que l'organisme chargé d'administrer le Programme de contestation judiciaire devrait annuellement faire rapport de ses activités, notamment en dévoilant la liste des causes financées au cours de l'année. Ces rapports seraient déposés au Parlement. Il serait donc impératif pour le Bloc québécois que les rapports incluent non seulement les causes, mais également les organismes bénéficiaires, ainsi que les montants d'argent qui sont alloués. Cet aspect pourrait faire l'objet d'améliorations au projet de loi C-316. Nous serions aussi en mesure d'évaluer la part que reçoit chaque volet du Programme, soit les volets langues officielles et droits de la personne. Il serait intéressant que le rapport inclue aussi l'obligation de dévoiler une liste des demandes de subventions qui n'ont pas été retenues.

Deuxièmement, il demeure que le Programme de contestation judiciaire peut être utilisé pour financer des contestations des lois québécoises, telles la Charte de la langue française et la Loi sur la laïcité de l'État. Le nœud du problème réside dans le fait que nous ne pouvons trier à la carte, selon les positions politiques qui sont les nôtres, quelles lois devraient être contestées et lesquelles ne le pourraient pas, même si nous avons de bonnes raisons de croire que certaines lois pourraient être jugées constitutionnelles en vertu d'une future Constitution du Québec, alors qu'elles ne passeraient pas le test des tribunaux canadiens.

Une solution partielle à ce problème pour le volet langues officielles du Programme de contestation judiciaire pourrait résider dans un encadrement de ce dernier qui reposerait sur une approche asymétrique des langues officielles du Canada. Puisque le gouvernement libéral reconnaît que des deux langues officielles, l'une est menacée, il devrait être d'accord pour que le financement du Programme vise uniquement les causes visant à défendre les droits des francophones.

Le texte du projet de loi C-316 modifie la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien afin de préciser que, dans le cadre des pouvoirs et fonctions que lui confère cette loi, le ministre du Patrimoine canadien a pour tâche de maintenir le Programme de contestation judiciaire.

Voici quelques explications: du point de vue du Bloc québécois, le Programme de contestation judiciaire revêt deux problèmes ou deux vices fondamentaux dans sa conception. Le premier réside dans le fait qu'il a contribué historiquement à défavoriser la protection du français au Québec. Le second est qu'il a été politiquement orienté historiquement. Il a agi comme bras judiciaire de la ligne d'action du pouvoir exécutif.

Le projet de loi C-316 a le potentiel de régler, ou du moins d'atténuer, le second problème que nous pouvons nommer le problème de manque de transparence et du manque d'indépendance du Programme. Ceci, moyennant des aménagements et des améliorations, notamment le dévoilement dans les rapports annuels, pas uniquement des causes financées, mais des organismes bénéficiaires et de tous les montants octroyés.

Quant au premier problème, il pourrait également être réglé, mais cela exigerait une réorientation de la vision de la politique canadienne des langues officielles que le gouvernement libéral et son allié du NPD viennent précisément de rejeter dans le cadre de l'examen du projet de loi C-13. Ce problème pourrait faire l'objet soit de modifications au présent projet de loi, soit d'une législation ultérieure.

On peut distinguer trois phases historiques dans l'existence du Programme de contestation judiciaire. D'abord, la date de la création du Programme n'est pas anodine. Le Programme de contestation judiciaire a été mis sur pied en 1978 dans un contexte très particulier de tensions linguistiques exacerbées et d'affrontements Québec-Ottawa à la suite de l'élection du Parti québécois en 1976 et de l'adoption de la Charte de la langue française l'année suivante. On le sait, la loi 101 déplaisait grandement au premier ministre canadien de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, et à son gouvernement.

- (1800)

L'année suivant l'adoption de la loi 101, Ottawa a donc créé le Programme de contestation judiciaire pour subventionner les frais juridiques des groupes de pression anglophones qui contestaient la loi 101. Dans sa première version, le programme n'était pas formalisé: le ministère de la Justice décidait du financement des causes et des montants accordés selon ses propres objectifs. Ce mode de fonctionnement plaçait de toute évidence le gouvernement en situation de conflit d'intérêts.

De 1978 à 1982, le Programme de contestation judiciaire a servi à financer six causes, dont la moitié contestait la loi 101. À ce moment, le Programme n'avait aucune indépendance. Les causes à porter devant les tribunaux étaient sélectionnées et financées par l'exécutif. Pour évaluer les demandes de financement en droit linguistique, un comité a été formé en sélectionnant les membres parmi un petit nombre de candidats proposés par des organismes s'occupant des langues officielles.

La troisième version a d'abord porté le nom de Programme d'appui aux droits linguistiques, ou PADL. Le gouvernement de Stephen Harper, qui avait aboli le premier programme, avait été contraint de créer ce dernier à la suite d'un règlement hors cour avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ou FCFA.

Le nouveau et actuel Programme de contestation judiciaire procède d'une promesse électorale des libéraux de 2015. Il a été confié à l'Université d'Ottawa et repose sur deux comités d'experts qui décident des causes qui peuvent être financées selon deux volets: droits de la personne et langues officielles. On comprend qu'il y a ici un petit biais.

Affaires émanant des députés

Actuellement, en faisant une demande d'accès à l'information, il est possible de connaître les recours qui sont soutenus, mais il est impossible de connaître les montants et les bénéficiaires des subventions du Programme. Les contribuables ne peuvent donc pas savoir comment sont dépensées les sommes accordées au Programme. Les noms des personnes ou des organismes qui reçoivent de l'argent ne peuvent plus être divulgués depuis 2000 en vertu d'une décision de la cour indiquant que les demandes et les contrats de financement seraient protégés par le secret professionnel, ce qui fait que l'accès à des informations précises est difficile, voire impossible, depuis au moins deux décennies. Les rapports annuels, lorsqu'ils sont disponibles, ne renferment que des renseignements généraux et ne font mention que d'exemples.

Afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes, un rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne a recommandé que, après le dépôt d'une cause, le nom des bénéficiaires du financement du Programme de contestation judiciaire et la nature des causes soient divulgués dans chaque rapport annuel, sauf si cette divulgation pourrait porter atteinte aux plaignants. Aucun suivi ne semble avoir été fait à cet égard.

Lors de l'examen en comité du projet de loi C-13 visant à moderniser la Loi sur les langues officielles, le Bloc québécois a déposé une proposition d'amendement afin que le Programme soit administré avec transparence, en tenant compte des droits conférés par les régimes linguistiques provinciaux et territoriaux, et reprenant la position du Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour assurer le plus de transparence possible. La proposition a été rejetée avec l'appui du NPD, qui, pourtant, dit soutenir le droit à l'autodétermination du peuple québécois.

Le problème de transparence et d'indépendance du Programme a été rendu très visible par la controverse au sujet de l'octroi d'une subvention de 125 000 \$ à la Commission scolaire English-Montreal pour contester la Loi sur la laïcité de l'État.

Le gouvernement libéral se cache derrière l'indépendance supposée du Programme afin d'éviter de se prononcer sur l'enjeu de fond: l'engagement financier du gouvernement canadien pour financer la contestation de la laïcité québécoise et de nos lois linguistiques.

Outre les problèmes de transparence, l'autre problème du Programme de contestation judiciaire est qu'il a servi à contester des lois québécoises visant à promouvoir et à protéger la langue française du Québec, bien qu'il ait aussi permis de faire avancer les droits des communautés minoritaires francophones des autres provinces.

Ce problème découle du vice central de la politique canadienne sur les langues officielles, qui suppose la symétrie entre les communautés minoritaires anglophones et francophones. Cette architecture, pensée par Pierre Elliott Trudeau et que les libéraux viennent de refuser de corriger lors de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, a pour effet d'opposer les intérêts du Québec et ceux des francophones du Canada.

En terminant, les communautés francophones du Canada ont raison de tenir à l'existence du Programme de contestation judiciaire et d'en souhaiter la pérennisation. Le Programme permet de faire avancer leurs droits linguistiques. C'est la raison principale pour laquelle le Bloc québécois ne prône pas l'abolition du Programme, mais son encadrement et sa modernisation.

Le Programme de contestation judiciaire a donc des vertus réelles, mais il participe au piège des langues officielles. Cette situation ne se poserait pas si le Parti libéral et le NPD acceptaient la solution du gouvernement du Québec et celle du Bloc québécois d'appliquer une approche différenciée dans la mise en œuvre des lois sur les langues officielles, c'est-à-dire en cessant de mettre les deux langues sur un même pied d'égalité.

• (1805)

Si le gouvernement libéral reconnaît que des deux langues officielles, l'une seule est menacée...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je cède la parole à l'honorable député d'Edmonton Strathcona.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, comme toujours, je suis ravie de prendre la parole dans cette enceinte pour représenter les gens formidables d'Edmonton Strathcona.

Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi C-316, loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien en ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire. Essentiellement, le projet de loi vise à modifier la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien pour exiger que le ministre du Patrimoine canadien maintienne le Programme de contestation judiciaire. En inscrivant ainsi le programme dans la loi, tout futur gouvernement souhaitant l'abolir serait obligé de le faire par voie législative. Bien entendu, cela ne protégerait pas parfaitement le programme, mais ce serait un bon départ. Cela me fait penser aux politiques établies par divers gouvernements que j'aimerais voir ainsi protégées. J'y reviendrai plus tard.

Des députés qui sont intervenus aujourd'hui à la Chambre soutiennent que le projet de loi est mauvais et ne doit pas être adopté. Ils feignent l'indignation, selon moi, à l'égard de ce projet de loi. J'aimerais souligner que beaucoup de gens voient d'un bon œil le Programme de contestation judiciaire, que des groupes renommés réclament en fait son inscription dans la loi, sa protection et son expansion.

Le Nouveau Parti démocratique a demandé l'élargissement de ce programme. Très peu d'argent y est consacré. C'est une toute petite fraction, une goutte d'eau dans l'océan, comparativement à ce que nous dépensons pour le ministère de la Justice. Nous aimerions que ce programme soit élargi. Nous ne sommes pas les seuls. Des personnes comme Cindy Blackstock et d'autres défenseurs des communautés autochtones aimeraient également que ce programme soit élargi. Des organisations juridiques, dont le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, aimeraient que ce programme soit élargi et inscrit dans la législation afin qu'il soit protégé. Même l'Association du Barreau canadien soutient le programme de contestation judiciaire, ce qui est encore plus remarquable.

Dans tout le pays, il y a des gens qui sont des spécialistes du sujet et qui ont demandé que ce programme soit maintenu et élargi. C'est une chose que tous les parlementaires doivent prendre en considération. Très peu d'entre nous sont des spécialistes des domaines au sujet desquels nous élaborons des lois, c'est pourquoi nous demandons l'avis des experts. En ce qui concerne le système judiciaire, je dirais que l'Association du Barreau canadien, Cindy Blackstock et d'autres sont des experts remarquables qu'il convient d'écouter.

Ce programme est très important pour plusieurs raisons, mais une qui m'est particulièrement chère est le fait qu'il met tout le monde sur un pied d'égalité. Il permet aux citoyens canadiens d'avoir accès à la justice. Souvent, les citoyens canadiens qui sont les moins susceptibles d'avoir accès à la justice sont des personnes marginalisées. Je parle de femmes, d'Autochtones et de membres de la communauté LGBTQ2+. Pour les gens qui subissent souvent de façon disproportionnée les répercussions négatives du système de justice, un tel programme contribue à rendre les règles du jeu plus équitables.

J'appuie fermement le programme. Nous pourrions travailler pour renforcer encore plus le projet de loi. Chose certaine, j'aimerais que le gouvernement s'engage à verser un financement accru. Nous demandons un meilleur financement de ce programme depuis un bon moment et nous aimerions qu'il se concrétise.

Je vais parler un peu ce soir d'autres éléments que nous devrions intégrer à la mesure législative. Nous sommes tous des législateurs ici. Pendant que je me préparais en vue de mon discours de ce soir, j'ai pensé à toute l'importance de prévoir des dispositions législatives pour protéger ces personnes de gouvernements futurs qui ne partageraient pas ces valeurs, qui ne voudraient pas veiller à uniformiser les règles du jeu au sein du système de justice pour tous les Canadiens.

La première chose qui m'est venue à l'esprit, c'est mon projet de loi, le projet de loi C-205, concernant la Loi sur l'évaluation d'impact. J'ai été très heureuse que le ministre Wilkinson...

• (1810)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): La députée sait que nous ne pouvons pas utiliser les noms de députés actuels.

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, quand j'ai présenté ce projet de loi, le ministre des Ressources naturelles a eu la gentillesse d'intégrer son contenu dans une politique. Le projet de loi prévoit que toutes les mines de charbon, peu importe leur capacité de production, doivent être assujetties à la Loi sur l'évaluation d'impact. Avant, la capacité de production devait être supérieure à 5 000 tonnes de charbon par jour, mais nous avons supprimé cette exigence. Cette modification ferait en sorte que toutes les mines de charbon soient assujetties à la Loi sur l'évaluation d'impact. C'est important parce que les entreprises cherchent à se soustraire à leurs obligations à cet égard. Je ne sais pas si les députés le savent, mais, en Alberta, on observe un véritable mouvement en faveur de l'exploitation minière des Rocheuses, ce qui consterne les Albertains. Je crois que cela consternerait la majorité des Canadiens. Voilà l'exemple d'une mesure qui existe seulement sous la forme d'une politique.

J'ai de nouveau présenté ce projet de loi au Parlement pour la simple raison que l'adoption de politiques ne protège pas de la même façon. S'il y avait un nouveau gouvernement qui ne croit pas aux changements climatiques ou à la nécessité de protéger l'environnement, les Rocheuses et les ressources naturelles vitales de ce pays, il pourrait retirer ces mesures de protection des politiques et tout simplement permettre qu'on détruise nos montagnes pour faire de l'exploitation minière à ciel ouvert. Ce serait évidemment inacceptable, alors nous aimerions que ces protections soient inscrites dans la loi pour empêcher cela.

Je pense aussi à d'autres dossiers où on a vu la même chose se produire. Sous le gouvernement Harper, nous avons vu que les

Affaires émanant des députés

fonds consacrés au développement mondial ne couvraient pas toute la gamme des services de santé génésique pour les femmes. Ce volet a été éliminé de notre programme officiel d'aide au développement, même si, chaque année, des milliers de femmes meurent parce qu'elles n'ont pas accès à l'ensemble de ces services. C'est un autre dossier où je serais très favorable à ce que des mesures soient inscrites dans la loi afin de protéger le droit de la population d'avoir accès à toute la gamme des services de santé génésique. Ce n'est qu'un autre exemple parmi tant d'autres.

Je pourrais en citer en un autre, qui date d'hier soir. Bon nombre d'entre nous sont restés très tard hier soir pour travailler avec ma collègue de Winnipeg-Centre, qui réclame inlassablement un système d'alerte robe rouge. Si nous inscrivons cette alerte dans la loi, un gouvernement qui n'aurait peut-être pas autant à cœur les droits des femmes aurait beaucoup de mal à l'abolir. Je serais ravie que le gouvernement agisse en ce sens, qu'il crée l'alerte robe rouge et qu'il l'inscrive une fois pour toutes dans la loi, ce qui compliquerait considérablement la tâche à tout gouvernement qui, parce qu'il ne croit pas au génocide des femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada, voudrait éliminer cette alerte.

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles j'estime que nous devons absolument nous pencher sur les programmes et les politiques en place afin de trouver comment protéger ces programmes et ces politiques d'une grande importance en les transformant en mesures législatives.

Je sais que les néo-démocrates vont grosso modo soutenir ce projet de loi. Nous allons continuer d'exhorter le gouvernement à en faire plus pour le programme. Nous allons continuer d'exhorter le gouvernement à affecter plus de fonds afin que ce programme crucial protège davantage de personnes.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord offrir une perspective différente en reconnaissant qu'il s'agit d'un important projet de loi. Dès le départ, je dois reconnaître qu'il est difficile pour un député d'en arriver à présenter un projet de loi ou une motion. Aujourd'hui, nous avons devant nous une importante mesure législative qui permettrait d'apporter de véritables changements. Je tiens à souligner les efforts que le député de Coquitlam—Port Coquitlam a déployés pour faire avancer le projet de loi jusqu'à ce stade, qu'il se rende ou non en comité. Nous verrons bien ce qu'il en advient.

J'ai été plutôt impressionné d'apprendre que le député a deux filles parfaitement bilingues. Ce n'est peut-être pas particulièrement surprenant pour tout le monde, selon l'endroit où l'on habite, mais je crois qu'il y a lieu de le souligner quand on parle d'un résident d'une province comme la Colombie-Britannique ou le Manitoba. Ultime-ment, cela confirme l'importance d'inscrire les droits linguistiques dans la loi, là où c'est possible.

L'autre jour, nous débattions à la Chambre du projet de loi C-13 et de l'importance pour le Canada d'être un pays de deux langues: le français et l'anglais. Au fil des ans, le gouvernement s'est engagé à protéger les langues minoritaires. Ce qui se passe partout au Manitoba avec les communautés francophones en particulier, mais pas seulement elles, c'est que nous valorisons la protection des langues minoritaires à l'extérieur du Québec. Les mêmes principes s'appliquent en Colombie-Britannique, au Canada atlantique, ou n'importe où entre les deux, et dans le Nord.

Affaires émanant des députés

En ce qui concerne le Québec, on insiste sur le rôle important que la province joue non seulement pour que le français, la langue majoritaire, se maintienne, mais aussi pour qu'elle soit en bonne santé. Cela en dit long non seulement sur le Canada, mais aussi sur l'Amérique du Nord. Le gouvernement a souligné l'importance des langues d'un océan à l'autre en mettant l'accent sur la protection des langues minoritaires.

Plaçons cela dans le contexte de l'époque où Stephen Harper était premier ministre. Avant ce gouvernement, il y avait un programme de contestation judiciaire, mais c'est Stephen Harper qui a fini par annuler son financement. Je soupçonne que c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le député de Coquitlam—Port Coquitlam s'est penché sur cette mesure législative. Dans ce tirage au sort, le député a l'occasion d'opter pour un large éventail de mesures législatives ou de résolutions. Il aurait pu choisir la voie de la facilité et demander que telle ou telle journée soit officiellement reconnue. Pourtant, il a choisi une question importante pour ses concitoyens et pour toutes les collectivités au pays, car il s'agit ici non seulement de droits linguistiques, mais aussi de droits de la personne.

J'ai écouté la députée de Lethbridge, et il peut parfois être difficile de le faire. Toutefois, elle est convaincue hors de tout doute que si les conservateurs forment le gouvernement — Dieu nous en préserve —, ce programme disparaîtra. C'est un aspect important du débat, car il vient mettre en exergue les raisons pour lesquelles mon ami de Coquitlam—Port Coquitlam souhaite que cette mesure législative soit adoptée. C'est une question importante.

• (1815)

Y a-t-il quelqu'un qui croit au Canada en tant que pays avec deux langues officielles? Y a-t-il quelqu'un qui croit qu'il est nécessaire de protéger les langues minoritaires? Personnellement, j'y crois. Je crois également que nous devons admettre qu'il existe des organisations et des personnes qui, parfois, se sentent menacées par ces droits, et que la question du soutien financier est une nécessité absolue.

On parle d'indépendance. Il n'y a aucun lien de dépendance. Je ne vais pas remettre en question l'indépendance d'un établissement postsecondaire comme l'Université d'Ottawa. Je suis déçu de la députée de Lethbridge, car elle cherche à donner l'impression que les universités ne sont pas indépendantes. Je pense à l'Université de Winnipeg. Lloyd Axworthy a été député durant de nombreuses années. Lorsqu'il était recteur de l'Université de Winnipeg, je ne l'ai jamais perçu comme quelqu'un qui agirait autrement que dans l'intérêt supérieur de l'Université, puisqu'il était conscient de la réputation d'excellence de celle-ci et des attentes des gens envers elle.

L'Université d'Ottawa s'est vu déléguer cette responsabilité, qui est prise très au sérieux, je crois. Ce n'est pas pour rien qu'elle était financée auparavant, jusqu'à l'époque du gouvernement Harper, et ce n'est pas pour rien que nous avons rétabli ce financement. Nous l'avons rétabli il y a quelques années et, dans ce budget-ci, nous augmentons la somme versée à l'administration de l'université afin qu'elle puisse gérer ce programme essentiel.

Certains voudront peut-être remettre en question la nécessité d'incorporer cet élément dans la loi, mais il ne devrait y avoir aucun doute quant à la valeur du programme. Je considère comme positif le fait de disposer d'un programme de contestation judiciaire pour protéger des droits et, comme je l'ai dit, d'étendre la portée de ce programme afin qu'il englobe des droits de la personne. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles, en cette période de restric-

tions, nous l'avons renforcé. Nous cherchons des moyens de garantir la protection des droits de la personne et des droits linguistiques mentionnés.

Le gouvernement reconnaît que parler du Programme de contestation judiciaire est une bonne chose, mais qu'il faut aussi l'appuyer. Pour ce faire, nous pouvons notamment veiller à ce que les besoins financiers de ce programme indépendant soient comblés, du moins en bonne partie, par le gouvernement, permettant ainsi au Programme d'effectuer les analyses nécessaires pour choisir les types de causes qui doivent être entendues par les tribunaux. Je pense que le Programme possède l'expertise nécessaire pour accomplir cette tâche, bien plus que les députés de la Chambre, surtout si on les prend au hasard. Le Programme a été dépolitisé. La députée le tourne en dérision parce qu'il dispose de fonds et elle remet en question les frais administratifs. Je pense que la députée ne réalise pas que des fonds sont reportés d'un exercice à l'autre.

Je dirai simplement que le Programme de contestation judiciaire gagne à être soutenu.

• (1820)

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Madame la Présidente, j'ai entendu un collègue derrière moi formuler un commentaire fascinant, mais je n'irai pas aussi loin.

Je suis honoré de prendre la parole ce soir pour apporter ma contribution au débat sur le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien, Programme de contestation judiciaire. Comme on l'a déjà mentionné, historiquement, ce programme a été annulé et réinstauré à maintes reprises par les députés et par le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien. J'ai eu l'honneur et le privilège de siéger pendant un certain temps au Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant d'en arriver dans le vif du sujet, j'aimerais attirer votre attention sur l'une des citations les plus connues de l'un des grands parlementaires ayant siégé dans cette enceinte. En effet, le très honorable John Diefenbaker a été un grand défenseur de la liberté au Canada. Il a dit: « Le Parlement est autre chose qu'un code de coutumes; il a la garde de la liberté de la nation. »

À la Chambre des communes, il arrive trop souvent que nous oublions notre rôle de défenseurs et de protecteurs des libertés au Canada. Si l'on pense aux grands orateurs de notre histoire, à certains de nos plus grands défenseurs dans cette enceinte, y compris John Diefenbaker et sa déclaration des droits, la première tentative d'enchâsser les droits et libertés des Canadiens dans une loi fédérale unique a été initiée par John Diefenbaker. Né en Ontario, plus précisément à Neustadt — municipalité située tout juste au nord de Perth—Wellington —, ses humbles origines l'ont mené à devenir un grand défenseur. Que ce soit dans ses fonctions d'avocat de la défense ou de parlementaire, il a toujours accordé la priorité aux droits et aux libertés des Canadiens. C'était le moteur de son travail dans cette enceinte.

Il est bon de rappeler que c'est le gouvernement Diefenbaker qui a nommé la première femme au poste de ministre. C'est aussi son gouvernement qui a accordé le droit de vote à tous les Autochtones de notre pays. Finalement, c'est avec sa déclaration des droits et libertés que John Diefenbaker a donné lieu aux premières ébauches d'une mesure législative encadrant les droits et libertés des Canadiens.

Cette histoire et cette protection des droits et des libertés se poursuivent également sous d'autres dirigeants conservateurs. Nous devons être fiers de leurs efforts. En effet, l'ancien premier ministre Mulroney et l'ancien ministre des Affaires étrangères Joe Clark ont adopté une position ferme pour nous défendre sur la scène internationale en dénonçant le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Nous avons vu les efforts qu'ils ont déployés au sein du Commonwealth pour que cet événement se produise et nous avons vu le travail qu'ils ont entrepris chez nous, au Canada, pour défendre les droits et les libertés des Canadiens. Leurs efforts sur les deux accords constitutionnels, qui n'ont pas été couronnés de succès dans les faits, visaient néanmoins à enchâsser ces droits et libertés et à veiller à ce que les habitants de ce pays y adhèrent.

Je pense que l'on pardonnera aux Canadiens de ne pas bien comprendre pourquoi nous sommes saisis aujourd'hui du projet de loi C-316. Les députés sauront qu'en fait, le programme de contestation judiciaire existe déjà. Il s'agit d'un programme dirigé par l'Université d'Ottawa et financé par le gouvernement du Canada. Pourquoi sommes-nous donc saisis de ce projet de loi aujourd'hui? On pourrait pardonner aux Canadiens de trouver quelque peu étrange ou ironique que le gouvernement crée un programme lui permettant de se poursuivre lui-même, qui fournirait des fonds au public canadien pour qu'il se poursuive lui-même. Il s'agit là d'une stratégie étrange.

Si on se penche sur l'histoire du Programme de contestation judiciaire, on constate qu'il a été créé en 1978, quand Pierre Elliot Trudeau était premier ministre. Il était principalement destiné aux affaires linguistiques. Nous sommes conscients de l'importance des droits linguistiques aujourd'hui au Canada; nous avons d'ailleurs, en ce moment même, un projet de loi devant la Chambre, le projet de loi C-13, qui vise à moderniser la Loi sur les langues officielles. Le hasard a voulu que ce soit l'un des premiers dossiers sur lesquels j'ai travaillé quand je suis devenu député en 2015. J'étais vice-président du comité des langues officielles, moi, l'anglo du Sud de l'Ontario, et c'était néanmoins une excellente occasion d'apprendre ma langue seconde bien-aimée.

• (1825)

Il est très important de protéger les droits des minorités de langue officielle dans l'ensemble du pays. Qu'une personne soit franco-ontarienne, franco-albertaine ou même membre d'une petite communauté linguistique du pays, il faut protéger son droit de recevoir des services dans sa langue seconde.

Mon temps de parole est presque écoulé. Je crois toutefois savoir qu'il me restera quatre minutes la prochaine fois que la Chambre abordera cette question importante. Ce sera pour moi un plaisir de conclure mes observations à propos du projet de loi C-316 la prochaine fois.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député a raison.

Le temps réservé à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé. L'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

Ordres émanant du gouvernement

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1830)

[Français]

LOI CONCERNANT LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION

L'hon. Patty Hajdu (au nom de la présidente du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

L'hon. Greg Fergus (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je demande le consentement de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de Kings—Hants.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour partager son temps de parole?

Des voix: D'accord.

L'hon. Greg Fergus: Madame la Présidente, avant de commencer mon discours, j'aimerais prendre un moment pour reconnaître que nous sommes rassemblés ici sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis très heureux d'ajouter ma voix au débat sur le projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation. La réglementation constitue le « livre de règles » qui régit le fonctionnement des entreprises et qui protège les consommateurs, l'environnement, notre santé et notre sécurité. Comme nous l'avons vu, ces règles peuvent s'accumuler et devenir obsolètes avec le temps. Lorsque cela se produit, l'innovation et la croissance sont étouffées, ce qui entraîne un affaiblissement de l'économie et davantage de difficultés pour les Canadiennes et les Canadiens.

[Traduction]

La modernisation du système de réglementation canadien améliore la capacité du Canada à attirer les investissements dans les entreprises qui veulent assurer leur croissance. C'est pour cette raison que le projet de loi à l'étude est si important. Il aura une incidence majeure sur les entreprises canadiennes et il contribuera à rendre la fonction publique plus efficiente.

En pleine relance économique, le projet de loi S-6 fera en sorte que le cadre législatif qui soutient le système de réglementation canadien soit adapté aux technologies et à l'environnement changeants.

[Français]

Le fait est que nous travaillons à la modernisation de la réglementation depuis un certain temps. La Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019 a modifié 12 textes législatifs réglementaires au moyen du premier projet de loi annuel de modernisation de la réglementation. Il s'agit par exemple de la numérisation des processus basés sur le papier, de la rationalisation du processus d'examen des véhicules à zéro émission et de la promotion de l'innovation au moyen d'approches réglementaires modifiées pour tester de nouveaux produits.

Le fait est que des mises à jour régulières et pleines de bon sens génèrent une plus grande compétitivité. Or, cela doit être fait tout en protégeant la santé, la sécurité et l'environnement des Canadiennes et des Canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Une façon importante de nous assurer que nous pouvons moderniser et rationaliser les règlements tout en protégeant les Canadiennes et les Canadiens et l'environnement est de mettre en place un processus d'examen approfondi, mais efficace. À cette fin, ce projet de loi agira comme un mécanisme législatif récurrent. Cela signifie que le gouvernement du Canada peut maintenir le système de réglementation pertinent, efficace et à jour. Il est conçu pour relever les défis législatifs soulevés par les entreprises et les citoyens au moyen de consultations et d'examen réglementaires ciblés.

En fait, ce sont des consultations avec des intervenants du milieu des affaires qui ont mené à l'inclusion de ce mécanisme récurrent. Les Tables sectorielles de stratégie économique et Conseil consultatif sur la croissance économique ont souligné que la mise en place d'un tel mécanisme régularisé est essentielle à l'amélioration du système de réglementation au Canada.

Je tiens également à souligner que le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire, composé d'intervenants du monde des affaires, du milieu universitaire et de consommateurs, a recommandé de poursuivre les efforts visant à maintenir le fardeau administratif des règlements à un niveau raisonnable et à faire en sorte que les règlements soient à l'épreuve du temps.

• (1835)

[Traduction]

Le projet de loi S-6 vise essentiellement à modifier 28 lois au moyen de 45 modifications sensées qui visent à moderniser le système de réglementation canadien.

Par exemple, le projet de loi apporterait des modifications à la Loi sur les pêches afin de préciser que, dans le cas des infractions mineures, les agents des pêches ont le pouvoir de conclure une entente avec les pêcheurs plutôt que de les traîner devant les tribunaux, pouvoir qui n'est pas bien défini dans la loi à l'heure actuelle. Cela permettra de réduire le nombre de poursuites longues et coûteuses devant les tribunaux et fera également en sorte que des infractions mineures ne mènent pas à la création d'un casier judiciaire, qui peut entraîner de la stigmatisation et des obstacles. Il est important de souligner que cette modification bénéficie de l'appui de la communauté des pêcheurs et de celui des peuples autochtones.

[Français]

Un autre exemple est le changement mineur proposé à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En bref, cette modification permettrait à l'Agence de fournir des services et aux entreprises d'interagir avec elle par voie électronique plutôt qu'au moyen de transactions sur papier. Cela signifie que les entreprises auront plus de souplesse dans leurs interactions avec le gouvernement fédéral, ce qui se traduit par un allègement du fardeau réglementaire.

Il y a aussi les modifications proposées à la Loi sur les transports au Canada qui permettraient d'adopter plus rapidement les normes internationales de sécurité des transports, en consultation avec les entreprises concernées.

Comme on peut le constater, des modifications habituellement mineures peuvent avoir des répercussions positives importantes sur divers secteurs de l'économie — et je n'ai couvert que trois des 45 amendements inclus dans ce projet de loi. De plus, toutes les propositions sont neutres sur le plan des coûts, et les risques associés sont faibles, voire inexistantes.

[Traduction]

Le projet de loi S-6 contribue à garantir que notre système réglementaire reste à jour, en plus de favoriser la réussite des Canadiens et des entreprises dans les années à venir, grâce à la modification des lois qui sont trop rigides, trop précises ou tout simplement obsolètes. Ce projet de loi rappelle la nécessité d'un examen permanent de la réglementation et d'une législation qui résiste à l'épreuve du temps.

Je tiens également à assurer à tous les députés que ce projet de loi n'est pas une mesure ponctuelle.

[Français]

Il s'agira d'un effort annuel. En fait, le travail sur le prochain projet de loi est déjà en cours.

Le système de réglementation du Canada joue un rôle clé pour aider les entreprises à réussir et pour protéger les Canadiens et l'environnement. Pour que notre économie continue à croître, notre système de réglementation doit devenir plus efficace et moins lourd, mais il doit également maintenir nos protections de classe mondiale pour les consommateurs, la santé, la sécurité et l'environnement.

C'est exactement ce que fait le projet de loi S-6. Il va contribuer à moderniser les règles existantes, afin de faciliter la tâche des entreprises et de continuer à préparer les organismes de réglementation, les intervenants et les Canadiennes et les Canadiens à la réussite. C'est quelque chose que nous pouvons tous appuyer.

• (1840)

[Traduction]

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, j'ai trouvé intéressant que, tout au long de son discours, le député fasse souvent allusion à l'environnement.

Par votre intermédiaire, j'aimerais demander au député quelle réglementation particulière le gouvernement envisage de modifier pour l'empêcher d'accorder à nouveau une subvention de 13 milliards de dollars au seul constructeur automobile de ce pays qui ait été accusé d'avoir enfreint la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Quelle réglementation voudrait-il modifier pour s'assurer que cela ne se reproduise pas?

L'hon. Greg Fergus: Madame la Présidente, je sais que le député a du mal à admettre que le Canada est en train de passer à une économie propre et verte, en particulier dans des secteurs clés tels que l'automobile.

Revenons au projet de loi S-6.

[Français]

Je peux dire la raison pour laquelle il est si important d'avoir ce processus. On va revoir tous les règlements du gouvernement pour s'assurer que les règlements sont toujours à jour. Les règlements obsolètes qui ne sont plus utiles doivent être écartés. On doit s'assurer de maintenir la compétitivité nécessaire pour que l'économie canadienne fonctionne, de protéger les Canadiens et les Canadiennes et surtout de protéger l'environnement.

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue que j'apprécie beaucoup de son excellent discours.

C'est important de moderniser la réglementation et de la tenir à jour. C'est important qu'elle soit simple, claire et identique dans les deux langues. Je siège au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation où on demande souvent de façon répétée aux ministères et aux ministres de corriger les problèmes liés à des inadéquations entre la version anglaise et la version française de certains règlements et décrets.

Cette semaine, on a envoyé un avis de désaveu pour un problème qui durait depuis 25 ans. Je n'avais pas encore le droit de vote quand le problème est apparu. On a ce problème récurrent de non-réponse des ministères au Comité et de ministres qui refusent de témoigner au Comité.

Est-ce que les objectifs du gouvernement comprennent la rectification des relations avec le Comité, de façon à ce qu'il y ait une interaction plus constructive relativement à la modernisation et à la correction des problèmes repérés dans nos textes réglementaires?

L'hon. Greg Fergus: Madame la Présidente, je ne peux pas être plus d'accord avec mon collègue de Mirabel sur cette question.

Le comité permanent dont il est membre est probablement un des comités les plus importants de la Chambre des communes. Je ne sais pas ce que j'ai fait dans ma vie pour mériter d'être membre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et de celui de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Je voulais être membre de ce comité, justement parce que, dans un comité mixte de sénateurs et de députés, les parlementaires ont l'occasion d'aller vraiment au fond des choses et de tenir l'appareil gouvernemental responsable de modifier ou d'éliminer des choses qui entraînent depuis des années. Il y a des conséquences à enfreindre les demandes de ce comité.

Le projet de loi S-6 nous donne la chance de moderniser la réglementation, dans la même veine que ce que fait le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. J'espère que cela va alléger le travail de ce comité important.

[Traduction]

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la Présidente, je veux moi aussi remercier le député d'en face de son discours sur l'importance du projet de loi S-6.

Le projet de loi S-6 est une mesure législative volumineuse qui propose des changements mineurs à un grand nombre de ministères. Il s'agit là d'un travail important.

J'ai cru comprendre que de vastes consultations avaient eu lieu avant la pandémie de COVID-19, dès 2017, et qu'elles avaient pris fin en 2019. Cependant, nous avons découvert que pas une seule organisation syndicale n'avait été consultée. Le député peut-il expliquer pourquoi?

L'hon. Greg Fergus: Madame la Présidente, malheureusement, je ne le peux pas. Cependant, je tenterai d'obtenir la réponse pour la fournir au député.

Les organisations syndicales sont des intervenants clés, et il faudrait les consulter, de même que le gouvernement et les universitaires. Nos consultations ne devraient pas se limiter aux entreprises.

Je m'engage à trouver la réponse pour la donner au député.

Ordres émanant du gouvernement

• (1845)

[Français]

M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir d'être à la Chambre avec tous mes collègues pour discuter du projet de loi S-6. Ce projet de loi est très important pour améliorer la paperasserie qui existe dans notre système fédéral.

[Traduction]

J'ai écouté une partie des observations, et il semble que la plupart des députés sont d'avis que ce projet de loi est clair et raisonnable. Il s'agit de prendre des mesures utiles pour réduire les irritants évitables dans les lois canadiennes afin de rendre les interactions du gouvernement du Canada avec divers secteurs plus faciles et plus efficaces.

Je suis fier de présider le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, et l'essentiel des dispositions du projet de loi S-6 concerne l'agriculture. Par conséquent, j'ai voulu prendre la parole au sujet de ce projet de loi aujourd'hui. Il porte sur la possibilité de travailler avec différents organismes dans le but d'alléger le fardeau administratif. Comme je représente la circonscription de Kings—Hants, où l'agriculture et l'élevage jouent un rôle prépondérant dans l'économie, j'entends souvent des parties prenantes parler de l'importance d'apporter de petits ajustements réglementaires et législatifs, car ils ont parfois autant de retombées que les programmes et le financement de l'État.

Je saisis l'occasion ce soir de parler de certains éléments du projet de loi et de présenter quelques suggestions sur les aspects où le gouvernement pourrait aller encore plus loin, ce qui sera très important dans les jours à venir. Je tiens aussi à faire l'éloge du travail accompli sur ce projet de loi. C'est un solide point de départ, puisqu'il est essentiel de faire progresser cette mesure à la Chambre.

Tout d'abord, en vertu de la Loi sur les semences et de la Loi sur les aliments du bétail, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a la possibilité d'accorder une reconnaissance mutuelle à des produits qui peuvent être considérés comme nouveaux au Canada, mais qui ont été approuvés par d'autres pays dotés de processus semblables aux nôtres, afin d'accélérer le processus d'approbation. Par le passé, l'Agence ne disposait pas d'un outil qui lui permettait d'accorder une reconnaissance mutuelle. Il s'agit là d'un excellent moyen d'accélérer les procédures.

Dans un contexte commercial où la concurrence se livre à l'échelle mondiale, le temps compte. Il est donc nécessaire d'accorder les approbations requises et de faire en sorte que le secteur agricole et les agriculteurs aient accès aux outils dont ils ont besoin. Inutile cependant de compromettre nos politiques publiques et nos valeurs ou de lésiner sur la diligence raisonnable, puisque l'on peut s'appuyer sur les données scientifiques et les processus fiables d'autres pays auxquels nous faisons confiance. Je tiens à le souligner.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai eu l'occasion de m'exprimer assez longuement sur l'idée de pousser l'idée plus loin en mettant en place un système d'approbation provisoire. L'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ont en effet la possibilité de mettre en place une procédure accélérée pour permettre à un demandeur de soumettre un dossier présentant les données scientifiques qui ont été utilisées dans un pays dont les pratiques et les normes sont semblables à celles du Canada. J'ai encouragé le ministre de la Santé à se pencher sur cette question. Je sais que le gouvernement envisage de le faire, et j'espère que ce projet de loi servira de catalyseur pour faire avancer les choses dans les jours à venir.

Je veux également parler de l'idée d'apporter des changements à la façon dont nous mesurons et ciblons la consommation d'électricité. Cette conversation sera encore plus importante dans un avenir rapproché, alors que nous commencerons à prendre des mesures vraiment importantes pour décarboner l'économie et repenser les normes. Je n'ai pas examiné tous ces éléments en détail.

Je tiens à féliciter le sénateur Colin Deacon, de l'autre endroit. Il a fait de l'excellent travail pour faire progresser le projet de loi S-6 jusqu'à ce qu'il soit renvoyé à la Chambre, et je veux que ce soit inscrit au hansard. Il a également fait de l'excellent travail pour s'assurer que le projet de loi puisse porter ses fruits dans le futur.

Pourquoi cette mesure est-elle importante? Elle est vraiment importante parce qu'elle vise à accroître l'efficacité du gouvernement dans ses relations avec les grandes entreprises, mais aussi avec les petites entreprises. Il y a de petites entreprises qui doivent traiter avec le gouvernement du Canada dans la circonscription de chacun des députés, que ce soit pour la constitution en société aux termes de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ou pour d'autres mesures. Nous devons garder cela en tête dans les jours à venir. Le gouvernement a l'occasion d'en faire encore plus.

• (1850)

En fait, le Canada fait plutôt triste figure au chapitre des mesures réglementaires coercitives. Ce que je veux dire, c'est que nous établissons un processus législatif obligeant l'auteur de la demande à respecter chacune des étapes que nous jugeons nécessaires pour obtenir l'approbation réglementaire au lieu d'adopter une approche où nous cernerions le résultat dont nous avons besoin pour donner l'approbation demandée, que ce soit par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental ou de fonctionnaires.

Madame la Présidente, je vais employer une analogie que j'ai déjà entendue. Vous avez sûrement une bonne pâtisserie dans votre circonscription. On n'entre pas dans une pâtisserie en donnant au pâtissier une recette bien précise et en lui demandant de faire ce gâteau. On fait confiance au pâtissier. On lui décrit le résultat souhaité, comme un délicieux gâteau rond au chocolat. On ne lui demande pas de suivre une recette bien précise. On énonce nos critères et on laisse au pâtissier le soin de les satisfaire, puis d'expliquer de quelle façon il s'y est pris. Alors, celui-ci espère que l'on approuve son gâteau.

Nous devons être en mesure de le faire à l'avenir. La Présidente peut avoir des exigences élevées en ce qui concerne son gâteau, mais elle doit les décrire. Voilà la différence entre le commandement et le contrôle. La Présidente ne dira pas: « Voici la recette, allez faire ce gâteau ». Elle décrira le type de gâteau qu'elle veut et laissera le pâtissier user de créativité pour le réaliser. Voilà le meilleur exemple que j'utiliserai pour illustrer la situation. J'attends

avec impatience le compte rendu du hansard montrant que nous parlons de confection de gâteaux. Les gens se demanderont en quoi cela peut bien être important pour les Canadiens.

C'est important. Nous avons besoin d'un peu plus de liberté dans la manière dont nous réglémentons. Nous avons vu récemment des cas d'approbations réglementaires, y compris dans ma propre région. Je tiens à souligner que je pense qu'il s'agit là de la voie à suivre dans les jours à venir.

Je peux dire une chose: je pense que le gouvernement libéral fait ce qu'il faut avec le projet de loi S-6. Examinons un instant les projets d'envergure qui doivent être menés à bien dans notre pays. Le ministre des Ressources naturelles l'a souligné. Dans le secteur des minéraux critiques, une question extrêmement importante se pose. Comment trouver un moyen d'améliorer l'efficacité du processus de délivrance de permis sans compromettre les valeurs de notre politique publique?

En tant que parlementaires, nous disposons d'une grande marge de manœuvre pour approfondir cette question. Qu'il s'agisse de notre avenir décarboné, de la manière dont nous réduisons les émissions et luttons contre les changements climatiques, ou de notre compétitivité économique, l'économie est forte en ce moment. Franchement, les statistiques liées à l'emploi au pays sont vraiment bonnes. Beaucoup d'indicateurs sont positifs, mais nous pourrions faire encore mieux.

Comment pourrions-nous, à partir de mesures qui ne coûtent rien, trouver des façons de mener à bien les initiatives qui comptent pour les Canadiens? Comment pouvons-nous atteindre les objectifs de politique publique que se fixent non seulement le gouvernement mais aussi tous les députés qui veulent ce qu'il y a de mieux pour le Canada? Comment pouvons-nous envisager un mécanisme formel?

Je tiens à féliciter le député auquel j'ai succédé dans ma circonscription, l'honorable Scott Brison. Il a été président du Conseil du Trésor. J'en profite pour saluer l'actuelle présidente suppléante du Conseil du Trésor, qui, par son travail, contribue à l'avancement de ce dossier.

Par le passé, notamment lors de la 42^e législature, le gouvernement a pu mettre en place des processus d'examen réglementaire efficaces. Comment peut-on capitaliser sur cette réussite? Comment peut-on créer un mécanisme officiel permettant au gouvernement de cerner les secteurs de croissance stratégiques et de travailler avec le milieu des affaires, le milieu syndical dont un de mes collègues a parlé plus tôt en répondant à une question, ainsi que les intervenants concernés afin de trouver des façons d'accélérer le processus? C'est important pour le milieu des affaires, pour notre compétitivité et pour la création de bons emplois, syndiqués ou non. Voilà la voie à suivre.

Je suis très fier des réalisations du gouvernement. D'ici la présentation de l'énoncé économique de l'automne, j'espère que le gouvernement continuera de capitaliser sur ces réussites en créant les mécanismes qui permettraient de faire exactement ce dont je viens de parler. Nous pourrions nous concentrer sur la compétitivité du Canada et sur les mesures à coût nul qui nous aideraient à obtenir les résultats visés par les politiques publiques. Tout le monde dans cette Chambre s'entend certainement pour dire que c'est un processus important qui fera une différence dans les jours à venir.

Je suis heureux d'avoir pu parler du projet de loi S-6. Je suis prêt à répondre aux questions de mes collègues.

Ordres émanant du gouvernement

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, le député a brièvement mentionné l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA.

Le régime réglementaire de l'ARLA pose actuellement une foule de problèmes. De nombreux produits ont été arbitrairement interdits ou retirés des rayons en raison de l'incertitude entourant l'ARLA. Pour offrir plus de stabilité à nos producteurs, le député appuierait-il une modification de la réglementation visant à éliminer les incertitudes qui poussent les entreprises à retirer arbitrairement des produits des rayons?

• (1855)

M. Kody Blois: Madame la Présidente, c'est une excellente question. Comme mon collègue d'en face, je représente une circonscription agricole, et je dois dire que l'ARLA est une agence très importante pour la compétitivité de l'agriculture. Évidemment, ses décisions doivent toujours être fondées sur la science et les données dont elle dispose. Je ne suis pas qualifié pour prendre ces décisions, et je dirais respectueusement que le député d'en face ne l'est pas non plus.

Dans mon discours, j'ai dit — et je tiens à le répéter — que si l'ARLA était en mesure d'établir des processus d'approbation accélérés fondés sur les données scientifiques solides d'autres administrations dignes de confiance, ce serait de la plus haute importance. Cette approche pourrait accroître la compétitivité du Canada en réduisant le délai entre la présentation d'une demande et l'obtention de l'approbation. Je suis donc d'accord avec le député d'en face pour dire que, s'il nous est possible d'utiliser la réforme réglementaire pour optimiser les processus sans compromettre les principes, nous devrions absolument le faire.

[Français]

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours et de son effort en français. Le résultat est excellent.

Le projet de loi abrogerait l'article 15 de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Cela aurait essentiellement comme conséquence qu'on n'aurait plus à publier dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* les changements réglementaires en matière de pétrole et de gaz.

Il est ressorti de débats au Sénat qu'il existe beaucoup de réglementations qui sont caduques, qui ne sont plus utilisées et qui ne sont plus gérées et que ce changement pourrait faciliter les processus. Or, telle que présentée dans le projet de loi S-6, la loi ne fait pas de distinction entre les changements réglementaires mineurs et les changements qui seraient davantage majeurs.

Je me demande si mon collègue pense qu'il y aurait du travail à faire en comité à ce sujet de façon à ce qu'il y ait encore une certaine obligation de publier les changements réglementaires de substance ne visant pas simplement à simplifier les processus.

M. Kody Blois: Madame la Présidente, je suis absolument d'accord sur cette proposition relative à l'étude de ce projet de loi en comité. Selon moi, il est très important de publier les changements réglementaires qui sont majeurs.

En même temps, je pense que, en ce qui a trait aux provinces de l'Atlantique, le projet de loi est très important pour trouver une façon d'adopter, à l'avenir, une réglementation pour l'éolien en mer pour le secteur de l'hydrogène.

Je pense que les mesures pour le Canada atlantique sont très importantes, mais qu'il est aussi important de rester transparent à l'avenir. Je serai heureux de continuer de suivre les travaux sur ce projet de loi en comité.

[Traduction]

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NDP): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. Même si ma circonscription n'est pas entièrement agricole, on y trouve de nombreux petits producteurs. Ils sont inquiets au sujet de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments. Je sais que mon collègue le député de Cowichan—Malahat—Langford consulte actuellement les agriculteurs au sujet de ce projet de loi.

Dans son discours, le député a parlé d'un sujet qui me préoccupe beaucoup, soit les approbations provisoires en agriculture, en se fondant sur des pays qui possèdent ce qu'il appelle des normes semblables. Dans le domaine agricole, toutefois, cela veut généralement dire les États-Unis, où les normes sur la plupart des produits agricoles et alimentaires sont beaucoup moins élevées. On sait par exemple que, dans le cas du lait et du fromage, certains additifs autorisés aux États-Unis sont interdits au Canada. Le député partage-t-il mon inquiétude, et croit-il que ces processus d'approbation provisoire prévoient des mesures de protection adéquates?

M. Kody Blois: Madame la Présidente, absolument, je parlerai des approbations provisoires. C'est un point sur lequel j'insiste en tant que député, et je soutiens que le gouvernement devrait s'y intéresser. En fait, ce projet de loi définit un processus par lequel l'ACIA pourrait obtenir une reconnaissance mutuelle avec d'autres gouvernements. La députée a parlé des États-Unis, mais ce n'est qu'un seul exemple. Je lui soumets qu'il existe de nombreux pays dans le monde avec lesquels nous partageons des principes et des valeurs similaires.

En ce qui concerne l'idée d'une approbation provisoire, cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait tout simplement aucun examen. Nous examinerions le processus et les données scientifiques utilisées dans d'autres pays et nous serions en mesure de déterminer s'il y a lieu d'accélérer le processus sur la base de ces données. Par conséquent, je ne veux pas que la députée laisse entendre qu'il n'y aurait aucun protocole en place. Toutefois, j'espère que'elle conviendra qu'il est possible d'accélérer le processus, dans la mesure où il existe d'autres pays dont les processus scientifiques sont très similaires à ceux du Canada et dont la sûreté a été démontrée. Comment pouvons-nous faire en sorte que les petits agriculteurs dont parle la députée aient le même accès aux outils concurrentiels que d'autres agriculteurs dans d'autres régions du monde?

• (1900)

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Madame la Présidente, je suis toujours contente de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Calgary Midnapore. Bien entendu, en tant que ministre du cabinet fantôme pour le Conseil du Trésor, je suis chargée de critiquer ce projet de loi et de superviser le débat pour les députés de l'opposition officielle ce soir, et c'est avec plaisir que je le fais.

Je suis certaine que les députés savent que le projet de loi S-6 est la deuxième loi de réglementation destinée à faire le ménage de diverses mesures législatives à la demande de services et de ministères. J'ajouterai que la première loi a été adoptée avant la pandémie. Celle-ci nous parvient un peu en retard à cause de la pandémie, mais le gouvernement prévoit tenir cet exercice chaque année.

Ordres émanant du gouvernement

Ce que je trouve très intéressant, c'est que le gouvernement prévoit consulter des parties prenantes externes dans le cadre de l'élaboration du troisième projet de loi. Bien entendu, l'opposition officielle est toujours d'accord pour consulter les Canadiens et faire preuve de transparence à leur égard. Nous croyons que les Canadiens doivent travailler pour eux-mêmes et qu'ils doivent prendre leurs propres décisions. J'encourage donc le gouvernement à consulter les parties prenantes au sujet d'un éventuel troisième projet de loi.

En ce qui concerne le projet de loi S-6 dont nous sommes saisis aujourd'hui, une chose me paraît évidente et cela se voit, à mon avis, dans toutes les lettres que j'ai reçues chez moi, toutes les conversations que j'ai eues avec mes collègues et tous les débats que nous avons tenus à la Chambre: les Canadiens ont jeté l'éponge et sont épuisés. On peut facilement comprendre pourquoi quand on regarde ce projet de loi.

Tout d'abord, comme les députés le savent, le coût de la vie a grimpé en flèche au Canada, à un moment où les Canadiens ont besoin de mesures qui réduisent le coût de la vie. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que les loyers et les hypothèques ont doublé depuis 2015, c'est-à-dire depuis que le gouvernement est au pouvoir. De plus, l'inflation alimentaire a connu la croissance la plus rapide en 40 ans, soit une hausse de 10,8 %. Le prix du beurre a augmenté de 16,9 %; le prix des œufs de 10,9 %; le prix du pain, des petits pains et des brioches de 17,6 %; le prix de la laitue de 12,4 %; et le prix des pommes de 11,8 %.

En ce moment, les Canadiens ont vraiment besoin que le coût de la vie baisse. Cela signifie que nous avons besoin d'un gouvernement déterminé à équilibrer le budget, à réduire les déficits et à se débarrasser de notre dette nationale. Je ne vois vraiment pas comment ce projet de loi pourrait y contribuer.

Les députés savent sans doute que plus de 1 million de Canadiens ont recours aux banques alimentaires en ce moment. En fait, je pense qu'il serait plus juste de parler de 1,5 million. Je suis sûre que tout le monde a vu la triste publication de la banque alimentaire de Fort York sur les médias sociaux au sujet de sa file d'attente. Encore une fois, alors que nous avons besoin d'un gouvernement qui s'efforce de réduire le gaspillage au lieu de multiplier les formalités administratives et les mesures qui coûteront plus cher au gouvernement et aux Canadiens, nous constatons que le gouvernement ne s'en soucie tout simplement pas.

Sur ce, je reviens sur certains des chiffres avancés par le gouvernement.

En tant que ministre du cabinet fantôme pour le Conseil du Trésor, je peux dire aux députés que le coût de la fonction publique a augmenté de plus de 50 % — 53 %, pour être exacte, ce qui est insensé. Croyez-le ou non, cela signifie que nous avons dépensé 21 milliards de dollars de plus pour les services de notre fonction publique. Nous sommes confrontés à une crise du coût de la vie et, pourtant, nous constatons une hausse incroyable des dépenses et du coût de la fonction publique.

● (1905)

Tout le monde est au courant, étant donné les échanges qui ont eu lieu à la Chambre, qu'en plus des 21 milliards de dollars dépensés pour les fonctionnaires, 22 milliards de dollars ont été dépensés pour des consultants externes. Bien entendu, l'un d'entre eux était McKinsey, une société qui a fait l'objet d'une étude approfondie par le comité des opérations gouvernementales, dont je fais partie. J'es-

père que le comité des transports aura enfin l'occasion de discuter de cette question après que ses membres aient discuté de la motion qu'ils ont adoptée pour l'examiner.

Les différents types de gaspillage qui sont évidents dans le projet de loi S-6 sont proposés à un moment où nous devons penser à économiser de l'argent pour les Canadiens et à éviter de dépenser de manière incroyable. La dette fédérale, comme les députés le savent certainement, a atteint 1,22 billion de dollars, ce qui représente une dette de 81 000 \$ par ménage. C'est sur ce genre de choses que nous devons nous concentrer. Le déficit pour l'exercice financier en cours devrait s'élever à 43 milliards de dollars, et c'est une chose à laquelle il faut vraiment réfléchir. De même, le déficit prévu pour l'année prochaine est de 40,1 milliards de dollars. C'est quelque chose.

Si l'on considère ces chiffres incroyables, le ratio dette-PIB devrait passer de 42,4 % pour l'exercice en cours à 43,5 % au prochain exercice. La ministre des Finances a indiqué avant le budget qu'elle envisagerait des restrictions budgétaires, mais nous ne constatons rien de tel. Résultat: nous nous retrouvons avec un projet de loi comme le projet de loi S-6, avec plus de...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député de Kings—Hants invoque le Règlement.

M. Kody Blois: Madame la Présidente, je ne veux pas priver ma collègue de son temps de parole, mais il est question ici du projet de loi S-6. J'ai écouté attentivement la députée au cours des dernières minutes. Je ne sais pas quelle décision vous allez rendre, mais elle semble bien loin du texte législatif dont la Chambre est saisie. Si vous pouviez demander à la députée en quoi son discours d'aujourd'hui a trait au projet de loi S-6, je vous en saurais gré.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): De ce que je comprends du projet de loi, il me semble que la députée y fait référence.

Le député d'Edmonton Riverbend souhaite intervenir au sujet du même recours au Règlement.

M. Matt Jeneroux: Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue de Kings—Hants et il a beaucoup été question de gâteau. Il a beaucoup fait allusion au gâteau...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous entrons dans un débat.

Je vais donner l'occasion à la députée de Calgary Midnapore de reprendre son discours et de justifier son point de vue par rapport au projet de loi S-6.

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, je remercie mes collègues de s'assurer que les interventions demeurent pertinentes au débat.

Assurément, les sommes d'argent que le gouvernement dépense ont une incidence cruciale sur tous les projets de loi. Je vous remercie donc, madame la Présidente, de superviser la discussion, alors que je poursuis mon intervention.

Comme je le disais, la ministre des Finances avait indiqué qu'elle imposerait des restrictions budgétaires. Je ne crois pas qu'elle l'ait fait. Je vais remonter un peu plus loin, à l'époque où le projet de loi S-6 était débattu pour la première fois, soit au printemps dernier avant l'ajournement d'été. C'est à ce moment, et même jusqu'à l'automne, que la ministre des Finances a affirmé qu'elle allait mettre en œuvre une idée que notre chef s'est engagé à adopter: le système de plafonnement des dépenses. La ministre avait dit qu'elle imposerait des restrictions budgétaires, mais je ne crois pas qu'elle l'ait fait. L'année dernière, à la fin de la session du printemps, nous discutons de l'adoption du projet de loi S-6, ainsi que de la mise en place d'un système de plafonnement des dépenses, mais aucune de ces deux choses ne s'est produite.

En ce qui concerne notre économie, j'ai dit que les Canadiens se sentaient frustrés, abattus et épuisés. Je suis sûre que les députés ont vu l'article qui a paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* et qui indique que la période actuelle de l'histoire du Canada est la pire pour les nouvelles petites entreprises en démarrage. Cela me touche profondément. Je sais que les députés m'ont déjà entendu parler du fait que je viens d'une famille de petits entrepreneurs dans Calgary Midnapore. Dans ma jeunesse, j'avais toujours à l'esprit les petites entreprises. Cela incluait la réglementation, et je pense que les petites entreprises auront de la difficulté avec la modification de la réglementation prévue dans le projet de loi S-6. Si nous examinons les différents ministères, nous pouvons voir comment cela peut se produire. Voilà quelques points concernant le projet de loi S-6.

Je tiens également à souligner que, compte tenu de la façon dont le gouvernement légifère et fonctionne en général, le libellé du projet de loi S-6 est constamment rempli de jargon, de mots et de phrases que les Canadiens ont du mal à interpréter. J'ai commencé mon discours en disant que les lois devraient être dans l'intérêt des Canadiens. C'est pour le Canadien ordinaire que nous devrions légiférer. Lorsque nous utilisons des phrases trop complexes pour être comprises par les Canadiens, cela ne les aide pas. Cela ne leur donne pas les moyens d'agir. C'est ce que nous devons faire.

Cela dit, je tiens à prendre un moment pour parler de la loi sur le langage clair que nous mettrons en œuvre quand nous serons au pouvoir, toujours dans le but de faire en sorte que le gouvernement travaille pour les Canadiens au lieu que ce soient les Canadiens qui travaillent pour le gouvernement, comme c'est le cas actuellement. À mon avis, il s'agissait d'un point très important à soulever.

En tant que ministre du cabinet fantôme pour le Conseil du Trésor, j'observe également ce phénomène dans les comptes publics. Il faut revoir en profondeur les comptes publics et la façon dont ils sont présentés. Je ne crois pas que les Canadiens les comprennent dans leur format actuel. Je raconte toujours l'histoire suivante: quand j'étais jeune, chez moi, le concept de budget signifiait que notre ménage gagnait tel montant d'argent, qu'il dépensait tel montant d'argent et qu'il épargnait tel montant d'argent. Selon moi, les comptes publics ne reflètent pas un concept aussi simple que celui-ci, un concept que de nombreux ménages canadiens et Canadiens ordinaires doivent suivre. Encore une fois, il est question du jargon, de l'absence de langage clair et de la complexité dans les règlements et les lois du gouvernement, ce qui est pertinent pour le projet de loi S-6.

Nous parlons aussi du projet de loi S-6 comme étant associé à un autre concept très prisé par l'opposition officielle et son chef, c'est-à-dire l'élimination des empêcheurs de tourner en rond. En gros, il s'agit de simplifier la vie des Canadiens, que ce soit dans leur quoti-

dien, lorsqu'ils mènent des affaires ou lorsqu'ils cherchent à obtenir la qualité de vie qu'ils méritent. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement, comme le démontraient certains des indicateurs dont j'ai parlé tantôt.

En tant qu'opposition officielle, nous avons présenté des moyens constructifs d'éliminer les empêcheurs de tourner en rond.

● (1910)

À titre d'exemple, à l'occasion de la journée de l'opposition, hier, nous avons présenté une motion qui parlait d'éliminer les empêcheurs de tourner en rond à l'échelon municipal. J'ai eu l'occasion d'en voir par moi-même au conseil municipal de Calgary, où j'habite. Suite à mes travaux de sensibilisation à l'échelon municipal, je peux affirmer que tous les ordres de gouvernement doivent collaborer dans un objectif commun en vue d'offrir aux Canadiens la meilleure qualité de vie possible, y compris sur le plan du logement.

À la lumière des cibles ambitieuses du gouvernement actuel en matière d'immigration, nous devons nous pencher sérieusement sur la façon dont nous parviendrons à loger tous ces nouveaux arrivants. Encore une fois, je parle en tant qu'Albertaine. L'Alberta connaît une croissance fulgurante, et nous sommes très heureux de constater qu'un si grand nombre de Néo-Canadiens et de Canadiens provenant d'ailleurs choisissent de s'installer en Alberta. Cela dit, nous devons songer sérieusement à ce que nous ferons pour soutenir nos citoyens.

Dans son discours sur la motion de l'opposition hier, mon chef a parlé de la façon dont nous allons encourager les municipalités qui décident de construire plus de maisons pour les Canadiens et dont nous ne récompenserons pas celles qui ne le font pas. C'est un excellent exemple d'approche à adopter à l'égard des empêcheurs de tourner en rond. Le projet de loi S-6 n'est qu'un indicateur du grand nombre d'empêcheurs de tourner en rond au sein du gouvernement lorsque nous devons apporter des modifications mineures à des lois qui semblent s'appliquer à une autre époque, y compris pour des choses aussi simples que la suppression des autocollants sur les distributeurs automatiques de liquides. Je suis stupéfaite de voir que ce genre de choses est révélé aujourd'hui.

Autre exemple du désir de l'opposition officielle de se débarrasser des empêcheurs de tourner en rond: notre idée unique de ramener les médecins et les infirmières à la maison et d'autoriser un programme du Sceau bleu de la même manière que nous avons le programme du Sceau rouge pour les métiers spécialisés. C'est merveilleux. C'est fantastique de voir que de plus en plus de jeunes gens choisissent les métiers spécialisés. Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée qu'un plus grand nombre de jeunes femmes fassent ce choix. Je suis heureuse de voir que certaines lois, même s'il s'agit de lois provinciales, permettent aux jeunes femmes de se sentir à l'aise dans les métiers. Qu'il s'agisse de leur fournir des toilettes sûres et propres, des équipements adaptés à leur taille et à leur stature et ainsi de suite, c'est très bien.

Ordres émanant du gouvernement

Notre chef et l'opposition officielle ont constaté que les organismes de réglementation créent d'innombrables obstacles et tracasseries administratives, dont il est souvent question dans le projet de loi S-6 et qui aggravent la pénurie de médecins et de personnel infirmier. J'aimerais citer cette phrase de mon chef: « Avec le Sceau bleu, peu importe l'origine d'une personne, ce qui compte, c'est ce qu'elle peut faire. » C'est merveilleux. Si ces médecins et ce personnel infirmier satisfont à notre norme « Sceau bleu », ils pourront travailler dans notre système de soins de santé. Une fois de plus, voilà comment le Parti conservateur, l'opposition officielle, cherche de véritables gains d'efficacité.

Le projet de loi S-6 s'attaque à ces petits détails. Nous pourrions vraiment consacrer notre énergie à résoudre des problèmes bien plus gros et à trouver des gains d'efficacité pour ces problèmes. À l'inverse, dans bien des cas, le projet de loi S-6 prévoit alourdir encore plus les lois avec davantage de réglementation.

J'ajouterais que légiférer par réglementation n'a pas toujours donné les meilleurs résultats pour les Canadiens. Dans le cadre de nos discussions sur le projet de loi C-290 au sein du comité des opérations gouvernementales, en ce moment, il est par exemple question du rôle du commissaire à l'intégrité de la fonction publique. La marge de manœuvre à accorder au commissaire à l'intégrité de la fonction publique sur le plan réglementaire occupe une bonne partie des débats sur le projet de loi C-290.

• (1915)

Ce sont des éléments importants qui concernent les travailleurs et qui seront lourds de conséquences, car ils détermineront si un fonctionnaire décide de déposer un grief et s'il se sent à l'aise de le faire. C'est un enjeu qui est très important.

Un autre cas où la réglementation ne suffisait pas, selon l'opposition officielle actuelle: celui du décret en conseil concernant les armes à feu. Bon sang, c'était avant la pandémie, donc il y a déjà trois ou quatre ans. Cette fois-là, il aurait fort probablement fallu une loi. Bien sûr, nous étudions présentement le projet de loi C-21, auquel les conservateurs s'opposent. Peu importe ce que fera le loup, du moment qu'il est dans la bergerie, nous allons nous opposer au projet de loi C-21. C'est un cas où on a opté pour la voie réglementaire, sans doute à tort. Il aurait peut-être fallu s'en tenir à la voie législative. C'est incontestablement un autre cas du genre.

Je pense à tous ces différents cas. Il y a d'autres choses dont mes collègues vont parler ce soir parce qu'elles les inquiètent beaucoup, comme les interprétations relatives aux espèces en voie de disparition. Une fois de plus, ce sont des sujets riches en jargon, mais les députés vont faire part de leurs observations et expliquer dans un règlement la façon d'interpréter la loi.

Il est important de garder cela à l'esprit, car, comme je l'ai indiqué, les lois doivent être élaborées par les gens, pour les gens. C'est une chose à laquelle l'opposition officielle, le Parti conservateur, tient. Je me demande comment nous allons aborder des questions complexes qui nous attendent, comme l'intelligence artificielle, si nous parlons de distributeurs automatiques de boissons.

Le projet de loi S-6 ramène la complexité, le jargon et les empêchements de tourner en rond de cette mesure législative. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons une mesure législative qui fonctionne pour chaque Canadien, dans chaque foyer, chez moi, partout, ramenons le gros bon sens chez nous et réévaluons le projet de loi S-6.

• (1920)

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi que la députée ait mentionné la motion de l'opposition d'hier, car je n'étais pas présent et je n'ai donc pas pu apporter ma contribution. J'ai maintenant l'occasion de lui poser une question sur un aspect dont elle a beaucoup parlé.

Les conservateurs parlent des empêchements de tourner en rond à l'échelon municipal, ce qui est une curieuse façon de montrer leur reconnaissance aux conseils municipaux et des maires de tout le pays, qui sont élus et qui essaient de représenter leurs concitoyens. Quoi qu'il en soit, ce que les conservateurs suggèrent, c'est essentiellement que le gouvernement fédéral puisse en quelque sorte influencer les politiques de zonage, d'intensification et d'augmentation de la densité mises en œuvre directement dans les quartiers.

Je sais que la députée et ses collègues conservateurs disent qu'il s'agit d'inciter les municipalités à construire plus de logements et d'associer, je suppose, des fonds à cet incitatif. Peut-elle expliquer à la Chambre exactement comment ils encourageraient la construction de logements et, plus important encore, en quoi cet incitatif diffère du Fonds pour accélérer la construction de logements qui existe déjà et qui fait exactement cela?

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, je suis heureuse que mon collègue de Kingston et les Îles ait pu intervenir dans le débat d'aujourd'hui.

Tout d'abord, j'ai le plus grand respect pour les politiciens municipaux. Je tiens à saluer tout particulièrement Dan McLean, qui représente le quartier 13 au conseil municipal de Calgary. Je remercie Dan pour tout le travail qu'il fait et je lui demande de continuer à lutter pour les résidents du quartier et de l'ensemble de la ville.

Il est très clair que la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement actuel ne fonctionne pas, comme les résultats le démontrent. Les mesures incitatives destinées aux villes et aux municipalités canadiennes devraient donner des résultats, c'est-à-dire des maisons qui sont construites. C'est ce que le programme essaie d'encourager. Comme le dit le dicton, lorsqu'une façon de faire ne fonctionne pas, il faut essayer autre chose. Notre proposition est différente, et je pense qu'elle donnera de bons résultats.

[Français]

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, on retrouve dans le projet de loi S-6 un ensemble de modifications réglementaires qui pourraient simplifier la vie des entreprises et du tissu d'affaires au Québec et au Canada.

Je ne veux évidemment présumer de rien, mais vous n'avez pas l'air, madame la Présidente, d'une personne qui aime faire deux déclarations de revenus, parce que votre temps a de la valeur et que vous ne voulez pas dépenser vos ressources doublement sur deux choses différentes. Je sais que vous n'aimez pas faire deux déclarations de revenus, et les entreprises du Québec non plus. Cela a été d'ailleurs confirmé par une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec qui demandait à ce qu'on ait une déclaration de revenus unique.

En attendant que le Québec devienne un pays et qu'on soit indépendant, ma collègue ne pense-t-elle pas que ce serait utile pour simplifier la vie de nos entreprises que le Québec ait une déclaration de revenus unique?

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de Mirabel de sa question. Je tiens aussi à le remercier encore une fois de son projet de loi C-290.

Je pense que l'idée qu'il a présentée faisait partie de notre plateforme des deux dernières campagnes électorales. J'en suis presque sûre en ce qui concerne la déclaration de revenus individuelle. Je n'en suis pas absolument sûre en ce qui a trait aux entreprises, mais certainement en ce qui concerne les personnes.

Je sais que les députés québécois de notre caucus, mais aussi les députés de l'ensemble de notre caucus, sont d'accord pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent déclarer leurs revenus de la façon la plus simple et la plus facile.

Je suis donc d'accord avec mon collègue. Nous appuyons l'idée de percevoir les impôts de la manière qui a été suggérée.

• (1925)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, je pense que ce qu'il y a de plus hilarante dans le comportement des conservateurs, c'est leur habilité à trouver des slogans qu'ils utilisent sans cesse.

Il y a toute cette histoire d'empêcheurs de tourner en rond ou *gatekeepers*, un mot qui veut dire « gardiens » en anglais. Tout le monde est un empêcheur de tourner en rond à leurs yeux. Le chef du Parti conservateur n'a jamais occupé un vrai emploi. Toutefois, il habite dans un manoir de 19 pièces, et la seule idée qu'il n'ait jamais eue lui a été inspirée par les gardiens de sa propriété, qui sont payés avec l'argent des contribuables.

J'ai entendu la députée nous dire qu'elle est très mécontente que le contrôle des armes à feu se fasse avec un décret, au lieu d'une loi. Je crois qu'il s'agit d'un cas d'amnésie typique des politiciens. Le gouvernement Harper a eu recours à un décret pour que les empêcheurs de tourner en rond de la GRC ne puissent pas déterminer quelles sont les armes dangereuses.

C'est le gouvernement Harper qui a eu recours à un décret pour encadrer les armes à feu. Le gouvernement Harper n'a pas voulu recourir à une mesure législative ni demander à la police de s'en occuper. Pourtant, voilà qu'aujourd'hui les conservateurs sont mécontents et outrés. Ils essaient de défendre leur tentative de faire obstacle aux modifications de la loi pour éliminer les armes fantômes. Je ne sais pas ce que les conservateurs ont l'intention de faire avec les empêcheurs de tourner en rond qui circulent avec des armes fantômes, mais c'est un problème qu'il faut régler. C'est le gouvernement Harper qui a choisi de recourir à un décret afin d'exploiter l'influence du lobby des armes à feu et de contourner les lois qui protègent les Canadiens.

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, je ne laisserai aucun député, qu'il soit de cette partie-là du gouvernement ou de l'autre partie du gouvernement là-bas, me décourager de chercher un avenir qui m'apparaît meilleur pour les Canadiens, et cet avenir meilleur passe par un gouvernement conservateur. Ces gens peuvent me dénigrer et dénigrer mes idées et celles de mon parti, mais ils ne nous dissuaderont pas, mes collègues, mon chef et moi, de lutter pour un gouvernement meilleur pour les Canadiens.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, avec tout le respect que je dois à la députée, elle n'a jamais répondu à ma question. J'aimerais vraiment qu'elle le fasse et qu'elle me donne une réponse claire.

Ordres émanant du gouvernement

Je lui ai demandé en quoi l'incitatif à l'intention des municipalités que proposent les conservateurs est différent du Fonds pour accélérer la construction de logements qui existe actuellement. Si elle affirme que notre plan est inefficace et ne donne pas de résultats, elle affirme aussi, par le fait même, que ce serait également le cas du plan des conservateurs.

Pourrait-elle m'expliquer en quoi l'incitatif que proposent les conservateurs pour encourager la construction de logements est différent de l'actuel Fonds pour accélérer la construction de logements?

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, le gouvernement n'obtient pas les résultats escomptés. C'est parfaitement évident. Des représentants d'autres partis ont parlé de la nécessité de fournir des logements de toutes les catégories. Notre programme a également fait cela par le passé.

Je ne sais même pas ce que je pourrais dire au député pour lui montrer que le plan des libéraux est un échec. Nous devons essayer quelque chose de différent et de nouvelles idées. Je pense qu'il s'agit d'une idée différente et nouvelle pour stimuler le changement, car je n'ai rien vu changer dans ma municipalité, et je n'ai pas vu...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le député d'Edmonton Manning a la parole.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Madame la Présidente, un projet de loi sur la modernisation de la réglementation est censé être présenté chaque année, selon la décision du gouvernement. La dernière fois, c'était il y a quatre ans. Je n'en reviens pas que le gouvernement soit aussi mauvais en mathématiques. Un processus qui devrait se dérouler chaque année n'a lieu qu'une fois tous les quatre ans.

Ma collègue pourrait-elle nous en dire un peu plus sur cette incapacité du gouvernement à traiter d'un sujet tel que celui-ci, qui est censé être très important?

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, mon merveilleux collègue d'Edmonton Manning a tout à fait raison. J'ai parlé de cette préoccupation dans mon discours. Je crains fort les répercussions que l'extrême lenteur avec laquelle on ré-évalue la réglementation et les politiques a sur l'avenir économique et la sécurité future du pays, qui sont compromis chaque jour à la Chambre.

Je dirais à mon collègue que je suis vraiment impatiente de voir la troisième mouture du projet de loi S-6, qui comportera des dispositions sur les magnétoscopes, les vidéocassettes Beta et les disques compacts.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur la question du député de Kingston et les Îles.

Évidemment, la Stratégie nationale sur le logement a été un échec. La stratégie conservatrice est donc de se revirer et de s'attaquer à nos élus municipaux en jugeant leur travail et en leur disant qu'ils ne sont pas capables de prendre les bonnes décisions. J'aimerais souligner le fait que les élus de l'Union des municipalités du Québec sont à Gatineau présentement. J'aimerais les saluer et leur dire que nous apprécions leur travail et leurs compétences et que nous sommes heureux qu'ils soient ici.

Ordres émanant du gouvernement

La députée et son parti disent qu'ils vont respecter les compétences des provinces et arrêter de leur imposer des conditions. En même temps, dans leur motion de l'opposition, ils ont indiqué qu'ils imposeraient des conditions aux municipalités et que, si elles n'écoutaient pas ce que papa Ottawa dit, ils leur retireraient leurs fonds.

Comment est-ce possible?

• (1930)

Mme Stephanie Kusie: Madame la Présidente, cela me fait chaud au cœur de voir que nous avons tous les deux de l'affection pour nos homologues au niveau municipal. Nous avons tous deux espoir de voir plus de logements au Québec et en Alberta...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous reprenons le débat et député de Joliette a la parole.

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Madame la Présidente, je demande le consentement de la Chambre pour partager mon temps de parole avec mon unique et extraordinaire collègue d'Abitibi—Témiscamingue

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Est-ce que l'honorable député a le consentement de ses collègues?

Des voix: D'accord.

M. Gabriel Ste-Marie: Madame la Présidente, au cours des derniers jours, ma région a connu d'importantes précipitations. On s'est retrouvé avec plein de rivières qui ont débordé, d'importantes inondations, des bris et toutes sortes de troubles. De nombreuses maisons ont été inondées. Des gens de ma circonscription ont beaucoup perdu. Plusieurs routes ont été coupées et ne sont toujours pas praticables. Plusieurs communautés se retrouvent isolées. C'est d'une tristesse pas possible. J'en suis profondément bouleversé. J'ai une pensée particulière pour les gens de Saint-Côme, mais aussi pour ceux de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Chertsey, Saint-Alphonse-Rodriguez, Entrelacs, Rawdon, Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon, sans oublier la communauté atikamekw de Manawan. Je pense également aux gens de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et Sainte-Béatrix.

Souhaitons que les pluies cessent au plus vite et qu'on puisse poursuivre les réparations. Je tiens à saluer toute l'implication des élus municipaux, de leurs équipes sur le terrain et des nombreux bénévoles qui font un travail incroyable dans les circonstances. Je remercie aussi Québec de son implication. Enfin, je me permets de saluer l'engagement personnel du ministre de la Protection civile avec qui j'ai eu la chance d'échanger. Il offre aussi sa pleine collaboration et se trouve fort peiné de la situation.

Évidemment, nous sommes aussi solidaires de ce que vivent les gens des autres municipalités de Lanaudière, mais aussi des Laurentides et de l'Outaouais, sans oublier ceux de la région de Charlevoix et de Baie-Saint-Paul en particulier. Nos pensées les accompagnent. Nous sommes terriblement attristés de l'accident tragique des deux pompiers dans leur mission de sauvetage.

Comme on le voit, les bouleversements climatiques génèrent davantage d'événements météorologiques extrêmes. Nous devons dès maintenant commencer à nous adapter à cette nouvelle réalité. Comme on le voit, la mise à niveau des infrastructures est aujourd'hui urgente. Ottawa doit y participer. J'invite aussi ce gouvernement à écouter les besoins des municipalités pour mettre aux normes tous les petits barrages.

Revenons maintenant au projet de loi S-6.

Comme on le sait, il s'agit d'un projet de loi de modernisation annuelle des règlements. Il comprend des modifications mineures visant à alléger le fardeau administratif des entreprises, faciliter les interactions numériques avec le gouvernement, simplifier les processus réglementaires, accorder des exemptions de certaines exigences réglementaires pour la mise à l'essai de nouveaux produits et faciliter le commerce transfrontalier. Il modifie 29 lois avec 46 amendements et touche 12 ministères et organismes gouvernementaux. J'ai bien dit des modifications mineures.

Le projet de loi S-6 contribue à assurer un environnement réglementaire qui évolue avec les technologies et qui tient compte des réalités des entreprises. C'est très bien, même si cela a un peu tardé. On sait que le gouvernement avait annoncé son intention de présenter ce projet de loi en 2018, il y a cinq ans. On sait qu'il y a eu la pandémie, mais on sait aussi que ce gouvernement n'agit pas très vite.

Bref, on étudie un projet de loi de modernisation des règlements. Il s'agit de modifications mineures qui nous semblent pour la plupart pertinentes.

Par contre, tant qu'à faire des modifications aux règlements, j'aurais aimé qu'on aille beaucoup plus loin. Par exemple, on aurait pu s'attaquer aux règlements cachés dans la Loi sur l'impôt qui légalise l'utilisation des paradis fiscaux pour ne pas payer son dû. Nous les connaissons depuis plusieurs années. Il est grand temps de les retirer. Je fais ici référence à ceux qui se retrouvent à l'article 5907 du Règlement de l'impôt sur le revenu et qui permettent aux banques, aux géants du Web et aux multinationales de déclarer artificiellement leurs bénéfices réalisés ici dans un paradis fiscal pour échapper à l'impôt. Il est plus que temps de rendre illégal ce qui est immoral. On a ici une occasion de le faire en retirant des règlements qui contreviennent à l'esprit même de la loi.

L'utilisation des paradis fiscaux est un fléau qui mine nos services publics. À l'échelle de la planète, on estime à 12 000 milliards de dollars les avoirs qui y seraient cachés. Cette situation n'est possible que par l'hypocrisie des États occidentaux, à commencer par l'Angleterre et les États-Unis. Au Canada, les exemples de Paul Martin et de Bill Morneau parlent d'eux-mêmes. Alors qu'Ottawa légalisait l'utilisation de la Barbade comme paradis fiscal, le ministre des Finances Paul Martin y enregistrait son entreprise pour échapper à l'impôt. L'entreprise familiale Morneau Shepell proposait publiquement ses services aux fonds de retraite et aux compagnies d'assurance pour l'utilisation de paradis fiscaux, alors même qu'il occupait la fonction de ministre des Finances du gouvernement actuel.

Selon le spécialiste Renaud Van Ruymbeke, malgré les efforts de l'OCDE et du G20, jamais les paradis fiscaux n'ont été autant utilisés.

Un univers de sociétés-écrans, de *trusts*, de prête-noms et d'hommes de paille, de conseillers financiers et juridiques spécialisés (appelés aussi "fiduciaires") protège les auteurs de gigantesques fraudes, certes fiscales, mais souvent aussi délictuelles et criminelles. On y trouve pêle-mêle des trafiquants de drogue, des dirigeants de sociétés multinationales soucieux d'é luder l'impôt, des oligarques bien sûr, des mafieux, des dictateurs avides et corrompus...

• (1935)

Rappelons que M. Van Ruymbeke a été juge d'instruction au pôle financier du tribunal de Paris. Dans un récent ouvrage, il explique comment les paradis fiscaux sont utilisés pour dissimuler des avoirs et échapper à l'impôt.

À partir de ses expériences d'enquêtes, il décrit les techniques complexes mises en place par les banques, cabinets et bureaux spécialisés et caractérise les principales places extraterritoriales comme le Delaware, la Cité de Londres, les îles Britanniques, le Luxembourg, la Suisse, Chypre, Hong Kong, Singapour, Dubaï, et j'en passe.

Selon le spécialiste, les ententes internationales ne donnent à peu près aucun résultat. Je cite son explication: « Ces réformes ont un écueil: elles supposent que les banquiers, les fiduciaires et les cabinets de conseil relevant des paradis fiscaux coopèrent, sous peine de sanctions. Or, ils vivent de cet argent caché. Pourquoi dénonceraient-ils leur clientèle, ce qui aurait pour effet de la faire fuir vers d'autres cieux? »

En fait, il explique que ces gestionnaires s'adaptent continuellement aux nouvelles règles pour continuer à protéger l'identité et les avoirs de leurs clients, d'où la difficulté à changer la donne.

Heureusement, les fuites provenant des lanceurs d'alerte sont nombreuses. Elles nous informent de l'ampleur de l'utilisation des paradis fiscaux et nous mobilisent collectivement pour agir. Je vais citer encore M. Van Ruymbeke: « Les Papers sont ainsi devenus des scandales planétaires à répétition. Aucune place financière n'est à l'abri de ces révélations en série. Je trouve cela rassurant. Les cuirasses les plus épaisses ont des failles. Dubaï, qui n'a jamais répondu à mes demandes, est, comme l'ensemble des places financières, à la merci des fuites informatiques, des lanceurs d'alerte des Papers. »

Les noms des bénéficiaires sont révélés, des impôts éludés peuvent être recouverts, mais le juge nous rappelle qu'il s'agit là de l'exception. Pour véritablement abolir ces privilèges, il faut mettre fin au laxisme actuel. Cela prend de la volonté politique. Pour ce faire, il faut que chaque État mette en place un registre centralisé de l'ensemble des comptes sur son territoire et la liste des véritables bénéficiaires.

Toujours selon M. Van Ruymbeke, « [i]l est également nécessaire de créer dans chaque pays un registre de toutes les sociétés et le rendre accessible à tous. Il faut éradiquer les fausses fondations du Liechtenstein et autres coquilles vides. » Il poursuit en disant que « [c]haque pays doit s'assurer que les banques vérifient de façon effective et non pas uniquement sur un plan formel la fortune de leurs clients et en particulier des prête-noms dont les ressources personnelles ne peuvent justifier les dizaines de millions d'euros qui tournent sur leur compte. »

Les banques doivent être tenues de dénoncer toute opération suspecte sous peine de véritables sanctions. Il faut arrêter d'être laxiste relativement aux fiduciaires et aux conseils juridiques qui organisent la fraude. Les banques qui participent à l'évasion fiscale doivent être sévèrement sanctionnées.

Concernant les sociétés fictives, elles doivent être tout simplement interdites. Si le seul but d'une entreprise est de dissimuler l'identité de son détenteur, cela doit être illégal. C'est le cas pour les coquilles vides des Bahamas, des îles Vierges Britanniques, des îles Caïman, du Panama ou encore du Delaware. Leur seul but est d'être utilisés dans des montages extraterritoriaux. Cela doit aussi s'appliquer aux fondations du Liechtenstein, aux trusts anglo-saxons et ainsi de suite.

Dans tous les pays, l'existence des paradis fiscaux, qui permet aux multinationales, banques et fortunes personnelles d'échapper à

Ordres émanant du gouvernement

l'impôt, constitue l'éléphant dans la pièce. Comment peut-on légitimer le fait d'imposer des politiques d'austérité, de faire des coupes dans les services publics ou de repousser l'âge de la retraite alors même qu'on permet aux fortunes d'échapper au fisc? Il est grand temps de s'y attaquer, notamment en s'attaquant aux règlements qui se retrouvent à l'article 5907 du Règlement de l'impôt sur le revenu.

● (1940)

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je sais que mon collègue de Joliette est très passionné de ce qui concerne l'évasion fiscale. Je le comprends parce que, sans arrêt on nous dit qu'on n'a pas suffisamment d'argent à transférer pour la santé. On nous dit qu'on n'a pas assez d'argent pour les provinces, mais, en même temps, on se prive de sources de revenus importantes.

Cela étant dit, avec l'évasion fiscale, on a toujours un pays qui dit qu'il ne peut pas agir en premier parce qu'il faut attendre que les autres bougent. Le prochain attend que l'autre bouge et l'autre attend que l'autre bouge. Finalement, il n'y a jamais personne qui fait quelque chose.

J'aimerais poser à mon collègue la question suivante: comment se fait-il que, dans tout cela, le Canada n'exerce aucun leadership à l'international?

M. Gabriel Ste-Marie: Madame la Présidente, le Canada est en effet à la remorque et à la traîne en ce qui a trait à la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Aux États-Unis, l'équivalent de l'Agence du revenu du Canada, soit l'IRS, a intenté des poursuites. Il y a eu des jugements criminels et des peines ont été imposées. Jamais cela n'a été utilisé au Canada pour l'évasion fiscale. Il faut en faire plus.

Le gouvernement dit qu'il a plus de moyens. Maintenant, on va avoir de meilleures lois, mais cela prend aussi de la volonté politique. On est encore loin de voir des résultats.

Dans les dernières fuites des « papiers », Radio-Canada montrait que Revenu Québec avait recouvré plus d'argent que l'Agence du revenu du Canada, qui en avait recouvré 20 ou 30 fois moins que ses pays amis en Europe comme l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, j'ai une question pour mon collègue. Beaucoup d'entreprises m'interpellent pour me dire qu'il y a beaucoup de paperasserie au Canada. L'administration est lourde. Il y a souvent des délais au municipal et au fédéral. Il faut remplir des formulaires dans les programmes. C'est lourd et compliqué. Il faut quasiment un docteur en administration pour pouvoir les remplir.

Est-ce que mon collègue pense qu'il y aurait moyen d'améliorer cette situation?

M. Gabriel Ste-Marie: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de Lévis—Lotbinière. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il y a beaucoup trop de paperasse. Les ministères ne se parlent pas entre eux. Il faut en faire beaucoup plus que ce qu'il y a dans le projet de loi S-6. Le projet de loi S-6 allège un peu les choses. Il y a toutefois beaucoup d'autres choses à faire après cela.

Ordres émanant du gouvernement

Un élément que le Bloc mentionne continuellement et qui, je crois, est appuyé par le Parti conservateur appuie, c'est la déclaration de revenus unique. Nous demandons que les gens du Québec remplissent une seule déclaration de revenus plutôt que deux, et que celle-ci soit administrée par Québec. Il y a un consensus en ce sens au Québec. Pour les entreprises, cela ferait beaucoup moins de paperasse. Nous invitons donc encore une fois le gouvernement à nous entendre.

C'est sûr que le gouvernement n'aime pas cela et qu'il veut garder la main mise. Le partage des pouvoirs n'est pas une chose qu'il aime, préférant l'idée de l'union législative où papa Ottawa chapeaute et chaperonne tout.

Ce n'est pas notre vision. Nous voulons alléger la paperasse pour les entreprises, notamment avec une seule déclaration de revenus.

M. Jean-Denis Garon: Madame la Présidente, le projet de loi S-6 contient un ensemble de petits changements réglementaires qui, nous dit-on, peuvent faire de grands changements pour le milieu des affaires.

Pour ma part, j'ai l'impression que certains grands changements, comme l'indépendance du Québec, pourraient éliminer un certain nombre de dédoublements importants et simplifier la vie des Canadiens, des Québécois et des entreprises.

Je me demande si mon collègue n'aurait pas quelques exemples de cela à nous offrir en cette belle soirée.

M. Gabriel Ste-Marie: Madame la Présidente, je remercie encore une fois mon collègue de Mirabel de son intervention. Oui, en effet, nous avons deux niveaux de gouvernement.

Comme les décisions prises ici à Ottawa ne correspondent pas aux valeurs de notre société distincte, nous nous sommes donné un demi-État qui répond plus à nos besoins. Pendant ce temps, la moitié des impôts que nous payons s'en viennent ici. Ces fonds sont parfois utilisés de façon utile, mais aussi parfois pour des projets qui ne nous tiennent pas à cœur ou même qui nuisent à nos intérêts et à nos valeurs.

C'est parce que nous aimons les Québécoises et les Québécois et que nous voulons le mieux pour eux que notre formation dit que nous ferions mieux de tout décider par nous-mêmes pour répondre pleinement de nos décisions. Restons bons voisins plutôt qu'être mauvais colocataires.

J'aurais évidemment une foule d'exemples à donner. Comme mon temps de parole est limité, je donnerai des exemples lors d'une prochaine intervention.

• (1945)

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je me lève aujourd'hui pour prendre la parole au sujet d'un projet de loi qui répond à des demandes exprimées tellement de fois par les petites et les moyennes entreprises. Il contient des dispositions pour les grandes entreprises également qui devront être examinées plus attentivement.

J'aimerais d'abord remercier mon collègue de Joliette, qui, à l'image de la lutte contre les intérêts de Toronto, a agi comme Matthew Tkachuk, à la fois robuste et agile. C'est ce qui manque parfois à l'économie canadienne et à ces lois: permettre la robustesse et l'agilité.

À l'instar de mes collègues, je n'aurai pas le loisir de captiver la Chambre des Communes en parlant de chacune des modifications,

car je n'aurais pas assez de temps pour le faire. C'est pourquoi je considère qu'une étude plus détaillée de ce projet de loi dans les divers comités serait amplement justifiée. Je prendrai quand même un moment pour parler de certaines d'entre elles.

Le projet de loi S-6 présente plusieurs dispositions intéressantes et, certes, il améliorera la facilité de faire des affaires au Canada en éliminant les exigences réglementaires dépassées et en autorisant l'utilisation de moyens modernes de communication. Qu'on le croie ou non, il y a encore des organisations gouvernementales qui utilisent encore le papier et les télécopieurs. Pire, elles nous obligent à utiliser le papier et le télécopieur — nous en avons même un dans chacun de nos bureaux, je nous le rappelle. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est l'une d'elles. Il y a, dans ce projet de loi, des dispositions pour tous les goûts.

Le projet de loi propose environ 46 changements à 29 lois qui sont administrées par les organisations suivantes: l'Agence canadienne d'inspection des aliments; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Il serait peut-être intéressant d'inclure Air Canada pour s'assurer d'avoir des services de qualité en région. Cela étant dit, il s'agit d'un autre dossier.

Sur un ton plus sérieux, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais partager un moment qui touche notre communauté: un deuil pour la communauté ukrainienne de l'Abitibi—Témiscamingue. Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution de M. Jim Slobodian. Descendant ukrainien, Jim Slobodian a fait énormément pour la communauté ukrainienne en étant au cœur de la préservation du passage de celle-ci en Abitibi—Témiscamingue, que ce soit en véhiculant l'histoire de l'église catholique ukrainienne de Rouyn-Noranda ou par la mise sur pied du Centre d'interprétation du Camp Spirit Lake, pour rappeler ce camp de détention créé en 1914 et fermé en 1917 près d'Amos.

Jim Slobodian était également un bénévole important. Il a été impliqué dans le sport amateur et a négocié, avec Jean-Paul Charlebois, la venue du célèbre boxeur Muhammad Ali à Rouyn-Noranda en 1983, une histoire marquante de la région qui a été documentée dans le film *Voir Ali*, de Martin Guérin. Mon père, Guy Lemire, et mon oncle, Jean-Pierre Lemire, y ont participé. J'invite les gens à le regarder.

Bref, Jim Slobodian a contribué à construire Rouyn-Noranda comme de nombreux autres immigrants provenant de l'Europe de l'Est. À son tour, il a contribué à l'accueil des ressortissants ukrainiens qui ont emménagé sur notre territoire. Son travail de préservation de l'histoire ukrainienne de Rouyn-Noranda a permis de faciliter la transition pour les ressortissants ukrainiens que notre région a accueillis récemment sur son territoire. Je salue Jim et le remercie pour tout.

Revenons maintenant au projet de loi S-6. C'est précisément ce type de mesure et de procédure réglementaire désuète et, bien honnêtement, lente qui mine la compétitivité des entreprises canadiennes et notre confiance dans le système, mais qui complique aussi la tâche des entreprises étrangères qui veulent investir ici. Nous en parlions justement aujourd'hui au Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

Il est indéniable que le monde des affaires est en constante évolution. Les technologies émergentes, la nouvelle réglementation et les préférences changeantes des consommateurs font partie des nombreux facteurs qui contribuent à la transformation rapide de l'environnement des affaires. Pour les entreprises, il est essentiel de suivre le rythme de ces changements pour rester pertinentes et compétitives.

Il y a plein d'arguments en faveur de ce type d'exercice annuel et cette initiative gouvernementale est intéressante, pourvu qu'il tienne compte de plein de rapports qui ont traité de l'importance de la réglementation ou qui ont dressé des indicateurs qui sont affectés par ce manque d'efficacité et d'agilité de notre économie. On en demande peut-être un peu trop aux entrepreneurs. Évidemment, la bureaucratie est devenue tellement lourde du côté fédéral. Cet examen de conscience est essentiel.

Je pense au rapport publié par Deloitte en 2019 sur l'état de la réglementation, intitulé « La réglementation en tant qu'avantage concurrentiel », qui souligne que le contexte réglementaire du Canada est une grande faiblesse.

Je pense aussi à l'étude du Comité permanent de l'Industrie et de la technologie sur le même sujet et au rapport que nous avons intitulé « Les petites et moyennes entreprises au Canada: Tracer la voie pour assurer un avenir compétitif ». Dans ce rapport, on a notamment parlé de la pénurie de main-d'œuvre et de toute la paperasse réglementaire qui est exigée pour pouvoir accueillir des travailleurs étrangers, en particulier dans un contexte agricole ou rural.

Le Canada n'a pas de très bons résultats en ce qui concerne la réglementation des activités commerciales et les coûts engendrés pour se conformer à toutes les exigences gouvernementales sont élevés, ce qui nuit à la compétitivité.

Trois thèmes semblent avoir inspiré le projet de loi S-6: la facilité de faire des affaires, la souplesse et l'agilité réglementaires, ainsi que l'intégrité du système de réglementation.

• (1950)

Au sujet de la facilité de faire des affaires, particulièrement les modifications n^{os} 1 et 2, le projet de loi S-6 propose des modifications à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour permettre aux entreprises de restructurer plus facilement leur dette et de continuer à fonctionner pendant les périodes de restructuration. Le projet de loi permettrait également aux entreprises de conclure des accords avec les créanciers sans avoir à obtenir l'approbation du tribunal.

À l'heure actuelle, il n'y a aucun mécanisme permettant le retrait d'une demande de médiation, même si les deux parties concluent une entente. Cela signifie qu'elles doivent procéder à une médiation qui s'avère souvent inutile. Cela entraîne des hausses des coûts et retarde la conclusion du processus de faillite. En plus, avec l'essor des médias numériques et sociaux, les journaux locaux ne sont pas toujours le meilleur moyen de tenir les créanciers et les autres parties intéressées au courant de cette faillite, bien que c'est une façon de les financer. Le financement de nos médias locaux et régionaux n'est pas banal. La modification permettrait au surintendant des faillites de formuler des instructions sur la façon dont cet avis devrait être publié.

Il y a la modification n^o 4 sur les marques de commerce autorisant la divulgation de certaines informations au public. Le projet de loi S-6 propose d'autoriser l'Office de la propriété intellectuelle du Canada à divulguer certaines informations relatives aux demandes

Ordres émanant du gouvernement

d'enregistrement des marques de commerce, y compris les noms et les adresses des titulaires des marques de commerce et les dates de dépôt et d'enregistrement des marques de commerce.

Actuellement, la Loi sur les marques de commerce interdit la divulgation de ces informations sauf dans certaines circonstances limitées, telles que les procédures judiciaires et les enquêtes criminelles. L'objectif de cette modification proposée est d'améliorer la transparence, un mot clé dans ce débat, du système des marques de commerce et de faciliter l'accès à l'information sur les titulaires de marques de commerce. Cela pourrait être utile pour les entreprises, les consommateurs et les professionnels de la propriété intellectuelle. C'est un enjeu essentiel.

Je salue Jim Balsillie qu'on a d'ailleurs entendu cette semaine au Comité permanent de l'industrie et de la technologie. Je pense que chacun a un devoir de réflexion sur la façon dont on encadre notre propriété intellectuelle. C'est un grand pan de notre économie qu'on garde fragile.

Cette disposition prend effet à la date de la sanction du projet de loi S-6.

Au sujet de la modification n^o 8, lors de l'étude en comité du projet de loi S-6, on devra questionner des fonctionnaires pour s'assurer que cela n'exempte pas les corporations à publier leurs états financiers, notamment pour les organismes à but non lucratif qui bénéficient de dispositions fiscales plus avantageuses. Il faut être prudent et ne pas ouvrir une brèche que nous essayons de colmater sur la gouvernance et la transparence.

Notamment, au Comité permanent du Patrimoine canadien, nous étudions les dossiers des organismes sportifs nationaux. En ce moment, ils ne sont pas conformes. Par exemple, Hockey Canada ne l'était pas il n'y a pas si longtemps. La Ligue canadienne de hockey ne l'est pas et Canada Soccer vient de déposer l'information manquante. C'est parce qu'on a fait un travail en comité que là on amène la transparence dans ces organismes de bienfaisance. Il y a peut-être d'autres modifications réglementaires à amener de ce côté.

En matière de souplesse et d'agilité réglementaires, nous avons relevé que les articles 15 et 17, soit les modifications à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et à la Loi fédérale sur les hydrocarbures, pourraient potentiellement poser problème. En effet, le projet de loi propose de retirer l'obligation de publier dans la *Gazette du Canada* les modifications aux règlements afférents à ces lois. Le gouvernement affirme que c'est pour alléger le processus réglementaire, mais nous craignons que cela permette de modifier les règlements en faveur des pétrolières sans que la population soit avertie. Bref, il est impératif de questionner le gouvernement sur ces modifications. Quand on regarde le passé, c'est souvent garant de l'avenir. Le pétrole vert, je n'y crois pas.

Les modifications relatives à l'immigration ne devraient pas poser problème si elles visent le partage de l'information au sein du ministère ou à d'autres ministères, qu'ils soient au provincial ou au fédéral, dans le but de faire appliquer des lois provinciales ou fédérales.

Au sujet de l'intégrité du système de réglementation, il y a là toute une panoplie de modifications qui touchent des modifications en agriculture; cela relève des responsabilités de mon collègue et expert dans le domaine, le député de Berthier—Maskinongé. Il est le porte-parole de notre formation en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de gestion de l'offre.

Ordres émanant du gouvernement

Sur cette liste, j'aimerais bien voir un amendement qui répondrait à une demande répétée des chambres de commerce de chacune des circonscriptions au Canada.

La Fédération des Chambres de commerce du Québec m'a communiqué sa recommandation, qui est libellée comme suit:

Que le gouvernement du Canada:

Travaille avec les entités gouvernées concernées et les associations connexes pour modifier et moderniser la Loi sur les chambres de commerce afin de refléter les modèles et les besoins actuels et futurs de fonctionnement et de gouvernance.

Les domaines spécifiques pourraient inclure les modifications suivantes:

1. Modifier la partie 1, article 3.1, afin de remplacer les références spécifiques par un langage commercial plus actuel en ce qui concerne les personnes admissibles à former une chambre de commerce;
2. Modifier la partie 1, article 11, afin de permettre qu'au moins deux autres membres siègent au conseil de la corporation, en plus du président, du vice-président et du secrétaire;
3. Modifier la partie 1, article 12.2 afin de prévoir un mandat d'une durée maximale de deux ans pour les membres du conseil de la société;
4. Modifier l'article 17.1 pour permettre la tenue d'au moins une assemblée générale par année;
5. Introduire un nouveau libellé dans la Loi pour permettre une certaine souplesse dans le type de rapports financiers...

● (1955)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je dois malheureusement interrompre l'honorable député, car son temps de parole est écoulé.

Je ne sais pas si les interprètes ont pu suivre la cadence du député, mais je pense qu'ils ont bien fait leur travail.

L'honorable député de Cypress Hills—Grasslands a la parole pour les questions et les observations.

[Traduction]

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de son discours. Il a vraiment couvert bien des volets du projet de loi. Il a parlé de nombreux aspects.

J'aimerais seulement revenir sur la partie de son intervention où il a parlé des marques de commerce. Je sais que le Bloc québécois parle beaucoup de lutter contre le problème de l'obsolescence programmée. Selon lui, les modifications proposées à la réglementation visant les marques de commerce nous aideront-elles aussi à lutter contre ce problème?

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa passion pour la question de la protection des marques de commerce et de son intérêt pour la création de lois toujours plus modernes et robustes.

Je rappelle que l'objectif est de s'assurer que nos industries locales sont les plus performantes possible. Cela nécessite un mécanisme légal qui va protéger notre économie. Ce n'est pas l'économie du reste de la planète qu'il faut protéger, c'est la nôtre, et particulièrement en milieu rural.

Je salue mon collègue pour l'intérêt qu'il porte à cette question. Nous devons être en mesure de protéger efficacement nos marques de commerce, notre intégrité et notre propriété intellectuelle. Il est trop facile, en ce moment, de voler la propriété intellectuelle. Si la Chine est aussi performante, c'est peut-être parce que nous avons voulu faire nos gogosses là-bas et que nous avons donné en même temps tous nos brevets. Il est peut-être trop tard pour entamer cette

réflexion, mais il n'est pas trop tard pour mieux protéger l'intérêt de nos entreprises, particulièrement dans le contexte de l'émergence du numérique aujourd'hui.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député d'Abitibi—Témiscamingue d'avoir souligné l'énorme contribution de la communauté ukrainienne en Abitibi—Témiscamingue.

Je connais bien l'histoire des églises ukrainiennes de Val-d'Or et de Rouyn. Elle n'est pas sans rappeler l'histoire de l'église ukrainienne de Kirkland Lake, qu'on vient de fermer, et évidemment celle des églises des communautés orthodoxe et ukrainienne de Timmins. Cela fait partie de l'histoire des familles qui ont migré pour s'établir dans des villes minières comme Val-d'Or et Timmins. Nous connaissons aussi l'histoire des Ukrainiens qui ont été maltraités et incarcérés. Mon ami Richard Desjardins a parlé de la société minière Noranda, qui faisait venir des Ukrainiens parce qu'elle pouvait les menacer d'expulsion s'ils tentaient de se syndiquer.

Étant donné la contribution exceptionnelle de la communauté ukrainienne en Abitibi—Témiscamingue et la guerre qui sévit, j'aimerais que mon collègue me dise comment, selon lui, la communauté ukrainienne a contribué à la vitalité et au développement de notre région.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Timmins—Baie James, mon voisin, de me permettre de parler de cette question.

Rouyn-Noranda a déjà été, il y a à peine un siècle, la deuxième ville la plus cosmopolite au Canada. Avant même Toronto et Vancouver, il y avait Rouyn-Noranda. C'était notamment dû à l'arrivée de gens de partout sur la planète. La réglementation favorisait à l'époque l'arrivée massive d'immigrants qui venaient travailler à notre développement économique. La situation de l'époque était quand même très différente de celle d'aujourd'hui.

Cela a permis l'émergence d'une communauté très impliquée, soit la communauté ukrainienne. Je n'ai pas eu la chance de le dire à mon collègue, mais j'ai participé récemment, avec mon équipe de hockey, les Pro-Gaz, au tournoi de Timmins, que nous avons gagné, par ailleurs. J'ai effectivement constaté la présence de cette église ukrainienne. Il est probable que l'abbé Chayka ait aussi été présent sur le territoire de Timmins—Baie James. Il est malheureusement décédé au début de l'invasion en Ukraine. Il aurait probablement été très utile dans l'accueil des nouveaux arrivants. En Abitibi—Témiscamingue, nous en avons accueilli plus d'une soixantaine, dont cinq chez moi. Je les salue d'ailleurs.

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Madame la Présidente, l'échange que nous venons d'entendre est des plus émouvants et je félicite mes deux collègues.

Ma question porte sur les délais. Le projet de loi S-6 a été annoncé en 2018, et, en 2023, il est seulement rendu à l'étape de la deuxième lecture.

On sait qu'il y a eu la pandémie et que ce gouvernement prend son temps, mais qu'en pense mon honorable collègue? Est-ce que de si longs délais sont acceptables?

• (2000)

M. Sébastien Lemire: Madame la Présidente, ce qui se passe en ce moment est tellement choquant.

J'aimerais mentionner à mon collègue le rapport du Comité permanent de l'industrie et de la technologie, dont j'ai parlé tantôt. Le rapport démontrait les répercussions économiques pour les PME des délais en matière d'immigration.

Madame la Présidente, dans ma circonscription et la vôtre, qui sont très proches, nous perdons beaucoup de travailleurs, car les délais d'attente en immigration sont beaucoup plus longs à cause des arrangements.

Il y a de sérieuses questions à se poser, parce que, en fin de compte, cela a des répercussions sur le développement économique de chacune des municipalités. L'occupation du territoire, une valeur fondamentale, est touchée par les délais, qui proviennent particulièrement du gouvernement fédéral. Il faut avoir une pensée pour les PME et soutenir un allègement de la réglementation.

[Traduction]

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi S-6. Je remercie l'intervenant précédent d'avoir fait ressortir nombre des points qui sont abordés dans ce projet de loi. J'avancerais que c'était l'un des meilleurs discours de la journée.

Je souhaite également parler de ce que fait le projet de loi. Évidemment, comme nous venons de le dire, dans la lettre de mandat du ministre de 2015, on envisageait déjà de se pencher sur la viabilité économique de nos processus réglementaires afin d'accroître l'innovation et la compétitivité. Cette version du projet de loi S-6 élimine les obstacles existants dans des processus réglementaires impératifs, où, dans le cadre du travail essentiel effectué dans les ministères, des dispositions obsolètes peuvent entraîner de graves erreurs et avoir des répercussions importantes.

C'est l'un des plus grands tests de notre époque. Entre le dépôt de la mouture précédente de ce projet de loi et de cette version, il s'est produit un événement majeur. La COVID-19 a eu sur notre pays des répercussions que nous n'aurions pas pu prévoir. Nous avons adopté le virtuel essentiellement du jour au lendemain. En très peu de temps, nous sommes passés du train-train quotidien à un isolement quasi complet à la maison, où nous dépendions du numérique. Les fonctionnaires fédéraux ont aussi subi les conséquences des exigences réglementaires; ils ont eu le fardeau de s'assurer que nous puissions traiter de ces problèmes en passant par des entreprises et des régulateurs durant la pandémie. Ainsi, c'est un projet de loi qui tombe à point, puisque nous pouvons enfin faire bouger des choses qui traînent depuis longtemps. Si le gouvernement avait mieux fait son travail, certains de ces règlements auraient déjà été pris avant la COVID-19, une maladie terrible, qui perdure à l'échelle du globe.

Je tiens à parler de la vaste portée du projet de loi à l'étude. Il apportera 46 changements qui modifieront 29 lois et il s'appliquera à 12 ministères et agences. Pensons un peu à l'ampleur et à la portée de ces changements. Nous avons toutefois pu voir, notamment pendant les audiences du comité sénatorial, que les modifications proposées présentent peu de risques et visent essentiellement à moderniser certains processus qui doivent être modernisés, comme l'obligation de procéder à des affichages physiques plutôt qu'à des affichages en ligne. Bref, nous pouvons constater que, par leur nature même, ces modifications amélioreront la cohérence et la pertinence

Ordres émanant du gouvernement

des opérations gouvernementales en ce qui concerne les processus et les règlements.

Pour ce qui est des règlements que le comité examinera, il est important de voir à la participation d'autres personnes, par exemple des représentants du milieu de l'agriculture, l'un des ministères les plus touchés par le projet de loi, pour se prononcer directement sur les enjeux, particulièrement sur les modifications qui concernent l'agriculture. Je sais que le député de Cowichan—Malahat—Langford fait du bon travail auprès de nombreux représentants du secteur agricole canadien et qu'il mène des consultations en ce moment même.

Les néo-démocrates appuieront le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il soit renvoyé au comité. J'invite tous nos collègues qui participeront à l'étude en comité à travailler avec diligence et à bien examiner la vaste portée du projet de loi. Si des amendements sont nécessaires, j'espère que le gouvernement sera prêt à les envisager sérieusement et à les adopter.

L'une de mes plus grandes préoccupations en lien avec ce projet de loi, et d'autres députés l'ont déjà soulevée, concerne les vastes consultations. Prenons certains des documents de consultation qui ont été présentés par le gouvernement et passés en revue pendant les audiences du Sénat, par exemple. C'est évident que le gouvernement a consulté des entrepreneurs, des représentants de l'industrie et d'autres parties prenantes. Par contre, une partie prenante cruciale brillait par son absence: les syndicats. Nous savons que l'exécution d'un travail de qualité constitue l'une des principales compétences du Canada. Nous savons que le meilleur potentiel de notre pays réside dans les ressources humaines et les travailleurs qualifiés. Alors puisqu'il est question de certains des plus grands changements que vivront ces personnes dans leur secteur, pourquoi ne pas avoir invité les syndicats? Même si les changements sont légers dans un secteur ou qu'ils y ont un impact minime, ce sont les gens ordinaires qui devront appliquer les règlements, alors pourquoi ne pas simplifier les choses pour tous ceux qui devront appliquer ces règlements pour faire leur travail, y compris les syndicats? Je crois que, s'ils travaillent ensemble, les syndicats et le patronat peuvent accomplir de grandes choses au pays. Au comité, nous veillerons à inviter de nombreux représentants du monde syndical afin qu'ils parlent directement des répercussions que cette mesure législative aura sur les travailleurs.

• (2005)

Je veux parler des avantages que présente l'amélioration annuelle de nos systèmes de réglementation, un autre élément important du projet de loi à l'étude. Il s'agit du travail important qu'il faut faire lorsque des dispositions sont devenues obsolètes. Nous ne sommes pas à l'abri de la modernité à la Chambre, pas plus que les lois, ce qui signifie que nous devons investir dans le temps et les processus. Le projet de loi S-6 envisage un processus pour moderniser les choses à cet égard.

Évidemment, le gouvernement fonctionne en grande partie au moyen de règlements. C'est au moyen de règlements que le gouvernement remplit une grande partie de ses fonctions. Ils garantissent une protection accrue pour les consommateurs, les gens ordinaires, les gens qui ont besoin de ce genre de protection. Les néo-démocrates ont toujours mis en garde contre la suppression pure et simple de règlements qui pénaliseraient les consommateurs au profit des grandes entreprises. Bien que le projet de loi ne propose pas un vaste changement de ce genre, le processus annuel pourrait, en fait, arriver à ce résultat.

Ordres émanant du gouvernement

Au stade de l'étude en comité, j'espère que nous pourrions trouver des moyens de préciser et de renforcer le libellé du projet de loi afin de garantir, lorsqu'il s'agit de modifications annuelles de la réglementation, que le domaine, la portée et l'impact du processus seront restreints, et que nous nous assurons que les bonnes parties prenantes sont présentes à la table. Je reconnais que le gouvernement a fait du bon travail en ce qui concerne les consultations avec les entreprises, l'industrie et les parties prenantes, mais la présence de la main-d'œuvre est cruciale.

On voit aussi la mention de « réduire les tracasseries administratives ». C'est une expression célèbre des conservateurs, qui aiment dire qu'ils vont réduire les tracasseries administratives. On constate que les libéraux souscrivent à cette idée de demander une réduction des tracasseries administratives. En fait, nous avons entendu le discours d'un conservateur plus tôt qui n'a rien dit au sujet du projet de loi S-6. J'espère que le grand débat que nous tenons ce soir et le grand nombre de discours prévus pour aujourd'hui traiteront directement de cet aspect et porteront directement sur le fait que nous allons voir une réduction du nombre de règlements grâce à ce projet de loi. J'imagine que les conservateurs voteront en faveur du projet de loi, mais je n'ai pas encore entendu leur position à cet égard.

Lorsque nous parlons de la façon dont fonctionneront les règlements actuels visés par ce projet de loi, par exemple ceux qui sont liés à l'agriculture, quand il est question de juste concurrence et d'innovation, nous devons nous assurer de protéger les producteurs canadiens. Je ne suis pas complètement à l'aise avec certaines des formulations employées dans les modifications aux règlements touchant l'agriculture, lorsqu'il est question de s'appuyer sur ce qui se fait ailleurs. Un député libéral a mentionné plus tôt aujourd'hui que certains de ces règlements pourraient nuire à la compétitivité des agriculteurs et des producteurs canadiens, puisqu'ils compareraient ce qui se fait ailleurs en vue de reproduire ici le même niveau d'exigences. Je pense par exemple aux produits laitiers. Au Canada, nous avons certaines des lois les plus efficaces pour protéger notre industrie laitière. Toutefois, si nous réduisons la portée de ces règlements pour qu'ils correspondent à ce qui se fait dans d'autres pays ou en nous appuyant sur leurs processus scientifiques, nous risquons en fait de nuire à nos producteurs. Voilà pourquoi les néo-démocrates mènent actuellement des consultations avec des représentants du secteur agricole. Nous espérons les inviter au comité afin de recueillir leurs commentaires sur les modifications à apporter à ce projet de loi.

De plus, au cours de la période difficile qu'a été la pandémie de COVID-19, alors que tant de Canadiens ont dû soudainement composer avec la réalité des services en ligne, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux n'étaient pas équipés pour y accéder. Nous avons constaté que de nombreux Canadiens ne disposaient pas de certains des services que le pays est en train de mettre en place, et il s'agit là d'un élément important. Même si nous sommes favorables à l'idée de fonctionner au XXI^e siècle en éliminant les télécopieurs, par exemple, et en veillant à ce que les gens puissent présenter des demandes en ligne, nous ne devons pas oublier les habitants des localités nordiques, rurales et éloignées.

Il doit y avoir un moyen de garantir que les personnes qui ne sont pas encore branchées, celles qui n'ont pas les capacités ni la connectivité nécessaires, aient également une chance d'accéder aux services. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les collectivités rurales et éloignées continuent à avoir un accès aux services traditionnels. Si quelqu'un se heurte à un obstacle, comme l'impossibilité de demander un service en ligne en raison d'un problème de technolo-

gie, d'Internet ou de disponibilité, le gouvernement doit tenir compte de sa situation.

Nous voulons également nous assurer que les groupes de défense de l'environnement sont consultés sur les conséquences d'une grande partie de ces travaux. Nous savons que les personnes qui font partie des groupes environnementaux comptent parmi les plus passionnées, les plus travailleuses et les plus honnêtes qui s'intéressent à notre environnement et à nos conditions de vie.

• (2010)

Il est important de les consulter parce que certaines modifications concernent le ministère de l'Environnement. Pourquoi ne pas inviter d'autres personnes à participer au processus? D'ici l'étape du rapport, nous espérons que des groupes environnementaux seront aussi invités à témoigner au sujet du projet de loi.

Le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire, composé de représentants du milieu des affaires, du milieu universitaire et des consommateurs, a aussi recommandé que l'on poursuive les efforts pour alléger le fardeau administratif imposé par la réglementation et pour veiller à ce que le cadre réglementaire soit adapté aux réalités futures, ce qui veut dire qu'il devra suivre l'évolution des réalités technologiques et commerciales. Nous appuyons ces recommandations. Les néo-démocrates sont d'avis que le gouvernement doit continuer de s'adapter en fonction des réalités du monde moderne, comme le font les Canadiens. Cependant, il est important que le gouvernement agisse en fonction de l'intérêt supérieur des Canadiens, et qu'il veille plus particulièrement à protéger les intérêts des consommateurs.

Par exemple, ces temps-ci, bien des députés ont probablement entendu parler de ChatGPT, un outil basé sur l'intelligence artificielle. Dans le cadre de la mise à jour annuelle de la réglementation, nous devrions accorder une attention spéciale à la technologie basée sur l'intelligence artificielle. Mon collègue le député de Windsor-Ouest en a déjà parlé, et il a fait des efforts considérables pour que le milieu des sciences et de la technologie soit bien réglementé et que des processus soient mis en place afin de protéger les Canadiens ordinaires. Lors de ces examens annuels de la réglementation, il faudra accorder une attention spéciale à ce genre d'évolution technologique.

L'intelligence artificielle modifiera radicalement la façon dont les citoyens ordinaires interagissent avec le gouvernement, les uns avec les autres, et en ligne. Nous devons veiller à ce que les systèmes réglementaires, et plus particulièrement les processus d'examen annuel des règlements, en tiennent compte. Il est même possible que nous ne soyons pas en mesure de prévoir les innovations futures.

Envisager un processus de renouvellement de la réglementation signifie que nous devons porter une attention particulière à la science et à la technologie. Nous devons veiller à ce que la réglementation nécessaire soit mise en place pour mieux les protéger à mesure qu'elles se développent de manière exponentielle. À mon avis, nous ne devrions pas seulement envisager l'examen et la modernisation de la réglementation comme un processus visant à éliminer des règlements, mais nous devrions également chercher à mettre en place des règlements sensés et qui sont dans l'intérêt des Canadiens, par exemple, du point de vue de leur accessibilité, de leur équité et de leur applicabilité.

En tant que députés, nous avons le pouvoir de veiller à la mise en place de processus qui permettent aux Canadiens ordinaires ou aux entreprises qui font la fierté de notre pays d'interagir dans le cadre d'un système équitable et efficace qui leur permet de commercialiser sans obstacle leur production et leurs innovations. Je suis d'accord avec ce principe, qui sous-tend le projet de loi dont nous sommes saisis.

Cela dit, les députés ne devraient en aucun cas interpréter cette mise en garde comme une tentative de minimiser l'importance de l'innovation; cependant, nous devons trouver un juste équilibre. La réglementation et les processus créés par le gouvernement pour garantir sa mise en place existent pour protéger les Canadiens contre des motifs cachés qui pourraient autrement les priver de plus que ce qu'on aurait jamais pu anticiper, à cause des relations uniques entre la science, la technologie, la réglementation et l'avenir. Lorsqu'un comité demande qu'une mesure soit à l'épreuve du temps, nous devons réfléchir à ce que cela veut dire. Lorsqu'un comité demande de quelle manière nous pourrions créer un système à l'épreuve du temps pour nous occuper des règlements encombrants, nous devons tenir compte de tous les faits et du risque que cela pourrait poser pour les Canadiens.

Par exemple, nous savons que les banques et les grandes sociétés examinent souvent le libellé des lois pour trouver des moyens de les contourner. Pourquoi font-elles cela? Souvent, elles cherchent à contourner les lois pour se soustraire aux mesures que nous avons mises en place pour protéger le consommateur de manière à optimiser leur propre intérêt. S'il est de notre devoir, en tant que députés, de défendre l'intérêt des Canadiens, des gens ordinaires et des consommateurs, alors chaque député a intérêt à mettre en place une réglementation judicieuse. Cette réglementation doit viser l'amélioration des connaissances, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, des sciences ou des technologies, et pour que ce processus soit véritablement à l'épreuve du temps, nous devons soigneusement tenir compte du pouvoir de la réglementation.

• (2015)

Par conséquent, un projet de loi qui, comme celui-ci, vise à réduire les tracasseries administratives comporte bel et bien des aspects au sujet desquels le comité devra entendre des témoins. Cela ne veut pas dire que nous nous opposons à la grande majorité des modifications proposées dans le projet de loi. Cela signifie qu'une étude plus approfondie s'impose.

Les néo-démocrates sont tout à fait prêts à collaborer avec l'ensemble des députés pour trouver le juste équilibre dont j'ai parlé entre un processus à l'épreuve du temps et un processus qui sert l'intérêt public des Canadiens. Le rôle du gouvernement consiste à trouver ce juste équilibre tout en encourageant l'innovation et les sciences sans compromettre la protection des Canadiens. Voilà à quoi servent les projets de loi tels que le projet de loi S-6.

Nous devons trouver des moyens de garantir que, tout en faisant en sorte que ce processus soit à l'épreuve du temps, nous tirons les leçons du passé pour veiller à renforcer continuellement la qualité du travail d'examen des règlements, sans pour autant en faire un processus dont les gouvernements, que ce soit celui-ci ou le prochain, pourraient abuser. Nous ne voulons pas que le projet de loi S-6 donne lieu à un vaste abus de pouvoir permettant de procéder à un examen annuel de la réglementation afin d'écarter les règlements qui ne plaisent pas à un gouvernement. Cela porterait préjudice, notamment, aux gens ordinaires. Cela nuirait à l'innovation dans notre pays. Il s'agit là de deux aspects importants à prendre en

Ordres émanant du gouvernement

compte pour gouverner notre pays. Il faut trouver un équilibre entre ces deux intérêts.

Sur la base des témoignages recueillis par le comité concernant le projet de loi S-6, on comprend que celui-ci propose 46 modifications concernant 29 lois relevant de 12 ministères et organismes. Cela peut sembler énorme et difficile à gérer, mais je tiens à rappeler aux députés qu'il s'agit de changements mineurs qui, selon le comité indépendant, présentent peu de risques. Cependant, il est de notre devoir de veiller à ce que, lors de l'examen article par article en comité, les intérêts des entreprises, des consommateurs, des syndicats et des groupes de défense de l'environnement soient entendus. Il est important de le faire pour garantir que le processus sera à l'épreuve du temps. C'est la partie qui me préoccupe le plus. Comment effectuer un examen annuel avec un champ d'application bien défini et bien établi, de manière à ce que nous ne puissions pas sortir de ces limites, car qui sait combien de gouvernements utiliseront ce processus à l'avenir?

Outre les règlements modifiés pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous constatons également que des modifications sont proposées pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté. Examinons les problèmes qui se posent dans ce domaine.

Un des grands problèmes au Canada à l'heure actuelle est l'impossibilité de délivrer les documents de voyage aux personnes qui en ont le plus besoin. Je suis certain que tous les députés ont eu à régler des problèmes d'immigration dans leur bureau. Ils ont alors pu constater la lenteur des processus relatifs à l'immigration. Tous les députés, qu'ils soient libéraux, bloquistes, néo-démocrates ou conservateurs, ont constaté que les processus ne fonctionnent pas. Même les députés d'en face, du côté des libéraux, savent que ces processus ne fonctionnent pas.

J'étais donc très heureux de voir une modification dans le projet de loi S-6 qui vise à faciliter ces processus. L'objectif est de permettre aux gens de mener certains de ces processus en ligne, notamment pour des demandes dans le cadre de demandes de visas en cours qui seront utilisées et dupliquées dans le système de demandes de résidence permanente. C'est une modification qui tombe sous le sens. Pourquoi ne le permettions-nous pas auparavant? C'est le genre de problèmes qui contribuent aux arriérés actuels.

Il est important d'adopter un projet de loi comme celui qui est à l'étude pour nous assurer que les modifications de cet ordre soient mises en œuvre pour qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dispose de plus d'outils et de meilleurs outils pour traiter l'information qu'il reçoit, plutôt que demander aux gens de refaire les mêmes demandes deux fois. Pourquoi demander aux gens de faire deux fois la même demande?

Il est important que ces règlements soient adoptés, que des consultations soient menées durant l'étape de l'étude en comité et, enfin, que lorsqu'on procédera chaque année à la modification et à l'examen du processus de réglementation, on tienne compte du fait qu'il faut concilier la nécessité de protéger les citoyens et les consommateurs canadiens, ainsi que la nécessité de permettre aux entreprises de continuer à innover et à faire du Canada un grand pays.

Ordres émanant du gouvernement

● (2020)

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Madame la Présidente, j'ai constaté que mon collègue parlait de s'assurer que le Canada résiste à l'épreuve du temps. Il a parlé un peu de l'agriculture, et nous constatons que les agriculteurs canadiens sont assujettis à beaucoup de règlements et doivent assumer un lourd fardeau. Qu'il s'agisse du régime réglementaire de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, des normes sur les combustibles propres ou de la taxe sur le carbone imposée aux agriculteurs, les coûts ne cessent de grimper, et on ne cesse d'adopter de nouveaux règlements et d'alourdir les formalités administratives. Cela va pousser les agriculteurs à la faillite, surtout les producteurs d'aliments frais.

Je m'inquiète pour l'avenir des producteurs canadiens de fruits et légumes frais. Personne ne veut plus faire ce travail à cause des règlements qu'il faut observer et du fardeau qu'il faut porter tous les jours. Je me demande si le député pourrait dire ce qu'il aimerait que l'on fasse pour éliminer certains règlements afin de pouvoir protéger l'avenir de la production alimentaire au Canada, ainsi que protéger les producteurs canadiens de fruits et légumes frais.

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, je remercie la députée des efforts qu'elle fait et de son bon travail pour protéger les agriculteurs.

Je viens d'une famille d'éleveurs, et nous avons dû faire face à ce genre de problèmes, notamment lors de la flambée de maladie de la vache folle au Canada. Les éleveurs de bovins comme nous ont dû se conformer aux règlements. Ce fut une période très difficile pour les producteurs, en particulier pour les éleveurs de bovins. Le prix de la livre de bœuf a atteint son niveau le plus bas dans tout le pays. C'était presque négatif. C'était une période terrible, mais nous comprenions la raison d'être de ces règlements.

En fait, nous avons dû veiller à ce que les règlements soient améliorés après la crise pour que nous puissions devenir plus concurrentiels. Il faut trouver un équilibre entre la sécurité publique des Canadiens et la compétitivité.

Ayant moi-même dû me conformer à certains de ces règlements concernant le bétail, je sais que c'est quelque chose de difficile et de pénible, mais nous ne devons pas oublier qu'ils sont bons pour les consommateurs. Nos entreprises sont plus fortes lorsque nous pouvons démontrer que nous sommes les meilleurs dans le secteur et que nous allons faire ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, du discours de mon collègue, j'ai retenu une partie qui touchait particulièrement au projet de loi C-27 et à l'importance d'encadrer l'intelligence artificielle.

Il a parlé de la contribution du député de Windsor-Ouest. D'ailleurs, sa contribution la plus concrète à cet enjeu jusqu'à maintenant a été de diviser le débat pour finalement faire en sorte que le NPD demande deux votes sur la même affaire, ce qui fait qu'on est arrivé 15 minutes en retard en comité. J'épargne ces détails à mes collègues.

Néanmoins, dans un contexte comme ce projet de loi qui aurait dû être adopté en 2018-2019, on sent que les affaires tardent et retardent. Le NPD ne pourrait-il pas davantage faire partie de la solution pour accélérer les choses face à au gouvernement, notamment

quand on parle de la paperasse pour nos administrateurs et nos producteurs agricoles?

[Traduction]

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, je crois qu'il est de la responsabilité de tous les députés de veiller à ce que le projet de loi soit avantageux pour les Québécois et les autres Canadiens.

Il est important que nous collaborions dans tous les dossiers qui servent les intérêts des Canadiens. Les intérêts partisans doivent parfois être sacrifiés. Chacun doit se faire une idée de ce qui vaut la peine d'y consacrer du temps et ce qui vaut la peine d'être défendu.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, j'espère que tous les députés défendront les intérêts des Canadiens. Ce n'est un secret pour personne qu'à cet égard, nous nous trouvons à un tournant qui changera nos vies à jamais. Nous vivons actuellement dans un monde qui est sur le point de changer. L'intelligence artificielle va transformer le monde. Elle transformera le Canada. Elle transformera notre économie.

Tous les députés doivent prendre cette question au sérieux. Nous devons accélérer la mise en place d'un cadre qui réglemente l'intelligence artificielle au pays afin de protéger les Québécois et les autres Canadiens.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais revenir au thème de la réglementation et de l'agriculture. J'ai grandi dans un verger de pommiers. Mon père pulvérisait du DDT sur les pommes. Nous avions un grand sac de DDT sous l'évier avec lequel mon frère et moi jouions. Nous avons ensuite découvert que le DDT détruisait l'environnement. Il menait les populations d'oiseaux à l'extinction.

Nous avons ensuite adopté des règlements et ces règlements ne sont pas conçus pour être un obstacle ou une mesure de contrôle pour les agriculteurs, mais pour protéger tous les Canadiens contre les effets néfastes de ces produits chimiques. Nous avons dû faire la transition et employer d'autres pesticides. Ce processus se poursuit. Ces règlements ont une raison d'être. Ils ne sont pas là parce qu'on cherche une idée pour nuire aux agriculteurs. Ils existent pour protéger le public et l'environnement. Mon collègue pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

● (2025)

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, alors que le monde continue de changer et que le Canada continue de définir son rôle dans le monde, non seulement en tant qu'innovateur au chapitre des produits dans de nombreuses industries, mais aussi en tant que producteur de bons aliments et de produits de grande qualité, nous devons nous assurer de demeurer un pays qui possède les meilleurs produits, les meilleurs vergers, le meilleur bœuf et les meilleurs producteurs au monde.

Pour ce faire, il ne faut pas laisser tout le monde faire ce qu'il veut, par exemple, pulvériser des produits chimiques qui nuisent à l'environnement ou contourner les règlements pour mettre sur le marché du bœuf qui n'a pas été inspecté correctement. C'est important. Ces règlements protègent la qualité des producteurs canadiens.

Lorsque les gens disent qu'il y a des empêcheurs de tourner en rond, ils nuisent à la réputation des producteurs. Ils nuisent à la réputation des agriculteurs lorsque les choses tournent mal. La question n'est pas de se demander à quel moment les choses vont tourner mal, mais plutôt de voir à ce qu'elles ne tournent pas mal. Pourquoi ne pas mettre en place des règlements qui empêchent qu'une telle chose se produise et qui permettent à nos produits de rester au sommet?

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, il y a beaucoup d'incertitude par rapport à la réglementation; on impose un grand fardeau aux producteurs alimentaires. Il y a un problème que les résidents de ma circonscription m'ont mentionné à de nombreuses reprises: il s'agit de trouver un vétérinaire accrédité par le gouvernement fédéral pour aller à la frontière dans le but de faire une chose aussi simple que balayer une étiquette d'oreille afin qu'un éleveur puisse ramener un taureau au pays.

On dirait qu'il y a parfois des règlements inutiles en vigueur, surtout si on tient compte du fait qu'il y a une grave pénurie de vétérinaires accrédités par le gouvernement fédéral au pays. Il y a d'autres vétérinaires qui sont aussi agréés, qui sont soumis à une réglementation et à des normes très sévères et qui pourraient probablement faire le travail aussi bien que le vétérinaire qui, lui, se rend à la frontière pour le faire. Cependant, il semble que des règlements inutiles causent des problèmes. Nous ne voyons pourtant pas le gouvernement faire quoi que ce soit pour s'occuper de ce genre de règlements.

Je me demande si le député a quoi que ce soit à dire là-dessus.

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, j'ai grandi pas très loin de Cypress Hills—Grasslands et je connais la force économique des producteurs de la région. D'ailleurs, nous avons fait le commerce de taureaux et d'autres animaux avec bon nombre de ces producteurs.

Le député fait bien de parler du problème des pénuries de main-d'œuvre que nous constatons aux postes frontaliers en matière d'application des règlements. D'ailleurs, je pense que le député a mis le doigt sur le problème, soit que nous avons besoin de plus de vétérinaires et de gens qui sont en mesure d'assurer l'application des règlements.

Je crois aussi qu'il est inutile d'édicter des règlements si nous ne sommes pas en mesure de les faire appliquer. Par contre, je ne crois pas que la solution serait de simplement supprimer tous les règlements. Je crois que la bonne solution est de garder le règlement, de le moderniser et de nous assurer qu'il y ait quelqu'un pour l'appliquer. C'est l'un des éléments qui sont manquants. Peut-être que l'intelligence artificielle pourrait nous aider. C'est l'un des secteurs où nous devons nous assurer de mettre en œuvre le cadre de l'intelligence artificielle.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je sais qu'il s'agit d'un projet de loi difficile parce qu'il s'applique à tant de lois et à leurs règlements connexes. Je suis sûre que le député, étant lui-même Autochtone, s'est également heurté à de nombreux problèmes et obstacles à cause de la réglementation. Je me demande s'il peut expliquer pourquoi il a pris cette décision, préciser s'il appuie ou non le projet de loi S-6, et parler de sa signification pour les Autochtones.

M. Blake Desjarlais: Madame la Présidente, la députée de Nunavut est l'une des plus ferventes défenseuses des droits des Au-

tochtones à la Chambre. Sans elle, il manquerait une voix réclamant justice et dignité pour ces derniers.

Je répondrai maintenant directement à sa question. Oui, les Autochtones doivent être à la table. Même si les néo-démocrates recommandent de voter en faveur du projet de loi, nous souhaitons sincèrement que les députés de tous les partis invitent des groupes dont la voix n'a pas été suffisamment entendue à comparaître devant le comité. Nous savons que les représentants des entreprises et de l'industrie ont fait connaître leur point de vue lors d'un processus indépendant. Cependant, les organisations syndicales, les groupes environnementaux et les groupes autochtones, eux, n'ont pas été consultés. Si nous voulons que ces modifications soient crédibles et applicables, nous devons inviter des représentants de ces trois groupes extrêmement importants à comparaître devant le comité pour se faire entendre par le gouvernement.

● (2030)

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole ce soir.

Je vais consacrer une bonne partie de mon discours à un sujet qui est très important dans ma circonscription. Il fait même partie de son nom, Cypress Hills—Grasslands, où *grasslands* peut se traduire par « prairies ».

Dans le Sud de la Saskatchewan, nous avons la chance d'avoir l'une des zones les plus écosensibles du monde, et j'ai nommé le parc national des Prairies. Si les gens se demandent quel est le lien avec un projet de loi du gouvernement sur la réglementation fédérale, je peux leur assurer qu'il y en a un.

L'article 85 de la partie 3 du projet de loi S-6 porte précisément sur la question des espèces en péril. Il mentionne un organisme appelé le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, que le gouvernement a désigné comme la seule entité pouvant déterminer si une espèce doit être inscrite sur une liste et évaluer le degré de préoccupation associé. C'est le genre de décisions qui touchent le parc national des Prairies. Pour le moment, je vais faire de mon mieux pour mettre ce dossier en contexte.

Dire que les relations avec les intervenants et les producteurs locaux ont été pour le moins houleuses serait un euphémisme. Quand le parc a été créé, le gouvernement, dans un exemple classique d'interventionnisme, a expulsé les éleveurs locaux du parc et a refusé de les laisser faire paître leur bétail dans les prairies, sous prétexte de protéger les espèces en péril, mais aussi de protéger les prairies indigènes.

Cependant, au fil du temps, le nombre d'espèces dans le parc a décliné et la qualité de l'herbe s'est détériorée. Les chercheurs ont commencé à remarquer que toutes les espèces menacées avaient traversé les clôtures et quitté le parc, et qu'elles se tenaient dans les pâturages des éleveurs privés. Pourquoi cela s'est-il produit? En l'absence d'une véritable espèce première qui broute l'herbe, de nombreuses espèces plus petites sont devenues des proies faciles pour leurs prédateurs.

Bien entendu, les bisons étaient autrefois l'espèce dominante dans cette région. Quand cela a changé, il est devenu possible, en leur absence, de les remplacer par des bovins à titre de principaux herbivores en pâturage sur les terres du parc. C'est ce qui s'est passé jusqu'à ce que le gouvernement décide d'y mettre un terme.

Ordres émanant du gouvernement

Une fois que toutes les ingérences bureaucratiques ont été supprimées et que les éleveurs ont été autorisés à faire paître à nouveau leur bétail dans le parc, les prairies ont commencé à prospérer et les espèces vivantes sont revenues dans le parc en même temps que le bétail. Cela montre qu'il existe un équilibre très délicat à maintenir entre la nature et l'activité humaine, qui peuvent travailler de concert et s'enrichir mutuellement.

Il y avait un bon équilibre dans les prairies jusqu'à ce que des représentants du gouvernement décident qu'ils savaient mieux que les autres et qu'ils devaient régler un problème qui n'en était pas un. Cela ressemble beaucoup à de nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Faisons un saut en avant jusqu'à aujourd'hui et voyons ce qui se passe dans le parc.

Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement a nommé un groupe appelé le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril. Ce comité désigne officiellement les espèces en péril en faisant des recommandations au ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

À ce moment-là, il ne semblait pas y avoir de mécanisme de responsabilité à l'égard des actions du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, et le projet de loi S-6 n'y change rien. Qui plus est, le rôle d'opposant que le gouvernement a adopté à l'égard des intendants locaux des terres a fait renaître le désastre dans le parc national des Prairies.

La différence, c'est que les éleveurs sont incités à prendre le plus grand soin non seulement des prairies, mais aussi des espèces qui vivent à l'intérieur et à proximité des clôtures de leurs pâturages.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a déterminé que le chien de prairie à queue noire était une espèce menacée. Il n'est pas encore inscrit sur la liste des espèces en péril de l'annexe 3, mais le fait qu'il ait été désigné ainsi a de quoi surprendre.

Le chien de prairie à queue noire est une espèce qui prospère non seulement en Saskatchewan, mais aussi dans l'ensemble des États-Unis, jusqu'à la frontière mexicaine, et probablement plus au sud encore, au Mexique. Une recherche rapide sur Google permet d'ailleurs de confirmer que ce chien de prairie est présent en grand nombre sur l'ensemble du territoire américain.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada tient-il compte de ces données facilement accessibles? Le ministre prend-il la peine de vérifier ces informations par lui-même?

Là encore, la question de l'influence humaine se pose, du fait de l'intervention du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et d'autres scientifiques.

Par exemple, quiconque a déjà vécu en Saskatchewan sait que lorsqu'il y a une sécheresse ou des conditions plus sèches, les spermophiles et les chiens de prairie prolifèrent et peuvent rapidement envahir un secteur. J'ai vu des parcelles entières de cultures et de foin disparaître en l'espace de deux ans, voire moins. Or, sur le site Web du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, on peut lire que:

Le chien de prairie est un membre fouisseur de la famille des écureuils qui vit en colonie. Il est limité à seulement 12 kilomètres carrés d'habitat de prairie dans le sud de la Saskatchewan. D'abord évalué par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme espèce « préoccupante » en 2000, les menaces croissantes que constituent les sécheresses et une maladie bactérienne pourraient rapidement éradiquer l'espèce.

C'est dans de tels cas que les connaissances locales sont d'une importance vitale; pourtant, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada refuse de les utiliser. Le chien de prairie n'est pas limité à un habitat de 13 kilomètres. Il suffit de le demander à tout éleveur qui se trouve près du parc. L'espèce s'est répandue et continue de se répandre dans les régions que les chercheurs ont apparemment manquées.

Les intervenants dans le secteur agricole sont plus conscients de ce qui se passe. C'est un sujet qu'ils doivent bien comprendre s'ils veulent gérer correctement la faune locale.

● (2035)

Les députés se souviennent sans doute de ce que j'ai dit précédemment sur les effets du pâturage sur les espèces du parc. Je vais maintenant donner un autre exemple plus récent. Le chien de prairie et le tétras des armoises sont étroitement liés. Le chien de prairie mange les racines des armoises pendant qu'ils creusent des galeries dans le sol, mais le tétras des armoises a besoin de cette même plante pour s'abriter et se protéger contre d'autres espèces qui cherchent à le manger. Si les chiens de prairie envahissent le parc, leur abri disparaîtra et les tétras des armoises seront chassés du parc.

Le problème peut se révéler différent selon qu'il y a trop peu de chiens de prairie ou que nous risquons d'en avoir trop. Comment la nature contrôle-t-elle les populations de mammifères dans le règne animal? Il existe deux moyens principaux. Il en existe d'autres, mais les prédateurs et les maladies sont les deux plus importants.

Cependant, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada interfère avec le cours naturel de la nature, que ce soit en éliminant les puces ou en nourrissant les chiens de prairie à la main, entre autres mesures, ce qui les dissuade de recueillir de la nourriture et de se préparer à l'hiver, car ils deviennent dépendants des humains pour se nourrir. Dans ces conditions, il semble que l'histoire du parc national des Prairies se répète. Si nous n'agissons pas sur la base d'informations exactes et si nous n'essayons pas de maintenir un juste équilibre, cette organisation continuera de semer la pagaille et de détruire un écosystème délicat.

Le plus frustrant, c'est que ce genre de situation s'est déjà produite auparavant. De nombreuses personnes me font part de leurs préoccupations à ce sujet depuis très longtemps. Sur son site Web, le gouvernement admet que les intervenants locaux ont des divergences d'opinions, mais le ministère et ses militants s'en moquent.

Les habitants du Sud de la Saskatchewan exigent des comptes et du respect de la part du gouvernement. Il s'agit d'éleveurs établis sur leurs terres depuis plusieurs générations qui veillent au développement durable des prairies depuis plus d'un siècle, et cet organisme malhonnête, qui n'est pas surveillé par le gouvernement, cause des problèmes. Il n'est pas nécessaire de nuire au mode de vie des éleveurs, d'autant plus que cela aura pour effet d'ajouter d'autres espèces à la liste des espèces en péril.

Le parc est important à la fois sur le plan environnemental et économique, et ces intérêts vont de pair. S'il n'est pas suffisamment bien entretenu en raison d'erreurs commises par le gouvernement, les municipalités subiront également les conséquences de la perte de revenus. Nous avons affaire à une approche déséquilibrée en matière d'environnement qui semble être un échec.

Ordres émanant du gouvernement

À bien des égards, cela ressemble aux problèmes que nous rencontrons avec l'exploitation des ressources naturelles, qui figure également dans le projet de loi S-6. Il est agréable, pour une fois, qu'un projet de loi du gouvernement vise à réduire le fardeau réglementaire au lieu de l'alourdir, mais les changements sont trop mineurs par rapport à ce qui est réellement nécessaire.

Quand on regarde la situation dans son ensemble, on constate qu'il n'y a toujours pas de réduction à grande échelle de la réglementation excessive qui afflige nos producteurs d'énergie ou nos agriculteurs. En ce moment, il y a encore des agriculteurs qui craignent que le gouvernement décide à tout moment de restreindre leur usage de fertilisants, alors qu'ils font de leur mieux pour en utiliser moins tout en augmentant leur production afin de nourrir la planète. Or, le gouvernement pourrait décider d'imposer cette décision alors même qu'il rehausse les normes sur le carburant, augmentant ainsi la demande pour des cultures nécessaires à la fois pour l'alimentation et les biocarburants. La dernière chose dont ces agriculteurs ont besoin, c'est d'être confrontés à une demande plus élevée au moment même où la réglementation gouvernementale occasionne une diminution de leur capacité de production.

Il y a aussi des mesures réglementaires qui sont proposées dans le domaine de l'électricité et qui inquiètent au plus haut point le premier ministre de la Saskatchewan. Ces nouveaux règlements ne cessent de s'accumuler, alors que les libéraux prétendent vouloir obtenir des gains d'efficacité grâce au projet de loi S-6.

Je ne cesserai jamais non plus de rappeler que la politique phare du gouvernement libéral exigeant la réalisation d'évaluations d'impact constitue un frein à l'exploitation des ressources dans tous les secteurs. C'est assurément le cas pour les oléoducs et les gazoducs, mais cela touche aussi bien d'autres secteurs.

Dans le cadre de mon travail au sein du Comité permanent des ressources naturelles ou lors de mes rencontres avec des acteurs du secteur de l'énergie, j'entends constamment parler de différents projets mis en péril parce que l'évaluation d'impact est inutilement contraignante. Nous parlons ici de projets qui ne vont pas de l'avant dans le domaine des minéraux critiques, un domaine à propos duquel les libéraux essaient toujours de se vanter. Par exemple, nos accords commerciaux pourraient ne pas nous permettre d'obtenir suffisamment de lithium pour les batteries des véhicules électriques. Les libéraux font fi de ce problème depuis des années.

L'évaluation d'impact empêche des projets miniers de démarrer parce qu'elle prend trop de temps. Elle peut créer des problèmes dans le secteur des forêts. Plus récemment, on a évoqué des problèmes potentiels dans le secteur de l'énergie nucléaire également. Il est question ici des investissements qui arrivent dans notre pays et de la réglementation excessive dans beaucoup de ces secteurs, qu'un projet de loi comme celui-ci devrait corriger, mais qui ne le fait pas.

La prospérité du Canada repose depuis longtemps sur les ressources naturelles, et cela ne changera pas. Pour l'instant, les politiques du gouvernement libéral nuisent à tout le monde. Le gouvernement parvient à détruire nos industries prospères tout en faisant obstacle aux industries futures qu'il dit devoir soutenir.

Malheureusement, le projet de loi S-6 est une autre occasion manquée par le gouvernement libéral. Il ne va pas assez loin pour éliminer les obstacles ou améliorer la vie des Canadiens.

• (2040)

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, mon collègue m'amène à réfléchir sur l'importance de la décentralisation et des gouvernements de proximité. Un des exemples notoires qu'il a donnés avec le chien de prairie, c'est notamment la conséquence d'une hyper centralisation. Quand on prend des décisions d'un océan à l'autre, cela a des répercussions radicales dans des milieux qui sont vraiment névralgiques pour le développement de nos villages et de nos territoires.

Ma question est fort simple. Est-ce qu'on devrait davantage se fier à nos gouvernements de proximité pour mettre en place des réglementations, puisque c'est l'objet du projet de loi présentement? Ce sont des réglementations souvent mineures, mais qui peuvent faire la différence quant au développement de nos terres agricoles et de nos villages.

[Traduction]

M. Jeremy Patzer: Madame la Présidente, le député a raison à bien des égards. Plus une administration est proche de la population, plus elle est efficace et plus sa réglementation est ciblée. On l'a constaté dans l'exemple du parc. La municipalité rurale locale est au courant de tout cela. Elle est dirigée par des gens qui exploitent un ranch ou une ferme dans la région depuis des générations, depuis plus d'un siècle. Ce sont de bons intendants des terres depuis très longtemps. Ils savent quelles espèces sont importantes. Ils savent comment bien prendre soin des terres.

Il y a d'autres domaines, les ressources naturelles, par exemple. Je crois que le député d'en face conviendra que les ressources naturelles relèvent de la compétence exclusive des provinces, mais le gouvernement fédéral aime bien faire de l'ingérence. Le gouvernement ne règle pas ces préoccupations en éliminant des règlements au moyen du projet de loi.

Je crois que nous devons nous concentrer un peu plus sur les compétences, sur le respect des compétences et sur les cas où il faut respecter les compétences.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji.* J'aimerais remercier le député d'avoir inclus dans ce projet de loi des dispositions sur les espèces en péril, car cette loi a concrètement beaucoup d'effets néfastes dans ma région. Il y a deux espèces en particulier. Il y a le caribou de la toundra. Chez les animaux marins, il y a le morse de l'Atlantique. On considère en général que la situation de ces populations est dramatique. Il est parfois difficile de déterminer si ces espèces sont en péril.

Je vois que, dans ce projet de loi, le projet de loi S-6, il y a un règlement qui traite de l'importance de créer un programme de rétablissement, mais je me demande si le député serait d'accord pour dire que, peu importe le plan conçu pour les espèces en péril, les peuples autochtones doivent être au premier plan du processus décisionnel.

Ordres émanant du gouvernement

M. Jeremy Patzer: Madame la Présidente, le point soulevé par la députée est en fait très important. Si nous comptons mettre en œuvre des programmes de rétablissement, le savoir local est de la plus grande importance, et il n'y a pas de savoir local plus important que celui des peuples autochtones, que ce soit au Nunavut ou dans les régions septentrionales des Prairies, voire dans la partie méridionale des Prairies. Ils sont présents sur ces terres depuis des siècles, depuis très longtemps. Je le répète: en ce qui a trait à ce savoir local, les gens qui sont sur place depuis très longtemps ont vu les espèces changer, la façon dont elles peuvent s'adapter, la façon dont la terre s'est transformée et a évolué au fil des ans, et à quel point c'est un équilibre fragile.

Je crois qu'il est extrêmement important de s'appuyer sur le savoir local. La députée a tout à fait raison sur ce point.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Madame la Présidente, j'ai vraiment l'impression d'avoir lu un numéro du *National Geographic*.

Puisqu'il s'agit de la troisième version du projet de loi S-6, j'aimerais que le député nous dise, d'une part, s'il préfère une approche fondée sur des consultations auprès des intervenants ou une approche sans intervention du gouvernement et, d'autre part, ce que préfèrent les habitants et les intervenants de sa circonscription.

● (2045)

M. Jeremy Patzer: Madame la Présidente, c'est une excellente question parce qu'il arrive trop souvent qu'un gouvernement tentaculaire s'en mêle et gâche tout. Il consulte les mauvais intervenants. Pendant la période des consultations, le site Web du gouvernement indiquait qu'une grande attention était accordée aux participants en ligne. Nous ne pouvons même pas savoir d'où proviennent ces participants. Pour autant que l'on sache, ils auraient pu se trouver en Europe. Est-ce que ces derniers ont à cœur l'intérêt des terres, des éleveurs de bétail, des producteurs agricoles et des espèces en péril dans le parc? Absolument pas.

La population locale sait comment maintenir l'équilibre dans la région. Dans le cas qui nous concerne, et dans de nombreuses autres situations, il est préférable de miser sur une approche sans intervention du gouvernement. Ce serait beaucoup mieux, tant pour les espèces que pour les producteurs agricoles.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi S-6. Nous sommes tous heureux, je pense, d'intervenir sur un projet de loi qui vise à réduire la lourdeur administrative, à réduire les délais et à augmenter l'efficacité.

Pour ce qui est des assouplissements et de l'efficacité, c'est oui. Nous répondons présents. Nous voulons le faire. Pour ce qui est de réduire les délais, c'est oui. Le député de Joliette a mentionné tantôt que ce projet de loi a été déposé en 2018 et que nous en débattons en 2023. Quelqu'un a demandé de quelle façon on peut expliquer cela. J'ai le goût de répondre que c'est proportionnel à la rapidité d'action du gouvernement actuel. Nous passons notre temps à attendre que les choses bougent.

Je me permets une parenthèse concernant l'actualité. Cela fait des mois que nous apprenons au compte-gouttes des informations sur l'ingérence potentielle de pays étrangers dans notre processus démocratique, et rien ne se passe. La fameuse enquête publique, nous allons probablement l'avoir, mais sûrement pas avant l'année prochaine, car c'est à cette vitesse que les choses bougent à la

Chambre. Heureusement, nous sommes là. L'opposition est là pour pousser sur ce gouvernement afin qu'il bouge. Nous allons le faire aujourd'hui pour cette raison. Oui, nous sommes là pour l'efficacité. Nous ne serons toutefois pas là pour l'opacité.

Ce que nous aimons, c'est la transparence. Certaines parties du projet de loi S-6 m'inquiètent un peu. D'autres sont évidentes. On mentionne par exemple les modifications à Innovation, Sciences et Développement économique pour qu'il soit plus facile de retirer une demande de médiation s'il y a eu un règlement. J'espère qu'on va permettre cela. C'est évident et c'est normal. Tant mieux, on vient de désengorger les tribunaux. Il y a aussi le fait de permettre une vérification des compteurs avec d'autres moyens qu'un petit bonhomme qui va les lire. J'espère qu'on va permettre cela. Il y a d'autres choses, comme permettre des autorisations temporaires sous des conditions commerciales. Mes collègues ont parlé tantôt des marques de commerce et du fait d'avoir plus d'efficacité et de fluidité. Cela me va. Or encore faut-il étudier les détails de ce projet de loi, et c'est pour cela que le comité va faire son travail. Il y a le fait de réduire la confusion pour les sociétés par actions, les coopératives, les organismes à but non lucratif par rapport à la distinction entre rapports annuels et déclarations annuelles. On le sait, notre bon gouvernement demande tellement de papiers aux gens que ces derniers deviennent tout mélangés.

Il est également question d'immigration. J'ai le goût de raconter une expérience personnelle vécue dans ma circonscription. C'est l'histoire d'une travailleuse étrangère qui devait demander le renouvellement de son permis de travail. Elle avait fait sa demande de résidence permanente et elle attendait. On enterre cette hispanophone sous des papiers, parfois en anglais, parfois en français, et elle devient très mêlée. Dans l'intermède, elle a reçu son certificat de sélection du Québec et, naïvement, elle n'a pas fait sa demande de renouvellement de permis de travail. Mettons-nous à sa place: cela commence à être un peu normal quand on reçoit plein de papiers et qu'on doit s'adresser à des paliers de gouvernement différents, que chacun n'a pas les mêmes délais et que, parfois, le deuxième gouvernement a été tellement lent qu'il faut faire refaire le premier papier, qui va coûter à nouveau de l'argent, parce que c'est la faute du deuxième gouvernement. Or cela n'intéresse pas le deuxième gouvernement. Il faut payer. On sait tous que quand je parle de ce deuxième gouvernement, je parle évidemment du fédéral. Nous, au Bloc, conserverions juste un gouvernement, et ce serait le bon.

Je disais donc que parce qu'elle a reçu son certificat de sélection du Québec, la personne en question n'a pas fait sa demande de renouvellement de permis de travail. Quand elle est allée voir son employeur pour célébrer cela quelques jours plus tard, son employeur s'est bien rendu compte que ce n'était pas le bon papier et lui a dit qu'il fallait qu'elle demande le renouvellement de son permis de travail. Or, malheur, on était le lendemain de la date limite de la demande de renouvellement; on n'était pas six mois plus tard. Il ne faut pas ici que je me fâche. Or c'est difficile de ne pas se fâcher, parce que, ces gens dont nous parlons dans ce beau Parlement déconnecté, nous les avons rencontrés pour vrai et nous les avons vus pleurer, assis à notre bureau. On n'était pas six mois plus tard, on était le lendemain. Or on n'a jamais été capable de faire accepter la demande de renouvellement. Puis, si on fait une demande de renouvellement pendant que le permis est bon, on peut continuer à travailler tant qu'on n'a pas reçu le nouveau. Ce n'est pas grave puisque la demande a été faite.

• (2050)

Par contre, si on fait sa demande après la date limite, c'est tant pis. Il faut attendre trois mois pour obtenir le nouveau permis de travail. La personne dont je parle devait vivre de la charité pendant plusieurs semaines, dans un pays du G7.

Je ferme cette parenthèse pour dire que c'est bien de réduire les délais.

Je vois mon temps filer à grande vitesse, alors que j'ai plein d'autres choses à aborder. Il faut que je parle de l'agriculture, mais avant cela, je vais exprimer mes doutes sur la partie qui traite des hydrocarbures. Je ne sais pas pourquoi. C'est peut-être à cause de Bay du Nord ou à cause des nouveaux permis d'exploration en zone océanique pour la recherche pétrolière. Quand je vois les mots « ressources naturelles et pétrolières » et que je vois qu'on n'est plus obligé de publier des informations, j'ai un gros doute. Il va y avoir un travail important à faire. Est-ce que c'est parce qu'on veut nous passer des affaires en douce?

J'arrête de parler du pétrole maintenant. Je pourrais en parler encore 10 minutes, mais il ne m'en reste que trois et demie.

En ce qui concerne le secteur agricole, quand on me dit qu'on veut faciliter la reconnaissance de normes internationales, certaines choses me viennent à l'esprit. J'ai certains traumatismes fédéraux depuis que je suis député, c'est-à-dire trois ans et demi. Un de ces traumatismes fédéraux, c'est la révision de la norme des seuils de résidus de glyphosate, de fongicides et d'herbicides qu'on a essayé de nous passer en douce pendant les vacances de la construction, pendant un été où il faisait beau et chaud. On pensait que cela passerait ni vu ni connu. Je me rappelle, nous étions stupéfaits. Cela s'est fait sans annonce, rien. Ce qui était encore plus stupéfiant, c'était que nos producteurs agricoles nous ont tous dit qu'ils ne savaient pas d'où cela venait, qu'ils ne l'avaient jamais demandé et qu'ils respectaient les seuils. L'Agence canadienne d'inspection des aliments nous a répondu que c'était pour s'arrimer aux normes internationales.

Je suis content de voir que mon collègue de Beauce est dans la salle, parce qu'il va être content que j'en parle. Quand j'entends qu'on va s'arrimer aux normes internationales et qu'on augmente les seuils de résidus de pesticides, de fongicides ou le message qu'on m'envoie, c'est qu'on va faire entrer de la *scrap* de l'étranger, comme on le fait trop souvent.

On parle de la réciprocité des normes. Je veux bien qu'on rationalise la patente et qu'on adopte des normes internationales pour faciliter le commerce, mais je ne veux pas qu'on réduise ces normes. Je ne veux pas qu'on ne réponde plus à ce que nos concitoyens, nos consommateurs nous demandent. Les gens nous demandent de la qualité. Nos producteurs sont fiers, forts et efficaces. Ils livrent de la qualité. Je ne veux pas qu'on diminue cela, parce que tout d'un coup on décide d'accepter des normes internationales. La carotte du Mexique comporte peut-être plus de pesticide que celle qui pousse au Québec. Il y a des inepties qui ne sont pas présentes dans les discours officiels, mais qui existent sur le terrain au quotidien. C'est important.

Arrimer nos normes peut être intéressant, mais il faut le faire de façon efficace et rapide en se basant sur la science et en prenant le principe de précaution. Je n'entends pas souvent parler du principe de précaution.

Ordres émanant du gouvernement

Aujourd'hui, la ministre de l'Agriculture a annoncé qu'on allait assurer un suivi sur les semences issues de l'édition génomique. C'est bien. Nous sommes contents, mais le suivi va être assuré par le secteur privé avec une supervision ultérieure de l'État. Cela fait moins mon affaire. Je pense que c'est le travail de l'État. Je pense qu'on est capable de le faire efficacement.

On est comme dans une situation où on se dit que l'État ne va pas assez vite et qu'on va donc laisser le privé agir. Je ne pense pas que c'est le bon choix. L'année passée, on avait un problème d'homologation d'un produit pour la culture des carottes, le linuron. Il y avait un petit changement de recette et, comme au Canada on est tellement lent à faire les évaluations et la révision, on n'avait pas approuvé le produit. Nos producteurs nous ont contactés en panique, en disant qu'ils ne pourraient pas produire et que cela allait faire en sorte que les Québécois mangeraient des carottes qui ont reçu le même produit aux États-Unis. Des fois, il faut rendre la réglementation rationnelle.

• (2055)

Je pourrais probablement continuer à parler de cela pendant deux ou trois heures, mais je vais m'arrêter maintenant, car mon temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais revenir avec mon collègue sur la question de l'épandage du glyphosate. Je sais que le Québec l'a interdit dans les forêts. Dans le Nord de l'Ontario, où j'habite, on a une impression horriblement étrange lorsqu'on se promène dans une forêt morte, où il n'y a aucun bruit d'insecte ni chant d'oiseau. Lorsqu'on traverse la région de Temagami en voiture, sur l'autoroute 11 ou l'autoroute 17, on n'utilise pratiquement plus de lave-glace sur le pare-brise, car il n'y a plus beaucoup d'insectes.

L'idée que le glyphosate pourrait être utilisé pour anéantir toute forme de vie dans une forêt à la suite d'une coupe et qu'on dise que c'est sécuritaire, voilà qui m'inquiète profondément. À la lumière de la publication des « Monsanto Papers » et d'études internationales sur les risques, qu'arrive-t-il lorsque les aires de coupe de nos forêts dans le Nord, au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions font l'objet d'un épandage massif par avion.

[Français]

M. Yves Perron: Madame la Présidente, il faudrait voir d'où venait cet épandage, mais il va sans dire que, si ce que le député de Timmins—Baie James nous relate est vrai, c'est très déplorable. Cela veut dire qu'on est allé trop vite et qu'il y a peut-être eu une exposition au produit en trop grande densité. Je suis content qu'il me pose cette question, parce que cela me permet d'aborder un sujet que je n'ai pas eu le temps d'aborder.

À certains endroits, on nous dit qu'on va permettre au ministre d'adopter par règlement des pratiques du privé ou de l'étranger et de les reconnaître. Cela peut être correct, mais cela dépend de la manière dont c'est fait. Il faut étudier cela correctement. Alors, ne soyons pas négligents.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je veux poser une question inspirée d'un discours culte de mon collègue de Joliette. J'espère donner la bonne paternité à ce discours. Nous allons jouer à Jeopardy! Je vais lire une citation, et mon collègue va essayer de deviner de qui elle est, et quel lien elle a avec le projet de loi S-6.

Ordres émanant du gouvernement

Voici la citation: les consommateurs, l'Union des producteurs agricoles et le gouvernement du Québec demandent que la transparence soit imposée. Les producteurs biologiques ont besoin de connaître les sources de leur approvisionnement, et les citoyens sont en droit de savoir ce qui se trouve dans leurs assiettes, y compris en ce qui concerne les produits issus de l'édition génomique. Nous ne voulons pas interdire cette technologie. Nous voulons l'encadrer et assurer l'information à la population et aux producteurs, et ainsi contribuer à un meilleur avenir pour chacun.

Qui est l'auteur de cette citation?

M. Yves Perron: Madame la Présidente, ce qui est rassurant quand on travaille jusqu'à minuit comme aujourd'hui, c'est qu'on peut quand même s'amuser une fois de temps en temps.

Je crois que la réponse est: le député de Berthier—Maskinongé.

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, il y a la question des transferts intergénérationnels d'entreprises. C'est une question très importante en agriculture. Il y a eu des changements législatifs qui modifient le traitement du gain en capital, ce qui fait qu'on rend plus équitable le transfert intergénérationnel.

Maintenant, il y a plusieurs entreprises qui nous disent que ce transfert doit se faire graduellement. Parfois, on permet aux enfants d'acheter des parts de l'entreprise ou de la ferme familiale morceau par morceau. C'était une demande de beaucoup d'entreprises, mais, malheureusement, l'application de la loi ne permet pas cette pratique présentement.

Je me demande si le député aurait des commentaires à formuler au sujet de la facilitation du climat d'affaires, notamment dans les fermes familiales.

• (2100)

M. Yves Perron: Madame la Présidente, la relève, c'est très important. Je remercie mon collègue de m'en parler.

Effectivement, il faut donner de la latitude. Ce n'est pas tout noir ou tout blanc; il y a des zones de gris. Le projet de loi permet une certaine transition, mais les délais sont effectivement restreints. Je pense qu'on pourrait donner un peu de flexibilité à cet égard.

Le souci du gouvernement était d'éviter l'évasion fiscale. J'aimerais dire aux membres du gouvernement que, s'ils souhaitent éviter l'évasion fiscale, ils n'ont qu'à écouter l'enregistrement du discours qu'a fait ce soir mon honorable collègue de Joliette. Ils comprendront ainsi bien des choses, et ils sauront où est l'argent et où est l'évasion.

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Nous reprenons le débat. Le député d'York—Simcoe a la parole.

Je rappelle aux députés que, s'ils comptent intervenir, ils doivent se lever pour que je leur donne la parole.

M. Scot Davidson (York—Simcoe, PCC): Madame la Présidente, j'étais collé au sol par ce ruban adhésif rouge, symbole des tracasseries administratives. Je ne sais pas qui était assis ici avant moi. Ce ruban adhésif rouge est partout à Ottawa.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Dufferin—Caledon.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): J'adresse un rappel au député à propos du ruban adhésif rouge. Je lui demanderais de ne plus le mentionner, car il s'agit d'un accessoire.

Le député d'York—Simcoe a la parole.

M. Scot Davidson: Madame la Présidente, je ne sais pas qui était assis ici avant moi, mais il y en a partout. On fait le maximum pour en venir à bout.

Ces jours-ci, nous aurions besoin d'une tronçonneuse pour nous sortir de la montagne de formalités administratives à Ottawa. Avec le projet de loi S-6, les libéraux ont apporté des coupe-ongles. En tant que ministre du cabinet fantôme responsable de la réduction des formalités administratives, je suis heureux de participer à l'important débat de ce soir.

Le projet de loi S-6 propose d'apporter 46 modifications modestes pour mettre à jour et moderniser 29 lois, qui touchent 12 ministères et organismes fédéraux. Ces modifications sont au mieux mineures et, malheureusement, elles ne font pratiquement rien pour alléger le fardeau administratif qui pèse sur les épaules des Canadiens. Essentiellement, réduire les formalités administratives vise à améliorer le fonctionnement de la machine gouvernementale pour les citoyens du pays. La déréglementation n'est pas une fin en soi. Il s'agit de faire en sorte que la réglementation du Canada ne nuise pas à la capacité des citoyens d'innover et d'améliorer les choses.

Il s'agit aussi de veiller à ce que le pays soit concurrentiel à l'échelle mondiale et à ce que nous soyons bien placés pour accroître la prospérité des générations futures de Canadiens. Fondamentalement, les Canadiens veulent simplement vivre leur vie et mener leurs affaires sans se heurter à des processus compliqués et à des obstacles mis en place par les ministères, les fonctionnaires et les experts-conseils du gouvernement. Ces personnes agissent comme des gardiens du statu quo en empêchant que quoi que ce soit avance ou soit construit dans notre pays.

Les formalités administratives qu'encadrent les empêchements de tourner en rond du gouvernement étouffent les Canadiens. Elles entravent indûment l'innovation et la compétitivité, en plus de limiter la productivité et la croissance économique. Ce n'est pas un problème rare. N'importe quel Canadien qui a déjà eu à remplir un formulaire du gouvernement sait à quel point ce peut être compliqué et décourageant. Malheureusement, sous le gouvernement libéral, la situation a empiré. Les changements sans importance proposés dans le projet de loi S-6 sont négligeables lorsqu'on considère à quel point le régime de formalités administratives des libéraux est devenu pénible.

Au cours des huit dernières années, le gouvernement libéral a augmenté les dépenses de l'administration publique de 53 %, ce qui coûte 21 milliards de dollars de plus aux contribuables. Bien sûr, cela ne s'est pas traduit par de meilleurs résultats ni de meilleurs services pour les Canadiens. Ces derniers continuent plutôt d'être confrontés à des retards interminables, à un fardeau réglementaire alourdi et à davantage de formalités administratives.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les formalités administratives coûtent annuellement près de 11 milliards de dollars aux Canadiens. C'est incroyable. Il y a aussi un énorme coût social. Les Canadiens consacrent encore un temps considérable à se conformer à la réglementation. Tout cela provoque beaucoup de stress, surtout pour les petits entrepreneurs et les Canadiens vulnérables. Cette année, la Fédération a donné la note C aux libéraux, ce qui est sous la note de passage. La Fédération a fait remarquer que le gouvernement ne mesure pas avec exactitude l'impact de la réglementation fédérale sur les particuliers, pas plus qu'il ne rend correctement compte des progrès qui ont été réalisés pour réduire les formalités administratives. Tout cela a des conséquences pour nos concitoyens et pour l'économie canadienne.

Parmi 140 pays, le Canada se classe au 53^e rang en ce qui concerne la lourdeur de la réglementation gouvernementale. Les résultats du Canada sont bien moins bons que ceux de pays comparables. On prédit que le Canada sera l'économie avancée la moins performante jusqu'en 2030 et au cours des décennies suivantes. L'indice de la facilité de faire des affaires, qui mesure l'efficacité des dispositions réglementaires, a vu le Canada continuer à décliner, passant du quatrième rang en 2007 au 23^e rang en 2020. Ces indicateurs racontent tous la même histoire. Les lourdeurs administratives du Canada ont terni la réputation économique du pays. Les délais et les tracasseries administratives continuent de faire fuir les investissements étrangers.

• (2105)

Selon l'indice mondial mesurant l'investissement étranger, le Canada dans son ensemble est plus restrictif en matière d'investissement étranger que tous les autres pays de l'OCDE, à l'exception de l'Islande, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande. Le montant des investissements directs étrangers au Canada, exprimé en pourcentage du PIB, reste bien inférieur à celui de pays comme la Suède, l'Allemagne et l'Espagne.

Malheureusement, la simplification des formalités administratives, l'amélioration de la croissance économique et la promotion des investissements étrangers ne sont pas des priorités pour le gouvernement fédéral libéral. Selon des recherches effectuées par la Bibliothèque du Parlement, le gouvernement n'a jamais cherché à dénombrer les règlements fédéraux dans leur totalité. Nous savons toutefois qu'il en y a au moins 4 883 dans les seuls Règlements codifiés du Canada. Avec seulement 46 changements mineurs, les mesures proposées dans le projet de loi S-6 sont dérisoires par rapport à la réforme réglementaire dont le Canada a besoin.

L'inaction caractérise aussi l'approche globale du gouvernement. Le fait que je n'ai pas d'homologue dans le Cabinet libéral est très révélateur. La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ainsi que tant d'autres gouvernements ailleurs dans le monde ont un ministre responsable de réduire les tracasseries administratives, mais pas le gouvernement fédéral au Canada. Le gouvernement du Canada a plutôt confié à la présidente du Conseil du Trésor la tâche de réduire les lourdeurs administratives, mais cela demeure secondaire dans ses responsabilités. C'est une considération accessoire.

Je le répète, c'est du déjà vu. En tant que membre du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, je constate souvent que le gouvernement n'accorde pas d'importance à l'élimination des lourdeurs administratives. Il est désormais courant de voir les ministres libéraux ignorer les demandes répétées des membres du comité d'examiner les dispositions législatives problématiques

Ordres émanant du gouvernement

ou désuètes et d'alléger les lourdeurs administratives de leurs portefeuilles respectifs. Je pense que le député de Mirabel a abordé ce sujet ce soir. Dans de nombreux cas, ces demandes sont demeurées en suspens pendant des années, sans qu'on essaie d'améliorer les lois, même si cette inaction entraîne des conséquences indésirables pour les Canadiens. C'est inacceptable.

Réduire les tracasseries administratives ne devrait pas être une entreprise partisane, mais les libéraux semblent croire que l'objectif ultime est d'avoir le plus grand nombre de dispositions législatives possible et l'appareil gouvernemental le plus massif qui soit. Les libéraux continuent d'agir ainsi sans tenir compte des conséquences de ces lourdeurs administratives sur la population canadienne ou sans se soucier d'atteindre les objectifs et les résultats voulus.

L'approche des conservateurs en matière de réduction des formalités administratives ne pourrait être plus différente. Elle préconise l'usage de tronçonneuses, et non de coupe-ongles. Nous pensons qu'il y a mieux que les mesures symboliques et les mesures insignifiantes, comme celles que l'on retrouve dans le projet de loi S-6. Les conservateurs du Canada sont déterminés à réduire les lourdeurs administratives. Nous donnerons la priorité à des lois rédigées en langage clair qui élimineront le charabia bureaucratique et permettront aux Canadiens de remplir plus facilement les formulaires gouvernementaux et d'accéder plus facilement aux services gouvernementaux. Nous simplifierons le régime fiscal, nous plafonnerons les dépenses publiques et nous présenterons un projet de loi sur le financement par répartition exigeant un montant égal d'économies pour toute nouvelle dépense publique.

Nous nous attaquerons également à la crise du logement et nous soutiendrons les entreprises désireuses de se développer en éliminant les empêchements de tourner en rond des grandes villes et les politiciens aux réflexes du « pas dans ma cour ». Ce sont eux qui mettent en place des formalités administratives et des obstacles qui empêchent toute augmentation de l'offre de logements. Nous préconisons des mesures concrètes qui rendront la vie plus abordable et redonneront aux Canadiens le contrôle de leur vie. Après tout, c'est le gouvernement qui est censé servir le peuple, et non l'inverse.

Il ne fait aucun doute que de nombreuses réglementations doivent être examinées bien au-delà de la portée du projet de loi S-6. Il reste encore beaucoup à faire pour réduire les lourdeurs administratives au pays, de manière à soutenir les Canadiens et à stimuler la croissance économique.

• (2110)

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours et j'en profite aussi pour le remercier de son projet de loi pour la protection financière des producteurs maraîchers que nous allons traiter bientôt avec grand plaisir.

Mon collègue a parlé de réglementation et des petits changements esthétiques qui ne sont pas suffisants. Il faut faire les choses en profondeur. J'aimerais lui donner l'occasion de parler de la réglementation des travailleurs étrangers temporaires dont nous parlons tout le temps. Au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, cela doit faire six fois que nous soulevons le sujet dans des rapports. C'est rendu une blague quand nous en parlons et cela ne bouge pas.

Ordres émanant du gouvernement

J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à ce sujet. Peut-il me nommer un ou deux changements faciles et rapides qu'on pourrait faire pour améliorer la vie des gens et des producteurs?

[Traduction]

M. Scot Davidson: Madame la Présidente, je suis très heureux que mon collègue appuie mon projet de loi sur la protection financière des producteurs de fruits et légumes frais. Comme le sait le député, je représente le potager du Canada, alors les questions agricoles sont importantes pour moi. Je pense à deux ou trois exploitations dans ma circonscription qui ont dû embaucher des personnes à temps plein, uniquement pour s'acquitter des formalités administratives du programme des travailleurs étrangers temporaires.

Les gens parlent d'alléger la réglementation. Là n'est pas la question. Il s'agit de rendre le pays plus efficace. Je songe au cas d'un producteur de concombres de ma circonscription, par exemple, qui a utilisé trois étiquettes différentes au cours des trois dernières années. Pourquoi est-ce important pour les Canadiens? Cela augmente le coût du produit. Il en coûte plus cher aux agriculteurs et plus cher au pays. Nous devons être plus efficaces.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, ce qui me préoccupe, au sujet de projet de loi S-6, c'est entre autres que beaucoup de modifications visent à réduire l'utilisation du papier. Je suis d'accord jusqu'à un certain point, car en tant que représentante d'une région plus rurale et éloignée, je sais que bien des gens n'ont pas accès à Internet. En tant que porte-parole des aînés pour le NPD, je sais aussi que de nombreux aînés communiquent avec mon bureau pour obtenir des versions papier de renseignements ou de formulaires concernant différents ministères fédéraux.

Je me demande ce que le député en pense. Convient-il que nous devons améliorer nos systèmes afin que les gens qui n'ont pas accès à Internet puissent obtenir de l'information?

M. Scot Davidson: Absolument, madame la Présidente. Cela relève du gros bon sens. Ma circonscription compte elle aussi des aînés qui ne sont pas très familiers avec les courriels, et ils ont besoin de la version papier de certains documents. Je crois que nous pouvons faire preuve d'efficacité tout en fournissant à ces gens ce dont ils ont besoin. Certaines choses doivent toujours se faire par télécopieur, d'autres par la poste, et d'autres encore par voie électronique. Il nous faut un système capable de compromis afin qu'il fonctionne pour les gens et pour les Canadiens, un système qui devient plus efficace.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Madame la Présidente, comme l'a indiqué mon collègue, il n'y a pas de ministre responsable de la réduction des formalités administratives du côté du gouvernement. Parmi les initiatives du ministre du cabinet fantôme qui m'impressionnent figure la création d'un site Web sur lequel les Canadiens peuvent soumettre leurs idées afin de réduire la paperasserie. Il s'agit de www.cutredtape.ca. Peut-il nous faire part d'une ou deux bonnes idées qu'il a vues à la suite de cette initiative?

• (2115)

M. Scot Davidson: Madame la Présidente, les personnes qui nous regardent ce soir et qui se sont déjà heurtées aux formalités administratives peuvent consulter le site www.cutredtape.ca.

Je pense que les gens ressentent beaucoup de frustration. La semaine dernière, un propriétaire d'entreprise a communiqué avec

moi pour me dire qu'il possédait une chaîne de boutiques hors taxes. Le gouvernement lui a rendu visite et a dit que les boutiques devaient mettre toutes sortes d'étiquettes différentes indiquant les ingrédients et les données nutritionnelles sur tous leurs produits pour se conformer aux lois canadiennes.

Ce qui est amusant, c'est que tout est destiné à l'exportation. Rien de tout cela n'est consommé au Canada ou n'est importé au Canada. Tout quitte le pays. Pourquoi imposer ces exigences en matière d'étiquetage pour ces points de vente? Ce sont des mesures pleines de bon sens que nous devons aborder.

M. Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Madame la Présidente, j'avais environ 14 ans quand j'ai ressenti l'appel de la politique pour la première fois. Mon rêve a toujours été de parler de la modernisation de la réglementation. J'étais l'un de ces jeunes qui croyaient que si je me rendais au Parlement pour parler de la modernisation de la réglementation, c'est que j'avais vraiment réussi dans la vie. Je veux parler de cet enjeu parce que je considère que c'est important pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

Quand j'ai la chance de discuter avec des agriculteurs de Dufferin—Caledon — l'agriculture étant le secteur qui contribue le plus à la croissance économique de notre PIB — et avec des propriétaires de petites entreprises, j'aime m'informer sur ce qui leur complique la vie. Les députés penseront sûrement que les agriculteurs me répondent que c'est de sortir du lit à 5 heures du matin et de faire toutes leurs tâches alors qu'ils manquent toujours de temps. En réalité, les agriculteurs me disent que c'est le fardeau réglementaire et fiscal de notre pays qui leur fait faire de l'insomnie la nuit et qui accapare le plus leur temps. Les propriétaires de petites entreprises m'ont répondu la même chose.

Selon moi, la véritable décalage réside dans la présomption des libéraux que, un peu comme dans le bureau d'un ministre, lorsqu'ils prennent des règlements, il y aura forcément 1 000 personnes pour veiller à ce que quelqu'un coche la case A, à ce que tout soit sur la bonne voie, bref pour faire toutes les choses du genre. Toutefois, la majorité des petites entreprises, qui sont le moteur de l'activité économique du pays et rien de moins que la force vive de l'économie nationale, sont de très petites entités. Souvent, il y a une ou deux personnes qui travaillent dur pour comprendre le fardeau réglementaire imposé à leur entreprise, et qui s'efforcent en plus de la rendre prospère et rentable. C'est la difficulté que nous rencontrons partout au pays.

Je souhaite m'éloigner momentanément du sujet, car leur autre grand sujet de discussion, outre la réglementation, est la taxe sur le carbone. La taxe sur le carbone est une punition incroyable pour les entreprises canadiennes, surtout dans le secteur agricole.

J'ai eu l'occasion de visiter des fermes lors de notre dernière semaine de relâche. J'ai rencontré quelques agriculteurs et je leur ai demandé le montant qu'ils avaient payé au titre de la taxe sur le carbone l'an dernier. Le premier agriculteur que j'ai rencontré m'a répondu qu'il avait payé 17 000 \$ de taxe sur le carbone. Les députés peuvent-ils imaginer l'impact de cette taxe sur le budget de cette famille? Ce sont 17 000 \$ qu'elle n'a pas pour investir dans une nouvelle moissonneuse-batteuse ou dans des pratiques agricoles plus durables, ou encore pour se nourrir.

Voilà le genre de difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Si nous ajoutons à cela la difficulté de se conformer aux règlements en vigueur, c'est un fardeau qui pèse lourd sur les Canadiens de partout au pays. C'est pourquoi j'ai été ravi d'entendre mon collègue parler du plan de réduction de la bureaucratie. C'est une mesure qu'un gouvernement conservateur ne manquerait pas de prendre.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le projet de loi apporterait 46 légers changements à des règlements. J'ai eu l'occasion d'examiner le plan prospectif de la réglementation du gouvernement du Canada pour 2021-2023. Alors que le projet de loi se limite à 46 modifications mineures, le plan prévoit l'adoption de 270 nouveaux règlements. Voilà précisément le problème: nous allons faire ces 46 petites retouches, puis introduire ces 270 nouveaux règlements.

Je ne suis pas particulièrement bon en mathématiques, mais je dirais que cela équivaut à environ 234 règlements de plus que ce qui pourrait être supprimé. Voilà comment fonctionne ce gouvernement. Curieusement, il croit qu'en augmentant le fardeau réglementaire, en complexifiant les choses et en les rendant plus difficiles à comprendre et à mettre en œuvre par les petites et moyennes entreprises, il contribuera à notre prospérité économique. Nous savons toutefois que ce n'est pas le cas. Nous le voyons dans les projections de croissance économique du Canada. Nous perdons constamment du terrain.

Nous perdons aussi du terrain sur le plan de la productivité. Nous sommes de moins en moins productifs. J'avancerais que les gens sont moins productifs parce qu'ils perdent plus de temps à essayer de s'y retrouver dans la multitude de formalités administratives de la réglementation plutôt que de consacrer ce temps à réaliser des tâches productives pour leur entreprise. Voilà ce à quoi nous sommes confrontés après huit ans de gouvernement libéral: toujours plus de règlements.

• (2120)

L'autre problème que pose le processus réglementaire du gouvernement, c'est qu'il réglemente d'abord et pose des questions ensuite. Il ne déploie pas les efforts nécessaires pour déterminer s'il existe un moyen de promulguer un règlement moins lourd, que les entreprises n'aient pas autant de mal à respecter.

Je vais parler très brièvement d'un tel exemple: le règlement sur les pellicules de plastique. Le gouvernement du Canada vient de déclarer qu'il pense que le pourcentage de contenu recyclable dans les pellicules de plastique devrait passer à 60 %. Cependant, la technologie pour le faire n'existe pas. Elle n'est même pas près d'exister. Le gouvernement propose donc un règlement, qui part peut-être d'une bonne intention, pour ajouter du contenu recyclé dans les pellicules de plastique, mais il n'a pas pris le temps de déterminer si c'était réellement possible. Quel effet cela a-t-il? Mettons-nous à la place d'un propriétaire d'entreprise qui découvre que l'entreprise doit maintenant se conformer à ce règlement, mais qui est informé par ses propres scientifiques et son propre service de recherche et développement qu'ils n'ont aucune idée comment ils pourraient y arriver. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi tant d'autres dans l'ensemble du Canada.

Si le gouvernement veut adopter un nouveau règlement, pourquoi est-il si difficile pour lui de consulter les entreprises qui seront touchées par ce règlement avant de l'adopter? C'est comme cela qu'il doit procéder s'il adopte un nouveau règlement. Cependant, au

lieu d'agir ainsi, le gouvernement décide de la marche à suivre, et les entreprises doivent s'y conformer, que ce soit possible ou non. Si c'est impossible, tant pis: elles n'auront qu'à quitter le pays. Je trouve que c'est une façon extrêmement troublante de réformer la réglementation.

Je veux aussi parler de la décision de permettre au ministre des Transports de prendre des arrêtés provisoires. Cela confère un très grand pouvoir discrétionnaire au ministre des Transports. Nous connaissons le titulaire de ce poste. C'est le bonhomme jovial qui est responsable de nos aéroports, où le chaos règne depuis deux ans. Je ne sais pas si c'est le cas d'autres députés, mais personnellement, je crois qu'il n'est plus agréable de voyager par avion au Canada. Si les vols n'arrivent pas en retard, ce qui est rare, il y a une certaine forme de chaos à l'aéroport où ils atterrissent, et il faut demeurer assis pendant une longue période.

J'en ai fait l'expérience récemment, en voyageant de Toronto à Ottawa. Je me suis rendu à l'aéroport, puis je me suis présenté à la porte d'embarquement. On m'a dit que les pilotes n'étaient pas là. La compagnie aérienne en a-t-elle été informée que 15 minutes à l'avance? Puis, il y a eu un problème avec l'avion. Ensuite, le personnel a dépassé le nombre d'heures où il pouvait travailler. Enfin, le vol a été encore plus retardé. Ces situations se répètent un peu partout, et le nombre de plaintes à ce sujet est énorme.

Ce que je veux dire, c'est que le ministre responsable pendant que le chaos règne dans les aéroports canadiens devrait être le dernier à obtenir tout pouvoir de prendre de nouveaux règlements sur quoi que ce soit. Le secteur des transports en entier est dans la même situation. Les chaînes d'approvisionnement sont touchées. Nous savons que la crise du coût de la vie dans notre pays s'explique en partie par les difficultés dans les chaînes d'approvisionnement. Qui pourrait régler ces problèmes? Le ministre des Transports serait peut-être bien placé pour y arriver, mais il est évidemment incapable de le faire. Pourquoi accordons-nous plus de pouvoirs au ministre des Transports qui pourra ainsi faire empirer une situation déjà difficile dans notre pays?

L'avenir est toutefois prometteur. Le Parti conservateur a promis que si un nouveau règlement était adopté, un autre allait être supprimé. Il ne s'agirait pas d'apporter 46 modifications mineures et de proposer 270 nouveaux règlements. L'avenir sera radieux. Nous allons consulter les entreprises, réduire les formalités administratives et relancer l'économie du Canada.

• (2125)

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, tout d'abord, je ne connais pas le système d'éducation dans la circonscription du député de Dufferin—Caledon, mais on s'attendrait à ce que les rudiments mathématiques soient respectés à l'égard du projet de loi S-6.

Je sais que ce projet de loi couvre environ 30 mesures législatives pour tenter de réduire les formalités administratives. Je me demande si le député est d'accord pour dire que, puisque le projet de loi couvre au moins 30 mesures législatives et que le sommaire dit « abroger ou modifier les dispositions qui sont devenues, au fil du temps, des obstacles à l'innovation et à la croissance économique », le projet de loi est en fait un bon moyen de s'assurer de réduire les formalités administratives.

Ordres émanant du gouvernement

M. Kyle Seeback: Madame la Présidente, c'est une bonne question. Cela ferait effectivement une différence, et je l'ai déjà dit. Le problème, c'est que ces mesures ne sont pas assez ambitieuses. Comme je l'ai indiqué, le plan prospectif de la réglementation proposé par le gouvernement du Canada pour la période de 2021 à 2023 prévoit la création de 270 nouveaux règlements. Si on propose de retirer 30 règlements, comme la députée l'a dit, ou 46, comme je l'ai dit, pour ensuite en créer 270, cela va à l'encontre de l'objectif proposé. Le gouvernement doit se montrer plus ambitieux. Il devrait travailler plus fort pour réduire les formalités administratives, et c'est là le véritable problème de ce projet de loi.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, en réponse à ce que le député a dit vers la fin de son discours, j'aimerais dire que j'ai trouvé très intéressant qu'il se plaigne du trop grand nombre de règlements au pays, mais qu'il dise ensuite que l'approche conservatrice consisterait à éliminer un règlement chaque fois qu'il en créerait un nouveau. Ainsi, les conservateurs ne se trouveraient-ils pas à garder le même nombre de règlements, alors que le député se plaint parce qu'ils sont trop nombreux?

M. Kyle Seeback: Madame la Présidente, j'ai l'impression que la question est un jeu de logique pour me préparer au test d'admission à l'école de droit.

Si on introduit un nouveau règlement, on doit en éliminer un. En revanche, si on ne fait qu'éliminer des règlements, ce qui est notre intention, on se trouve à en supprimer un grand nombre. Telle est la différence. C'est l'astuce que le député n'a pas comprise. En fait, nous comptons en supprimer un grand nombre, mais s'il faut en introduire un nouveau, nous en supprimerions également un. La réglementation au pays s'allégerait toujours sous un gouvernement conservateur.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, au cours d'une législature précédente, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé « Penser aux petits d'abord », mais je n'ai pas été en mesure de le faire passer par l'étape de la rédaction législative. Ce projet de loi avait été conçu pour les petites entreprises, afin de garantir que toute nouvelle réglementation fasse l'objet d'un examen réglementaire et que l'on tienne compte de la manière dont elle toucherait les petites entreprises. Il s'inspire d'un projet de loi semblable présenté par le Parti vert au sein de l'Union européenne. Par conséquent, j'ai beaucoup de sympathie, mais je ne suis pas favorable à sabrer la réglementation sans déterminer où elle est nécessaire, car elle contribue à la protection de la santé et de la sécurité.

Je viens de rencontrer des représentants du Collège des médecins de famille. Ils affirment que le fardeau réglementaire fédéral coûte cher au système de soins de santé, en raison des formulaires que les médecins doivent remplir pour le gouvernement fédéral. Je me demande pourquoi cela ne figure pas dans le projet de loi. Le député a une idée à ce sujet?

M. Kyle Seeback: Madame la Présidente, c'est exactement pour cela que j'ai dit que le projet de loi n'était pas assez ambitieux. C'est un excellent exemple. Nous ne devons pas nous contenter de réduire la réglementation au hasard. Nous devons rationaliser les règlements de manière à protéger les consommateurs et l'environnement, mais aussi de manière à protéger les PME afin qu'elles puissent croître et contribuer à la prospérité économique du pays.

• (2130)

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi d'être à la Chambre à nouveau, et j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi S-6.

Selon le gouvernement, les modifications proposées dans le projet de loi « réduiraient le fardeau administratif des entreprises, faciliteront les interactions numériques avec le gouvernement, simplifieront les processus réglementaires, feront en sorte que certaines exigences réglementaires ne s'appliquent pas aux essais de nouveaux produits et faciliteront le commerce transfrontalier grâce à des règles plus uniformes et cohérentes entre les gouvernements. » Les mesures proposées sont le résultat, me dit-on, d'une consultation publique menée par le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'un appel lancé aux ministères fédéraux pour qu'ils indiquent les changements dont ils ont besoin pour rationaliser davantage le processus réglementaire.

Si je ne me trompe, le projet de loi sur la modernisation de la réglementation serait institué pour la première fois cette année, afin d'optimiser les processus réglementaires entre les ministères. Il s'agit du deuxième projet de loi de modernisation de la réglementation, la première mouture de cette mesure législative ayant été introduite en 2019, dans le cadre de la loi d'exécution du budget. Selon le gouvernement, les changements prévus dans ce projet de loi « réduiraient le fardeau administratif des entreprises, faciliteront les interactions numériques avec le gouvernement, simplifieront les processus réglementaires, feront en sorte que certaines exigences réglementaires ne s'appliquent pas aux essais de nouveaux produits et faciliteront le commerce transfrontalier [...] ».

En somme, le projet de loi S-6 propose 46 modifications mineures à 29 lois qui sont administrées par les 12 organismes suivants: l'Agence canadienne d'inspection des aliments; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; Pêches et Océans Canada; l'Agence des services frontaliers du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; Santé Canada; Transports Canada et Parcs Canada.

La première partie du projet de loi S-6 éliminerait l'exigence de publier les avis de faillite dans un journal local et permettrait au surintendant des faillites de donner des instructions concernant la manière de les publier. Il s'agit d'un règlement assez intéressant. Je ne me souviens pas de la dernière fois où j'ai vu une annonce dans l'*Abbotsford News*, le *Mission City Record* ou l'*Ashcroft-Cache Creek Journal* indiquant que quelqu'un avait fait faillite. Je pense que je pourrais même poser une question à la Bibliothèque du Parlement pour savoir à quand remonte la dernière fois que ce règlement a été utilisé. Peut-être que, dans l'économie du XXI^e siècle, nous pouvons annoncer la faillite des gens sur Facebook.

Le deuxième règlement que le projet de loi S-6 vise à modifier est celui qui permet le retrait de la demande de médiation et qui permet au syndic de procéder à une libération d'office du failli lorsqu'un accord a été violé entre le syndic et le failli avant une médiation prévue.

La troisième modification que le projet de loi mettrait en vigueur consisterait à modifier la Loi sur les poids et mesures afin d'habiliter le ministre à permettre d'utiliser temporairement pour un commerce des instruments, à définir les modalités de cette permission et à la révoquer.

Le projet de loi viserait également à abroger le règlement concernant le pouvoir lié à l'exigence d'apposer les coordonnées sur les distributeurs automatiques de liquides. La modification suivante vise à abroger l'obligation pour les marchands et les commerçants d'aviser Mesures Canada lorsqu'ils importent un appareil de mesure pour l'utiliser dans leur entreprise. Je suppose qu'avec l'arrivée d'Amazon et la facilité avec laquelle on peut trouver une balance de nos jours, c'est probablement un bon règlement à abroger.

● (2135)

Le prochain règlement serait la révision de la date d'entrée en vigueur de modifications récentes apportées à la loi dans la Loi d'exécution du budget de 2018. Ensuite, il y a le remplacement du terme « rapport annuel » par un autre qui est moins déroutant pour les intervenants. Je ne sais pas exactement à quel projet de loi cela fait référence.

Le projet de loi S-6 mettrait à jour le libellé relatif à la manutention de produits dangereux au travail pour assurer la conformité à la Loi sur les produits dangereux. Je m'en voudrais de ne pas citer un autre projet de loi du gouvernement, émanant du Sénat indépendant et concernant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et la façon dont les modifications apportées à la Loi sur les produits dangereux et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement peuvent être interreliées.

Ensuite, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la commercialisation des produits agricoles afin de simplifier le système réglementaire applicable aux offices de commercialisation agricole des provinces. J'ai hâte d'entendre les députés ministériels sur la façon dont la simplification du système réglementaire applicable aux offices de commercialisation agricole des provinces pourrait favoriser la présence de plus de fruits et légumes locaux dans nos épiceries. Je viens de la circonscription où les ventes à la ferme par habitant sont les plus élevées au pays et où la très grande majorité des gens s'entendent pour dire qu'il doit y avoir plus de fruits et légumes locaux sur les présentoirs. Après les inondations de l'an dernier, c'était une vive préoccupation. Beaucoup des meilleurs champs de bleuets de la province ont été inondés quand la rivière Nooksack, dans l'État de Washington, a balayé les terres agricoles de Sumas Prairie en sortant de son lit. J'ai hâte de voir si le ministre prendra de tels règlements pour améliorer la façon dont les fruits et légumes locaux sont commercialisés au Canada.

La prochaine disposition vise à modifier la Loi sur la santé des animaux pour autoriser le ministre à approuver des programmes élaborés par une tierce partie dans le but d'empêcher l'introduction de vecteurs, de maladies ou de substances toxiques sur le territoire, ou de contrôler ou éliminer des vecteurs, des maladies ou des substances toxiques ou en empêcher la propagation. Dans le même ordre d'idée, au début de la semaine, nous avons débattu du projet de loi d'initiative parlementaire du député de Foothills, qui portait aussi sur la Loi sur la santé des animaux, dans le contexte de la biosécurité dans les fermes et des difficultés éprouvées par beaucoup de producteurs agricoles en ce qui a trait à la grippe aviaire et à d'autres maladies qui touchent les secteurs agricoles.

Ordres émanant du gouvernement

Je souligne qu'aux États-Unis, la grippe aviaire a entraîné une augmentation massive des prix de la volaille et la destruction de centaines de milliers d'oiseaux destinés à la consommation, ce qui est peut-être dû au fait que leurs dispositions en matière de biosécurité sur les propriétés agricoles et leur loi sur la santé des animaux n'étaient pas aussi sévères que celles dont nous disposons au Canada. Je me réjouis donc de cette modification, qui vise à garantir que nous fassions de notre mieux pour protéger les agriculteurs et les gens qui consomment leurs produits alimentaires.

Une autre modification dans le projet de loi S-6 touche également la Loi sur la santé des animaux et vise à permettre au ministre de formuler un ordre provisoire qui peut être utilisé lorsqu'une mesure immédiate est requise afin de composer avec des risques importants qui traitent de la protection de la santé des animaux, des humains et de l'environnement. Il s'agit d'une réglementation sensée qui illustre mon point précédent, à savoir que nous devons donner à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les outils dont elle a besoin pour s'attaquer à toute nouvelle épidémie de grippe aviaire ou d'une autre maladie affectant nos produits agricoles, comme la fièvre aphteuse, qui a également eu un impact sur la production dans la vallée du Fraser par le passé.

La prochaine modification dans le projet de loi S-6 apporterait des modifications à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui « permettront à l'ACIA de fournir des services et aux entreprises d'interagir avec l'ACIA par voie électronique plutôt que d'avoir à compter uniquement sur des transactions papier. Ce changement réduira le fardeau administratif des entreprises et leur donnera plus de souplesse dans leurs interactions avec le gouvernement. »

● (2140)

Chaque fois qu'un organisme gouvernemental met en place des options numériques pour ses interactions avec les Canadiens, c'est un pas dans la bonne direction.

Il y a quelques mois, un député de Kingston et moi-même avons eu un débat à propos des services d'immigration que les députés fournissent dans leurs bureaux de circonscription. Nous avons tous deux convenu que nous assumons parfois une part trop importante de ce travail qui devrait être fait par des fonctionnaires. Dans de nombreux cas, les gens qui viennent à mon bureau et parlent de leurs interactions avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration déplorent le fait qu'une grande partie de ce qu'ils doivent faire repose encore sur des formulaires papier anachroniques.

Je me réjouis que l'Agence canadienne d'inspection des aliments apporte des changements réglementaires afin d'autoriser les communications par courriel en ce XXI^e siècle, un changement positif.

Parmi les autres changements proposés dans le projet de loi S-6, soulignons que, dans la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, la définition de « produit alimentaire » serait modifiée pour l'harmoniser à la définition de « aliment » figurant dans la Loi sur les aliments et les drogues, modifiée en 2019.

La modification suivante prévoit un pouvoir réglementaire qui permettrait de prendre des règlements quand le Canada conclut un accord de libre-échange. Nous ne connaissons pas le contexte de ce règlement spécifique jusqu'à ce qu'il soit promulgué et mis en œuvre par le ministre du Commerce international, une fois que le projet de loi aura, je l'espère, reçu la sanction royale.

Ordres émanant du gouvernement

Un certain nombre de modifications à la Loi sur les transports au Canada permettraient d'utiliser de nouveaux mécanismes pour intégrer plus rapidement les changements réglementaires découlant de la mise à jour des normes internationales de sécurité dans les transports. Ainsi, les différents secteurs du transport respecteraient les normes de sécurité les plus récentes et suivraient le rythme de l'innovation et des changements technologiques.

Abbotsford est le siège de Cascade Aerospace. Lors d'un débat sur une motion d'adoption, j'ai parlé d'une modification réglementaire qui pourrait être couverte par le projet de loi S-6 et qui concerne le fait que les étudiants qui aspirent à devenir mécaniciens d'avion ou à travailler dans le secteur de l'aviation doivent encore, au XXI^e siècle, suivre un module de formation sur les ailes en toile. Je ne pense pas qu'il y ait encore beaucoup d'avions en toile au Canada.

Selon Cascade Aerospace, l'industrie aérospatiale dans son ensemble réclame depuis de nombreuses années que le processus réglementaire canadien soit davantage aligné sur celui de la FAA des États-Unis, ce qui lui permettrait de rester compétitive. Des entreprises comme Cascade pourraient alors soumissionner pour des contrats avec des entreprises américaines et, ainsi, créer le type d'emplois que nous recherchons au Canada dans les secteurs manufacturiers et de haute technologie. Espérons que cette modification de la Loi sur les transports nous aidera à atteindre cet objectif.

Le règlement suivant permettrait de réviser le libellé de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz pour permettre l'utilisation de divers types d'échantillonnage dans la vérification, initiale ou subséquente, des compteurs plutôt que de s'en tenir strictement aux statistiques.

Ensuite, la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada seraient modifiées pour faciliter la mise à jour des règlements relativement à divers changements techniques et administratifs.

Le règlement suivant viendrait modifier la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada afin de moderniser le cadre législatif qui régit la profession d'arpenteur des terres du Canada.

De ce côté-ci de la Chambre, il a beaucoup été question de la désignation des professionnels au Canada. Il s'agit ici d'un changement positif qui permettrait à davantage d'immigrants, par exemple, de travailler dans nos collectivités à titre d'arpenteurs. Comme pour beaucoup de professions, nous constatons une pénurie de main-d'œuvre, surtout dans les domaines professionnels comme celui-ci. Espérons que ce règlement incitera plus de gens à devenir arpenteurs au Canada et à faire le travail nécessaire pour aménager des routes et préparer des quartiers à la construction domiciliaire tandis que nous souhaitons une augmentation des chantiers au pays.

● (2145)

D'ailleurs, j'ai moi-même dû embaucher un arpenteur récemment à Abbotsford pour ma propre maison. J'ai été très satisfait du service que j'ai obtenu. Toutefois, j'ai dû payer une facture très salée à cause de la pénurie de travailleurs, mais ce débat devra se faire à un autre moment.

En terminant, j'aimerais me pencher sur certaines remarques faites par le sénateur Woo, qui a parrainé ce projet de loi au nom du gouvernement. Le sénateur Woo est l'un des cinq sénateurs qui représentent la Colombie-Britannique. Quand il a parrainé ce projet de loi, j'ai presque eu l'impression qu'il faisait partie du gouverne-

ment libéral. Il a parlé de se tourner vers l'avenir, et il a dit que le Conseil du Trésor étudierait de nouvelles propositions pour l'élaboration d'un autre projet de loi de modernisation de la réglementation. Il a également mentionné son étroite relation de travail avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, comme s'il était un sénateur libéral et pas un sénateur indépendant.

Cela me pose particulièrement problème, car je pense que ce projet de loi est vraiment important et qu'il permettrait d'accomplir un grand nombre de choses que des parties prenantes et des sous-ministres de l'ensemble du gouvernement du Canada demandent depuis longtemps. Il s'agit en quelque sorte de remettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement afin de permettre à ce dernier de fonctionner plus efficacement pour les Canadiens, de fournir les services dont nous avons besoin, et de mettre en place la réglementation nécessaire au fonctionnement des différents secteurs de notre économie ainsi qu'à notre consommation de produits et de marchandises. Cependant, je m'en voudrais de ne pas préciser que j'ai été déçu de constater que le gouvernement a préféré passer par le Sénat plutôt que de déposer ce projet de loi directement à la Chambre des communes.

La Colombie-Britannique compte actuellement un peu plus de cinq millions d'habitants. Cela signifie que chacun des sénateurs de la Colombie-Britannique représente, en fait, un million de personnes. En Ontario, ce n'est pas beaucoup mieux. Chaque sénateur de l'Ontario représente 592 000 habitants. Chaque sénateur de l'Île-du-Prince-Édouard représente, en revanche, 38 000 habitants. Le gouvernement ne devrait pas passer par les sénateurs libéraux pour accomplir son important travail. C'est ici qu'il devrait le faire.

En ce qui concerne le Sénat, comme je viens de la Colombie-Britannique, j'espère qu'un jour nous aurons une voix plus efficace dans la Confédération canadienne. Quand je fais du porte-à-porte pendant les campagnes électorales, on me dit pratiquement tous les jours qu'Ottawa ne représente pas adéquatement les intérêts de ma province. C'est en grande partie dû au fait que seulement six sénateurs nous représentent, et cinq de ces postes sont pourvus à l'heure actuelle. Nous contribuons aux paiements de péréquation versés aux autres provinces et notre province compte la troisième population en importance au pays.

Dans les années à venir, les Autochtones prendront davantage le contrôle de leur vie grâce à l'exploitation des ressources naturelles. Un certain nombre d'entreprises extraordinaires établissent des partenariats avec les peuples autochtones dans le secteur des ressources naturelles. Je suis très optimiste quant à l'avenir des échanges commerciaux sur la côte Ouest. J'espère que, grâce à la croissance économique que nous allons connaître et qui sera le moteur de la croissance économique canadienne au XXI^e siècle, un jour, nous aurons un nombre suffisant de sénateurs ou une représentation équitable à Ottawa. Les Britanno-Colombiens y ont droit.

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, si le député souhaite comprendre pourquoi certaines provinces, comme l'Île-du-Prince-Édouard, ont une représentation très différente au Sénat, il devrait probablement consulter la Constitution. Il y trouvera peut-être réponse à ses questions.

Pour être franc, sur l'ensemble de son discours de 20 minutes, je dirais que les 30 ou 45 dernières secondes étaient probablement les plus passionnées. Il m'a semblé qu'il a longuement parlé de son approbation du projet de loi, tout en s'attardant sur le caractère essentiel ou superflu d'un grand nombre des règlements.

L'un après l'autre, les conservateurs ont affiché leur soutien. J'aimerais savoir si le député peut dévoiler à la Chambre à quel moment nous pourrions passer au vote. S'il peut nous éclairer là-dessus tout en m'épargnant ses beaux discours sur la nécessité que chaque conservateur intervienne au sujet de ce projet de loi précis pour représenter les résidents de sa circonscription, ce serait vraiment bien.

● (2150)

M. Brad Vis: Madame la Présidente, en réponse à la question de bonne foi du député d'en face, la réalité, c'est que le leader du gouvernement libéral décidera, au bout du compte, quand chacun des projets de loi dont le Parlement est saisi sera mis au vote. Il s'agit d'une négociation entre les partenaires de coalition des libéraux, les néo-démocrates, et l'opposition officielle, les conservateurs.

J'ai parlé de bonne foi du projet de loi S-6. À mon avis, nombre des règlements qui visent la Loi sur la santé des animaux et la bio-sécurité sont vraiment pertinents. C'est un bon projet de loi, mais, au bout du compte, en ce qui a trait à son adoption et le moment de le mettre aux voix, cela dépendra de la volonté du leader du gouvernement libéral de collaborer avec l'opposition officielle pour faire en sorte que les projets de loi soient examinés attentivement et débattus en conséquence.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, je trouve quand même assez ironique d'entendre mon collègue dire qu'il sera prêt à passer à une mise aux voix sur le projet de loi quand cela lui tentera tout en faisant dans un même discours un plaidoyer assez convaincant pour qu'on obtienne plus d'efficacité de la part des fonctionnaires sur le plan de la bureaucratie. Il y a là une petite contradiction quand même.

Comment mon collègue se sent-il à ce sujet? Ne pense-t-il pas que nous pourrions passer au prochain appel afin de progresser et donner l'exemple à notre gouvernement pour qu'il améliore la bureaucratie?

M. Brad Vis: Madame la Présidente, c'est exact, on doit alléger la réglementation là où c'est nécessaire et renforcer la réglementation afin de protéger notre nourriture au Canada. On a beaucoup de travail à faire.

Parfois, il faut alléger la réglementation. D'autres fois, il faut la renforcer afin de répondre aux demandes et d'amener notre économie dans le XXI^e siècle.

[Traduction]

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je prends la parole pour souligner la contribution du député de Mission—Matsqui—Fraser Canyon. Tout comme le député de Lévis—Lotbinière, il semble avoir un certain je-ne-sais-quoi et un certain panache. J'ai pu m'en rendre compte pendant la présentation des pétitions.

D'après son intervention, il me semble qu'il s'est trouvé une nouvelle passion pour un Sénat élu selon un système véritablement démocratique de représentation proportionnelle mixte. J'aimerais beaucoup que le député aborde la façon dont nous pouvons rendre le Sénat plus responsable, en évitant d'avoir recours à des nominations partisans, comme l'ont fait les gouvernements conservateurs et libéraux précédents.

M. Brad Vis: Madame la Présidente, je dirais simplement qu'il faut réformer le Sénat afin qu'il soit égal, élu et efficace.

Ordres émanant du gouvernement

Le premier acte que j'ai posé en tant que Canadien participant à un processus démocratique a été d'installer une magnifique pancarte du Parti réformiste du Canada sur la pelouse de mon père. À partir de ce moment-là, j'ai pris conscience du fait que depuis son entrée dans la Confédération, ma province était sous-représentée au Sénat, et qu'un jour, grâce à une réconciliation économique avec les Premières Nations, la Colombie-Britannique pourrait occuper la place qui lui revient au sein de la fédération. Cependant, il est impossible d'y parvenir sans collaborer avec les Autochtones afin qu'ils puissent reprendre le contrôle de leur vie. Débarrassons-nous de la Loi sur les Indiens. Laissons-les s'épanouir grâce à l'exploitation des ressources et à des partenariats établis avec des entreprises, afin d'offrir de nouveaux horizons aux jeunes, et plus particulièrement aux jeunes Autochtones de notre grand pays.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je pense que nous sommes tous stupéfaits de la tournure du débat sur la modernisation des règlements.

Je tenais simplement à exprimer au député un certain degré de sympathie à l'égard du fait que la révision des limites des circonscriptions le priverait de la représentation de la ville d'Ashcroft, ainsi que de ses habitants extraordinairement dynamiques et engagés. De plus, je pense qu'il perdra Lytton, que nous avons déjà perdue dans un incendie. Cette ville n'a pas été déplacée. Je ne veux pas être factieuse au sujet de la perte de Lytton. Nous ne perdrons jamais Lytton. Elle doit être reconstruite.

Le député pense-t-il que c'est inévitable que les limites de sa circonscription soient ainsi modifiées?

● (2155)

M. Brad Vis: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Saanich—Gulf Islands de sa question de bonne foi. En ce qui concerne le processus de redécoupage, la députée sait que le canyon du Fraser et toutes ces collectivités occupent une place spéciale dans mon cœur, comme c'est le cas pour elle.

Selon moi, Ashcroft est comme le Sedona du Canada. Son avenir est très prometteur. Il s'y passe beaucoup de choses extraordinaires. C'est l'une des rares zones écologiques au Canada qui soit un désert. C'est magnifique, et j'encourage tout le monde à visiter ce village.

Je m'en voudrais de ne pas parler de Cache Creek. Cache Creek subit des inondations en ce moment, et elles sont de plus en plus fréquentes chaque année depuis l'incendie d'Elephant Hill en 2017. En fait, depuis lors, nous avons perdu le chef des pompiers à cause d'une précédente inondation. Cela montre à quel point nous devons travailler sur les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements pour les petites collectivités comme Cache Creek afin de leur assurer un avenir de sorte qu'elles ne soient pas soumises à ces inondations annuelles, qui détruisent les entreprises et les maisons des gens.

Mon équipe continuera à travailler d'arrache-pied pour soutenir Lytton. Nous avons fait des progrès. Nous travaillons de bonne foi avec toutes les parties. Les permis de construction peuvent être délivrés dès maintenant, mais il reste encore beaucoup à faire.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, en voyant tout l'enthousiasme de mon honorable collègue, j'aimerais lui demander s'il serait même prêt à concevoir l'arrivée de séparatistes dans un Sénat réformé. Je ne dis pas que nous y irions.

Privilège

Je serais curieux de savoir s'il serait même prêt à entendre cela. Cela représente quand même une proportion très importante de Québécois.

M. Brad Vis: Madame la Présidente, chaque Canadienne et chaque Canadien, même les Québécois qui ne croient pas au Canada, ont le droit voter selon leur conscience, même pour un Sénat élu.

[Traduction]

M. Matthew Green: Madame la Présidente, je trouve que le débat a effectivement pris une tournure intéressante. J'en apprendrais beaucoup sur le député. Dans son discours passionné, il a employé un terme que les conservateurs affectionnent particulièrement et qui, bien franchement, est une pure invention. Je parle de l'idée de « réconciliation économique ». Si le député veut vraiment promouvoir la réconciliation, j'aimerais l'entendre dire ce que son parti ferait, s'il était élu, pour éliminer toutes les formalités administratives en rendant simplement les terres aux peuples autochtones. Cela constituerait une véritable réconciliation avec les Premières Nations, après toutes les propositions juridiques illusoire qu'on leur a faites dans le cadre des traités.

M. Brad Vis: Madame la Présidente, je crois que mon collègue a oublié de souligner que nous devons abroger la Loi sur les Indiens. Je l'ai aussi dit pendant mon intervention de ce soir. Nous avons tant de travail à faire.

Je ne suis pas d'avis qu'ils veulent la réconciliation économique. La nation stó:lo fait pression pour obtenir un plus grand contrôle sur la tenure forestière afin d'avoir le contrôle sur ses propres ressources.

Voilà pourquoi je suis heureux de souligner une fois de plus que le Parti conservateur mise sur un processus dirigé par les peuples autochtones pour établir une nouvelle façon d'aborder l'exploitation des ressources naturelles au Canada. Bon nombre des électeurs autochtones que je représente, comme ceux de Lytton, profitent beaucoup d'une partie du développement économique en cours et reçoivent d'importantes sommes d'argent. Un membre me disait que le conseil tribal de Lytton reçoit plus de 1 million de dollars en remise. Il a conclu une entente de bonne foi avec Teck Resources.

Nous avons tant de travail à faire, mais, au bout du compte, nous n'allons pas y arriver tant que, comme le député l'a dit, les peuples autochtones du Canada n'auront pas davantage de contrôle sur leurs terres.

* * *

[Français]

PRIVILÈGE

L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE ET L'INTIMIDATION ALLÉGUÉE D'UN DÉPUTÉ

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NDP): Madame la Présidente, il s'agit d'une intervention sur la question de privilège soulevée hier par mon collègue le député de Wellington—Halton Hills.

Tel que l'a mentionné mon collègue de l'Ontario, dans la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on peut lire ceci aux pages 107 et 108.

Afin de pouvoir s'acquitter de leurs fonctions parlementaires, les députés doivent pouvoir se livrer à leurs activités parlementaires sans être dérangés [...] Toute forme d'intimidation envers un député en raison de ses agissements au cours des délibérations du Parlement peut être considérée comme un outrage.

Cette procédure et ces principes de droit de privilège parlementaire sont établis de longue date et remontent à une résolution que la Chambre des communes britannique a adoptée le 12 avril 1733 et qui dit ceci:

Que d'agresser, insulter ou menacer un député lorsqu'il se rend à la Chambre ou la quitte, ou en raison de sa conduite au Parlement, constitue une grave atteinte au privilège de la Chambre, une violation des plus outrageantes et dangereuses des droits du Parlement, ainsi qu'un crime et une conduite graves.

Bien sûr, il y a une différence entre exercer le droit démocratique fondamental de participer au débat politique et critiquer la position d'un député élu à la Chambre. Comme on le sait, Joseph Maingot, à la page 245 de son ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, deuxième édition, explique ce qu'est le juste équilibre entre le libre débat et l'intimidation ou la coercition.

[...] toutes les entraves aux privilèges de la liberté de parole des députés, comme la publication d'articles et autres formes de déclarations publiques, ne constituent pas des atteintes au privilège, bien qu'elles puissent influencer l'attitude des députés dans leur travail parlementaire. Par conséquent, tous les actes émanant d'un organisme extérieur et susceptibles d'influencer l'activité parlementaire d'un député ne doivent donc pas être considérés comme des atteintes au privilège, même s'ils visent à faire pression sur le député pour qu'il intervienne dans le sens souhaité. Cependant, toute manœuvre visant à entraver ou à influencer l'action parlementaire d'un député par des moyens abusifs peut constituer une atteinte au privilège. C'est en fonction des faits de l'espèce qu'on détermine ce qui constitue un moyen de pression inadmissible.

À la page 109 de l'ouvrage de Bosc et Gagnon, on peut lire ce qui suit:

Pour qu'il y ait à première vue matière à question de privilège, la présidence doit être convaincue que les faits confirment les propos du député selon lesquels il a été gêné dans l'exercice de ses fonctions parlementaires et que la question a un lien direct avec les délibérations du Parlement.

À notre avis, c'est bien le cas ici. L'expression « délibérations du Parlement » est un terme technique. Bosc et Gagnon donnent à la page 90 deux définitions. La première est tirée de l'ouvrage d'Erskine May, et l'autre de la Parliamentary Privileges Act de 1987 de l'Australie.

La définition d'Erskine May à la page 235 de la 24^e édition l'ouvrage *Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament* indique ceci:

Un simple député participe aux délibérations d'ordinaire en prononçant un discours, mais aussi en intervenant officiellement de diverses façons reconnues, par exemple en votant, en donnant avis d'une motion, et ainsi de suite, ou en présentant une pétition ou un rapport de comité, et la plupart de ces actes prennent la place d'un discours et permettent de gagner du temps.

La définition législative australienne, quant à elle, contient les mots « tous les mots prononcés et les actes effectués dans le cadre des activités d'une Chambre, ou pour les buts ou pour une fin connexes. »

• (2200)

Le 19 septembre 1973, le Président Lamoureux a déclaré, à la page 6709 des Débats de la Chambre des communes, qu'il n'hésitait pas à réaffirmer que « le privilège parlementaire comprend le droit pour un député de s'acquitter de ses fonctions de représentant élu sans avoir à subir aucune menace ou tentative d'intimidation. »

Il s'agit bien sûr ici d'une tentative d'intimidation.

Le 1^{er} mai 1986, le Président Bosley a soutenu, à la page 12847 des Débats de la Chambre des communes, que « [s]i un député est gêné ou entravé dans l'accomplissement de ses fonctions parlementaires par des menaces, des intimidations, des tentatives de corruption ou d'autres comportements inacceptables, c'est une violation de privilège. »

Ordres émanant du gouvernement

Par la suite, le 24 mars 1994, le Président Parent a dit, à la page 2706 des Débats de la Chambre des communes que « [d]es menaces de chantage ou d'intimidation auprès d'un député ne doivent jamais être prises à la légère. Dans de tels cas, l'essence même de la liberté d'expression est minée ou perd toute sa signification. Sans cette garantie, aucun député ne peut remplir ses fonctions comme il se doit. »

Plus récemment, le 6 mars 2012, la présidence a conclu de prime abord à un outrage à la suite d'une campagne d'intimidation menée par un groupe de pirates informatiques, le groupe Anonymous, au moyen de vidéos diffusées sur Internet par l'entreprise YouTube qui ciblaient principalement un ancien collègue et les membres de sa famille parce qu'il avait déposé un certain projet de loi à la Chambre.

Lorsqu'il a rendu sa décision, le Président de l'époque a déclaré ceci à la page 5834 des Débats de la Chambre des communes: « Les gens qui entrent dans la vie politique s'attendent certainement à devoir rendre des comptes quant à leurs actes — à leurs électeurs ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent aux enjeux et aux initiatives qu'ils défendent. Dans une démocratie saine, on encourage la tenue de débats vigoureux. En fait, les règles et procédures de la Chambre ont été rédigées de manière à permettre aux adversaires de discuter de façon respectueuse des sujets les plus difficiles et les plus délicats. Toutefois, lorsque des députés dûment élus font l'objet de menaces personnelles à cause de leur travail au Parlement — que ce soit pour avoir déposé un projet de loi, fait des déclarations ou s'être prononcé lors d'un vote —, la Chambre doit prendre l'affaire très au sérieux. »

Je tiens à répéter ces mots: la Chambre doit prendre l'affaire très au sérieux. Alors que cette nouvelle inquiétude fait surface dans cette affaire récente dont on ne connaît toujours pas tous les détails, il n'y a pas d'obstacle procédural qui empêchera la présidence d'arriver à la conclusion qu'il y a de prime abord une situation d'outrage au Parlement.

Sur ce point, l'ouvrage de Bosc et Gagnon indique ceci à la page 81: « La Chambre des communes, en exerçant son pouvoir de réprimer l'outrage, dispose d'une très grande latitude pour défendre sa dignité et son autorité. En d'autres termes, elle peut considérer toute inconduite comme un outrage et la traiter en conséquence [...] Ce volet du droit parlementaire est donc extrêmement souple, ce qui est presque essentiel pour que la Chambre des communes puisse réagir à toute situation nouvelle. »

J'appuie donc la question de privilège soulevée par le député de Wellington—Halton Hills. J'espère que la présidence va prendre sa décision bientôt sur cette question importante.

• (2205)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): La question étant déjà examinée par la présidence, nous remercions l'honorable député de sa contribution.

* * *

[Traduction]

LOI CONCERNANT LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Madame la Présidente, je sais que plusieurs d'entre nous n'ont pas l'habitude d'être ici aussi tard le soir. Peut-être ne sommes-nous pas vraiment ici et que tout cela n'est qu'un rêve, car j'ai de la difficulté à croire que le gouvernement fait vraiment quelque chose au sujet de cette montagne de tracasseries administratives à laquelle les Canadiens sont confrontés. Même s'il est vrai que le projet de loi S-6 ne changera pas grand-chose, il représente au moins un pas dans la bonne direction.

J'étais entrepreneur avant que les habitants d'Edmonton Manning me demandent de les représenter à la Chambre des communes. Pendant plus de 20 ans, j'ai travaillé à bâtir une entreprise réalisant des ventes non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Je sais parfaitement à quel point la réglementation excessive et les tracasseries administratives que le gouvernement impose aux entreprises peuvent leur nuire et les empêcher d'être concurrentielles...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): J'inviterais les députés qui souhaitent converser entre eux à se rendre dans les antichambres, s'il vous plaît.

Le député d'Edmonton Manning a la parole.

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, c'est la deuxième fois que les députés d'en face nous interrompent pour une raison ou une autre.

Je partage mon temps de parole aujourd'hui avec le député de Mirabel.

Je suis heureux de voir un projet de loi visant à réduire le fardeau administratif que le gouvernement impose aux entreprises, à faciliter les interactions numériques avec le gouvernement et à simplifier les processus réglementaires. Toutes nos lois devraient avoir pour but de réduire la taille du gouvernement et de simplifier ses processus, de manière à servir les Canadiens plutôt que de leur nuire. C'est un nouveau concept pour les libéraux, mais j'espère qu'ils poursuivront dans cette voie.

Je vois d'un œil encourageant le fait que ce projet de loi prévoit des exemptions à certaines exigences réglementaires afin de pouvoir mettre à l'essai de nouveaux produits sans sacrifier la sécurité du public. L'uniformisation des règles entre les différents gouvernements facilitera également les échanges transfrontaliers. Selon les entreprises, il arrive trop souvent que les règles d'un ministère ne soient pas conformes à celles d'un autre ministère.

Je crois qu'il est aussi encourageant de savoir que les mesures proposées dans le projet de loi S-6 sont le résultat de consultations publiques menées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que de consultations menées auprès des ministères fédéraux pour leur demander quels changements doivent être apportés pour simplifier davantage le processus réglementaire. Il est logique de mener des consultations et j'inviterais le gouvernement à appliquer cette approche à d'autres domaines également.

J'encourage également les libéraux à accélérer le processus d'élimination de la paperasserie gouvernementale. Le projet de loi de modernisation de la réglementation est censé être présenté chaque année afin d'optimiser les processus réglementaires entre les ministères. En procédant ainsi tous les ans, on espère que la colline bureaucratique de la paperasserie ne se transforme pas en montagne.

Ordres émanant du gouvernement

Si l'on consulte le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, on constate en effet que le projet de loi est désigné comme un projet de loi annuel de modernisation de la réglementation. Certes, l'anglais n'est pas ma langue maternelle, mais on m'a fait comprendre que le terme « annuel » décrit quelque chose qui se produit chaque année. C'est le deuxième projet de loi de modernisation de la réglementation que le gouvernement actuel nous offre. Le premier a été présenté il y a seulement quatre ans. Celui-ci a été présenté l'année dernière, mais n'a manifestement pas constitué une priorité pour les libéraux. Un simple calcul mathématique nous permet d'établir qu'ils doivent présenter quatre autres projets de loi sur la modernisation de la réglementation cette année pour se mettre à jour, mais comme nous l'avons vu avec le budget et le plan financier du gouvernement, les mathématiques ne sont pas leur point fort.

Le projet de loi de modernisation de la réglementation de 2019 a modifié 12 textes de loi dans les domaines du transport, de la lutte antiparasitaire, de l'électricité et de l'inspection du gaz.

Par exemple, la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur les aliments et drogues ont été modifiées pour permettre l'innovation, en autorisant des exemptions limitées aux exigences réglementaires applicables aux bacs à sable réglementaires afin de tester les nouveaux produits qui profiteraient aux Canadiens, tels que des tissus développés par impression 3D.

La Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz a été modifiée pour soutenir l'utilisation des nouvelles technologies, y compris les véhicules à zéro émission, les diodes électroluminescentes, ou DEL, et les véhicules alimentés à l'hydrogène.

La Loi sur les transports au Canada a été modifiée pour autoriser les processus et les documents numériques et électroniques en plus des processus en personne ou sur papier.

Les modifications apportées à la Loi sur les produits antiparasitaires suppriment les exigences de l'examen qui sont redondantes quand un autre examen est déjà prévu sur la question ou pourrait être modifié pour inclure la question.

Les modifications apportées à la Loi sur les aliments et drogues précisent plus clairement à l'industrie quels sont les règlements qui s'appliquent à leurs produits.

Aujourd'hui, le projet de loi S-6 propose d'apporter 46 modifications mineures à un total de 29 lois qui sont administrées par l'une ou l'autre des 12 entités gouvernementales suivantes: l'Agence canadienne d'inspection des aliments; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; Pêches et Océans Canada; l'Agence des services frontaliers du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; Santé Canada; Transports Canada; et Parcs Canada.

● (2210)

Il est bon de voir que la portée de ce projet de loi est plus vaste que celle du précédent projet de loi sur la modernisation de la réglementation et que les libéraux découvrent qu'il existe d'autres domaines où le gouvernement doit cesser de faire de l'obstruction. C'est le moins qu'ils puissent faire.

N'importe quel entrepreneur dira que le Canada traverse une crise de formalités administratives et de productivité. À ce chapitre, ce projet de loi est à la fois encourageant et décevant.

Il est encourageant car au moins, les libéraux commencent à comprendre qu'il y a un problème. Il est décevant parce qu'il reste encore beaucoup plus à faire. Un projet de loi annuel qui, en réalité, n'est présenté que tous les trois ou quatre ans ne peut suffire à résoudre le problème.

Les éléments abordés dans ce projet de loi sont au mieux mineurs et ne font pas grand-chose pour réduire le coûteux régime de formalités administratives qui ralentit la croissance économique du Canada. C'est vraiment le strict minimum que les libéraux pouvaient faire afin de réduire les formalités administratives et la bureaucratie excessive.

Ce projet de loi ne s'attaque pas sérieusement à la bureaucratie et aux formalités administratives qui nuisent à la croissance économique. Il s'agit d'un projet de loi libéral dont on vante les mérites, mais qui accomplit bien peu.

De toute évidence, personne ne s'opposerait aux changements proposés, qui comprennent la modification de la Loi sur la santé des animaux afin de permettre au ministre de prendre un arrêté d'urgence lorsqu'une intervention immédiate est nécessaire pour parer à un risque appréciable, de manière à protéger la santé animale, la santé humaine et l'environnement. Il s'agit là d'une question de bon sens.

Le projet de loi propose aussi de modifier la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de manière à ce que l'offre de services de l'Agence et les interactions entre elle et les entreprises puissent se faire par voie électronique et non plus seulement sur papier. Ce changement réduirait le fardeau administratif des entreprises et leur procurerait plus de souplesse pour leurs interactions avec l'appareil gouvernemental. Les transactions faites sur papier prennent généralement plus de temps que les transactions électroniques. Encore une fois, c'est une question de bon sens.

Par ailleurs, le projet de loi propose de modifier la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, afin de permettre un partage d'information qui facilitera l'application de lois fédérales et provinciales pour les résidents permanents et temporaires.

Le projet de loi vise trois objectifs principaux. Il vise, premièrement, à alléger le fardeau administratif des entreprises, particulièrement celui qui concerne l'appareil gouvernemental; deuxièmement, à accroître la souplesse et l'agilité du système réglementaire gouvernemental; et troisièmement, à renforcer l'intégrité du système réglementaire. C'est un bon début, certes, mais ce n'est qu'un début. Il faut faire mieux, car la montagne de tracasseries administratives poursuit sa croissance. Étant donné le bilan du gouvernement libéral, peut-être suis-je trop optimiste.

● (2215)

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, dans un projet de loi sur la modernisation et la réglementation, je ne peux m'empêcher de vouloir rendre hommage à une femme de chez nous, Jocelyne Trudel, qui doit prendre sa retraite de la caisse populaire parce que son mandat respecte justement la réglementation maximale.

Ordres émanant du gouvernement

Je veux lui rendre hommage parce que, d'abord, j'ai été membre du conseil d'administration de la caisse populaire. J'ai été obligé de démissionner quand j'ai été élu. C'est une femme qui a apporté beaucoup de rigueur à notre caisse, une femme très généreuse. Pour moi, c'est important de le souligner aujourd'hui.

J'aimerais poser une question à mon collègue. Comment peut-on aider nos administrateurs à justement pouvoir simplifier toute la paperasse qu'on retrouve pour nos entreprises? Est-ce qu'il y aurait moyen d'agir sur ce plan?

[Traduction]

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, il s'agit essentiellement d'une analyse de rentabilisation. Lorsqu'on est dans les affaires, on structure comme il faut son entreprise et on adopte une démarche naturellement simplifiée. On n'ajoute rien simplement pour ajouter des tracasseries administratives et compliquer le processus bureaucratique pour empêcher l'entreprise de pouvoir fonctionner. C'est une façon de faire les choses. Il faut commencer à la base. Tout gouvernement qui dirige le Canada doit adopter cette culture.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a, en quelque sorte, fait allusion à son parcours avant de siéger à la Chambre des communes. Nous avons beaucoup de chance de l'avoir parmi nous. Il possède une vaste expérience dans le monde des affaires.

Alors que le gouvernement présente la troisième mouture du projet de loi S-6, j'aimerais savoir ce qu'il pense d'un point de vue purement entrepreneurial. Comme nous l'avons vu dans le *Globe and Mail* aujourd'hui, à une époque où les Canadiens sont moins nombreux que jamais à envisager de créer une petite entreprise, quelles sont les questions à prendre en compte pour les entreprises, voire les petites entreprises?

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, j'ai tellement d'amis qui veulent lancer une entreprise ou qui sont déjà dans les affaires et qui me disent que la quantité de tracasseries administratives auxquelles ils doivent faire face est incroyable.

Se lancer en affaires de nos jours est très risqué. La réglementation est l'affaire du gouvernement. Ce dernier doit comprendre ce qui est requis pour faire des affaires afin que les entreprises puissent être concurrentielles, survivre à long terme et être assez productives pour demeurer en affaires et vouloir le demeurer.

Le contexte commercial actuel au Canada n'est pas du tout propice à l'entrepreneuriat. Le gouvernement doit agir très rapidement.

• (2220)

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, comme le titre du projet de loi est la Loi concernant la modernisation de la réglementation, à l'ère de la réconciliation, de nombreuses lois sont désuètes en ce qui concerne les peuples autochtones. Il en va de même pour de nombreux règlements.

Plus précisément, je voudrais poser une question au sujet de la Loi sur les espèces en péril, parce qu'elle concerne certaines espèces qui revêtent une importance dans ma circonscription, comme j'en ai déjà parlé avec un autre député, dont le caribou de la toundra, le morse de l'Atlantique et la morue de l'Atlantique. Je pense qu'on pourrait apporter d'importantes améliorations à la Loi sur les espèces menacées quant à la façon dont ces espèces menacées sont traitées.

Le député croit-il, comme moi, que, lorsque vient le temps de moderniser la réglementation, il faut faire en sorte que les Autochtones soient consultés chaque fois que la modernisation a une incidence sur leur bien-être?

M. Ziad Aboultaif: Madame la Présidente, je pense que les communautés autochtones, ainsi que d'autres communautés au Canada, et les milieux d'affaires sont victimes de la bureaucratie et de la réglementation.

La paperasserie et les processus bureaucratiques sont si lourds qu'ils empêchent l'oxygène de pénétrer dans le corps. C'est ainsi que je décrirais la situation.

Nous devons faire preuve d'ouverture. Nous devons nous rendre compte que nous ne pouvons pas continuer à faire ce que nous faisons, car, plus cela prend du temps, plus nous risquons d'étouffer des entreprises. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais nous devons faire mieux et agir plus rapidement.

[Français]

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, il est 22 h 20, un mercredi soir. Je sais qu'on attendait avec impatience le clou de la soirée, c'est-à-dire mon discours. Or, je vais prendre une seconde pour rendre hommage aux employés de la Chambre, qui sont avec nous ce soir et qui travaillent fort. Je veux particulièrement remercier les pages. On les oublie souvent, mais ils sont ici pour nous et ils travaillent avec nous. Ce sont nos collègues de travail. J'en ai vu certains étudier, tout à l'heure. J'ai même essayé d'aider l'un d'entre eux à résoudre des intégrales, mais ce fut sans succès. Je vais devoir retourner à mes mathématiques. Bref, je veux les remercier. Je veux qu'ils sachent que nous savons qu'ils travaillent tard et que nous les estimons tous et toutes.

Regardons le projet de loi pour ce qu'il est. Dans le descriptif que j'ai devant moi, on parle de modifications réglementaires mineures visant à « alléger le fardeau administratif des entreprises; faciliter les interactions numériques avec le gouvernement; simplifier les processus réglementaires », et ainsi de suite. On va se dire la vérité: c'est un projet de loi de routine. Une fois de temps en temps, le gouvernement ajuste la réglementation, remet des lois à jour, remet des normes à jour. C'est un débat qui ne devrait pas nous occuper pendant six heures, comme c'est le cas jusqu'à minuit aujourd'hui. C'est du niaisage. Cela n'a aucun sens. C'est de l'inefficacité parlementaire personnifiée. C'est un projet de loi qui n'a même pas de principe, même pas d'esprit. Ce sont des modifications réglementaires. Cela devrait être renvoyé directement en comité afin d'y être étudié. Un paquet de lois sont modifiées par ce projet de loi. Cela requiert de l'expertise. Je trouve que c'est un usage épouvantable des ressources de la Chambre et du temps des députés que de niaiser ainsi jusqu'à minuit sur ce projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

Il y a tout de même des éléments importants et intéressants là-dedans. Il est vrai que cela va faciliter la vie des entreprises et que cela va simplifier beaucoup de choses. Il y a tout et il n'y a rien là-dedans. Il y a des trucs sur l'électricité, le gaz, l'utilisation des nouvelles technologies. On veut favoriser l'harmonisation internationale dans les normes. Je sais que cela passionne tout le monde, je peux le voir sur les visages. On est aussi passionné que moi de ce sujet. On parle des normes pour le gaz, des poids et mesures. On parle d'accorder plus de souplesse pour les nouvelles technologies, une autre de mes grandes passions. On va aussi modifier la Loi canadienne sur les sociétés canadiennes par actions pour s'assurer qu'il n'y a plus de confusion entre le rapport annuel et la déclaration annuelle, afin que certaines entreprises ne se fassent pas radier à l'insu de leur plein gré, comme le disait Jean Perron.

Il y a un ensemble de changements comme ceux-là. Certains sont plus substantiels. On vient par exemple modifier la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Essentiellement, quand on change des normes et de la réglementation, il faut que ce soit publié dans la Gazette du Canada. Il faut que les députés, les parlementaires, le public et les spécialistes du domaine soient tenus au courant par la Gazette du Canada. Ce qu'on fait ici, c'est venir abroger l'article 15 de la Loi sur les opérations pétrolières du Canada, qui oblige à faire ces publications.

Nous comprenons l'esprit du projet de loi, parce que le Conseil canadien des normes a effectivement fait une analyse de 19 règlements de Ressources naturelles Canada. On se rendait compte qu'il y avait des artefacts et du vieux stock, que 167 des 367 normes étaient retirées, remplacées, n'étaient plus gérées ou ne servaient plus à rien.

Ce qu'on dit ici, c'est qu'on va faciliter le processus de modification réglementaire. Or, il y a essentiellement quelques petits problèmes parce que, dans le projet de loi tel qu'il est écrit, on ne fait pas la distinction entre des changements mineurs, cosmétiques, fonctionnels et des changements qui pourraient être plus substantiels. Les questions de réglementation et de norme dans le secteur pétrolier, c'est important, comme on le sait.

Il y a un paquet de normes comme celles-là. J'y ai fait référence plus tôt lorsque j'interrogeais certains de mes collègues, notamment le secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor. Ce que cela nous rappelle, c'est que le gouvernement, par la mise en place de mesures législatives, est capable d'ajuster des règlements ou des petits morceaux de loi qui sont mal adaptés, qui contiennent des erreurs ou qui ont mal vieilli, et ce, de façon routinière comme nous le faisons aujourd'hui.

Je siège au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Dans ce comité qui est très peu connu, nous évaluons essentiellement les problèmes qui se trouvent dans la réglementation.

• (2225)

Il y a des conseillers juridiques qui nous disent par exemple que la version française ne dit pas la même chose que la version anglaise, ou qu'il y a un problème parce que l'interprétation de tel règlement peut être ambiguë devant les tribunaux et que cela peut causer des soucis. On a même eu des cas où il y avait des violations potentielles de la Charte. La façon dont le règlement était écrit pouvait causer de gros soucis.

Cette semaine, ce comité a émis un avis de désaveu pour un décret. Le problème datait d'il y a 25 ans. Il n'est pas rare que nous écrivions aux ministres une, deux, trois, quatre ou cinq fois sans

qu'ils nous donnent de réponse et sans qu'ils viennent nous voir. Des correspondances datent de Mathusalem. Nous faisons des allers-retours avec les ministères et nous n'obtenons pas de réponses. J'invite le gouvernement à réfléchir à ce sujet et à penser à l'importance de corriger ces erreurs dans les lois de nature courante.

Mon collègue de Berthier—Maskinongé disait que cela faisait cinq ans qu'on avait écrit cette mesure législative et qu'on en débattait finalement. Dans certaines lois, il y a des problèmes depuis longtemps. Ce n'est jamais réglé et on nous fait attendre. J'en appelle à la sensibilité des membres du gouvernement.

Au-delà de cela, si on veut simplifier les choses, si on veut que cela aille mieux pour les entreprises, pour le tissu d'affaires et pour le contribuable, il y a des solutions dont on pourrait débattre. L'une d'entre elles, c'est l'indépendance du Québec.

Je sais qu'on aime faire deux déclarations de revenus, on a parlé de cela tantôt. Cependant, est-ce qu'on veut vraiment deux ministères des Finances? Cela veut dire deux taux, avec deux ministères des Finances, deux ministères des Finances, deux ensembles de fonctionnaires qui font des budgets et qui font des études de crédits. C'est efficace. Il vaudrait peut-être la peine d'en éliminer un.

Nous avons deux agences du revenu, une à Ottawa et une à Québec. On pourrait régler cela. En plus, si on avait une déclaration de revenus unique, on pourrait prendre les fonctionnaires qui travaillent à l'ARC dans les bureaux du Québec et les affecter à d'autres tâches qui sont à la hauteur de leurs compétences sans aucune perte d'emploi, avec des gains de productivité et avec des économies de ressources pour nos entreprises. Ce serait bien.

Ce serait aussi bien qu'on n'ait plus deux ministères de l'Environnement avec deux ensembles de normes. Ce serait pas mal. Ce serait bien qu'il n'y ait pas deux gouvernements qui se chicanent pour savoir qui va occuper quelles assiettes fiscales en premier, qui va aller chercher le point de TPS ou le point de TVQ en premier. On pourrait éliminer ces inefficacités.

Je lis dans les pensées de mes collègues et je sais qu'ils ont les deux ministères de la Santé en tête. Le premier gère des hôpitaux et donne des services, le deuxième impose des conditions. Le premier n'est pas sûr de vouloir le transfert parce qu'il se demande si cela coûte plus cher de faire la reddition des comptes pour respecter les conditions. Il se dit que cela vaut quasiment la peine de refuser l'argent.

C'est sans parler des règles fiscales incohérentes entre Québec et Ottawa pour la déduction pour capital qui mélangent des entreprises et qui prennent plus de ressources. Il y a aussi la diplomatie, les relations internationales, les ambassades canadiennes et les maisons du Québec un peu partout dans le monde. À quel point est-ce inefficace?

Ce n'est pas moins inefficace que nos deux ministères des Transports ou que les évaluations environnementales faites en double qu'Ottawa s'obstine à vouloir faire en violant la souveraineté environnementale du Québec. Il y a aussi les infrastructures, où le Québec se fait dire quoi faire parce qu'Ottawa veut imposer des normes.

Ordres émanant du gouvernement

C'est même rendu que les conservateurs veulent des normes pour le logement. Il y a aussi l'éducation postsecondaire, le travail fait en double et l'imposition de conditions. C'est rendu dans l'embauche de professeurs d'université avec les chaires de recherche.

Je ne parle pas de la confusion en matière d'immigration. Pourquoi ne donne-t-on pas cela à Québec? Pourquoi ne fait-on pas de même en matière de logement, de langue française et de droit du travail? Il y a un droit du travail fédéral et un droit du travail provincial avec deux ministères de l'Innovation, deux ministères des Ressources naturelles, deux ministères qui s'occupent du changement climatique. Ici, on a le patrimoine qui est censé s'occuper de la langue française, mais qui se fiche de ce que le ministère de la Culture du Québec veut.

Quand la vie est légère, c'est bien. On aime cela. Alors, afin d'alléger les choses, quittons le Canada, partons. Je suis convaincu que les neuf autres provinces peuvent avoir bien du plaisir sans nous.

• (2230)

[Traduction]

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, c'est faux. Le Québec me manquerait s'il se séparait du Canada comme le député en a exprimé le souhait à la fin de son discours. J'oserais même dire qu'une bonne partie, voire la majorité, des Québécois s'ennuieraient aussi du Canada.

Au début de son intervention, le député a remis en doute la nécessité de tenir la présente discussion. Je suis on ne peut plus d'accord avec lui. Nous débattons en ce moment d'une chose qui fait littéralement l'unanimité. Il n'y a pratiquement que les conservateurs qui tiennent à s'exprimer dans ce débat. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, puisque tout le monde approuve le projet de loi, mis à part l'excuse invoquée par certains comme quoi ils tiennent à représenter les citoyens de leur circonscription en participant au débat.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi nous ne laissons pas ce projet de loi passer à la prochaine étape? Il suffit que plus personne ne prenne la parole et alors, par défaut, nous passerons au vote. Pourquoi, selon lui, ne pouvons-nous pas faire cela?

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Madame la Présidente, je ne suis pas dans le secret des dieux au sujet des conversations et des tractations qui nous ont menés ici. Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est du niaisage. Quand on fait la deuxième lecture d'un projet de loi, on accepte le principe et on décide si on l'envoie pour étude en comité, parce qu'il y a un esprit au projet de loi, une grande idée.

Ici, il est question de petits changements réglementaires qui ont un impact sur plein de lois et dont l'évaluation est très technique. C'est par définition un travail de comité. Ceux qui pensent que c'est une bonne idée de débattre cela pendant des heures jusqu'à minuit n'ont pas suivi les débats. La qualité du contenu des interventions témoigne du fait que la Chambre des communes n'est pas l'endroit pour aller dans le fin détail. C'est du travail de comité.

Je trouve cela désolant, parce que, du travail, on en a en masse. Des mesures législatives à étudier, on en a en masse. Des débats à tenir, on n'en manque pas. On se prive de bonnes occasions de travailler de façon intelligente.

• (2235)

[Traduction]

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son intervention et je tiens à le féliciter pour la rapidité et la simplicité de son discours. Comme je ne comprends pas suffisamment bien la langue française, je tiens également à féliciter nos services d'interprétation qui m'ont permis de le comprendre très aisément.

En fait, ma question au député se divise en deux parties. Tout d'abord, compte tenu de la clarté de ses propos qui m'a permis de le comprendre, je m'attends à ce que, quand nous formerons le gouvernement, le député soutienne les initiatives des conservateurs en faveur de lois rédigées dans un langage simple, ce qui réduirait considérablement le langage bureaucratique.

Deuxièmement, j'ai été quelque peu déconcerté par les déclarations constantes du député sur la suppression des dédoublements, c'est-à-dire le fait que deux ministères s'occupent de certaines choses. Voudrait-il donc que 10 ou 13 ministères s'occupent des différents aspects de la loi provinciale, ou serait-il préférable qu'il n'y ait qu'un seul ministère fédéral?

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Madame la Présidente, j'espère que les services d'interprétation écoutent comme il faut, parce que je vais le dire lentement.

Moi, ce que je ferais, c'est que je prendrais le Québec, je le sortirais du Canada et il n'y aurait plus de gouvernement fédéral. On se débarrasserait de la moitié des ministères et on ne s'en porterait pas moins bien.

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député de Mirabel de son discours et j'en retiens l'ironie de nous voir parler de gains d'efficacité dans un projet de loi qui porte sur les gains d'efficacité.

Je suis intéressée par ses observations concernant la simplification et l'élimination des dédoublements, mais je me demande si le député ne pourrait pas nous faire part d'autres gains d'efficacité internes. Je me demande parfois si nous ne pourrions pas avoir des discours plus courts pour accélérer les choses à la Chambre. Le député a-t-il d'autres idées sur la manière dont nous pourrions être plus efficaces dans cette enceinte?

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Madame la Présidente, ce n'est pas nécessairement que les règles parlementaires sont mal faites. Je ne pense certainement pas qu'on doit museler les députés, raccourcir la durée des discours. Je pense qu'il y a, à la Chambre, 338 personnes intelligentes qui sont capables de maîtriser leur contenu, qui ont la volonté de travailler pour leurs concitoyens. Si je n'avais pas la plus haute estime pour chacune et chacun des députés à la Chambre, je ne serais pas aussi désolé de l'usage qu'on fait de notre ressource précieuse qu'est notre temps.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de m'adresser à la Chambre des communes ce soir ainsi qu'aux nombreuses personnes qui nous regardent à la maison. Je sais que mes enfants sont à l'écoute. Ils voulaient regarder le match de hockey, mais je leur ai dit non parce que c'est plus important de voir leur père sur CPAC. Compte tenu de la marque dans le match, ils se réjouiront du choix qui a été fait pour eux.

Soi dit en passant, je tiens à assurer aux députés que je ne partagerai pas mon temps de parole.

Ce soir, nous débattons du projet de loi S-6, qui porte sur la modernisation de la réglementation. J'aimerais souligner que nous avons entendu le député de Kingston et les Îles se plaindre des personnes qui prennent la parole, alors qu'il est lui-même très volubile. Il se demande pourquoi les députés veulent tant s'exprimer au sujet de ce projet de loi. Pourquoi donc les députés tiennent-ils autant à s'exprimer au nom des habitants de leur circonscription respective sur les enjeux politiques importants qui sont soulevés dans ce projet de loi?

Il est évident, à la vue des discours importants et substantiels que différents députés ont prononcés, qu'il y a beaucoup à dire. Essentiellement, la raison pour laquelle ce débat est important, à bien des égards, c'est l'incapacité du gouvernement de prendre au sérieux le besoin de moderniser les règlements, de considérer la compétitivité de l'économie, et de tenir compte, de façon générale, de l'environnement dans lequel les entreprises fonctionnent. L'incapacité du gouvernement de comprendre ce qui est important pour la réussite des entreprises canadiennes est au cœur de bien des difficultés auxquelles le Canada se heurte.

Il est important de rappeler aux gens une chose que les conservateurs ont comprise, c'est-à-dire que pour avoir des programmes sociaux solides, ceux-ci doivent prendre appui sur les jalons de la prospérité économique. On ne peut parler de donner plus d'argent à la population si la prospérité économique ne fait pas partie de l'équation. Cela ne fonctionne pas. Voilà pourquoi nous devons avoir une économie forte dirigée par un secteur privé fort et qui est capable de créer des emplois et de créer de bonnes perspectives.

Une économie forte forme la base à partir de laquelle nous pouvons faire plus les uns pour les autres et faire plus pour les membres les plus vulnérables de la société. Tout cela doit reposer sur la fondation qu'est la prospérité. C'est une chose que le gouvernement et les partis de la gauche en général ne comprennent pas, selon moi. Nous devons avoir une économie forte bâtie sur un secteur privé fort. Or, pour cela, une modernisation de la réglementation comme celle dont nous discutons est nécessaire.

Ces dernières semaines, nous avons été saisis de différents projets de loi qui traitaient, de façon générale, de questions économiques. Nous avons été saisis de propositions pour moderniser la réglementation, et nous avons débattu du projet de loi S-6. Nous avons aussi débattu du projet de loi d'exécution du budget. Je dois dire que, au beau milieu de tous ces débats, jamais je ne ferais référence à la présence ou l'absence à la Chambre de députés, mais disons simplement que, en ce qui a trait aux déclarations qui ont été consignées dans le hansard, c'est-à-dire les questions auxquelles nous avons obtenu des réponses, nous avons bien peu entendu la ministre des Finances.

Le comité des finances étudie en ce moment le projet de loi d'exécution du budget, et les conservateurs ont une demande bien simple. À propos de l'état de la réglementation canadienne, de la situation économique de notre pays et des mesures prévues dans le budget, il est raisonnable de demander à la ministre canadienne des Finances de venir témoigner au sujet du budget pendant, disons, au moins deux heures. Non seulement la ministre des Finances a très fréquemment refusé de répondre aux questions à la Chambre depuis un bon moment, mais le gouvernement n'est pas non plus prêt à accepter un amendement tout simple à la motion de programmation. Cet amendement, qui est proposé par les conservateurs, prévoit que la ministre des Finances devrait venir témoigner pendant deux heures pour répondre aux questions sur le projet de loi d'exécution du budget parce qu'elle est la personne qui établit le programme économique de notre pays. Je sais que Bill Morneau, l'ancien ministre des Finances, a dit, après avoir quitté son poste, que la plupart des décisions sur l'orientation économique du pays sont prises par le Cabinet du premier ministre. Toutefois, si nous croyons que c'est bien la ministre des Finances qui donne le ton, il est sûrement logique de penser qu'elle sera disponible pour répondre aux questions sur ces sujets importants.

Pour ce qui est de la force de notre économie et de la modernisation de la réglementation, je pense que bien des questions restent sans réponse. Voici comment je perçois l'approche du gouvernement. Le gouvernement a en quelque sorte recyclé la vieille façon de concevoir l'économie relevant de la gauche et du principe que le gouvernement a toujours raison, mais il la présente bien différemment.

● (2240)

Il fut un temps où les partis de gauche demandaient plus explicitement des réglementations draconiennes de la part de l'État, pour que l'État contrôle tout, pour choisir les gagnants et les perdants, pour s'immiscer dans l'économie et contrôler les moyens de production. C'est en quelque sorte le langage interventionniste explicite que nous avons l'habitude d'entendre de la part des partis de gauche ici et ailleurs.

Aujourd'hui, le gouvernement adopte une nouvelle approche pour justifier son programme, mais il s'agit toujours d'un recyclage des mêmes idées philosophiques de base, c'est-à-dire qu'il pense toujours fondamentalement que le gouvernement sait mieux que quiconque quels secteurs vont réussir à l'avenir, d'où vont venir les nouvelles technologies et quels sont les secteurs dont on peut se passer. C'est pourquoi le budget du gouvernement prévoit des subventions importantes pour certains secteurs, des charges réglementaires pour d'autres secteurs et s'appuie sur une politique qui consiste à dire quels sont les secteurs, les entreprises et les investissements de l'avenir et ceux qui ne le sont pas.

Le gouvernement essaie toujours de prendre de telles décisions, mais il tente de les faire passer avec plus de subtilité. C'est un peu comme si le bras long de l'État essayait de se couvrir de gants de velours, mais l'interventionnisme inhérent à la politique industrielle du gouvernement reste flagrant.

En réalité, le gouvernement est très sélectif dans ses efforts de réforme réglementaire. Il voudrait parler de réforme réglementaire tout en étant sélectif dans la mise en œuvre de cette réforme en offrant des subventions et des avantages fiscaux à certains types d'entreprises et aux entreprises de certains secteurs tout en maintenant un fardeau réglementaire considérable dans d'autres secteurs.

Les conservateurs appuieront le projet de loi S-6, parce que c'est mieux pour rien, mais ils ne le trouvent pas assez ambitieux, notamment pour ce qui est de faire de ce pays ce qu'il a déjà été, selon moi, c'est-à-dire un pays capable d'attirer les investisseurs, et pas seulement dans certains secteurs, soit ceux que le gouvernement actuel tente de subventionner parce qu'il croit que ce sont les secteurs de l'avenir, un pays où toute personne qui a une bonne idée rentable peut venir investir, et où ce fardeau réglementaire serait éliminé.

En passant, s'il y a un cadre réglementaire auquel il faut absolument apporter des changements, c'est celui qui concerne l'approbation des projets essentiels d'exploitation des ressources naturelles, surtout dans le secteur pétrolier et gazier. Ce besoin a été particulièrement mis en évidence dans le contexte de l'horrible invasion géonocidaire de l'Ukraine par la Russie.

À la suite de cette invasion, il est devenu évident que divers pays européens avaient commis une erreur monumentale en devenant tellement dépendants de l'importation de gaz en provenance de la Russie. Il est aussi devenu très clair qu'il fallait éliminer rapidement cette dépendance. Le Canada avait l'occasion de reconnaître sa vocation particulière au sein du monde démocratique, à savoir fournir à la communauté internationale un accès sûr et stable à l'énergie.

À l'époque, les conservateurs avaient signalé que la plupart des démocraties mondiales sont des pays géographiquement petits, mais densément peuplés. On trouve beaucoup de ce type de démocraties en Europe, mais aussi en Asie de l'Est.

Le Canada est relativement unique au sein du monde démocratique, car il est un vaste pays, qui est peu peuplé et très riche en ressources naturelles. Nous pourrions contribuer de manière cruciale à la sécurité énergétique de tous nos amis, nos alliés et nos partenaires du monde démocratique afin qu'ils n'aient pas à compter sur des puissances hostiles qui ne partagent pas nos valeurs et n'ont pas les mêmes intérêts en matière de sécurité.

J'aimerais que le Canada se mobilise pour répondre à ce besoin vital. Pour ce faire, nous devons moderniser, mettre à jour et améliorer la réglementation qui entoure l'approbation des projets. Il est clair que les libéraux ne souhaitent pas que le Canada joue ce rôle. Ils parlent parfois de leur soutien envers l'Ukraine, mais ils ne voient pas que cette situation offre au Canada une occasion stratégique cruciale, celle d'agir afin de combler le manque de ressources et de fournir à nos alliés la sécurité énergétique dont ils ont besoin.

● (2245)

L'association du gaz a dit, immédiatement, qu'il fallait améliorer le cadre réglementaire pour faciliter la réalisation des projets. Je crois que des membres du Cabinet libéral ont envoyé des messages contradictoires à ce sujet, mais que le gouvernement n'a rien fait. Le premier ministre a affirmé qu'aucun motif commercial ne justifiait de tels projets. Par la suite, des pays européens ont trouvé des sources d'énergie ailleurs et ont signé des contrats.

Le Canada dispose encore d'un immense potentiel. Pourquoi ne pas saisir cette occasion pour accroître l'exploitation pétrolière et gazière, créer de la richesse ici au Canada et contribuer à la sécurité énergétique de nos alliés et partenaires?

Je sais que certains députés diraient que le fardeau réglementaire imposé aux sociétés énergétiques est au service de l'environnement. Cependant, si nous considérons la question à l'échelle mondiale et examinons les solutions de rechange, nous pouvons voir que ce n'est pas du tout le cas. Dans de nombreux domaines, surtout celui

Ordres émanant du gouvernement

des exportations de gaz du Canada, le gaz canadien pourrait non seulement remplacer les sources d'énergie au cœur de conflits et sauver des vies en réduisant la dépendance de l'Europe à l'égard de la Russie, mais aussi remplacer les sources d'énergie moins respectueuses de l'environnement. Certains pays européens ont commis l'erreur de dépendre du gaz russe. D'autres pays européens utilisent encore le charbon, car leur réponse à la menace posée par le régime de Poutine a été de dire qu'ils ne veulent pas dépendre du gaz russe et qu'ils choisiraient donc toute solution de rechange à leur disposition, ce qui peut signifier le charbon.

Le fait que le Canada est une démocratie libre qui exporte de l'énergie et qui peut remplacer le charbon par du gaz canadien pourrait être bénéfique pour la sécurité mondiale et l'environnement. Toutefois, pour ce faire, il faut moderniser la réglementation et être disposé à aller beaucoup plus loin que le projet de loi S-6 et à viser plus haut en ce qui concerne ce que le Canada pourrait être et ce que nous pourrions accomplir. Il faudrait que nous élargissions la gamme de modifications réglementaires que nous sommes prêts à apporter. Selon moi, ce serait la bonne approche, et c'est celle que les conservateurs préconisent.

Je dirais que, en général, en ce qui concerne les lacunes et la nécessité de moderniser la réglementation, la bureaucratie échappe à tout contrôle au Canada. Le gouvernement a élargi considérablement la fonction publique, mais, en même temps, il a considérablement augmenté ses dépenses liées aux consultants externes. C'est à n'y rien comprendre. Le gouvernement dépense davantage pour la fonction publique et nettement plus pour la sous-traitance. On pourrait s'attendre à ce que, s'il dépense davantage pour la fonction publique, il ait moins recours à la sous-traitance, ou à ce que, si la fonction publique est réduite, il ait davantage recours à la sous-traitance. À part les arguments sous-jacents concernant le fait de recourir ou non à la sous-traitance, on pourrait s'attendre à ce que ces éléments soient inversement proportionnels.

Or, le fait est que le gouvernement libéral dépense davantage dans la bureaucratie, qu'il dépense davantage en sous-traitance et que, dans tout cela, il ne parvient pas à obtenir la paix syndicale. Il y a cette grève en plein milieu de la période de déclaration de revenus des Canadiens, ce qui fait qu'ils sont incapables d'obtenir des réponses à leurs questions. Parlons du fardeau réglementaire et des tracasseries administratives auxquels les gens sont confrontés. Il est déjà suffisamment difficile de s'y retrouver dans les formulaires de déclaration de revenus, voilà que ceux qui sont censés répondre à nos questions ne sont pas là. Cela illustre cette impression qu'ont tant de Canadiens que rien ne va plus, que le gouvernement est devenu dysfonctionnel.

Comme je l'ai dit, le projet de loi S-6 est mieux que rien, mais il ne règle pas le problème fondamental. Quelle est l'autre solution? Que pourrions-nous proposer d'autre afin de moderniser la réglementation?

Le gouvernement conservateur précédent et d'autres partis conservateurs ailleurs dans le monde ont adopté la règle du un-pour-un, selon laquelle lorsqu'on présente un nouveau règlement, on doit en abroger un qui est désuet. Cela tient compte du fait qu'il existe probablement une foule de règlements désuets qui ne sont plus pertinents. Cela incite le gouvernement à constamment chercher à abroger de vieux règlements qui ne sont plus nécessaires lorsqu'un ministre ou un ministère souhaite instaurer un nouveau règlement.

Ordres émanant du gouvernement

• (2250)

Cette approche a été utilisée avec succès dans le passé et a incité le gouvernement à aller plus loin pour éliminer les empêcheurs de tourner en rond, rationaliser les processus et faire du pays un endroit où il est facile d'investir et de créer des emplois et des débouchés.

M. Mark Gerretsen: C'était la meilleure partie de son discours.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député de Kingston et les Îles a apprécié la pause, je vais donc prendre un autre verre et le laisser réfléchir aux choses qui ont été dites.

Je ne laisserais jamais entendre qu'il y a très peu de libéraux ici à la Chambre pour entendre mon discours, mais je sais que beaucoup le regardent à la maison et que certains sont peut-être aussi en ligne.

M. Mark Gerretsen: Je pense que vos enfants sont endormis.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député dit que mes enfants sont peut-être endormis. Lorsque mes enfants ont des problèmes de sommeil, nous trouvons généralement des vidéos du député de Kingston et les Îles et nous les faisons jouer. C'est vrai. En fait, c'est la punition. Quand les enfants se comportent mal, nous leur disons: « Si vous n'arrêtez pas de vous battre, vous devrez regarder le discours de Mark Gerretsen. »

Des voix: Oh, oh!

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, pardonnez-moi. Je m'excuse et je retire ce que j'ai dit. Ce que je voulais dire...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je comprends qu'il se fait tard, mais nous devons faire attention aux mots que nous employons, surtout en ce qui concerne les noms de nos collègues.

• (2255)

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, je voulais dire que lorsque mes enfants se comportent mal, je leur fais écouter des discours du député de Kingston et les Îles en guise de punition. Je n'avais pas l'intention de prononcer son nom ici.

M. Mark Gerretsen: On dirait plutôt une récompense.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, on verra bien.

Je voudrais revenir sur un dossier qui a fait les manchettes ces derniers temps et qui relève d'un autre domaine dans lequel je mets le gouvernement au défi de faire davantage en matière de modernisation des processus. Il s'agit de la manière dont nos institutions réagissent au problème de l'ingérence soutenue par des États étrangers. De nombreux Canadiens sont, à juste titre, profondément préoccupés par ce type d'ingérence.

Nous sommes confrontés à un cas où, comme nous l'avons appris, un député a vu sa famille menacée par un gouvernement étranger, et ces menaces découlaient de l'intervention d'un diplomate accrédité ici au Canada. Or, ce diplomate a conservé son accréditation, et le gouvernement ne s'est pas occupé de cette affaire. En effet, pendant plusieurs années, le gouvernement n'a pas informé le député des menaces qui pesaient sur sa famille.

Voilà des problèmes que nous soulevons lors de la période des questions, entre autres. Les conservateurs réclament que le gouvernement prenne des mesures pour expulser les diplomates impliqués dans l'ingérence étrangère au Canada, et qu'il relève un large éven-

tail de défis liés à l'ingérence étrangère, notamment en créant un registre des agents étrangers et en prenant d'autres mesures de ce type.

En ce qui concerne les structures et les processus gouvernementaux, l'un des problèmes, c'est qu'il y a diverses institutions qui sont responsables d'assurer la sécurité des Canadiens à différents égards. Les victimes canadiennes d'ingérence étrangère, ou les institutions qui estiment faire face à ce type de menaces, ne savent pas toujours à qui s'adresser ni comment obtenir du soutien. Lors de conversations avec des victimes de ce type d'ingérence soutenue par un État étranger, j'ai appris que, très souvent, elles ont l'impression de se faire renvoyer d'un endroit à l'autre. Ils peuvent s'adresser à la Gendarmerie royale du Canada, à la police locale, au Service canadien du renseignement de sécurité ou au ministère des Affaires étrangères, pour être parfois dirigés ensuite vers d'autres entités.

Et voilà que le gouvernement propose de créer un bureau pour l'ingérence étrangère, ou un bureau contre l'ingérence étrangère. En fait, le gouvernement propose de mettre de côté quelques millions de dollars et de créer un autre bureau, soit une autre entité soi-disant chargée de s'occuper un problème qui n'a pas été réglé.

Je ne condamne pas vraiment ces institutions. Le problème est souvent un manque de volonté politique. Je soupçonne que, dans bien des cas, des choses sont portées à l'attention du gouvernement et que celui-ci ne veut pas prendre la mesure qui s'impose, ce qui cause énormément de frustration au sein de certaines de ces institutions. Manifestement, la frustration est grande au Service canadien du renseignement de sécurité.

À cet égard, le gouvernement doit se pencher sérieusement sur ses propres failles, mais aussi sur la façon de renforcer nos institutions et nos structures afin d'établir comment réagir à de tels cas d'ingérence étrangère. Il devrait apporter le type de grands changements, législatifs et autres, qui sont nécessaires pour remédier à la situation.

En gros, le projet de loi S-6 vaut mieux que rien. Je vais l'appuyer, mais il va sans dire que le pays demeure empêtré dans les tracasseries administratives, qu'il y a encore beaucoup trop d'empêcheurs de tourner en rond et qu'énormément de travail reste à faire.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours, bien que je sois diamétralement opposé à la vision qu'il nous propose.

Nous avons eu une démonstration classique de néo-libéralisme économique où, en fait, on veut démoniser l'État, la réglementation, les services publics, les programmes sociaux, le filet de sécurité sociale et la protection de l'environnement comme étant des entraves. On aurait dit un vieux discours des années Reagan et Thatcher: la loi du plus fort, la loi de la jungle. Laissons faire le libre marché et tout va bien aller, mesdames et messieurs. Il ne faut pas s'en faire, le capitalisme va tout régler.

Je voudrais poser une question à mon collègue, qui a quand même des illusions assez graves sur l'absence de réglementation et de protection pour les plus démunis et pour notre environnement, par exemple.

Il nous dit que son parti ne veut pas imposer ni taxer davantage les gens, qu'il veut réduire les taxes et les impôts. Or si, de l'autre côté, il ne va pas chercher des richesses supplémentaires chez les grandes compagnies et les milliardaires, cela veut dire des compressions dans les services publics. Cela veut dire des années d'austérité, des années de misère pour les gens qui sont déjà dans la misère.

Ma question est simple: s'il ne va pas chercher plus de revenus et qu'il fait des coupes dans les services publics, quel service va-t-il couper à la population?

• (2300)

[Traduction]

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, avec tout le respect que je lui dois, le député n'a pas du tout compris l'essence de mes propos.

S'il le veut bien, j'aimerais lui expliquer brièvement la différence importante entre le néolibéralisme et le conservatisme. Les conservateurs ne croient pas que le capitalisme est la solution à tous les problèmes. Nous croyons que de nombreux problèmes sociaux requièrent d'autres types de solutions. Nous croyons aussi que les familles fortes, les collectivités fortes et les personnes résilientes et talentueuses ont beaucoup plus d'importance pour la santé et le bien-être de notre société que la nature du système économique. Cependant, les conservateurs croient que le capitalisme a un bilan bien plus reluisant que les autres méthodes, y compris la méthode préconisée par le député, pour créer de la richesse. La richesse offre des outils qui peuvent servir à résoudre d'autres types de problèmes. Quand une société possède une plus grande richesse, elle peut utiliser celle-ci pour améliorer le sort de ses habitants, notamment les plus vulnérables. Cela peut se faire de multiples façons, dont l'investissement dans les programmes sociaux. Toutefois, une société ne peut avoir de programmes sociaux bien financés et productifs en l'absence de prospérité économique.

Voilà pourquoi nous avons expliqué qu'avec un développement solide du secteur de l'énergie, qui nous permettra d'utiliser les ressources naturelles du Canada pour créer des emplois, des occasions et de la richesse, il y aura davantage de richesse disponible. Nous aurons alors un plus gros gâteau pour soutenir les gens les plus vulnérables et pour nous assurer d'avoir les ressources nécessaires pour résoudre d'autres problèmes. Cela ne garantit pas que les problèmes seront résolus, mais cela garantit que nous aurons les ressources nécessaires pour essayer de les résoudre. Si nous essayons de résoudre les problèmes de la pauvreté, de la santé mentale et d'autres difficultés d'ordre social, mais que notre société manque de prospérité, nous aurons moins d'argent à investir dans la recherche de solutions.

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Madame la Présidente, j'appuierai également le projet de loi, mais, comme mon collègue l'a dit, il ne va pas assez loin. Que fera le prochain gouvernement, le gouvernement conservateur, pour créer une plus grande prospérité économique afin d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre plus de programmes sociaux?

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, certaines expressions mémorables du chef conservateur le résument bien. Nous voulons éliminer les obstacles et donner moins de pouvoirs au gouvernement et plus de pouvoirs aux citoyens. L'idée est de faire en sorte que les citoyens soient résilients et puissent fonctionner au sein de leur collectivité, de leur famille et des structures de leur administration municipale de manière à résoudre les problèmes au moyen de leur propre génie et de leur propre créativité. Les conser-

Ordres émanant du gouvernement

vateurs croient qu'en chaque individu se trouve une dignité, un sens des responsabilités et une créativité inhérents, et qu'un gouvernement qui laisse la voie libre et qui libère la créativité individuelle non seulement est bon pour l'économie, mais fait partie de la solution pour résoudre les problèmes sociaux que nous éprouvons. Non seulement il faut éliminer les obstacles pour les entreprises, il faut également éliminer les barrières qui empêchent les organismes sans but lucratif de progresser.

Nous parlons beaucoup de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises. Je crois qu'il faut parler davantage de faire la même chose pour les organismes sans but lucratif. Le député, qui a de l'expérience dans le domaine du développement international, connaît l'ampleur du fardeau administratif des organismes sans but lucratif. Par exemple, nous avons passé du temps à faire valoir la nécessité de réformer le régime de direction et de contrôle. Dans bien des domaines, les obstacles entravent non seulement le développement du secteur privé, mais également les bonnes œuvres des organismes sans but lucratif.

Voilà la vision proposée par les conservateurs. Nous cherchons surtout à éliminer les obstacles pour favoriser la liberté. Ce n'est pas seulement parce que la liberté est importante en soi, mais aussi parce que l'élimination des obstacles que l'État impose aux particuliers ou aux organismes sans but lucratif est ce qui libère la créativité et nous permet de résoudre les problèmes ensemble.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Madame la Présidente, je veux que le député explique davantage l'idée que les gouvernements nous privent d'abord de nos droits ou de nos biens matériels, puis nous les redonnent. Cela signifie que le gouvernement ne crée jamais rien, et qu'il ne donne jamais rien aux citoyens qu'il ne leur a pas enlevé d'abord. Cela me préoccupe, et j'aimerais savoir ce que le député en pense.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, voilà une excellente remarque de la part de mon collègue.

À entendre les députés ministériels parler des dépenses publiques, on pourrait croire qu'il s'agit de leur propre argent. Ils disent qu'ils vont donner aux Canadiens de l'argent pour les soins dentaires et de l'argent pour l'épicerie. Ils ne comprennent pas que cet argent provient des personnes à qui ils le redonnent.

Chaque fois que le gouvernement promet de nouvelles dépenses, il devrait expliquer d'où vient cet argent. Je suppose que le gouvernement crée de l'argent à partir de rien, mais le problème, c'est que cela provoque de l'inflation et que quelqu'un doit donc payer de toute façon. La taxe d'inflation est une autre façon de taxer les Canadiens, mais elle a le même effet qu'une autre taxe.

Cela ne veut pas dire que les dépenses publiques n'ont pas leur place. La taxation et les dépenses publiques ont tout à fait leur place. Cependant, chaque fois que le gouvernement dépense de l'argent, il y a un coût correspondant que les Canadiens doivent assumer. Le gouvernement devrait le reconnaître lorsqu'il défend ses propositions.

Ordres émanant du gouvernement

• (2305)

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé très intéressant l'échange qui a eu lieu il y a quelques minutes. Un conservateur a posé une question à son collègue le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan au sujet du projet de loi, et ce dernier a répondu qu'il éliminerait les tracasseries administratives afin de créer plus de richesse, qui serait alors apparemment utilisée pour sortir les gens de la pauvreté. J'ai trouvé cet échange très intéressant. Il me rappelle beaucoup la théorie qui sous-tend l'économie reaganienne: laissons les riches s'enrichir encore plus, et les pauvres s'en sortiront mieux eux aussi. Nous savons tous ce que cette expérience a donné.

Le député peut-il nommer un seul gouvernement conservateur dans l'histoire du pays qui a réussi à réduire le taux de pauvreté au Canada?

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, je vais commencer par l'exemple que je connais le mieux, soit le gouvernement conservateur précédent. Ce gouvernement a présenté des allègements fiscaux ciblés pour les contribuables à faible revenu. Nous avons réduit la TPS, qui est une taxe régressive. Nous avons instauré une prestation universelle pour la garde d'enfants, qui était versée directement aux parents et qui leur laissait le choix. Imaginons une approche qui laisse les parents décider de la façon d'élever leurs enfants tout en leur offrant de l'aide pour le faire. Nous avons augmenté l'exemption personnelle de base, ce qui a permis de rayer 1 million de Canadiens du rôle d'imposition. Nous avons aussi réduit le taux marginal d'imposition le plus bas.

En fait, si on examine toutes les baisses d'impôt que nous avons faites, on constate qu'elles visaient toutes les contribuables gagnant les revenus les moins élevés. Nous avons aussi diminué les impôts des entreprises, ce qui a stimulé l'activité économique et contribué à créer de l'emploi.

Les libéraux aiment parfois répéter que les conservateurs tentent d'aider les mieux nantis. Cependant, pour ce qui est des baisses d'impôt que nous avons proposées, nous avons augmenté l'exemption personnelle de base, diminué le taux marginal d'imposition le plus bas et réduit la TPS. Toutes ces importantes réductions d'impôt allégeaient le fardeau fiscal des Canadiens au bas de l'échelle des revenus. Elles ont créé des emplois et des débouchés.

Même si le pays devait faire face à une crise financière mondiale, nous avons généralement pu réduire le ratio de la dette par rapport au PIB au Canada. Nous avons mis le pays en bonne posture en équilibrant le budget. Quant au gouvernement actuel, il a accumulé plus de dettes que tous les premiers ministres précédents réunis, donnant l'impression que les gouvernements libéraux précédents étaient relativement conservateurs par rapport à lui.

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Simcoe-Nord.

Sachant que, de toute évidence, le gouvernement libéral ne manque pas une occasion d'alourdir la bureaucratie et de réglementer à outrance la quasi-totalité des processus gouvernementaux, il est quelque peu ironique de le voir présenter aujourd'hui un projet de loi qui prévoit des mesures destinées — et je cite le préambule du projet de loi S-6 —, à « abroger ou modifier les dispositions qui sont devenues, au fil du temps, des obstacles à l'innovation et à la croissance économique et ajouter certaines dispositions en vue

d'encourager l'innovation et la croissance économique. ». La grande ironie de ce projet de loi est qu'il a pour objectif déclaré d'encourager l'innovation et la croissance économique, ce qu'il serait certainement plus facile d'accomplir en remplaçant un gouvernement libéral usé par un nouveau gouvernement conservateur. En effet, ce dernier respecterait les principes économiques fondamentaux qui permettent de créer de la richesse et des emplois au pays, et il trouverait un juste équilibre entre la nécessité de réglementer et celle de garantir l'existence d'un marché libre et innovant.

Ce projet de loi est peut-être un effort de la part des libéraux de se redonner de la crédibilité à ce chapitre. Les députés d'en face savent que leur parti n'a aucune crédibilité dans ce domaine. En effet, il ne faut pas oublier que cette année, dans son rapport sur la paperasserie, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a attribué aux libéraux la pire note que le gouvernement fédéral ait obtenue pour son inaction en matière de réduction de la paperasserie.

Je suis certain que tous les députés d'en face ont entendu les récriminations des gens et des chefs d'entreprise de leur circonscription. Je suis certain que des gens de toutes les tranches de revenu et de tous les secteurs économiques ont parlé aux députés de la tendance destructrice du gouvernement libéral à intervenir lourdement dans l'économie, à imposer des restrictions et des règlements encombrants et à toujours augmenter le fardeau fiscal. Ce serait difficile de ne pas avoir remarqué cette tendance.

La nature des libéraux les pousse à toujours chercher à écraser et étouffer les entreprises. C'est l'une des raisons qui expliquent que le Canada vit présentement une grave crise des formalités administratives et de la productivité.

Nous le constatons notamment dans la crise du logement dont nous avons parlé, hier, à la Chambre dans le cadre du débat sur la motion de l'opposition présentée par notre parti. Il y a une crise du logement au Canada et il faut y répondre de toute urgence. La difficulté d'accéder à la propriété et l'inabordabilité des logements continuent de peser sur les épaules des Canadiens, qui subissent la crise et qui peinent à joindre les deux bouts à cause des politiques inflationnistes du gouvernement. Ces politiques ont fait plus que doubler le montant des mensualités hypothécaires depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir. Le loyer moyen atteint maintenant 3 000 \$ par mois, alors il faut simplement plus de logements au pays. Il le faut pour répondre aux besoins actuels, mais c'est sans compter la demande à venir qui sera provoquée par la croissance de la population canadienne.

Le pays a besoin d'une politique intelligente et réactive qui permette de répondre à la demande de logements abordables de la part d'un nombre croissant de nos concitoyens. Toutefois, pour y parvenir, le marché a besoin d'outils lui permettant d'être flexible. Le gouvernement doit cesser d'intervenir dans les processus de manière systématique, au lieu de le faire seulement lorsque c'est strictement nécessaire.

Malheureusement, l'ingérence semble être profondément ancrée dans la culture des libéraux. Leur solution à la crise du logement consiste à s'en tenir aux politiques qui ont échoué et reculer devant les intérêts bien établis qui bloquent la construction de nouveaux logements. Ils insistent pour que la construction de nouveaux logements soit entravée par des formalités administratives inutiles et des lourdeurs administratives. Il est instinctif pour eux d'utiliser les restrictions et les formalités pour compliquer les problèmes plutôt que de rationaliser judicieusement les processus afin de trouver des solutions.

Un autre exemple est la pénurie de personnel de santé dans notre pays. Après huit années de gouvernement libéral, plus de six millions de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille. L'une des solutions à ce problème est d'avoir plus de médecins. Pour ce faire, il serait évident de s'adresser en premier lieu aux médecins déjà présents dans le pays. Nous avons près de 20 000 médecins formés à l'étranger qui sont déjà ici et qui pourraient contribuer à réduire la pénurie. Cependant, un grand nombre d'entre eux ne peuvent pas travailler au Canada en raison des formalités administratives et de la réglementation qui les empêchent d'obtenir l'autorisation d'exercer.

• (2310)

Il y a des façons de simplifier les coûteuses formalités administratives pour permettre à ces gens de prouver plus efficacement qu'ils ont les compétences requises pour travailler au Canada en respectant nos normes. Cependant, les libéraux ne veulent pas le faire. Ils préfèrent maintenir des processus et des politiques inefficaces plutôt que d'adopter des solutions novatrices. C'est une autre chose qui changera bientôt sous le prochain gouvernement conservateur. Nous allons nous débarrasser des empêcheurs de tourner en rond et des formalités administratives qui empêchent des travailleurs de la santé qui ont été formés à l'étranger et qui sont déjà au Canada de pratiquer leur profession. Avec le programme Sceau bleu que notre parti propose afin d'accréditer efficacement les professionnels qui démontrent leur compétence, nous allons atténuer la pénurie de personnel que nous connaissons sous les libéraux et qui, selon les prévisions, sera telle qu'il manquera 44 000 médecins au Canada d'ici 2030.

Je voudrais prendre une minute pour parler de ce que je considère comme la chose la plus importante que nous puissions faire dans ce domaine, à savoir supprimer une partie du fardeau administratif, des obstacles et des contraintes imposés par le gouvernement. Cela contribuerait vraiment à libérer le potentiel de notre économie, non seulement dans ma province, l'Alberta, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Il s'agit de supprimer certaines restrictions et certains règlements contraignants et changeants qui empêchent la construction de grands projets énergétiques dans notre pays.

Je pense aux projets d'oléoducs que le gouvernement actuel a pratiquement anéantis en raison des restrictions et des règlements qui ne cessent de changer. Le projet Northern Gateway a été abandonné en raison de l'interdiction de la circulation des pétroliers au large de la côte Ouest. Le projet Énergie Est a fini par capituler parce que le gouvernement n'arrêtait pas de changer les règles au fur et à mesure. Les entreprises ont dépensé des milliards de dollars pour essayer de respecter le processus. Quand des entreprises dépensent littéralement des centaines de millions de dollars, voire des milliards dans certains cas, pour tenter de respecter le processus et que le gouvernement se contente de leur couper l'herbe sous le pied, elles finissent par arrêter de jeter leur argent par les fenêtres

Ordres émanant du gouvernement

pour de tels projets. C'est ce qui est arrivé dans le cas du projet Énergie Est.

Je pourrais en parler encore longuement, mais je tiens à dire quelques mots sur le gaz naturel liquéfié, ou GNL, un sujet dont il a beaucoup été question ces dernières années. Nous les conservateurs en parlons depuis plusieurs années, pratiquement depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Alors que 15 propositions concernant des projets de GNL se sont retrouvées sur le bureau du premier ministre, aucune ne s'est concrétisée. Nous pourrions fournir à l'Europe et à d'autres régions du monde le GNL dont elles ont besoin. Nos produits pourraient, par exemple, remplacer le gaz russe et l'électricité produite par des centrales au charbon en Chine ou ailleurs. Les occasions de ce genre sont toutefois étouffées par les lourdeurs administratives et la réglementation qui existent au Canada.

Nous pourrions créer des milliards de dollars d'activité économique pour le Canada. Nous pourrions créer des centaines de milliers d'emplois pour les Albertains et l'ensemble des Canadiens. Nous pourrions avoir un effet incommensurable et très bénéfique sur l'environnement grâce à la réduction des émissions. Nous pourrions contribuer grandement à la protection des droits de la personne. Nous pourrions contribuer grandement à l'amélioration de la sécurité mondiale et de la sécurité énergétique mondiale. Ce virage pourrait vraiment être déterminant. Il pourrait libérer grandement le potentiel du Canada. Nous devrions chercher des moyens d'accomplir tout cela lorsque nous parlons de logement, d'oléoducs et de grands projets.

Nous pourrions faire tellement de choses si nous pouvions simplement nous débarrasser de l'interférence du gouvernement. Tout le monde sait que la réglementation est nécessaire et que nous devons avoir des règlements appropriés. Toutefois, il faut que cela demeure raisonnable. Nous avons besoin d'un gouvernement qui comprend les coûts réels des formalités administratives. Celles-ci rendent notre pays moins compétitif à l'échelle mondiale. Elles nuisent à la prospérité de nos citoyens. Le gouvernement se contente de continuer à augmenter la taille et le coût de l'État tout en créant de nouveaux règlements qui continuent de faire grimper le coût de la vie. Or cette approche inefficace ne permet pas d'attirer plus d'immigrants, de médecins et de gens de métier ni d'augmenter les salaires des travailleurs dont nous avons besoin ici au Canada. Il est évident que les véritables efforts pour réduire les formalités administratives et rendre la structure réglementaire plus sensée ne commenceront que sous un nouveau gouvernement conservateur.

• (2315)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois que la Chambre siège jusqu'à minuit. Je comprends pourquoi les conservateurs, lorsqu'ils s'opposent au projet de loi à l'étude, nous serinent leur rengaine sur la Corée du Nord. En effet, dès qu'ils n'aiment pas un projet de loi, ils comparent le Canada à la Corée du Nord. Toutefois, ce qui me rend perplexe, c'est lorsque les conservateurs appuient un projet de loi, mais refusent sa mise aux voix. Cela défie l'entendement.

Ordres émanant du gouvernement

Vu l'ampleur des problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises, j'estime que nous avons le devoir, en tant que députés, de faire avancer l'étude des projets de loi et, en l'occurrence, de renvoyer celui-ci au comité. Il ne fait aucun doute qu'on peut l'améliorer. Toutefois, cela se fait normalement au comité. La stratégie des conservateurs me laisse donc quelque peu perplexe.

Comme je l'ai déjà dit, il y a deux partis blocs à la Chambre: le Bloc québécois et le parti « bloque-tout », c'est-à-dire le Parti conservateur.

● (2320)

M. Blake Richards: Madame la Présidente, j'imagine que je pourrais dire qu'il y a aussi deux partis libéraux à la Chambre. Il y a le Parti libéral et le parti néo-démocrate—libéral qui est là pour le soutenir. Si l'on veut vraiment parler de deux partis, c'est de cela que nous devrions parler.

Cela dit, je vais répondre à la question du député. Le projet de loi prétend qu'il s'attaque à trois objectifs: la facilité de faire des affaires, la souplesse réglementaire et l'intégrité du régime réglementaire. Je pense que tout le monde peut s'entendre pour dire que ces objectifs sont valables. Nous pouvons toutefois dire que le projet de loi vaut, au mieux, à peine mieux que rien.

Je pense qu'il est crucial de retenir les points que j'ai soulevés ce soir et de souligner le fait que le gouvernement pourrait en faire beaucoup plus. Cependant, lorsque nous parlons de mesures incroyablement importantes qui génèreraient des milliards de dollars en retombées économiques, qui créeraient des centaines de milliers d'emplois au pays, qui amélioreraient les résultats environnementaux, qui seraient avantageuses pour les droits de la personne et qui favoriseraient la sécurité mondiale, je trouve choquant qu'un député prenne la parole pour affirmer que ces choses seraient futiles.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je voudrais remettre en question le discours des conservateurs sur les formalités administratives et le fait qu'on n'en fait pas assez dans ce projet de loi pour y remédier. Ils ont dit beaucoup de choses, comme la nécessité d'avoir des outils pour rendre les règles plus souples. Je voudrais remettre en question cette réalité fictive en m'appuyant sur le texte même du projet de loi, dont je vais lire un tout petit extrait:

Elle modifie également la Loi sur les poids et mesures pour, notamment, habiliter le ministre de l'Industrie à permettre à un commerçant d'utiliser temporairement pour son commerce des instruments, ou de les avoir temporairement en sa possession à cette fin, même s'ils n'ont pas été approuvés par le ministre ni examinés par un inspecteur.

En quoi s'agit-il d'une lourdeur administrative, alors qu'on permet d'effectuer des mesures sans dispositifs précis, lesquels ne sont même pas définis dans le cadre de la Loi sur les poids et mesures?

M. Blake Richards: Madame la Présidente, la députée devrait peut-être poser cette question à ses partenaires de coalition, les libéraux. C'est leur projet de loi après tout.

J'ai écouté la députée, et cela m'attriste de voir ce qu'il est advenu du NPD, un parti autrefois guidé par des principes. À une époque, les néo-démocrates étaient les défenseurs des principes. Ce n'était pas forcément des principes que je partageais, mais je respectais le fait qu'ils avaient des principes qu'ils défendaient ici, à la Chambre des communes. Maintenant, il est vraiment navrant et pathétique de voir qu'ils sont devenus essentiellement les défenseurs du gouvernement libéral, auquel ils sont censés s'opposer.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre la parole ce soir afin de faire part

de mes réflexions sur le projet de loi S-6. Avant d'aller plus loin, je tiens cependant à souligner que j'ai écouté l'intervention du député de New Westminster—Burnaby au sujet de la question de privilège qui a été soulevée tout à l'heure. Je tiens à le remercier de ses observations et de ses réflexions à ce sujet. Il s'agit d'une question importante. Avant de passer au projet de loi S-6 dans un instant, je tiens à dire que la première chose que les Canadiens qui suivent les débats à la télévision me disent, c'est que personne ne répond jamais aux questions. Or, je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse de répondre à la simple question de savoir quand il a été informé.

Le projet de loi S-6 est censé moderniser la réglementation en apportant 46 modifications mineures à 29 lois qui concernent 12 organisations différentes. Apparemment, il s'agit d'un projet de loi annuel. Bien qu'il soit quelque peu étrange que ce projet de loi ait été présenté au Sénat, cela indique une chose: personne, au sein de l'exécutif, n'est responsable de la réduction de la paperasserie ni de la réglementation, comme en témoigne le fait que le gouvernement ait confié cette tâche à un sénateur. Comment se fait-il qu'il en soit ainsi? Le gouvernement n'a confié à personne la responsabilité de moderniser la réglementation. Il a fallu qu'il trouve quelqu'un de l'autre Chambre.

J'ai examiné le projet de loi, et mon premier réflexe est de l'appuyer. Il semble être raisonnable, mais nous devons nous demander si l'abrogation de ces règlements va vraiment changer la vie des Canadiens.

J'ai d'autres questions pour le gouvernement. Acceptera-t-il des amendements à l'étape de l'étude en comité, si nous avons d'autres idées vraiment bonnes? Nous venons de nous pencher sur un autre projet de loi émanant d'un sénateur, et nous l'avons énormément amélioré. Nous allons accepter tout un tas d'amendements au projet de loi du sénateur. J'espère que nous pourrions faire la même chose avec celui dont nous sommes saisis maintenant.

Par ailleurs, le gouvernement ne mesure même pas le nombre de règlements qui existent. Il y a plus de 4 000 règlements dans la Codification des règlements du Canada, et nous allons en retirer 45, mais nous ne savons pas combien de règlements il y a ailleurs. Il y a un dicton qui dit: « Ce qui peut être mesuré peut être accompli. » Or, nous ne disposons même pas d'une base de référence, et le gouvernement, de son propre aveu, envisage d'ajouter plus de 250 règlements au cours des deux prochaines années. Cette année, il entend en supprimer seulement 45. Il semble donc un peu bizarre de revendiquer une grande victoire qui va changer la vie des Canadiens. Les règlements semblent relativement mineurs. J'ai hâte d'entendre les témoignages étonnants des fonctionnaires qui viendront dire au comité à quel point cela va révolutionner la vie des Canadiens et favoriser l'innovation au pays; je dois dire que je ne suis pas convaincu que c'est le résultat qu'on obtiendra. Il vaut mieux ne pas retenir notre souffle.

Il est important de se rappeler des promesses que le gouvernement avait faites pendant la campagne électorale. Les députés libéraux affirmaient qu'il était toujours possible de faire mieux. C'est un objectif louable, mais pourquoi personne ne demande pourquoi ne pas simplifier la bureaucratie? Pourquoi ne pas rendre les interactions entre les Canadiens et leur gouvernement plus simples? Je vais donner un bon exemple. Le gouvernement a eu l'idée d'imposer une taxe sur les logements sous-utilisés. Si une personne n'utilise pas sa maison pour des raisons personnelles, elle devrait remplir un formulaire pour montrer qu'il s'agit d'une utilisation admissible et qu'elle n'a donc pas à payer la taxe. Or, le formulaire compte six pages. Essayer de déterminer si une personne est admissible à une exemption est compliqué même pour le plus qualifié des comptables, et il faut remplir ce formulaire chaque année. Dans le cas des agriculteurs ou des fabricants qui bâtissent de nombreuses maisons, leur admissibilité à l'exemption est incertaine, alors ils devraient remplir le formulaire chaque année.

Pourquoi le gouvernement ne se contente-t-il pas de dire: « Écoutez, si vous remplissez le formulaire une fois, c'est tout ce que vous avez à faire jusqu'à ce que vous ne soyez plus le propriétaire du bâtiment »? Cela aurait alors plus de sens. Si il n'y a pas de changement de propriétaire, pourquoi devrait-on remplir le même formulaire, les mêmes six pages, juste pour déclarer au gouvernement que rien n'a changé par rapport à l'année dernière? Telle est l'approche adoptée par le gouvernement lorsqu'il s'agit d'introduire de nouveaux règlements.

● (2325)

Il n'y a pas si longtemps, on ne pouvait envoyer des documents à l'ARC que par télécopieur. En fait, il y a quelques semaines, mon compte à l'ARC a été bloqué. Je devais fournir des documents à l'ARC, mais, comme mon compte était bloqué, je n'avais pas été en mesure de les envoyer à l'ARC. Les députés savent-ils ce qu'on m'a suggéré? On m'a suggéré d'envoyer les documents par télécopieur. J'ai demandé pourquoi je ne pouvais pas les envoyer par courriel, mais on m'a répondu que l'ARC n'acceptait pas les courriels. J'ai eu envie de répondre: « Eh bien, que quelqu'un à l'ARC imprime le courriel et le mette sur le télécopieur! N'est-ce pas une solution raisonnable? » Voilà le genre de choses qui rendraient la vie des Canadiens plus facile et qui amélioreraient les relations avec le gouvernement.

Prenons un autre exemple, dans le domaine de l'immigration cette fois, où les gens doivent subir des retards et des problèmes de réglementation. Je connais le cas d'une jeune femme qui travaille comme préposée aux bénéficiaires, à Midland. Elle attend sa carte de résidence permanente depuis près de deux ans. Cette jeune femme est une infirmière qualifiée, mais elle ne peut pas changer d'emploi pendant qu'elle attend sa carte. Y a-t-il plus tragique comme situation? Les services de santé sont en pleine crise au pays en raison du manque de main-d'œuvre. Or, nous avons une infirmière qualifiée qui pourrait occuper cet emploi, mais la bureaucratie et les politiques gouvernementales l'en empêchent. Ce n'est pas elle qui est fautive, c'est le gouvernement. Le traitement des demandes prend trop de temps.

Un autre exemple: plus tôt, le député de Banff—Airdrie a parlé des médecins. Nous avons au pays des chauffeurs de taxi qui, dans d'autres pays, sont qualifiés pour être médecins. J'en ai rencontré un la semaine dernière. Il s'appelle Waheed et il vient d'Afghanistan. C'est un être humain formidable. Il est qualifié pour être médecin. Il doit attendre encore quatre ans avant de pouvoir pratiquer la médecine

Ordres émanant du gouvernement

ciné familiale au Canada. Son anglais est excellent. Il m'a semblé être une personne tout à fait compétente. Il y a sûrement moyen de lui permettre d'intégrer le corps médical beaucoup plus rapidement.

Voici un autre parfait exemple de règlement qu'il faudrait changer. Transports Canada est incapable d'approuver les examens médicaux assez rapidement pour que les pilotes obtiennent l'autorisation de prendre les commandes d'un avion. Je cite le cas de Gary, qui vit dans ma circonscription. Il a récemment pris sa retraite et construit ses propres avions. C'est son passe-temps. Tout ce qu'il souhaite faire, pendant sa retraite, c'est piloter quelques avions. Cela fait presque deux ans qu'il attend que son examen médical soit approuvé par Transports Canada. Il m'a dit « Adam, tout ce que je souhaite, c'est de pouvoir piloter mes avions. Selon toi, combien d'années vais-je devoir attendre l'approbation de Transports Canada? »

Ce sont des règlements qui vont transformer la vie des gens si nous parvenons à accélérer le processus. À la place, voilà cette liste de mesures qui semblent faciles à prendre et qui proviennent d'une foule d'autres endroits. Je ne vois pas vraiment quelle sera l'incidence de tous ces règlements. J'espère que nous pourrions obtenir certains renseignements lors de l'étude par le comité. Le gouvernement devra rendre des comptes au sujet de la façon dont ce projet de loi va vraiment améliorer la vie des Canadiens.

Pour terminer, je vais donner un exemple que le gouvernement pourrait vouloir communiquer à ses propres députés. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques prévoit que les gouvernements peuvent autoriser l'emploi de documents électroniques à la place des documents papier. Il s'agit d'une disposition d'adhésion volontaire pour les ministères. J'ai une solution simple: les ministères devraient offrir leurs documents en version électronique et en version papier. Il s'agirait d'une loi très simple et facile à modifier qui obligerait chaque ministère à produire également une version numérique de tout formulaire, le cas échéant.

Je pense qu'il y a beaucoup de choses que nous pourrions faire. J'espère que le gouvernement est ouvert aux suggestions qui pourront lui être faites par le comité et j'ai hâte de répondre à toutes ses questions dès maintenant.

● (2330)

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a mentionné au début de son intervention certains des engagements pris par le gouvernement actuel lorsqu'il a été élu. Les expressions qui me viennent à l'esprit sont « les voies ensoleillées » et « le soleil est le meilleur désinfectant ».

Pourrait-il nous donner son avis sur la transparence du gouvernement actuel, compte tenu des problèmes auxquels nous sommes confrontés ce soir?

M. Adam Chambers: Madame la Présidente, j'apprécie vraiment l'occasion donnée par mon collègue d'exposer les raisons pour lesquelles le gouvernement estimait avoir été élu en premier lieu. Nous avons entendu le slogan des « voies ensoleillées ». Nous avons également entendu « il est toujours possible de faire mieux ».

Tout cela semblait vraiment formidable, mais, huit ans plus tard, les choses se gâtent un peu. Le temps n'est plus aussi ensoleillé et des nuages obscurcissent l'horizon. Les choses sont un peu moins transparentes qu'avant, et il ne semble pas toujours possible de faire mieux. Le gouvernement semble avoir de plus en plus de difficultés.

Ordres émanant du gouvernement

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, puisque le député est en train de faire la nomenclature des slogans, je me demande s'il souhaite nous expliquer pourquoi il n'a pas dit une seule fois « ramenons le gros bon sens chez nous » dans son dernier discours. Nous savons que c'est le nouveau slogan du jour pour les conservateurs. Peut-être qu'il voudrait aborder cette question.

• (2335)

M. Adam Chambers: Madame la Présidente, ramenons le gros bon sens chez nous.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, dans une certaine mesure, je suis d'accord avec certains propos du député, en particulier lorsqu'il s'agit du peu d'effet du projet de loi sur la participation des peuples autochtones dans la modification de divers textes législatifs. Je me demande si le député convient que le projet de loi S-6 pourrait être amélioré en veillant à ce que les règlements exigent que l'on inclue davantage les peuples autochtones.

M. Adam Chambers: Madame la Présidente, nous devrions consulter les communautés autochtones pour savoir comment nous pouvons mieux les servir. Je crois comprendre que certaines d'entre elles utilisent encore des formulaires papier, et qu'il est très difficile pour elles d'entretenir des relations avec l'État.

Par ailleurs, disons clairement que tous les règlements ne sont pas mauvais. C'est comme dire qu'un capitalisme sans restrictions n'est pas nécessairement la meilleure des choses. Dans les années 1930, la commission des valeurs mobilières des États-Unis a été créée parce qu'il y avait énormément de fraudes. Nous ne sommes pas en train de dire qu'il faut se débarrasser de tous les règlements, mais qu'il faudrait simplement réglementer plus judicieusement, et la suggestion de la députée est excellente.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Madame la Présidente, j'ai bien aimé les exemples personnels que mon collègue a fournis dans son discours.

Dans la dernière semaine, il a posé des questions sur la date limite pour faire parvenir une déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada, mais aussi sur les conséquences de la grève des fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada qui se poursuit. J'aimerais savoir s'il aurait d'autres suggestions à faire au gouvernement à propos des négociations cruciales que celui-ci doit actuellement mener avec ce groupe important, car les Canadiens veulent pouvoir soumettre leur déclaration de revenus et recevoir leur remboursement.

M. Adam Chambers: Madame la Présidente, il semble plutôt injuste qu'un gouvernement impose une pénalité à quelqu'un qui envoie sa déclaration de revenus en retard alors que cette personne n'est pas en mesure d'obtenir des réponses à des questions simples de la part de l'Agence du revenu.

Nous avons proposé de repousser la date limite pour les déclarations de revenus, mais cela n'a pas plu à l'agence pour toutes sortes de raisons. D'accord, mais que diriez-vous de ne pas imposer de pénalités ou d'y renoncer pour les personnes qui doivent de l'argent, mais qui produisent leur déclaration en retard parce qu'elles ne peuvent pas obtenir de réponse à une question raisonnable?

Le gouvernement nous dit de ne pas nous inquiéter, car les gens peuvent utiliser Charlie, le robot conversationnel. Les députés savent-ils que Charlie le robot conversationnel ne fait que donner des renseignements génériques au hasard et qu'on ne peut pas lui

communiquer de renseignements personnels? Je ne sais pas vraiment comment Charlie pourra nous aider à remplacer les 35 000 travailleurs en grève pendant qu'ils tentent de parvenir à un accord. Ne punissons pas les Canadiens pour l'incompétence du gouvernement.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi S-6. J'ai découvert ce projet de loi probablement comme beaucoup de gens. Nous avons lu le titre: Loi concernant la modernisation de la réglementation. Cela me fait penser à Netflix: quand on veut regarder quelque chose de nouveau, on jette un coup d'œil au titre et on se dit que c'est quelque chose qui pourrait nous convenir, puis on regarde la bande-annonce ou on lit le synopsis pour savoir ce qui se déroule dans le film, et on finit par se dire que c'est quelque chose qu'on peut regarder.

Il y a beaucoup de problèmes de réglementation au Canada, et c'est probablement une bonne chose de la moderniser. Nous savons que, au cours de ces huit longues années, le gouvernement libéral actuel a présenté davantage de lois qui restreignent les gens. Ces lois limitent notre capacité à obtenir les services de l'État dont nous avons besoin et elles limitent nos libertés et nos droits au Canada. J'appuierais sans réserve tout projet de loi « concernant la modernisation de la réglementation ». Le projet de loi contient une liste de ministères; elle contient 12 organismes. Je ne vais pas tous les énumérer, mais ils devraient tous être modernisés, en particulier en ce qui concerne la réglementation. Il y a tellement de tracasseries administratives. On a dit que le Canada était le pays avec la bureaucratie la plus lourde au monde, ce qui entrave nos libertés.

Cet excès de réglementation fait que les gens en ont marre de traiter avec le gouvernement. Ils jettent leurs formulaires en l'air et disent: « Et puis zut, je ne ferai pas ceci, je ne demanderai pas cela, je ne participerai pas à ce programme, je n'obtiendrai pas cette subvention et je ne tenterai pas de profiter de cette possibilité », parce qu'il n'y a pas de fin aux tracasseries administratives, aux formulaires et à l'excès de réglementation qui caractérisent les libéraux.

Je crois que cela renvoie à la philosophie des libéraux qui veut que le gouvernement a toujours raison, que quelqu'un est meilleur juge que les citoyens. Nous l'avons constaté à maintes reprises en ce qui concerne les divers projets de loi présentés à la Chambre. Il y a le sentiment que les pauvres citoyens ont besoin de la protection du gouvernement et qu'ils ont besoin que le gouvernement omniscient intervienne dans leur vie et la complique. Selon moi, c'est de la foutaise. Je pense à tout le gaspillage qu'il y a au gouvernement, à tous les dédoublements et à toutes les choses inutiles que les citoyens ordinaires doivent subir simplement pour interagir avec le gouvernement. Le gouvernement est censé les aider, mais à bien des égards, il nuit aux Canadiens. Il nuit à la productivité des Canadiens. Il nuit à notre potentiel de croissance, d'expansion et de création de débouchés pour la prochaine génération.

C'est là que le gouvernement actuel a lamentablement échoué dans certaines des modifications réglementaires qu'il a effectuées au départ. Je m'interroge sur le regard que l'histoire portera sur ces huit longues années. J'espère qu'elles se termineront bientôt. Je pense à l'occasion perdue et à la modification réglementaire dans le projet de loi C-69. Ce projet de loi a été très mauvais pour notre pays. Nous en avons vu les résultats des restrictions causées par de nombreuses fermetures. Cela vaut pour l'ensemble du pays. Je pense à l'une des plus grandes occasions manquées pour le Canada. Au terme de ces huit longues années, quelle a été la pire possibilité économique ratée pour la génération actuelle et sans doute pour la génération suivante? Je pense à la situation du gaz naturel liquéfié.

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils se croyaient plus avisés que l'industrie et les citoyens sur ce qu'il fallait faire pour tenter de réduire nos émissions et faire croître notre économie. Quinze usines de gaz naturel liquéfié ont été proposées au Canada. On ne parle pas ici d'une simple station-service familiale, mais bien d'une force motrice économique de 10 à 20 milliards de dollars pour certaines localités, et 15 d'entre elles ont été proposées. Les députés savent-ils combien d'entre elles ont été bâties? Aucune de ces installations n'a été construite. Elles devaient être des moteurs économiques considérables, mais tout a déraillé à cause du projet de loi C-69 et du gouvernement libéral.

• (2340)

C'est le cadre réglementaire que les libéraux ont mis en place. Leur objectif ultime était de paralyser l'industrie, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont supprimé la possibilité non seulement de créer des débouchés sur les côtes, mais aussi de créer des emplois bien rémunérés dans ma province. En Saskatchewan, les taux de forage de puits à la recherche de gaz naturel ont chuté. Je frémis quand je pense aux débouchés et aux chèques de paie élevés que ces familles auraient pu avoir si les libéraux n'avaient pas adopté cette réglementation. Cela aurait permis d'extraire une grande quantité de gaz naturel du Canada. Cela aurait permis de réduire les émissions.

Le gaz produit par ces usines était en grande partie destiné aux marchés asiatique et européen. Nous sommes parfaitement positionnés. Le Canada peut approvisionner les deux plus grands marchés en gaz naturel liquéfié. Aucun autre marché ne dispose des réserves connues que nous avons dans le sol et ne se trouve à un endroit aussi idéal par rapport à l'Europe et à l'Asie.

Depuis que ces projets de centrale ont été annulés à cause d'un régime dont les règles changeaient constamment, nous avons vu que l'Asie a construit plus de centrales au charbon. Ce que le gouvernement libéral ne comprend pas, c'est que nous avons besoin d'énergie pour survivre à notre climat et pour assurer notre prospérité. C'est aussi vrai pour d'autres pays, où notre gaz naturel liquéfié aurait pu réduire la consommation de charbon, notamment en Asie. Nous avons raté toute une occasion.

Nous aurions pu réduire nos émissions, créer des emplois bien rémunérés pour les Canadiens et percevoir des redevances qui auraient pu être réinvesties dans notre société. Voilà le genre de cercle vertueux que nous devrions encourager dans toutes les industries, mais nous avons ici un autre exemple où la lourdeur des modifications réglementaires et des formalités administratives mises en place par les libéraux a fait échouer un grand nombre de projets. C'est une honte. Lorsque je songe à toutes les occasions économiques manquées. Je ne trouve aucun exemple dans l'histoire du pays qui soit plus important que le changement apporté par le gou-

vernement au processus réglementaire, qui a fait échouer ces 15 projets de centrale.

Voilà ce qui en est du côté de l'environnement. Il est reconnu que le gaz naturel est une source d'énergie supérieure au charbon. Le gaz naturel réduit les émissions et offre aux travailleurs canadiens de bons chèques de paie. Par ailleurs, cette forme d'énergie aurait pu sauver beaucoup de vies en Europe. C'est probablement l'aspect que je souhaite le plus faire comprendre aux députés d'en face. La sécurité énergétique est le principal enjeu en Europe à l'heure actuelle. Poutine contrôlait les pays européens qui s'alimentent en gaz naturel. Comme nous le savons malheureusement maintenant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a causé un vrai problème pour la sécurité énergétique de l'Europe. Combien de vies aurions-nous pu sauver si notre pays avait mis sur ces usines de gaz naturel liquéfié? Poutine n'aurait peut-être même pas envahi l'Ukraine ou, s'il l'avait fait, la guerre n'aurait pas duré aussi longtemps à cause de tous les pays qui dépendent du gaz naturel.

Le pétrole et le gaz ne disparaîtront pas. Même si certaines personnes souhaitent que le pétrole et le gaz disparaissent de notre vivant ou de notre planète, ils en feront toujours partie. Je pense que l'Ukraine aurait pu compter davantage sur ses voisins européens s'ils ne craignaient pas que Poutine leur coupe le gaz naturel. Cela se rapporte tout à fait au projet de loi C-69 et à la raison pour laquelle les libéraux ont changé les règles du jeu et tué cette industrie qui commençait à peine à se mettre en place. Je ne connais pas d'autre modification réglementaire qui ait eu un effet aussi négatif sur notre planète, que ce soit sur le plan de l'environnement ou de la sécurité énergétique, que la modification réglementaire relative au gaz naturel liquéfié.

J'ai oublié de mentionner que je partagerai mon temps de parole.

Pour en revenir à l'aspect réglementaire, chaque fois que l'on freine la productivité, on nuit aux citoyens que l'on est censé servir. C'est une erreur qui a des conséquences chez moi, chez le Président et chez nous tous. Nous allons ramener le gros bon sens chez nous.

• (2345)

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je suis curieux de savoir combien de ces usines de gaz naturel liquéfié l'ancien gouvernement conservateur Harper a été en mesure de construire. Une seule?

Surtout, le député est-il certain que l'avenir de notre pays dépend autant du gaz naturel liquéfié? Il ne fait aucun doute que, dans une certaine mesure, cette source d'énergie sera utilisée. Cependant, ce que l'on constate, du moins ce que je constate dans ma circonscription, c'est que les gens coupent la conduite de gaz qui alimente leur maison parce qu'ils font la transition vers les thermopompes. Les thermopompes sont la nouvelle tendance. Elles ne nécessitent pas de gaz naturel. En ce qui concerne le chauffage résidentiel, on a tendance à délaisser le gaz naturel.

Je suis curieux de savoir pourquoi les conservateurs persistent à investir autant de leur capital politique dans les combustibles fossiles.

Ordres émanant du gouvernement

M. Corey Tochor: Madame la Présidente, j'ai un message urgent à adresser aux Canadiens qui ont entendu les propos du député libéral. Ils ne devraient pas couper la conduite de gaz de leur maison. L'hiver reviendra, probablement dans sept mois. Le député libéral pense que les gens devraient couper la conduite qui alimente leur fournaise. Nous l'avons entendu ici en premier: les libéraux voudraient que les gens rentrent chez eux et coupent l'alimentation de leur fournaise au gaz naturel. C'est ridicule.

Parlons un peu des faits concernant le gaz naturel liquéfié. Dans les faits, nous avons approuvé le seul projet qui est en cours de réalisation. La construction n'est pas encore terminée parce qu'une réglementation changeante a ralenti le processus. Pendant ce temps, les États-Unis ont bâti six installations de GNL, et ils prévoient en construire 20 autres. Ces emplois et ces chèques de paie devraient revenir à des Canadiens plutôt qu'à des Américains. Tout cela est la faute des libéraux.

• (2350)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, le député a parlé de couper quelque chose et nous savons pertinemment que les conservateurs excellent dans l'art des coupures de services essentiels aux Canadiens.

Nous l'avons subi pendant la sombre décennie sous le régime Harper. Nous les avons vus sabrer les soins de santé. Nous les avons vus forcer les aînés à travailler plus longtemps avant de pouvoir toucher leurs prestations de retraite. Ils ont sabré les services aux anciens combattants. C'était incroyable. Pensons-y: les anciens combattants ont sacrifié leur vie pour le Canada, ils ont mis leur vie en péril, et la réponse des conservateurs a été de couper tous les services aux anciens combattants.

Évidemment, les conservateurs n'ont pas sabré les dépenses pour tout le monde. Ils ont versé des quantités phénoménales d'argent aux grandes banques du Canada afin d'en tirer des avantages. Ils ont mis en place le réseau Harper de pays facilitant l'évasion fiscale, ce qui fait perdre jusqu'à 30 milliards de dollars par année au Canada.

La question que j'aimerais poser au député est la suivante: dans quel secteur les conservateurs sabreront-ils les dépenses cette fois-ci?

M. Corey Tochor: Madame la Présidente, le député me fait pitié. Il siège à la Chambre depuis très longtemps, peut-être que cette longévité brouille ses souvenirs.

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a augmenté les transferts en santé de 6 % chaque année. Ce que le député vient de dire pourrait être vu comme étant inexact, mais je n'emploierais pas un langage non parlementaire pour décrire les statistiques trompeuses qu'il a présentées, car il sait que ce n'est pas correct.

J'ajouterais que le député est un partenaire de coalition des libéraux. La dernière fois que les libéraux ont formé le gouvernement, avant ce gouvernement-ci, ils ont sabré les transferts aux gouvernements provinciaux. Dans ma province, ce sont 52 hôpitaux en région rurale qui ont été fermés parce que les libéraux ont sabré les transferts en santé à la Saskatchewan. En tant que partenaires de cette coûteuse coalition, ils en sont responsables.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je suis allée récemment à Edmonton pour le Jour de la Terre, et j'ai visité une maison où on venait de couper le gaz. C'était, je le répète, à Edmonton où les hivers sont plutôt froids. Les

propriétaires de la maison ont fait installer une thermopompe à air, de même que des panneaux solaires sur leur toit.

La personne faisant l'installation a dit qu'il était impossible de répondre à la demande actuelle de thermopompes à air à Edmonton. Elles sont populaires parce qu'elles fonctionnent vraiment bien dans des climats froids et réduisent considérablement les factures de chauffage, tout en assainissant l'air de la maison.

Je pensais que le député serait ravi de savoir que c'est quelque chose de bien réel, et non qui sort de l'imagination du député de Kingston et les Îles.

M. Corey Tochor: Madame la Présidente, la députée était à Edmonton la fin de semaine dernière. Le printemps a été long, mais la température était au-dessus de zéro.

Ce sur quoi je parierais, en partie, est l'incapacité des propriétaires à obtenir une assurance. Les compagnies n'assureraient pas la maison parce qu'ils savent que c'est une source de chaleur irrégulière. Les propriétaires n'obtiendront aucune couverture d'assurance.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, ce soir, nous examinons le projet de loi S-6, qui ne vise pas à supprimer des règlements, mais à les moderniser. Nous avons manqué certaines occasions d'améliorer divers aspects de la société canadienne en supprimant certains règlements et en rationalisant d'autres.

C'est peut-être mon enfance et mon expérience de travail dans une petite entreprise qui me font dire cela. Nous avions un restaurant et une boutique de souvenirs sur la piste Cabot. Nous recevions beaucoup de touristes. Mon père, qui était plutôt drôle, recevait sans cesse des avis du gouvernement du Canada. Un jour, l'avis concernait les droits de douane sur les t-shirts fabriqués au Bangladesh, et un autre jour, il concernait autre chose. Mon père a finalement décidé de décorer un mur le long de l'endroit où les gens devaient attendre pour aller aux toilettes et d'y afficher tous les avis que nous avions reçus du gouvernement du Canada. Il a ensuite fabriqué un joli panneau pour pouvoir le tenir à jour. On pouvait y lire: « Le gouvernement du Canada ne dort jamais. » J'y ai peut-être pensé parce qu'il est presque minuit, et je suppose que je ne dors jamais, mais la vérité est qu'il y a de la place pour un peu de bon sens dans la réglementation.

J'ai récemment rencontré un groupe formidable, des représentants du Collège des médecins de famille du Canada, qui étaient ici pour faire connaissance avec de nombreux députés du Parlement. La santé est un domaine dans lequel j'aimerais que l'on agisse. Je crois généralement que nous avons besoin de règlements pour protéger la santé et la sécurité, mais certains règlements n'ont tout simplement pas de sens. Ceux qui génèrent de la paperasserie inutile pour les médecins nuisent à notre système de santé parce qu'ils contraignent les médecins et leur personnel à un travail inutile et improductif. Par exemple, ils doivent écrire une lettre tous les cinq ans pour dire qu'un patient a toujours une jambe amputée. En outre, certains documents doivent être délivrés encore et encore pour aider les anciens combattants. C'est une perte de temps pour un médecin de remplir des formulaires et d'écrire des lettres qui sont complètement inutiles. Souvent, surtout dans le cas d'exigences de l'Agence du revenu du Canada, le patient finit par payer le service séparément, alors que c'est la personne la moins apte à payer. Il serait très judicieux d'essayer de trouver un moyen de réduire le fardeau réglementaire, en particulier lorsqu'il entrave notre système de santé.

Nous discutons de ce projet de loi qui porte sur la modernisation. Un seul parti, le Parti conservateur, a présenté des intervenants ce soir. Pourquoi ai-je pris la parole? C'est parce que je suis un peu préoccupée par le projet de loi. Il ne s'agit pas nécessairement d'une modernisation de routine de la réglementation. Je crains fort que le projet de loi, qui touche 29 lois distinctes, soit seulement soumis à l'examen au comité de l'industrie. La plupart des sujets qu'il touche ne prêtent pas à controverse, ce qui explique le manque d'intérêt qu'il suscite ce soir.

• (2355)

Je m'inquiète aussi des changements prévus à la Loi sur les espèces en péril. Lorsque je lis le projet de loi, je ne suis pas convaincue qu'ils ne sont pas importants. Ils ne semblent pas porter entièrement sur la modernisation. Il semble s'agir de changements substantiels, ou du moins importants à la Loi sur les espèces en péril. Notre bilan en ce qui concerne cette loi n'est pas des plus brillants. Par exemple, l'épaulard résident du Sud a été ajouté à la liste des espèces en péril en 2003, mais le plan de rétablissement complet n'a été présenté qu'en 2018. Toute modification à la Loi sur les espèces en péril autre que purement administrative doit passer par le comité de l'environnement et non par le comité de l'industrie. On peut l'envoyer au comité et l'y étudier, mais il touche 29 lois différentes. Et s'il contenait une erreur, mais que nous allions tout de même de l'avant parce qu'il s'agit simplement de modifications normales? Qu'en est-il du changement à la Loi sur les pêches, qui accordera à l'agent des pêches le pouvoir discrétionnaire de ne pas porter d'accusations? Et s'il s'agissait d'une modification importante, d'une erreur? Seul le comité de l'industrie va se pencher sur la question.

En conclusion, je vous invite à la prudence. Il s'agit d'une occasion manquée de non seulement alléger la réglementation, mais aussi de la moderniser. La lecture que j'ai faite du projet de loi depuis qu'il a été présenté au Sénat et que je l'étudie en préparation du débat de ce soir m'inquiète. J'exprime mes préoccupations maintenant en sachant très bien que le projet de loi sera renvoyé immédiatement au comité de l'industrie et qu'il sera adopté probablement sans changement. J'espère que les membres du comité s'assureront d'être au moins convaincus que les modifications apportées à la Loi sur les pêches et à la Loi sur les espèces en péril ne nuiront pas plus à la nature au Canada que les décisions récentes. Je pense notamment à l'expansion du port de Vancouver, à Roberts Bank, qui ne manquera justement pas de nuire aux épaulards résidents du Sud.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

• (2400)

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir pour donner suite à une question que j'ai posée le 6 février. Je dois dire que les circonstances ont beaucoup changé depuis.

Je porte les couleurs du drapeau de l'Ukraine tous les jours. J'ai décidé de porter cette épinglette le 24 février de l'an dernier, lorsque Poutine a lancé son attaque brutale et illégale contre l'Ukraine. Je tiens à préciser que j'appuie personnellement et que le Parti vert appuie collectivement les mesures prises par le gouverne-

Motion d'ajournement

ment du Canada pour soutenir l'Ukraine, qu'il s'agisse d'aide humanitaire ou de soutien militaire.

Il est impensable que la Russie puisse envahir un pays. Elle utilise des drones, des bombes et des obus. Aujourd'hui était un jour horrible en Ukraine, en particulier dans la ville de Kherson. Une attaque meurtrière a visé des cibles civiles, dont un supermarché et une gare. En ce jour où je prends la parole pour parler de l'Ukraine, 21 autres civils innocents ont été tués et 48 ont été blessés.

La situation en Ukraine est désespérante. Il est très difficile pour les membres de l'importante diaspora ukrainienne au Canada de voir leurs amis, leurs voisins, leurs parents et leur famille se réfugier dans des abris antiaériens et écouter les sirènes annonçant les raids aériens. La situation s'est grandement détériorée au cours de la dernière semaine, pas que quoi que ce soit aille bien depuis que Poutine a attaqué l'Ukraine.

Nous devons penser non seulement à gagner la guerre, mais aussi à gagner la paix pour le peuple ukrainien. Oui, les Ukrainiens doivent gagner. Ils doivent protéger l'ensemble de leur territoire. Nous devons être à leurs côtés, aussi longtemps qu'il le faudra, mais vient un moment où nous pouvons aussi regarder plus loin et voir un pays en partie déchiré et détruit par plus d'une année de guerre illégale et brutale. Plus il faudra de temps pour gagner la guerre, plus il sera difficile de créer un contexte pacifique dans ce pays où certaines personnes se sentent davantage russes qu'ukrainiennes. J'espère que nous pourrions bientôt penser à revenir sur ce qui s'est passé au lieu d'envisager une guerre sans fin.

Nous devons continuer à soutenir les efforts humanitaires. Il faut évidemment en faire davantage pendant une période d'après-guerre pour rétablir la stabilité. Nous devons réfléchir aux dommages environnementaux causés par la guerre et aux attaques dangereuses et imprudentes menées par l'armée de Poutine contre des centrales nucléaires. Nous vivons une période très dangereuse. Il est essentiel de soutenir l'Ukraine, je pense que pratiquement tous les Canadiens le comprennent. Nous devons également penser aux besoins humanitaires de l'après-guerre.

Bien entendu, nous avons tenu un débat d'urgence très tard en soirée au sujet de la situation au Soudan. L'une des choses qui en sont clairement ressorties est la suivante: lorsqu'on a cru que l'on pouvait détourner le regard, on a laissé le peuple soudanais à lui-même. On n'a rien fait pour la société civile. On a complètement échoué à contribuer à maintenir l'intégrité de cette société.

Peu importe les circonstances, le Canada doit continuer à soutenir l'Ukraine, que ce soit les habitants, les militaires, les ONG et la société civile. Si Dieu le veut, la guerre se terminera par la victoire de l'Ukraine, et nous pourrions investir dans la paix.

M. Maninder Sidhu (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le 24 février, un an s'était écoulé depuis le commencement de l'invasion à grande échelle menée par la Russie. Cet événement a déplacé des millions de personnes, fait des milliers de morts, perturbé l'économie mondiale et exacerbé des problèmes mondiaux comme l'insécurité alimentaire et énergétique. Partout en Ukraine, des villes sont encore la cible de missiles russes. Ces attaques incessantes visent des infrastructures qui fournissent l'eau, le chauffage et l'électricité dont la population a besoin pour vivre.

Motion d'ajournement

Les conséquences des gestes posés par le président Poutine vont en s'aggravant de jour en jour. Chaque fois que l'Ukraine libère un territoire occupé, d'autres atrocités commises par la Russie sont dévoilées. On découvre des violations épouvantables des droits de la personne, des violences sexuelles liées au conflit, des fosses communes et des chambres de torture.

En réponse à tout cela, le Canada et ses alliés se sont mobilisés pour soutenir l'Ukraine. Près d'un an après le début de l'invasion, la communauté internationale a continué de soutenir l'Ukraine en vue d'atteindre une paix durable. Le Canada s'efforce d'aider l'Ukraine dans ce cheminement vers la paix. Cependant, comme il s'agit d'un pays souverain, seule l'Ukraine peut décider de son avenir.

La Russie se dit ouverte aux pourparlers, mais elle demande l'impossible. Nous exhortons la Russie à cesser son invasion et à emprunter la voie diplomatique.

Tous les membres de la communauté internationale devraient s'inquiéter des répercussions de l'invasion de la Russie sur la sécurité internationale et sur l'approvisionnement mondial en énergie et en nourriture. Nous devons être résolus à convaincre Poutine de mettre fin à cette agression dès maintenant. Pour faciliter une paix juste et durable, le territoire de l'Ukraine doit demeurer intact.

L'Ukraine adopte une approche proactive pour réaliser la paix. Le président Zelensky a jeté les bases d'une paix future lorsqu'il a lancé son plan de paix en 10 points en novembre dernier.

Le Canada fournit un entraînement et de l'équipement militaires à l'Ukraine, ce qui est nécessaire pour assurer sa survie. Cependant, le soutien militaire du Canada à l'Ukraine n'est qu'une partie de l'aide totale qu'il fournit. Depuis février 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5 milliards de dollars en soutien élargi à l'Ukraine, ce qui inclut de l'aide financière, de l'aide au développement, de l'aide humanitaire, de l'aide militaire et du soutien à la paix et à la sécurité, en plus de mesures d'immigration pour les Ukrainiens qui fuient l'invasion de la Russie. Nous offrons un entraînement et de l'équipement militaires essentiels pour aider l'Ukraine à se défendre.

Nous avons versé un prêt de 500 millions de dollars, par l'intermédiaire du compte à multiples donateurs pour l'Ukraine administré par le Fonds monétaire international, afin de soutenir la résilience économique de ce pays. Nous avons offert une aide humanitaire de 320 millions de dollars pour répondre aux répercussions humanitaires de l'invasion de la Russie en Ukraine et dans les pays voisins.

Nous continuons à imposer de nouvelles sanctions contre les responsables russes, les entités engagées dans la guerre et ceux qui ont commis des crimes de guerre et violé des droits de la personne. Le Canada collabore également avec l'Ukraine et la communauté internationale pour tenir la Russie responsable de son invasion de l'Ukraine et des atrocités commises.

Le Canada et ses partenaires poursuivent leurs efforts diplomatiques auprès de la communauté internationale pour encourager le soutien à l'Ukraine. Le Canada a fermement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant les actions de la Russie, et il continue de travailler avec ses partenaires pour contrer la désinformation russe et encourager activement la communauté internationale à accroître son soutien à l'Ukraine.

Il s'agit d'une guerre pour la survie de l'Ukraine et pour l'avenir d'un ordre international fondé sur des règles. Le Canada doit sout-

nir l'Ukraine et continuera de le faire jusqu'à ce qu'une paix juste et durable puisse être instaurée.

● (2405)

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, en réfléchissant à la situation en Ukraine, y compris à l'avenir de son peuple, ainsi qu'à la culture, à la survie et à la nature de ce pays, je suis extrêmement touchée de voir que mon collègue Jonathan Pedneault, le chef adjoint du Parti vert, vient de se rendre en Ukraine en mon nom et celui du parti. Il a déjà travaillé chez Human Rights Watch, et il a visité ses anciens collègues là-bas. Il se trouvait en Ukraine quand la guerre a éclaté, et il y est retourné pour examiner la situation des droits de la personne et voir l'aide que le Canada apporte. Même maintenant, en pleine guerre, il est clair qu'il faut offrir davantage d'aide humanitaire et établir plus de contacts pour soutenir les personnes touchées et veiller à ce que notre aide atteigne les gens en ayant le plus besoin.

Je remercie la ministre des Affaires étrangères et la ministre de la Défense nationale de leurs efforts. Nous sommes là pour le peuple ukrainien.

M. Maninder Sidhu: Madame la Présidente, je tiens à être clair: le président Poutine a déclenché cette guerre, et il peut faire marche arrière et y mettre fin aujourd'hui même.

Il s'agit d'un moment critique dans la guerre illégale menée par la Russie. La Russie n'a pas négocié de bonne foi et rien n'indique que Poutine ait changé d'objectif. Au contraire, il se prépare à perpétrer de nouvelles attaques. Nous ne pouvons croire aux prétentions de la Russie de vouloir faire la paix, et ses agissements vont à l'encontre de ces affirmations.

La paix selon les conditions imposées par la Russie ne serait ni juste ni durable. Voilà pourquoi l'Ukraine a plus que jamais besoin de notre soutien. Les braves Ukrainiens nous ont tous inspirés par leur courage, leur résistance et leur détermination à lutter pour leur pays et leur simple existence.

Le Canada continuera à soutenir le peuple ukrainien, à condamner fermement les actions brutales du Kremlin et à fournir aux Ukrainiens un soutien multidimensionnel, notamment une aide économique, humanitaire et militaire, ainsi qu'une aide à la stabilisation et au développement.

● (2410)

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Madame la Présidente, le 28 mars dernier, le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique a annoncé sur Twitter la nomination d'une commissaire à l'éthique par intérim. Ce que les Canadiens ne savaient peut-être pas en lisant cette publication, c'est que la personne ainsi nommée est la belle-sœur d'un ministre libéral, et pas n'importe lequel.

Lorsque des signaux d'alarme ont été émis au sujet de cette nomination, j'ai fait part de mon inquiétude et de celle de nombreux Canadiens en posant une question le 31 mars. Voici ce que j'ai dit à la Chambre à ce moment-là:

[...] nous devrions tous nous rappeler l'escroquerie de la mactre de l'Atlantique, lorsque le ministre des Pêches de l'époque a été reconnu coupable de manquement à l'éthique pour avoir octroyé un permis de pêche de 24 millions de dollars à une entreprise exploitée par le cousin de sa femme. Maintenant, les libéraux ont nommé la belle-sœur du même ministre au poste de commissaire à l'éthique. C'est une blague?

Ne peuvent-ils trouver personne, à part des membres de leur famille et des amis, qui veuille travailler pour eux, ou s'agit-il d'une autre tentative d'empêcher la mise au jour de leurs problèmes d'éthique qui n'en finissent plus? Lequel est-ce?

Le secrétaire parlementaire a pris la parole mais n'a pas répondu à la question. Il a préféré tourner autour du pot comme si de rien n'était.

Après avoir commis six manquements à l'éthique, les libéraux ont tenté de nommer un des leurs au commissariat à l'éthique afin de couvrir leurs arrières. Maintenant, nous en apprenons tous les jours un peu plus sur les raisons pour lesquelles ils ont cherché à faire en sorte que leurs amis et leurs proches contrôlent le commissariat à l'éthique. En effet, le sens de l'éthique du gouvernement, ou plutôt son absence d'éthique, suscite de plus en plus d'interrogations.

Lundi, le monde entier a appris que le gouvernement avait omis d'informer un député en fonction de l'existence de preuves supplémentaires indiquant que le régime communiste de Pékin tentait activement de s'ingérer dans notre démocratie. Le gouvernement était au courant et a choisi de ne rien faire. Cela devrait amener tous les Canadiens à s'interroger sur le sens de l'éthique du gouvernement libéral—néo-démocrate.

Il est inacceptable que le gouvernement ait su depuis deux ans qu'un député et sa famille étaient pris pour cible par le régime communiste de Pékin et n'ait pas informé le député concerné des menaces qui pesaient sur sa famille. Les Canadiens d'origine chinoise de tout le pays méritent de savoir que le gouvernement prend leur sécurité au sérieux. Pourtant, le Canada n'a toujours pas fait fermer les postes de police de Pékin qui exercent leurs activités sur son territoire et n'a pas protégé les membres de la communauté contre le harcèlement et l'intimidation. Est-ce parce que le gouvernement n'a aucun sens de l'éthique?

Je vais poser la question de nouveau. Les libéraux et leurs partenaires néo-démocrates ne peuvent-ils trouver personne d'autre que des membres de leur famille et des proches pour travailler avec eux, ou s'agit-il d'une autre tentative de censurer la divulgation de leurs violations continues des règles d'éthique? Qu'en est-il au juste?

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je trouve incroyable que le député prenne le temps de répéter exactement la même question, mais en passant sous silence la réponse qu'il avait obtenue, alors je vais mentionner cette réponse à sa place. La réponse qu'il avait obtenue était: « Madame la Présidente, le ministre des Affaires intergouvernementales s'est récusé de toutes les délibérations et décisions liées à la nomination de la commissaire à l'éthique par intérim. »

Le député a affirmé que le secrétaire parlementaire qui lui avait répondu avait tourné autour du pot. À mon avis, celui-ci lui a plutôt fourni une réponse directe à sa question. Cependant, ce qui compte vraiment, c'est de savoir que la personne nommée avait occupé pen-

Motion d'ajournement

dant 10 ans des postes clés au sein du commissariat à l'éthique, soit depuis l'époque où Stephen Harper était premier ministre.

La vérité, c'est que les attaques personnelles menées par le député et par les conservateurs dans ce dossier, et dans de nombreux autres dossiers connexes, minent le commissariat et l'intégrité du travail qu'il accomplit. Honnêtement, je trouve très inquiétant que les conservateurs prennent sans cesse la parole pour faire exactement la même chose. Cela correspond cependant très bien à l'image qu'ils se sont donnée.

M. Mel Arnold: Madame la Présidente, le député a tenté de dire qu'une réponse avait déjà été donnée à la question, mais ce n'est pas le cas. La véritable question était: « [Les ministériels] [n]e peuvent-ils trouver personne, à part des membres de leur famille et des amis, qui veuille travailler pour eux, ou s'agit-il d'une autre tentative d'empêcher la mise au jour de leurs problèmes d'éthique qui n'en finissent plus? Lequel est-ce? »

Je n'ai toujours pas obtenu de réponse à cette question, ni de la part du secrétaire parlementaire ce jour-là ni de la part du député d'en face ce soir.

Même s'ils ont été reconnus coupables de six manquements à l'éthique, les ministériels ne réalisent toujours pas à quel point l'éthique est importante pour les Canadiens. Les Canadiens doivent avoir l'assurance que les députés élus pour représenter ce pays ont un sens de l'éthique. Or, le gouvernement et les ministériels semblent avoir perdu ce sens en cours de route.

Encore une fois, répondront-ils véritablement à la question? Ne peuvent-ils faire appel à personne d'autre qu'aux membres de leur famille et à leurs amis, ou le député ne...

• (2415)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, quelle question des plus rhétorique! Elle repose sur des théories du complot inventées de toutes pièces que les conservateurs se plaisent à exposer quotidiennement à la Chambre. Les personnes sont sélectionnées et nommées par le biais d'un processus et de procédures qui garantissent qu'elles remplissent les conditions requises.

J'espère que cela répond bien à la question purement rhétorique du député.

Pas du tout, sauf que...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous terminerons sur ces mots.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est répétée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 3 mai 2023

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Le projet d'hommage à la marine canadienne		M. Poilievre.....	13890
M. Vuong.....	13885	M. Mendicino.....	13890
Les jeunes de Brampton		M. Poilievre.....	13890
Mme Sidhu (Brampton-Sud).....	13885	M. Mendicino.....	13890
Les armes à feu		M. Blanchet.....	13890
M. Williamson.....	13885	M. Mendicino.....	13890
La sclérose en plaques		M. Blanchet.....	13890
M. Casey.....	13886	M. Holland.....	13890
Le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques		M. Singh.....	13891
Mme Chabot.....	13886	M. Mendicino.....	13891
La Fondation Sashbear		M. Singh.....	13891
Mme Brière.....	13886	M. Mendicino.....	13891
Les Oilers d'Edmonton		M. Chong.....	13891
M. Jeneroux.....	13886	M. Mendicino.....	13891
La Journée de la Constitution de la Pologne		M. Chong.....	13891
M. Kusmierczyk.....	13886	M. Mendicino.....	13891
La santé mentale		M. Barrett.....	13891
Mme Damoff.....	13887	M. Mendicino.....	13892
Le coût de la vie		M. Barrett.....	13892
M. Hallan.....	13887	M. Mendicino.....	13892
Les opioïdes		M. Mendicino.....	13892
M. Hanley.....	13887	M. Berthold.....	13892
Le Parti libéral du Canada		M. Oliphant.....	13892
Mme Stubbs.....	13887	M. Berthold.....	13892
Le Parti libéral du Canada		M. Oliphant.....	13892
M. Kitchen.....	13888	M. Villemure.....	13892
La Journée mondiale de la liberté de la presse		M. Mendicino.....	13893
M. MacKinnon.....	13888	M. Villemure.....	13893
L'organisme My Voice, My Choice		M. Mendicino.....	13893
Mme Collins (Victoria).....	13888	M. Cooper.....	13893
Michel Rochefort		M. Mendicino.....	13893
Mme DeBellefeuille.....	13888	M. Cooper.....	13893
L'éthique		M. Mendicino.....	13893
M. Brock.....	13889	M. Deltell.....	13893
La Marche Sashbear		M. Mendicino.....	13893
M. van Koeverden.....	13889	M. Deltell.....	13894
		M. Mendicino.....	13894
		Les affaires autochtones	
		Mme Idlout.....	13894
		Mme Hajdu.....	13894
		La santé	
		M. Davies.....	13894
		M. van Koeverden.....	13894
		Les institutions démocratiques	
		M. Turnbull.....	13894
		Mme Chagger.....	13894
		La sécurité publique	
		M. Brock.....	13895
		M. Mendicino.....	13895
		M. Brock.....	13895
		M. Mendicino.....	13895
		M. Paul-Hus.....	13895
		M. Mendicino.....	13895
		M. Paul-Hus.....	13895
		M. Mendicino.....	13895
QUESTIONS ORALES			
Les institutions démocratiques			
M. Poilievre.....	13889		
M. Mendicino.....	13889		
M. Poilievre.....	13889		
M. Mendicino.....	13889		
M. Poilievre.....	13889		
M. Mendicino.....	13890		

Les institutions démocratiques

Mme Normandin	13896
M. Mendicino	13896
M. Fortin	13896
M. Champagne	13896
Mme Findlay	13896
M. Mendicino	13896
M. Scheer	13896
M. Oliphant	13896
M. Scheer	13897
M. Mendicino	13897

La justice

M. Noormohamed	13897
M. Lametti	13897

Les institutions démocratiques

M. Poilievre	13897
M. Holland	13897
M. Poilievre	13897
M. Mendicino	13897
M. Poilievre	13897
M. Mendicino	13898

Le logement

M. Collins (Hamilton-Est—Stoney Creek)	13898
M. Hussen	13898

L'aide aux sinistrés

M. Boulerice	13898
M. Blair	13898

L'environnement

Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13898
M. Guilbeault	13899

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**Travaux des subsides**

Motion de l'opposition — L'accès à la propriété et le loyer abordable	
Motion	13899
Rejet de la motion	13900

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Projet de loi S-211. Troisième lecture	13900
Adoption de la motion	13902
Troisième lecture et adoption du projet de loi	13902

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**La Loi sur la gestion financière des premières nations**

Projet de loi C-45. L'Ordre du jour: Ordres émanant du gouvernement	13902
M. Schmale	13902
Motion	13902
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	13902

AFFAIRES COURANTES**Réponse du gouvernement à des pétitions**

M. Lamoureux	13902
--------------------	-------

Les comités de la Chambre**Affaires étrangères et développement international**

M. Zuberi	13902
-----------------	-------

Transports, infrastructure et collectivités

M. Schiefke	13902
-------------------	-------

Pétitions**Les ordonnances de non-publication**

Mme Collins (Victoria)	13902
------------------------------	-------

Les Hazaras

M. Kmiec	13902
----------------	-------

Les droits de la personne

Mme McPherson	13903
---------------------	-------

La sécurité publique

M. Vis	13903
--------------	-------

L'environnement

M. Green	13903
----------------	-------

La Syrie

M. Green	13903
----------------	-------

Le changement climatique

Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13903
--------------------------------------	-------

Le Code criminel

M. Kurek	13903
Mme Wagantall	13904
M. Dalton	13904
M. Falk (Provencher)	13904

Les aînés

M. Lamoureux	13904
--------------------	-------

Questions au Feuilleton

M. Lamoureux	13904
--------------------	-------

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. Lamoureux	13906
--------------------	-------

Demandes de documents

M. Lamoureux	13907
--------------------	-------

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé**

Projet de loi S-5. Étape du rapport	13907
---	-------

Décision de la présidence

Le vice-président	13907
-------------------------	-------

Motions d'amendement

Mme Collins (Victoria)	13907
Motion n° 1	13907
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13907
Motion n° 2	13907
Motion No. 3	13907
Mme Collins (Victoria)	13907
M. Duguid	13908

Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13909
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13909
M. Longfield	13911
Mme Pauzé	13911
Mme Collins (Victoria)	13911
M. Duguid	13911
Mme McPherson	13913
M. Patzer	13913
Mme Pauzé	13913
M. Deltell	13914
M. Longfield	13915
Mme Pauzé	13916
M. Angus	13916
Mme Pauzé	13916
Mme Collins (Victoria)	13918
M. Duguid	13918
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13918
M. Lamoureux	13918

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le Programme de contestation judiciaire

M. McKinnon	13919
Projet de loi C-316. Deuxième lecture	13919
Mme McPherson	13920
M. Mazier	13921
M. Beaulieu	13921
Mme Thomas	13921
Mme Larouche	13922
Mme McPherson	13924
M. Lamoureux	13925
M. Nater	13926

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi concernant la modernisation de la réglementation

Mme Hajdu (au nom de la présidente du Conseil du Trésor)	13927
Projet de loi S-6. Deuxième lecture	13927
M. Fergus	13927
M. Patzer	13928
M. Garon	13928
M. Desjarlais	13929
M. Blois	13929
M. Patzer	13931
M. Garon	13931
M. Garrison	13931
Mme Kusie	13931
M. Gerretsen	13934
M. Garon	13934
M. Angus	13935
M. Aboultaif	13935
M. Ste-Marie	13936
M. Garon	13937
M. Gourde	13937
M. Lemire	13938
M. Patzer	13940
M. Angus	13940
M. Ste-Marie	13940
M. Desjarlais	13941

Mme Rood	13944
M. Lemire	13944
M. Cannings	13944
M. Patzer	13945
Mme Idlout	13945
M. Patzer	13945
M. Lemire	13947
Mme Idlout	13947
Mme Kusie	13948
M. Perron	13948
M. Angus	13949
M. Lemire	13949
M. Garon	13950
M. Davidson	13950
M. Perron	13951
Mme Blaney	13952
Mme Kusie	13952
M. Seeback	13952
Mme Idlout	13953
M. Gerretsen	13954
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13954
M. Vis.	13954
M. Gerretsen	13956
M. Perron	13957
M. Green	13957
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13957
M. Lemire	13957

Privilège

L'ingérence étrangère et l'intimidation alléguée d'un député

M. Julian	13958
-----------------	-------

Loi concernant la modernisation de la réglementation

Projet de loi S-6. Deuxième lecture	13959
M. Aboultaif	13959
M. Lemire	13960
Mme Kusie	13961
Mme Idlout	13961
M. Garon	13961
M. Gerretsen	13963
M. Epp	13963
Mme Zarrillo	13963
M. Genuis	13964
M. Boulerice	13966
M. Epp	13967
M. Tochor	13967
M. Gerretsen	13968
M. Richards	13968
M. Julian	13969
Mme Idlout	13970
M. Chambers	13970
M. Epp	13971
M. Gerretsen	13972
Mme Idlout	13972
Mme Kusie	13972
M. Tochor	13972
M. Gerretsen	13973
M. Julian	13974
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13974
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	13974

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires étrangères

Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13975
M. Sidhu (Brampton-Est).....	13975

Les nominations gouvernementales

M. Arnold.....	13976
M. Gerretsen.....	13977

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>